



HAL
open science

Les Nemrods de la République. Relations de pouvoirs et d'influence sur les élites lors des chasses présidentielles en France, de 1870 à 1995

Louis Garrido

► **To cite this version:**

Louis Garrido. Les Nemrods de la République. Relations de pouvoirs et d'influence sur les élites lors des chasses présidentielles en France, de 1870 à 1995. Histoire. 2018. dumas-02088037

HAL Id: dumas-02088037

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02088037>

Submitted on 2 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

UFR d'histoire – Centre d'histoire sociale du XXe siècle

Louis Garrido

LES NEMRODS DE LA REPUBLIQUE

Relations de pouvoirs et d'influence sur les élites lors des
chasses présidentielles en France de 1870 à 1995



Mémoire de Master 2

préparé sous la direction de Pascal Ory, professeur émérite

Juin 2018

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

UFR d'histoire – Centre d'histoire sociale du XXe siècle

Louis Garrido

LES NEMRODS DE LA REPUBLIQUE

Relations de pouvoirs et d'influence sur les élites lors des
chasses présidentielles en France de 1870 à 1995

Mémoire de Master 2

préparé sous la direction de Pascal Ory, professeur émérite

Juin 2018

« Les chasseurs, au contraire, présentent toujours à la république des corps robustes et des ressources positives. Ils font la guerre aux bêtes, les autres la font aux amis. »

Xénophon, *Cynégétique*, chapitre XIII

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier M. Etienne de l'Estoile qui m'a rappelé que derrière une titulature pouvait se cacher un trésor.

Il convient également de remercier M. Claude Garrido pour la relecture attentive de ce mémoire et Mme Anne Léoty pour son assistance technique.

Enfin, j'exprime ma gratitude à M. Pascal Ory pour la liberté de recherche et les conseils avisés donnés au cours de ces deux années de direction.

Sommaire

Introduction

I) La place des chasses présidentielles au sein du pouvoir

1. Les chasses présidentielles, dernier joyau de la Couronne ?
 - A. Les chasses royales au Moyen-Age (dynastie carolingienne et XIII^e siècle)
 - B. Le moment de cristallisation : Louis XIV et l'étiquette
 - C. Le tumulte du XIX^e siècle : l'héritage direct
2. Radiographie d'une chasse présidentielle
 - A. Les invitations et les préparatifs
 - B. La journée de chasse (battues et déjeuner)
 - C. Le suivi (envoi de gibier et budget d'une journée de chasse)
3. Les chasses présidentielles : le pouvoir en représentation
 - A. Analyse des reportages photographiques et du service photo de l'Elysée
 - B. La dimension symbolique d'une culture de classe
 - C. Le Président d'une France rurale ?

II) Les chasses présidentielles : outil d'influence des Présidents

4. Une influence sur la politique intérieure
 - A. Les Grands corps d'Etat : le Président comme clef de voute des institutions
 - B. Les parlementaires : rencontre entre l'exécutif et le législatif
 - C. Le Gouvernement
5. Les élites culturelles et économiques en ligne de mire
 - A. Les élites économiques : du « copinage » de classe à l'Etat stratège ?
 - B. Les élites culturelles : Existe-t-il une culture « officielle » ?
 - C. A la croisée des chemins : les patrons de presse.
6. Guerre et Paix : « *Terror belli, decus pacis* » Le corps diplomatique et les organisations militaires
 - A. Les militaires et grandes organisations internationales, symbole de deux mondes
 - B. Les relations diplomatiques lors des chasses sous la Troisième République
 - C. Les relations diplomatiques lors des chasses présidentielles depuis 1945

III) Les chasses, les élites, les Présidents et les Républiques : un rapport complexe

7. Elites des Républiques, Républiques des élites
 - A. La « républicanisation » des invités et des institutions
 - B. Les élites cynégétiques correspondent-elles aux élites françaises dans leur ensemble ?

C. Comment relier les élites appartenant aux chasses présidentielles ?

8. Présidents « monarque » contre Présidents « arbitres »

A. Présidents « monarque » : velléités de puissance

B. Présidents « arbitres » : un sens du devoir affirmé

C. Présidents « fantômes » : une absence omniprésente

9. Régimes parlementaires contre régime semi-présidentiel

A. Les chasses dans les régimes parlementaires : une prérogative constitutionnelle

B. Les chasses dans la Cinquième : une énième corde à l'arc présidentiel

C. Les chasses contestées : une scorie monarchique

Conclusion

Annexes

Introduction

« *Homme fait, la chasse me délaissait de tant de luttes secrètes avec des adversaires tour à tour trop fins ou trop obtus, trop faibles ou trop forts pour moi. Ce juste combat entre l'intelligence humaine et la sagacité des bêtes fauves semblait étrangement propre comparé aux embûches des hommes. Empereur, mes chasses en Toscane m'ont servi à juger du courage ou des ressources des grands fonctionnaires : j'y ai éliminé ou choisi plus d'un homme d'Etat. Plus tard en Bithynie, en Cappadoce, je fis des grandes battues, un prétexte de fête, un triomphe automnal dans les bois d'Asie.* » Femme du XXe siècle, se glissant dans la peau d'un empereur mourant au second siècle de notre ère, Marguerite Yourcenar tient le style dans la main d'Hadrien pour le faire revenir dans des *Mémoires* fictives mais dont les notes graves résonnent avec les accents de la vérité sur son existence, ses souvenirs et sa pratique du pouvoir. Pratique s'exprimant tant dans les palais de marbre que dans les forêts boisées de l'Empire. Cet empereur philhellène, disciple d'Artémis-Diane, possède en partage cet amour de la pratique cynégétique avec certains des présidents de la République française. D'Adolphe Thiers en 1871 jusqu'à François Mitterrand en 1995, la Présidence de la République a organisé des chasses présidentielles au cours desquelles étaient invitées les élites politiques, économiques et culturelles.

Les chasses présidentielles ne naissent pas républicaines, elles le deviennent. Héritage de la monarchie, elles charrient dans leur sillage un ensemble de traditions, de pratiques, de territoires emprunts des sceaux royaux et impériaux. Ces chasses ont lieu entre le début du mois d'octobre et la fin du mois de janvier. En une journée, parfois deux, des invités de la présidence de la République se retrouvent pour chasser sur les domaines nationaux du château de Rambouillet, de Marly-le-Roi dès les débuts de la Troisième République, complétés par celui de Compiègne durant le mandat d'Emile Loubet (1899-1906) et du domaine de Chambord sous la Cinquième République. Cette journée se compose d'un déjeuner, de plusieurs battues, d'une collation et parfois d'un dîner pour les chasses sortant du cadre annuel, celles, exceptionnelles données en l'honneur des chefs d'État en voyage officiel ou officieux. Les chasses sont définies par l'institution auxquelles elles sont attachées. Traditionnellement, c'est le corps diplomatique qui ouvre la saison, viennent ensuite les membres du Sénat et de la Chambre des Députés (devenue en 1946 l'Assemblée nationale), chaque chambre ayant sa chasse. Celles du Gouvernement et des grands corps de l'Etat suivent ainsi que les chasses pour les « amis personnels » et les Maisons civile et militaire de la Présidence de la République. Convoquer la figure biblique de Nemrod pour qualifier les

présidents de la République est d'autant plus juste que ce « chasseur devant l'Éternel »¹ présent dans la Genèse est le premier roi. Selon le Zohar, le terme chasseur est à entendre comme chasseur d'hommes et comme roi ayant conquis son peuple par la force. La figure de Nemrod est significative car, selon Hegel², elle représente l'immanence du pouvoir, le premier pouvoir terrestre qu'il oppose à Noé et Abraham, des bergers se plaçant sous l'autorité divine, au cœur d'un pouvoir transcendant. Le qualificatif Nemrod s'applique donc aux présidents de la République pour plusieurs raisons. Tout d'abord, certains, parmi les premiers magistrats de France furent effectivement de grands chasseurs (Félix Faure ou Valéry Giscard d'Estaing par exemples) et remplirent leur présidence de nombreux trophées de chasse. Ensuite, comme le roi biblique, certains présidents sont des chasseurs d'hommes, voire des « chasseurs de tête », au service d'une stratégie de renforcement de leur influence personnelle au-delà de la circonscription des pouvoirs qui leur sont dévolus par la Constitution (Vincent Auriol en est la figure idéal-typique). En outre, comme Grégoire Chamayou l'explique pour Nemrod : « *Le pouvoir cynégétique rassemble l'épars, le centralise et l'accumule dans une logique d'annexion sans limite. [...] La dynamique du pouvoir cynégétique est orientée par ces deux vecteurs : centralisation par l'annexion des ressources extérieures, verticalisation par l'accumulation des prises sur le territoire intérieur.* »³ Les chasses présidentielles répondent parfaitement à cette analyse, contrepoint de l'analyse foucauldienne du pouvoir pastoral, où ce qui compte ne sont pas tant les prises animales que les prises humaines, dont la capture se font par les cartons d'invitations. Le Président de la République centralise les forces vives de la politique, de l'économie, de l'élite intellectuelle et culturelle, des forces apparaissant comme « les ressources extérieures », extérieur au domaine de compétence et au champ d'intervention présidentiel par des moyens plus traditionnels. Verticalisation également par le Protocole, héritage de l'étiquette monarchique de l'Ancien Régime, subtil rappel de la place qu'occupe chacun sur une échelle de valeurs, le président toujours au-dessus. Cette verticalisation se fait sur le « territoire intérieur » du Président, c'est-à-dire sur les domaines présidentiels (Rambouillet, Marly, etc.). Le Président possède l'avantage de connaître le « terrain », il reçoit en maître chez lui, impliquant une subordination symbolique entre lui, sa famille et ses invités. Enfin, le terme de Nemrod n'est pas exclusivement réservé au président, de grands chasseurs se trouvent parmi

¹ Chamayou Grégoire, « II. Nemrod, ou la souveraineté cynégétique », *Les chasses à l'homme*, sous la direction de Chamayou Grégoire, La Fabrique Editions, 2010, pp. 21-32.

² Hegel commente Flavius Josèphe dans *L'Esprit du christianisme et son destin*, précédé de *L'Esprit du judaïsme*, Vrin, Paris, 2003, p.66.

³ Chamayou Grégoire ; *art. cit.*, p. 26.

les personnalités invitées par la Présidence de la République et nous engage à étudier leurs rôles, leurs poids politiques et les raisons de leurs invitations.

Les chasses sont d'actualité dès 1871 sous la magistrature d'Adolphe Thiers, c'est-à-dire sur les vestiges du Second Empire et avant même les lois constitutionnelles de 1875 donnant au régime républicain la force de la loi. La pratique de la chasse semble être une constance des chefs d'Etat quel que soit le régime. Cela est dû aux hommes eux-mêmes. En effet, les deux premiers chefs de l'Etat, Adolphe Thiers, ministre de Louis-Philippe, chassa avec le souverain et Patrice de Mac-Mahon, s'illustrant lors de la Guerre de Crimée (1853-1856), reçut le titre de duc de Magenta de la part de l'empereur Napoléon III et fut invité à des chasses impériales, notamment à une chasse en 1865⁴. Ainsi, ces hommes faisant une transition entre l'Empire et la République relient les régimes par des pratiques similaires. Les chasses font l'objet d'attaques et de critiques au cours de la Troisième République comme étant un reliquat de la monarchie qu'il faudrait supprimer (si ce n'est abolir pour reprendre le vocabulaire approprié à tout ce qui touche de près ou de loin à l'Ancien Régime). Il apparaît donc justifié de prendre 1870, date de l'effondrement du régime impérial et début d'un combat constitutionnel pour imposer la République comme borne inaugurale. De même, choisir 1995 comme borne finale est le fruit d'une réflexion. Jacques Chirac, en arrivant au pouvoir en 1995, choisit de supprimer les chasses présidentielles de façon nette à Marly et Rambouillet. Le cas de Chambord est plus ambigu puisque des « battues administratives » de régulation de la faune sauvage sont maintenues. Ces battues sont l'occasion pour la Présidence de la République de continuer à exercer une influence de manière encore plus informelle. En outre, ces deux bornes amènent à une étude longue de l'évolution de l'objet étudié par ses constances et ses changements. Différents échelons d'étude sont utilisés pour analyser l'objet. La chasse en elle-même qui apparaît ici comme « l'unité de base », l'événement d'une journée préparé depuis deux mois par les services de la Présidence avec une intervention possible du chef de l'Etat. Nous sommes donc confrontés à un événement bien circonscrit dans le temps et l'espace. La saison de chasse, regroupant entre six et dix chasses, puis le mandat d'un Président de la République permettant de dégager des tendances plus longues liées à l'homme habitant la fonction, avec ses réseaux d'amitié, de connaissances. La chasse présidentielle étant au service de la fonction, elle s'insère, elle croise les autres temporalités dans lesquelles le Président est pris (les guerres coloniales, les crises ministérielles, les affaires, les scandales, etc.). L'unité du mandat présidentiel permet

⁴ *Le Figaro*, édition du 8 décembre 1896.

également de tirer un bilan de la conception que le Président se faisait de l'outil cynégétique et de la fonction présidentielle en elle-même. Enfin, il y a l'unité du régime : Troisième, Quatrième et Cinquième République. Or dans les différents régimes républicains, le Président ne possède pas le même poids au sein des multiples institutions et des trois branches du pouvoir. Sur ce temps long, la chasse épouse les critiques faites au régime sous lequel elle a lieu. C'est donc par le prisme des chasses présidentielles que nous pourrions aborder les critiques de certains des détracteurs des Républiques telles qu'elles sont conçues. Ces critiques se concentrent sur le vestige monarchique que constitueraient les chasses présidentielles, critiques renforcées par les domaines sur lesquelles elles se déroulent, donnant du crédit à cette vision.

Les quatre domaines qui ont accueilli des chasses présidentielles depuis 1870 sont tous d'anciens domaines royaux. Chambord et son parc, inclus sous la Cinquième République pour sa population de sanglier est situé au cœur de la Sologne, terre de chasse et domaine royal par excellence en s'insérant dans le maillage des châteaux de la Loire. Par la volonté de François I^{er} (roi de France de 1515 à 1547), le château de Chambord est destiné non pas à être une résidence principale mais bien un château de chasse⁵. Les présidents-chasseurs perpétuent la fonction principale et originelle du domaine. Le château de Rambouillet est également une résidence royale puisqu'en 1783, Louis XVI achète ce château à son cousin, le duc de Penthièvre. Le roi acquiert cette demeure pour assouvir au mieux une de ses passions dévorantes qu'est la chasse. Signe de la destination de cet achat, il fait construire dans la ville de Rambouillet, un bâtiment de vénerie. Cette vocation cynégétique se retrouve également sous l'Empire et la Restauration (notamment Charles X). Durant la Monarchie de Juillet, Louis-Philippe le retire de sa liste civile en raison d'une volonté de diminuer le train de vie de la monarchie, de supprimer une partie de dépenses jugées comme excessives. Cependant, le domaine retrouve le giron impérial sous Napoléon III dès 1852. La Troisième République ne rompt pas avec le château de Rambouillet par l'action conjuguée mais non concertée de deux hommes qui ne sont pas des hommes nouveaux en 1870 : Adolphe Thiers qui s'oppose fermement à ce que le château soit converti en hôpital et Mac-Mahon. A partir de 1879 sous Jules Grévy, les chasses devenues « présidentielles » recommencent leur cycle saisonnier et officiel. Sous ce régime républicain, le château prend un poids plus fort encore en devenant, une résidence officielle de la Présidence de la République le 23 février 1896 après avoir été

⁵ Erlande-Brandenburg Alain et Mérel-Brandenburg Anne-Bénédicte, *Histoire de l'architecture française du Moyen-Age à la Renaissance*, Mengès, 1995, p.60

réaménagé pour le président Félix Faure (1895-1899), surnommé le « Président-Soleil ». Le château devient la villégiature d'été (entre mai et octobre) de tous les présidents jusqu'à René Coty et la résidence principale pour les chasses présidentielles. Dans la lignée de Félix Faure, véritable Nemrod, Émile Loubet, son successeur direct, fait réhabiliter sous son mandat les tirés de Compiègne, haut lieu de la tradition cynégétique, notamment sous Napoléon III. Cette expérience ne survit pas au natif de Montélimar puisque Armand Fallières réunit en adjudication le domaine, ne souhaitant pas le conserver. Enfin, autre résidence royale devenue présidentielle, Marly-le-Roi. Le château qui accueillit Louis XIV a disparu mais la tradition de chasse s'est perpétuée à travers l'existence du pavillon de chasse. Et comme sous Louis XIV, l'invitation à Marly est réservée à quelques privilégiés. De Saint-Simon avec son célèbre « *Sire, Marly...*⁶ » jusqu'aux chasses en l'honneur des amis *personnels* du président, ce lieu reste celui d'un Protocole (ou étiquette) plus souple, d'une certaine décontraction et d'une intimité plus forte. Ces chasses, au-delà de l'aspect cynégétique affiché sont un carrefour où se retrouve les élites françaises, qu'elles soient politiques, économiques ou culturelles. En effet, au cours d'une saison de chasse, le président de la République reçoit tous les personnages de l'État les plus importants : des membres du Gouvernement dans des secteurs clés (les Affaires étrangères, les Finances et les Affaires économiques, la Défense), des parlementaires, souvent à des postes clés (membres du Bureau du Sénat ou de la Chambre des Députés (ou Assemblée nationale), des présidents de commission (à l'Agriculture, aux Affaires étrangères, etc.). Outre, les élites politiques, les élites culturelles ne sont pas en reste avec des académiciens et membres de l'Institut plus généralement, des personnalités du monde de la recherche comme le président de l'Institut de lutte contre le cancer par exemple. Souvent les élites intellectuelles hors Institut de France sont invitées sur le contingent des amis personnels, témoignant plus du passé et des relations nouées auparavant que d'une institutionnalisation d'une chasse en l'honneur des sommités intellectuelles. Ce contingent d'amis personnels permet également l'introduction des élites économiques. Lors de la présidence de René Coty, ce sont notamment des industriels havrais qui ont bénéficié des invitations aux chasses présidentielles. Enfin, le président se place au cœur des rouages de l'État avec des élites politico-administratives et judiciaires comme par exemple le Préfet de police de Paris, poste à la fois administratif mais également politique, disposant d'un pouvoir important puisqu'il est en charge d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre dans la

⁶ Saint-Simon Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires*, éd. par A. Michel de Boislisle, Paris, Hachette, 43 vol., t. XXVIII (1916), p. 359-360.

bouillonnante capitale, foyer de nombreuses révolutions depuis 1789. Le président de la Cour de cassation, des présidents de chambre du Conseil d'État et de la Cour des Comptes sont également invités. Très souvent, ils appartiennent au Conseil Supérieur de la Magistrature (C.S.M.), stratégique car, jusqu'en 2008 le président de la République était également le président du Conseil Supérieur de la Magistrature et que le C.S.M. a pour fonction d'assurer l'indépendance de la justice et des magistrats par rapport au pouvoir exécutif. Enfin, par les deux chasses « internationales », c'est-à-dire d'un côté la chasse en l'honneur du corps diplomatique et de l'autre, celle en l'honneur des « grandes organisations internationales » (O.N.U., O.T.A.N. et S.H.A.P.E.), le Président invite à la fois des diplomates et des militaires de haut-rang et affirme dès la Troisième République une forme de « domaine réservé » dans lequel il entend exercer une influence certaine et contribuer à faire avancer les positions françaises. Dès lors, apparaît le degré d'insertion du président de la République dans les rouages de la machine de l'État et à quel point il devient central.

Jalons historiographiques

La genèse du choix de cet objet d'étude est le produit de la rencontre entre une appétence particulière du chercheur pour l'histoire politique contemporaine et d'une suggestion de recherche par les Archives Nationales. L'institution a publié une liste de thématiques nouvelles puisqu'à présent classées, répertoriées et connues. Parmi celles-ci se trouvait notamment la question des chasses présidentielles. Celles-ci entraînent *a priori* en résonance avec la réputation de grand chasseur qu'était Valéry Giscard d'Estaing, et le goût de ce dernier pour le faste, l'étiquette cristallisant les critiques de monarque républicain. L'histoire des chasses présidentielles apparaît comme une histoire politique et culturelle par les représentations.

Le sujet abordé est une histoire politique pour plusieurs raisons. Politique tout d'abord car elle met en scène des représentants de l'élite du paysage politique français. C'est donc dans le sens le plus commun que nous entendons « histoire politique », non pas en soumettant ce travail à des soubassements « idéologiques » mais bien parce que ce sujet est en prise à des objets éminemment politiques. Lors des chasses, nous sommes dans le domaine *du* politique et de *la* politique. Les chasses sont devenues constitutives de l'exercice du pouvoir du Président de la République. Il ne faut pas voir dans la chasse qu'une pratique sportive ou de loisir. Il s'agit d'un (en)jeu de pouvoir et d'influence. De ce fait, les chasses présidentielles

prennent part à l'histoire politique voire de plusieurs histoires politiques. C'est à la fois l'histoire de la présidence de la République comme institution (sa place au sein des pouvoirs) mais également l'histoire des présidents de la République en tant qu'individus. Cet angle permet de comprendre comment l'homme considérait sa fonction et quels moyens il se donnait pour exercer la magistrature suprême. En outre, c'est une histoire parlementaire et des relations entretenues entre les pouvoirs exécutifs et législatifs. Par le nombre relativement modestes de chasseurs retenus pour ces journées d'exception, il en ressort un effet de concentration des hommes les plus influents et des fonctions les plus prestigieuses, donnant droit à une invitation, sans compter les relations d'amitiés personnelles pouvant exister. L'intérêt de l'étude des chasses présidentielles est donc celui de la réflexion sur l'exercice du pouvoir et le degré d'influence des outils informels à la disposition du Président de la République. En ce qui concerne l'historiographie de cet aspect du travail de recherche, il semble s'inscrire dans le prolongement des historiens prônant le renouveau désormais bien installé de l'histoire politique. René Rémond a bien décrit ce mouvement en 1988 dans *Pour une histoire politique*⁷. Cette ligne se retrouve dans les revues *Vingtième siècle* fondée en 1984 et plus récemment dans *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, fondée en 2007 par le Centre d'histoire de Sciences Po. Cette inscription dans ce courant se constate donc dans l'histoire de la vie politique avec la chronique des transactions au sein du monde politique, l'histoire des hommes politiques de premier plan et du personnel politique (l'usage de la prosopographie est un des outils d'analyse utilisé ici). Or, ce travail de recherche est à l'image de l'évolution historiographique de l'histoire politique puisque progressivement le domaine du politique à commencer à investir d'autres champs comme celui du culturel. Comme le constate Nicolas Mariot et Philippe Olivera : « *L'histoire politique est désormais celle d'un domaine qui possède son propre moteur explicatif, présent dans les têtes : la culture.*⁸ » Une autre facette de l'appartenance de ce travail de recherche à l'histoire politique, c'est, à la fois, la volonté d'appliquer l'échelle d'observation de l'individu, de l'« acteur », ici le Président de la République, et la recherche des raisons données à l'action.

De cette facette découle l'intégration à la réflexion de la socio-histoire, qui selon Michel Offerlé permet de conjuguer « *la pratique des savoir-faire historiens – l'archive et*

⁷ Rémond René, *Pour une histoire politique* ; Le Seuil, Paris, 1988, 402 p. : « *Événementielle, subjectiviste, psychologisante, idéaliste, l'histoire politique assemblait ainsi tous les défauts du genre d'histoire dont une génération aspirait à clore le règne et à précipitait la déchéance. Prenez trait pour trait le contre-pied de ce portrait cruel et vous aurez l'essentiel du programme que s'assigne une histoire régénérée.* »

⁸ Delacroix Christian et alii (dir.) , *Historiographies, I, Concepts et débats* ; Paris, Gallimard, 2010, coll. Folio Histoire, 646 p.

*l'histoire dite orale – et l'usage raisonné de la conceptualisation sociologique autorisant à construire autrement les objets et à lire autrement les sources historiques.*⁹ » La socio-histoire permet d'introduire dans la réflexion et l'analyse historique les outils de compréhension de la sociologie, notamment les relations de pouvoir et les liens entre les individus. Cet aspect est primordial dans le sujet car, si par l'histoire politique, ce sont l'acteur (le Président de la République), son choix et les raisons de ce dernier qui sont centraux, les chasses présidentielles mettent en scène des groupes d'individus influents dont les relations constituent un précipité de convergence (ou de divergence) d'intérêts. En outre, les travaux proches de la socio-histoire portent une grande attention à déconstruire les catégories s'imposant *a priori* au sujet traité et à fabriquer en leur sein les objets qu'ils étudient. Dès lors, l'attention portée aux filiations, héritages, continuités est forte et permet de ne pas se laisser porter dans le sens du courant historique, agréable pour l'esprit. En l'occurrence, l'étude scrupuleuse des chasses royales (et impériales) permet d'interroger la prétendue continuité des chasses sous l'ère républicaine et même sous les différentes ères républicaines. Comme lecteur de Bourdieu souscrivant à ses thèses, considérer que la manière de nommer, d'écrire, de classifier les objets étudiés conditionne le réel, le moment de la définition de l'objet est déterminant pour la scientificité de la recherche menée. Nicolas Mariot et François Buton considèrent que la socio-histoire est pris entre deux exigences « *à la fois vers la restitution la plus fine possible des logiques de construction des institutions, au sens anthropologique du terme, et l'investigation la plus approfondie possible du rapport des individus (acteurs, agents...) à ces mêmes institutions.*¹⁰ » Ici, la première exigence correspond à l'institution des chasses présidentielles et la seconde au rapport des participants à ces chasses.

L'un des aspects de la réussite de l'histoire culturelle dans le champ historiographique français, histoire dont le développement est assez récent, est sa capacité à intégrer plus facilement les autres sciences sociales dans ses recherches que les autres courants historiques. L'histoire culturelle se nourrit de l'anthropologie et de la sociologie notamment avec une utilisation des grilles de lectures bourdieusiennes¹¹ et foucaaldiennes¹². Une des différences au

⁹ Offerlé Michel, « Socio-histoire », in P. Perrineau, D. Raynié ed., *Dictionnaire du vote*, PUF, 2001, p.850-856.

¹⁰ Buton François et Mariot Nicolas, *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009, 218 p.

¹¹ Bourdieu Pierre, *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987, coll. Le sens commun, 228 p. ; *La Noblesse d'État, Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989, coll. Le sens commun, 576 p. et *La Distinction, Critique sociale de jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, coll. Le sens commun, 680 p.

¹² Foucault Michel, *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1966, 405 p. et *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines », 1969, 288 p.

sein de l'historiographie de l'histoire culturelle est la place accordée au culturel par rapport aux autres facteurs explicatifs : le social, le politique... La question de l'autonomie de la sphère culturelle se pose. Certains ont cherché à la mettre en lumière avec, par exemple, la « culture de guerre » chère à Stéphane Audouin-Rouzeau et Annette Becker¹³ qui touche à la fois le front (des officiers au soldat de première ligne avec les journaux des combattants dans les tranchées) et l'arrière. La violence serait assumée à la fois par le front et par l'arrière à travers les images véhiculées. D'autres considèrent que la culture est un révélateur de rapports sociaux déséquilibrés, un rapport de force entre détenteurs d'un capital fort et d'un capital faible. Ici, l'intérêt est de montrer que les deux approches peuvent être réunies sur ce sujet. En effet, la culture cynégétique et la pratique de la chasse sont deux éléments de la « culture française » très répandus sur l'ensemble du territoire et dans les différentes catégories sociales. Jusqu'à l'émergence de l'écologie politique dans les années 1970, la chasse n'avait que peu d'opposants, assez mal organisés, pour faire pression efficacement en vue d'infléchir les politiques à destination de l'environnement. Durant près d'un siècle donc, de 1870 aux années 1970, la chasse se retrouve à la fois dans les classes populaires et chez les élites, sous des formes différentes certes, mais qui témoignent d'un « parti des chasseurs¹⁴ » dans le monde rural. Dans les classes populaires, la chasse est un loisir apprécié depuis la Révolution de 1789 et l'abolition des privilèges dont celui du droit de chasse. Au sein des élites et des familles subsistantes de la noblesse française, la chasse se transmet de génération en génération comme patrimoine immatériel et perpétuation de savoir-faire. Concernant les chasses présidentielles, nous retrouvons une forme de conscience collective au sujet de la chasse, une forme de culture cynégétique présente à tous les échelons de la société. Des photos du président chassant à Rambouillet paraissent dans la presse, des filets dans les journaux nationaux annoncent les dates des chasses présidentielles et le nom de certains invités prestigieux. La chasse permet de rapprocher le président des Français en insistant sur l'aspect du loisir et de la passion. Dans le même temps, la chasse présidentielle est hybride. Composée des élites françaises, elle n'est pas une chasse à courre (chasse à cheval, avec des chiens poursuivant le gibier), nécessitant un équipage et possédant de nombreux codes vestimentaires. Les chasses présidentielles sont l'occasion d'une chasse au tir, dans des tirés, des plaines et terrains plats dans lesquels le gibier est levé par des rabatteurs. Le décalage

¹³ Audouin-Rouzeau Stéphane et Becker Annette, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000, 272 p. et Audouin-Rouzeau Stéphane « Historiographie et histoire culturelle du premier conflit mondial », dans Jules Maurin, Jean-Charles Jauffret (dir.), *La Grande Guerre 1914-1918. 80 ans d'historiographie et de représentations*, Montpellier, université de Montpellier III, 2002, p. 324.

¹⁴ Corvol Andrée, *Histoire de la chasse, L'Homme et la Bête*, Paris, Perrin, 2010, 588 pages.

entre les différents rapports sociaux à la chasse dans la société et celui entre les pratiques classiques cynégétiques au sein des élites et des pratiques au cours des chasses présidentielles inclinent le sujet vers le deuxième pan de l'historiographie.

Sources et méthodologie

Les sources principales, du moins les plus prolifiques sont les sources des archives présidentielles et personnelles des présidents de la République aux Archives nationales. Les sources présidentielles contiennent les mêmes documents pour chaque chasse organisée : les invités et leur fonction, le gibier tué lors de la chasse et la répartition de celui-ci entre les participants et une liste de personnes importantes dans différentes institutions françaises. A partir de la Quatrième République, de plus en plus fréquemment, le plan de table du déjeuner ainsi que le menu servi est présent dans les papiers. Pour les menus, nous pouvons nous montrer optimistes avec l'avènement de la Cinquième République et le versement aux Archives nationales du service ronéo de l'Élysée. Ces premières archives peuvent être exploitées de différentes manières selon les chasses. En effet, lors des chasses en l'honneur du corps diplomatique, le diplomate invité représente plus son pays que lui-même tandis que pour les chasses en l'honneur du bureau du Sénat et de l'Assemblée nationale, les invitations peuvent être lues aussi en fonction de l'affinité personnelle que le président de la République peut avoir avec les parlementaires proposés. Il est intéressant de se pencher, outre l'identité des individus, sur la fréquence des invitations et l'attention portée à chacun, notamment par le jeu du Protocole. Le Protocole est omniprésent : tout d'abord dans la distribution des places lors du dîner. La proximité avec le Président et sa femme sont gages d'un prestige certain. Le plan de table est toujours soumis au Président de la République pour qu'il donne son accord, voire modifie lui-même les emplacements. Le Protocole se manifeste également par la répartition des invités dans les voitures. Chaque voiture accueille des invités de poids honorifique équivalent. Enfin, cet ordre protocolaire est sensible lors de la chasse elle-même, le président se trouvant dans le tiré central, légèrement plus large que les autres, tandis que les invités se répartissent de chaque côté selon leur importance de manière concentrique. Le Président est au centre des attentions, au centre du pouvoir, il est le centre de gravité, d'équilibre. Les listes de distribution du gibier tué donnent de précieuses informations parce qu'elles dépassent le temps et l'espace cynégétique *strico sensu*. Il s'agit d'un geste politique et symbolique fort visant à entretenir une relation de pouvoir, d'obligation entre les élites.

Outre les parts réservées au Président et aux participants, le reste des bêtes est donné. Une part prend le chemin d'institutions de charité et de bienfaisance, souvent en région parisienne et des amis personnels. Une autre partie est donnée aux services de l'Élysée comme la protection du chef de l'État, les sténographes, les Maisons civile et militaire de l'Élysée. Le parallèle avec les chasses royales et l'historiographie consacrée à la figure du roi comme roi nourricier se rappelle à notre mémoire et demande des précisions et une étude approfondie. Enfin, une part importante du gibier est envoyée aux élites parisiennes : les parlementaires, les ministres, des membres de la Cour de Cassation et des grands corps de l'État (la Cour des Comptes, le Conseil d'État, la préfectorale). Ces élites comptent également, et de façon notable les directeurs des rédactions de la presse écrite et de radiodiffusion. Avec ces listes, une cartographie des élites françaises qui importent selon le point de vue du Président de la République peut être tracée. Il s'agit de comprendre comment le Président entretient des relations symboliques et matérielles avec les autres acteurs sociaux d'une bourgeoisie et d'une aristocratie qui a investi les ors de la République ainsi que les médias « faisant » l'opinion. Par l'étude des annuaires de la « bonne société », des données personnelles sur les individus participant aux chasses dans un premier temps puis les bénéficiaires des dons élyséens sont collectées dans une base de données adéquate.

Les photographies des fonds personnels et du service photographique peuvent faire l'objet d'une étude sur le comportement affiché par les élites photographiées¹⁵, ce qui y figure et en négatif, ce qui n'est pas visible. Les photographies questionnent aussi le message que veulent faire passer les individus. Les chasseurs sont-ils pris dans le « feu de l'action », sur le vif ou dans une mise en scène étudiée et calibrée par le pouvoir ?

Les journaux de presse écrite constituent une autre source, surtout pour la période allant de 1870 à 1914 parce que les Archives nationales sont muettes. Par les échos dans la presse ou le programme que donnent les journaux comme *Le Figaro*, les dates et participants de certaines chasses sont découvertes. D'autres journaux, plus polémiques, montrent l'opposition, certes faible, mais déjà existante face à un héritage considéré comme trop monarchique pour exister en République.

Les œuvres et témoignages cynégétiques viennent compléter la connaissance des chasses présidentielles. Les archives présentes aux Archives nationales apparaissent comme une « boîte noire » d'un avion. Les faits mesurables, les positions et actions sont connus mais

¹⁵Bourdieu Pierre, *Un art moyen, essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, 1965, coll. Éditions de Minuit, 361p.

« ce qui s’y passe », les conversations tenues, les commentaires et jugements des acteurs sont effacés, oubliés. A travers des autobiographies comme Georges Benoist ou Louis Andrieux, les témoignages des chasseurs confirmés et des invités réguliers permettent de lever le voile sur certains aspects ou épisodes des chasses présidentielles. Le fait que Félix Faure ait lui-même écrit un ouvrage, *Les chasses de Rambouillet depuis les temps primitifs de la Gaule jusqu’à nos jours* en 1898 est un bon indicateur de l’intérêt que ce Président portait à la chasse, dans quelle optique il abordait ces chasses : un héritage à faire perdurer.

L’occurrence de ce sujet est faible dans les textes de lois et les retranscriptions *in extenso* des débats parlementaires. La présence de décrets concernant les chasses présidentielles semblent indiquer qu’il s’agit d’un domaine réservé à la Présidence de la République et qu’il n’y a pas réellement de nécessité pour la représentation nationale de s’en saisir et d’en discuter.

Deux entretiens oraux ont été réalisés. Les témoignages oraux sont précieux¹⁶ parce qu’ils confrontent le chercheur directement avec son sujet, avec des acteurs faisant corps avec l’objet étudié. L’entretien oral déjà effectué fut celui de M. Jean-Claude Saletta qui faisait son service militaire entre avril 1985 et avril 1986 au 501^e régiment de chars de combat de Rambouillet. Il a assisté aux chasses présidentielles en tant que chef de poste. Ce témoignage est pertinent parce qu’il représente le point de vue des « petites mains », des individus qui sont présents mais ne participent pas à la chasse, devant être invisibles. Le second entretien est celui réalisé avec Gérard Larcher, président du Sénat, ancien ministre de Jacques Chirac et maire de Rambouillet dans les années 1980, invité aux chasses présidentielles.

La consultation des Archives est relativement aisée en ce qui concerne les Archives présidentielles. Les quantités et qualités des archives sont relatives selon les périodes. Pour la période 1870-1914, les archives sont plus que lacunaires, quasiment inexistantes. Idem pour la période de l’entre-deux-guerres, notamment parce que les Présidents Raymond Poincaré, Paul Deschanel, Alexandre Millerand, Gaston Doumergue et Paul Doumer ne sont pas chasseurs, expliquant le peu d’archives produites par les services présidentiels. Les archives concernent surtout la présidence d’Albert Lebrun. Quoique de qualité variable, elles sont toujours exploitables. Elles couvrent toute la période mais nous pouvons déplorer certaines lacunes récurrentes pour chaque chasse, notamment les plans de table ou même la liste des chasseurs.

¹⁶ Gomart Thomas. « Quel statut pour le témoignage oral en histoire contemporaine ? », *Hypothèses*, vol. 3, no. 1, 2000, pp.103-111 et Pollak Michael, « L’entretien en sociologie », *Cahiers de l’IHTP*, 21 (novembre 1992), p. 109-114.

Le second cas est le plus embêtant pour le chercheur car si la liste des invités au déjeuner inclus tous les chasseurs, la liste des chasseurs n'inclut pas les éventuels invités supplémentaires. Le premier cas n'est pas exempt de toute problématique parce qu'il est difficile de savoir qui chasse et qui ne chasse pas à la vue d'un simple plan de table. Cette difficulté se lève à partir de l'après-Seconde Guerre mondiale. Les dossiers de chaque chasse sont assez complets et similaires entre eux, facilitant des comparaisons. Les chasses présidentielles prennent une régularité et un rythme « de croisière » à partir de 1949. De 1949 à 1958, un travail de constitution d'une base de données¹⁷ recensant les participants aux chasses et déjeuners a été réalisé. Cette base comprend le nom, le prénom, le sexe, le statut du participant (chasseur, invité au déjeuner, les deux), sa fonction, l'institution de rattachement ainsi que la date de participation. Cette base de données permet de mener un travail de prosopographie¹⁸ sur environ 545 individus. Dépouiller et analyser toutes les archives sur une période de dix saisons de chasses est possible, reproduire ce travail à l'échelle de la Cinquième République est impossible dans le temps imparti et à la vue de l'inflation des archives versées dans les fonds présidentiels. Dès lors, se pose la question de l'échantillonnage. Plusieurs choix apparaissent pertinents : une saison de chasse tous les cinq ans, avec les années se terminant en 4 et en 9 pour pouvoir inclure une des deux cohabitations sous François Mitterrand, celle de 1993-1995 ainsi que deux chasses sous Georges Pompidou dont la mort prématurée mis brusquement fin à son mandat en 1974. Les mailles du filet semblent un peu lâches. Les années paires ou impaires semblent au contraire trop resserrées pour avoir l'intérêt de l'efficacité. Pour essayer de trouver une solution efficace à l'échelle de la Cinquième, il faut descendre d'un échelon pour trouver une réponse satisfaisante, épousant au mieux le contour de chaque mandat. La solution retenue est celle de 3 saisons de chasse par mandat, la première, la dernière et l'année centrale. Ce choix a le mérite de permettre de constater des trajectoires individuelles au cours d'un mandat, d'avoir une forme de « temps de passage » à mi-mandat et de fournir suffisamment de matière au chercheur pour avoir des points de comparaisons.

La consultation des Archives personnelles est moins aisée, non pas en raison de la nécessité de l'accord de certains « gardiens du temple » mais plus en raison de

¹⁷ Cocaud Martine, *Histoire et informatique. Bases de données, recherche documentaire multimédia*, Rennes, PUR, 1995.

¹⁸ Cellier Jacques et Cocaud Martine ; *Le traitement des données en Histoire et Sciences sociales. Méthodes et outils*, Rennes, PUR, 2012, 554 p. et Lemerrier Claire et Picard Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? » dans P. Nabonaud et L. Rolet, *Biographie et prosopographie*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2011. En ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00521512/fr/>

l'indisponibilité des documents qui sont retirés de la consultation en raison de l'état de dégradation dans lequel ils sont. Accéder à ces dossiers, notamment les photographies personnelles est précieux pour percer une partie de la « boîte noire » que sont les chasses présidentielles.

Travailler sur l'informel est toujours difficile car il est rarement quantifiable, mesurable, matériellement retranscrit. Il s'agit donc de ne pas seulement mettre en lumière le Président de la République dans ce travail de recherche, même s'il est central mais bien d'éclairer les relations qu'il entretient avec les élites françaises. Il nous faut comprendre comment le Président par le jeu de cet informel d'airain, par un Protocole aisément manié, contraignant n'importe lequel de ses invités, de ses obligés, peut raviver en l'espace d'une demi-journée une concentration aussi intense autour de sa personne. Le fait même de parler de chasses présidentielles, comme des chasses royales ou impériales, et non pas de chasses républicaines, mettant en avant le régime et non pas la personne, témoigne de cette cristallisation autour de l'individu qu'est le Président, du centre de gravité qu'il aspire à être. Comme le Roi ou l'Empereur, le Président doit sans cesse réaffirmer le lien évident entre lui et sa fonction pour identifier l'Etat à sa personne se voulant l'incarnation de celui-ci.

Comment les chasses présidentielles, perçues comme un domaine réservé voire un fait du prince, sont-elles devenues par le formel (le Protocole, les normes progressivement mises en place) et en même temps par l'informel (les cultures et mœurs aristocratiques, bourgeoises et cynégétiques), un terrain d'influence politique pour le chef de l'État, constituant un événement à fort capital symbolique et objet de reconnaissance sociale au sein des élites françaises lui permettant, s'il le désire, de recouvrir sa quête de centralité ?

Les chasses présidentielles ont une place particulière au sein du pouvoir. Cette particularité s'explique par l'histoire longue et les legs des régimes successifs. Une fois cet héritage recueilli par les régimes républicains, les replacer dans leur fonctionnement interne et leur évolution structurale au cours du siècle écoulé permet de définir leur place. Outre leur mécanique interne, leur représentation donne une certaine image du pouvoir. Les chasses sont un outil d'influence du président de la République sur les élites politiques nationales et diplomatiques, économiques et culturelles. Chacune de ces élites ont des dynamiques propres. Enfin, les chasses présidentielles sont des marqueurs de temporalités différentes (les mandats présidentiels, les différents régimes, etc.) et agissent comme des révélateurs de caractéristiques, de traits particuliers permettant de (re)lire certains moments politiques.

Première partie

La place des chasses présidentielles au sein du pouvoir

La place des chasses présidentielles au sein du pouvoir se comprend sous différents aspects. Cette place est d'abord celle dans une histoire longue, celle de la tradition des chasses royales et impériales dont elles sont les dépositaires. Les chasses présidentielles sont donc issues d'une tradition longue et dont l'inertie rend difficile le changement de pratiques dans des cadres géographiques fixes. Ensuite, c'est une analyse de la place des chasses présidentielles dans la fonction présidentielle et l'exercice d'un mandat. La question du déroulé d'une chasse et les diverses interventions que le Président peut effectuer tout au long de sa préparation, de la chasse en elle-même et dans l'après est posée. Les questions financières et symboliques sont liées à ces problématiques organisationnelles. Enfin, ces chasses sont un outil de communication politique dans le cadre de la politique cérémonielle de la République et plus précisément de l'exécutif. C'est donc la place des chasses présidentielles vis-à-vis de l'extérieur du monde politique qui est également discutée.

Chapitre premier

Les chasses présidentielles, derniers joyaux de la Couronne ?

Les chasses présidentielles ne sont pas apparues *ex nihilo* en 1870 avec la naissance de la Troisième République. Interroger le mode de fonctionnement des chasses présidentielles revient à inscrire ces dernières dans une temporalité plus longue et appréhender les héritages directs et indirects, les accommodements pris avec le passé plus ou moins lointain, avec les chasses royales et impériales. De nombreux régimes se sont succédés au cours du XIX^e siècle mais les chasses sont restées une constante. A la tête de la République naissante, des hommes des différents pouvoirs de ce siècle occupent les fonctions clés : Adolphe Thiers, ministre de Louis-Philippe, père de l'illustre discours des « libertés nécessaires » en 1864 et Patrice de Mac-Mahon, maréchal de la Guerre de Crimée et de la bataille de Solférino. Ces hommes ont connu les différentes manifestations prises par l'esprit curial propre à la France. La tradition cynégétique du pouvoir, et sa forme présidentielle, sont le produit, l'affleurement, dans une certaine mesure, des différentes strates qui composent l'histoire des chasses au cœur du pouvoir. Outre le XIX^e siècle, les chasses s'insèrent dans le dispositif de l'étiquette que Louis XIV a contribué à ériger en système total. Les chasses ayant également, sous l'Ancien Régime, une fonction de porte d'entrée à la cour pour les jeunes gens de bonne société. Au Moyen-Age, le souverain-chasseur est un enjeu entre laïcs et clercs, entre outil de puissance, démonstrations de force et exégètes du Livre cherchant à édicter un miroir du prince le plus conforme aux enseignements de l'Église. Les chasses carolingiennes de Charlemagne et de ses descendants peuvent être considérées comme l'embryon des chasses modernes et contemporaines.

A. Les chasses royales au Moyen-Age (dynastie carolingienne et XIII^e siècle)

Dès l'époque carolingienne, les chasses revêtent un enjeu politique évident. La motivation des chasses n'est pas l'aspect nourricier. Fabrice Guizard-Duchamp¹ montre l'enjeu de la représentation politique d'un souverain à la chasse. Le parallèle avec les chasses présidentielles peut être tracé. Les descendants de Charlemagne sont confrontés à des royaumes dont les frontières fluctuent régulièrement. Les biographes et chroniqueurs ont relevé les lieux de chasses et il apparaît que le but de celles-ci est d'affirmer le *regnum*, c'est-à-dire le pouvoir au sens propre et au sens figuré d'un individu sur un territoire. Les différents

¹ Guizard-Duchamp Fabrice, « Louis le Pieux roi-chasseur : gestes et politique chez les Carolingiens » in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 85, fasc. 3-4, 2007. Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 521-538.

rois chassent dans les forêts et bois qui longent la frontière nouvellement tracée pour réaffirmer la possession des terres. Pour les différents présidents, l'enjeu du *regnum* est primordial aussi puisqu'il s'agit de réaffirmer le pouvoir sur ses terres, sur ses propriétés. Son pouvoir est fortement circonscrit aux limites des résidences présidentielles mais derrière ses murs, il est le maître des lieux. Très vite, comme la République, le Président s'installe dans ses meubles. Il ne souhaite plus être l'invité. Jules Grévy trouve un accord avec le duc de la Trémoille pour la location du château de Rambouillet et, après une rénovation, Félix Faure le fait redevenir une résidence officielle du Président en réintégrant la propriété dans le giron de l'État le 23 février 1896.

Le *regnum* est aussi matériel. Sous les Carolingiens, certaines forêts sont exclusivement réservées au roi, même les princes et princesses de sang n'ont pas le droit de chasser, ou alors des restrictions sur certaines bêtes sont énoncées. Il en est de même sous la République. Les forêts de Rambouillet et de Marly-le-Roi sont réservées au Président et seule une invitation de celui-ci permet d'y chasser. Certaines bêtes sont marquées par le sceau de l'exclusivité. Félix Faure, le « Président-Soleil », rétablit une tradition de l'Ancien Régime voulant qu'au moment où un coq-faisan passait, les rabatteurs criaient « Coq au Roy ! » et seul le Président pouvait tirer. Son successeur, Émile Loubet changea légèrement la tradition en instituant la formule « Coq au Président ! ». Finalement, Armand Fallières, lui-même successeur de Loubet, trop néophyte pour faire montre de dextérité et de précision régulières décida d'abolir cet usage pour mieux cacher ses lacunes. Cet exemple montre que le *regnum* est toujours présent dans certains usages de la République et que symboliquement, le Président est toujours maître de tout ce qui se trouve sur ses terres.

Guizard-Duchamp montre que la mention des chasses se fait au gré des périodes de paix, d'*amicitia* entre les souverains. La chasse est selon lui un exercice de coopération, montrant les « solidarités ». Cela semble d'ailleurs correspondre aux logiques antiques faisant de la chasse, la guerre des temps de paix. Et sous les Républiques, il s'agit bien d'un exercice de démonstration des solidarités entre le Président et les différents corps invités (les Assemblées, les hauts-fonctionnaires et les différentes institutions administratives) par le biais de représentants choisis par le Président en fonction, notamment, des affinités personnelles. L'*amicitia* et l'entretien de celle-ci se fait annuellement par l'invitation du corps diplomatique, de certains chefs d'État étrangers et après la Seconde Guerre mondiale, des grandes organisations internationales (O.T.A.N., S.H.A.P.E. et O.N.U.). Les chroniqueurs du IX^e siècle insèrent les chasses dans le ballet diplomatique entre souverains, les chasses sont

l'occasion de la discussion, spécialement lors des banquets. La structure des chasses présidentielles prévoit un déjeuner voire un dîner en plus. La commensalité du temps carolingien resurgit sous les Présidents de la République. Les banquets, tout comme les déjeuners à l'époque contemporaine ne sont pas composés par le résultat de la chasse. Cependant, le gibier est partagé, après que le roi ait pris sa part, le reste est distribué aux clercs et autres membres de sa suite, soulignant l'opulence du souverain et sa supériorité. De même, lors des chasses présidentielles, le Président garde en moyenne 25 bêtes, le reste est réparti entre les autres chasseurs du réseau politique et institutionnel dans lequel s'insère le chef de l'État. La logique conduisant les actions des souverains et des présidents est la même. Relire les chasses présidentielles à l'aune de leurs ancêtres carolingiennes permet de dresser des parallèles et de trouver des constantes dans les pratiques cynégétiques, faisant émerger la chasse comme un enjeu politique.

A partir du XIII^e siècle, les exégètes du Livre² se déchirent sur la question de la pratique de la chasse. Ce questionnement nous intéresse pour comprendre pourquoi les souverains ont choisi de continuer à chasser en prenant les commentateurs favorables à cette pratique. Faire fi des enseignements des clercs prouve que la chasse possède une valeur ajoutée sociale et symbolique qui contrebalance le coût d'une opposition avec l'Église. Ce conflit de logiques montre que la chasse est primordiale pour le souverain, non pas seulement car elle constitue un loisir seigneurial mais parce qu'elle s'inscrit dans une logique de représentation politique dont le message vise au peuple et à les pairs. En effet, les exégètes s'affrontent sur les conséquences de la chasse sur le souverain. Pour les détracteurs de la chasse, en s'abaissant à cette pratique, le souverain devient, pour Jean de Salisbury, une « demi-bête »³, ce qui, pour Machiavel⁴, est une qualité dans l'éducation du prince avec l'exemple d'Achille et de son précepteur, le centaure Chiron, permettant d'inspirer la crainte au peuple. D'autres, s'opposant à Salisbury et précédant Machiavel, revendiquent la parenté avec Nemrod en faisant du peuple le gibier métaphorique du souverain. En dépassant la dimension du loisir, la chasse est bien un rituel politique⁵ où se voit s'affronter le *regnum* et le *sacerdotium*. La chasse est donc un terrain où s'affronte des représentations du monde. S'affranchissant des recommandations de nombreux ecclésiastiques, les souverains ne veulent

² Buc Philippe, « Pouvoir royal et commentaires de la Bible (1150-1350) », *Annales*, Vol. 44, n° 3, 1989, 691-713, p. 698-699.

³ De Salisbury, Jean, *Policraticus*, I, IV (PL, 199, 393-394).

⁴ Machiavel, *Le prince*, chap. 18.

⁵ Buc Philippe, « Rituel politique et imaginaire politique au haut Moyen Âge », *Revue Historique*, T. 303, Fasc.4 (620), Rituels médiévaux (Octobre / Décembre 2001), pp. 843-883, ici p. 846-848.

pas se priver d'un levier politique fort. Ce choix est révélateur, il montre la résistance de la chasse comme d'un intérêt trop important pour s'en défaire. La chasse va encore prendre un poids plus fort en s'insérant dans le dispositif louis-quatorzien de l'étiquette.

B. Le moment de cristallisation : Louis XIV et l'étiquette

Dans l'hypothèse d'un syncrétisme entre républicanisme d'un côté et faste royal et impérial de l'autre, les chasses royales sous Louis XIV apparaissent comme le creuset déterminant entre les héritages lointains de la mise en scène du pouvoir royal dont certains exemples ont déjà été étudié précédemment et une forme de modernité de l'action politique qui irrigue certains aspects du pouvoir encore sous la Cinquième République. Si certains comportements des premiers magistrats de France cristallisent les critiques de « monarchie républicaine » dans les régimes républicains successifs depuis 1870, les comparaisons font souvent référence à des idéaux-types et des images d'Épinal. De Félix Faure, surnommé le « Président-Soleil » pour son goût du faste, à Charles de Gaulle caricaturé dans le *Canard enchaîné* sous les traits de Louis XIV⁶ ou de Napoléon III (pour la place centrale que prend le Président dans une Constitution taillée sur mesure pour lui et son usage du référendum aux allures de plébiscite) ainsi que la chronique hebdomadaire « *La Cour* » dans laquelle André Ribaud racontait les événements de la semaine en pastichant Saint-Simon, la figure de Louis XIV, l'esprit curial proprement français et l'étiquette qu'il systématisa avec l'aide de Monsieur, frère du roi sont déterminants pour comprendre l'utilité politique des chasses officielles.

Norbert Elias théorisant la « société de cour »⁷ dans son ouvrage éponyme introduit la notion de « rationalité de cour ». Cette organisation sociale, dans laquelle la logique de prestige et d'honneur est le baromètre de l'intégration et du degré d'importance dans le tissu de la société et même de la bonne société, est représentative de la centralisation de l'État que mène Louis XIV. L'État est incarné par le roi, à un niveau personnel (les relations et la proximité avec le roi déterminent la position sociale à la cour) et à un niveau « administratif » (rappelons cette phrase pamphlétaire de Pierre Jurieu⁸ : « Le roi a pris la place de l'État, le roi est tout, l'État n'est plus rien. »), ces deux niveaux étant interdépendants. Cette logique de distinction pour les courtisans peut se faire par les relations avec le Roi. L'étiquette, très

⁶ Voir illustration 1a, 1b et 2, pages 41-43.

⁷ Elias Norbert, *La société de cour*, Flammarion, Paris, 1985, 330 p.

⁸ Jurieu Pierre, *Soupirs de la France esclave*, 1691.

minutieuse et accentuant les détails, profite d'une activité extrêmement présente dans le quotidien du roi comme l'est la chasse, pour en faire un message politique. La participation à la chasse devient même un honneur officiel. Le privilège d'assister à la chasse permet d'obtenir des gratifications et une position sociale plus élevée, en somme d'institutionnaliser une pratique. Philippe Salvadori⁹ donne un exemple de cette « promotion » avec le duc de Croÿ. Par la chasse, il peut approcher le roi, faire partie des voyages de la Cour et finalement être invité par le roi aux petits soupers. Les chasses présidentielles sont également un formidable « accélérateur de carrière ». Deux exemples sous le régime parlementaire de la Quatrième République l'illustrent. Le premier est celui de Robert Hirsch, nommé préfet de Charente-Maritime en 1947. Ce résistant, tout comme le Président de la République, fut un invité régulier des chasses présidentielles en l'honneur des grands corps de l'État. Les relations entretenues avec le chef de l'État mais aussi avec les autres invités présents lui permettent de devenir Directeur général de la Sûreté nationale en 1951, poste éminemment stratégique et dans une certaine mesure politique puisque ses services mènent des activités de renseignement auprès des sections communistes en France. A partir de 1954, Robert Hirsch continue de venir aux chasses présidentielles mais désormais en tant que préfet de Seine-Maritime, fief du nouveau président de la République, René Coty. La chasse annuelle en l'honneur des amis personnels du premier magistrat de France se transforme en réunion de tous les élus et personnalités politiques avec des élus du département de Seine-Maritime : les sénateurs et députés, des maires, le préfet, des conseillers généraux. Le passage par les chasses présidentielles est l'occasion de cumuler les relations de pouvoir et d'obtenir des postes clés dans le dispositif étatique. Ainsi, d'une situation où un honneur premier permet l'approche du pouvoir (le titre de duc pour de Croÿ et le passé de résistant pour Robert Hirsch), la proximité et l'accès direct aux hommes détenteurs de pouvoir lors des chasses permettent un avancement et l'attribution de poste entérinant ce nouveau rapport au pouvoir, confortant à la fois le Roi/le Président et l'individu en question car sa présence dans ces cercles est désormais justifiée par un critère objectif. Le second est le parcours de Roger Genébrier, né en 1901 et membre du corps de l'administration préfectorale. Proche d'Édouard Daladier et plus jeune préfet de sa génération, il est préfet de Seine-et-Oise, département dans lequel Rambouillet se situe. Il est d'usage d'inviter le préfet et parfois le sous-préfet de Rambouillet et le maire de la ville au déjeuner. Prenant ses fonctions le 1^{er} avril 1950, il devient préfet de police le 12 novembre 1955. Poste prestigieux mais éminemment politique,

⁹ Salvadori Philippe, *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, 462 p, ici pp. 217-220.

le préfet de police est un proche du pouvoir exécutif. Si le talent d'un homme brillant conjugué à son passé de résistant ne sont pas à nier ou à minimiser, la présence lors d'événements comme les chasses lors desquels les relations personnelles peuvent prendre le pas sur les relations officielles, où l'affect a sa place et l'informel s'exprimer, n'est pas non plus étranger à une telle promotion. Ces promotions sont aussi le fruit d'un Président de la République, Vincent Auriol, qui, à la sortie de la guerre, choisit de s'entourer d'une génération d'hommes jeunes issus des réseaux de la Résistance¹⁰ au sein de son cabinet à l'Élysée. La chasse permet à chacun de débiter dans le monde et de faire ses preuves dans un cadre proprement aristocratique. Il s'agit donc de montrer des gages de son appartenance à ce monde.

Sous Louis XIV, la chasse est érigée en contre-modèle de la cour. Il s'agit d'opposer, artificiellement deux logiques, celle de la soumission par intérêt et celle de la soumission par nature. Le rôle des veneurs et officiers de la Maison du roi est d'offrir une vision d'une fidélité sincère et franche dans le monde figé des intérêts bien compris de l'étiquette, voulu par le roi lui-même. Leur rôle ne se limite pas à la chasse puisqu'ils sont présents aux autres moments de la vie du roi. Ils sont sur le terrain des courtisans mais ne cherchent pas officiellement à les concurrencer, à les battre à leur propre jeu. Ils sont même perçus comme rustres, manquant d'esprit (le marquis de Dampierre par exemple) ou austères (comme le duc de La Rochefoucault¹¹). Ces officiers, étant à chaque chasse, contrairement à d'autres chasseurs, courtisans invités, amènent également une distinction au sein même des chasses. Ainsi, la geste cynégétique louis-quatorzienne incorpore la critique du modèle de l'étiquette et de la courtisanerie. Le roi se sert de la chasse comme d'un espace symbolique, en dehors de la cour, remontant à une histoire bien plus ancienne pour abaisser le rôle des courtisans et apparaître *au-dessus de la mêlée*. En ce qui concerne les présidents de la République, la logique est contraire. La logique curiale qui peut se développer autour du président ne s'exprime jamais mieux que lors des chasses. En effet, la chasse présidentielle est un des derniers refuges de l'arbitraire. Le Parlement n'ayant pas de contrôle sur ce pan de l'action présidentielle, le bon vouloir du chef de l'Etat apparaît comme décisif et dès lors, la logique personnelle prévalant, la participation à la chasse devient une faveur. La chasse étant le soi-

¹⁰ Castagnez Noëlline, « L'entourage de Vincent Auriol : au service d'une stratégie présidentialiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2009, N°8.

¹¹ Salvadori Philippe, *op. cit.* pp. 221-222.

disant contre-modèle de la société curiale au temps des rois, elle devient l'incarnation de celle-ci au temps des présidents.

Une autre des caractéristiques des chasses que nous retrouvons à l'époque républicaine et qui date de la monarchie absolue louis-quatorzienne est la similarité des fonctions attribuées à chacune des résidences officielles. Si la cour est sédentarisée en Île-de-France, plusieurs résidences accueillent le roi selon les saisons et l'usage. Ainsi, Marly a été voulu et conçu par Louis XIV. L'invitation à Marly était pour un courtisan l'un des degrés les plus élevés de la preuve qu'il avait la faveur du Roi. A Marly, l'étiquette était légèrement plus souple qu'à Versailles. Pensé d'abord comme séjour galant contrairement à Compiègne, ce sont les intimes du roi qui sont autorisés à y participer. Sous la Troisième et Quatrième Républiques, Marly-le-Roi est moins utilisé que Rambouillet et accueille principalement les chasses en l'honneur des amis personnels du Président ainsi que celles réservées à ses Maisons civile et militaire. En outre, durant le mandat de Valéry Giscard d'Estaing, dernier grand chasseur de la République, la résidence de Marly reçut régulièrement l'hôte de l'Élysée lors de chasses plus officieuses, en plus des chasses présidentielles officielles, au cours desquelles il invita beaucoup plus de femmes qu'il n'y en a habituellement. Au point que Marly fut surnommé le « parc aux biches », la résidence ayant, semblerait-il retrouvé sa fonction première. Si l'Élysée est le Louvre des Présidents, Rambouillet apparaît comme leur Versailles. L'idée d'une certaine intimité est cependant toujours présente.

Ainsi, en imposant une étiquette si stricte et précise, conçue par Louis XIV comme un « instrument de domination »¹² sur la noblesse, il donne à voir au peuple une traduction dans les faits, visible, matérielle, concrète, de la supériorité du roi sur la cour. S'il se définit comme un « gentilhomme » et « premier aristocrate »¹³ faisant lui-même partie de la noblesse, il ne conçoit pas d'être seulement le *primus inter pares*. Lors des chasses présidentielles, le chef de l'État veut également signifier une différence de nature entre lui et ses hôtes. En effet, lorsqu'il reçoit le Gouvernement, dont le Président du Conseil est justement un *primus inter pares* sous la Troisième République, ou qu'une solidarité gouvernementale existe, le Président de la République est « au-dessus de la mêlée », son destin n'étant pas lié à cette aventure collective qu'est le Gouvernement, soumis au bon vouloir des Assemblées, ces dernières, qui jusqu'en 1962, éalisaient justement le Président. Quand il reçoit les corps constitués, les membres du Conseil d'État, du Conseil Supérieur de la Magistrature, de la Cour des Comptes

¹² Élias Norbert, *op. cit.*, p.116

¹³ Élias Norbert, *op. cit.*, p.115

et de la Cour de Cassation, il a une véritable *auctoritas*. Jusqu'en 2008, il présidait le Conseil supérieur de la Magistrature, conseil qui propose des noms pour les postes de Premier Président, les magistrats de la Cour de Cassation et les présidents des tribunaux de grande instance au Président de la République qui les nomme par décret. Pour le Conseil d'État, la présidence effective est assurée par un vice-président, cette spécificité remonte à l'époque où il était présidé par le chef de l'État, le Premier ministre ou le ministre de la Justice. Le chef de l'État présente alors plusieurs visages, chacun étant à la tête d'institutions clés dans le fonctionnement de l'État. Chaque invité entre donc en relation à son supérieur hiérarchique (à l'exception notable du Premier Président de la Cour des Comptes qui est inamovible) mais par la multiplicité de ses fonctions, le Président change de dimension, il s'extrait de ses attributions pour apparaître au-dessus, être plus qu'un *primus inter pares*, plus qu'un homme prisonnier d'une institution et finalement être mis sur un autre plan que ses hôtes.

C. Le tumulte du XIX^e siècle : l'héritage direct

Le bouleversement de la Révolution française durant une décennie jusqu'à la relative stabilité intérieure apportée par le Consulat puis l'Empire permet de reformer une cour. Cette cour, établie sous l'Ancien Régime, bien installée durant des décennies, est désorganisée par la Révolution. Au cours du XIX^e siècle, au gré des révolutions et des changements de régime, la cour est mouvante, fait de l'ancien monde et du nouveau mais elle apparaît comme beaucoup moins visible qu'auparavant, presque passée sous silence. L'intégration de ce « nouveau » monde est surtout l'intégration plus forte de la bourgeoisie fortunée ayant de plus en plus de charges effectives. Les codes de la haute-bourgeoisie et de l'aristocratie se sont dilués l'un dans l'autre, formant un syncrétisme qui mûrit tout au long du siècle. Les pratiques cynégétiques des rois et empereurs sont également concernées par ce changement. Pratiques les plus proches des chasses présidentielles, leur influence est très forte.

Preuve d'une certaine hystérèse de la cour et de ses usages, une cour impériale est formée de manière officielle par le décret du 17 juillet 1804 avec la création de six officiers de la Couronne. Cette cour est donc créée après la proclamation de l'Empire le 18 mai de la même année mais avant le sacre de Napoléon le 2 décembre. L'un de ces six grands officiers est le grand veneur, signe que la chasse est l'un des attributs de pouvoir. La fonction est confiée au maréchal Berthier, membre du vieux monde de l'Ancien régime et fin connaisseur des chasses royales. Napoléon souhaitait donc se servir du même moule pour les chasses de sa

nouvelle cour. Au cours de son règne, il chassa plus de 400 fois, notamment pour « impressionner les visiteurs étrangers »¹⁴. La fonction de représentation du pouvoir auprès des puissances étrangères est déjà présente sous Napoléon I^{er}, prélude aux chasses en l'honneur du corps diplomatique. Rambouillet est réhabilité par Napoléon qui y vient souvent au printemps et lors des chasses, tout au long de l'année. La cour impériale est une cour intégrant une nouvelle couche sociale, celle qui s'illustre par ses mérites au service de l'Empereur, tout en s'assimilant avec plus ou moins de succès avec la vieille noblesse d'Ancien régime.

A la Restauration, Louis XVIII est âgé et podagre. Il n'est pas réellement en condition physique de chasser et si la fonction dans la Maison du Roi de grand veneur est toujours présente, elle est quelque peu mise en sommeil. La seule chasse à courre eut lieu à Rambouillet en juillet 1818 et lors du déjeuner donné pour l'occasion les autorités locales furent invitées, fait exceptionnel à la Restauration, devenant un usage républicain ensuite. Son successeur et frère, Charles X banalisa cette exception à chacun de ces voyages dans les châteaux où il chassa, espérant stabiliser le régime en s'appuyant sur un ancrage local au sein des élites provinciales¹⁵. Charles X a la passion de la chasse mais contrairement à Louis XIV, le roi souhaite désormais avoir une vie privée et une compagnie d'intimes. Commence ainsi cette séparation entre sphère publique et sphère privée chez le chef de l'État qui ne se jette plus comme à *corps perdu*¹⁶ dans ses fonctions. Il n'est plus consubstantiellement l'État. Cette séparation se retrouve dans les chasses présidentielles avec les chasses en l'honneur des corps constitués et des institutions de la République et les chasses en l'honneur des amis personnels. L'État s'adapte donc à cette nouvelle distinction en l'institutionnalisant. La Restauration ne fut pas totale, même dans les pratiques au cœur du dispositif curial comme l'était la chasse. L'aspect désuet de l'étiquette, paraissant anachronique, ne frappant plus les esprits et n'imprimant plus sa marque dans l'imaginaire collectif, fit que la chasse perdit de sa valeur symbolique et tomba en déshérence sous la monarchie de Juillet. En effet, cette dernière chercha à se démarquer du régime précédent, offrant un visage moins absolutiste et attachée à des valeurs considérées comme anachroniques si ce n'est « archaïques ». Les chasses sont également plus difficiles car à la faveur de la Révolution des Trois Glorieuses, de nombreux domaines sont sortis de la Liste civile dont le château de Rambouillet. Louis-Philippe chasse

¹⁴ Vial Charles-Eloi, *Les derniers feux de la monarchie. La cour au siècle des révolutions 1789-1870*, éditions Perrin, 2016, 600 p., ici p.165.

¹⁵ Vial Charles-Eloi, *op. cit.*, p.316

¹⁶ Kantorowicz Ernst, *Les deux corps du Roi*, Paris, Gallimard, 1989, traduit de l'anglais par Jean-Philippe et Nicole Genet, 643 p.

comme tout homme de sa condition en état physique de le faire mais il s'agit de chasses privées qui n'ont qu'un poids politique infinitésimal.

La tradition des chasses renaît sous le Second Empire et l'ancrage local établi sous la Restauration fonctionne puisque c'est la municipalité de Rambouillet qui demanda à ce que le domaine retrouve sa position sur la Liste civile. Les chasses impériales renouent avec les grandes chasses à Rambouillet, données pour la cour. Les tirés, déjà réaménagés pour Charles X, furent recréés. Ce retour à une forme de tradition dure aussi longtemps que l'Empire autoritaire. A partir du passage à une monarchie constitutionnelle, appelée Empire libéral sous la direction d'Émile Ollivier, de profonds changements apparurent. La cour se désagrégea peu à peu avec l'apparition d'un second pôle du pouvoir, celui d'Ollivier. Ce dernier demanda même aux parlementaires ayant des fonctions au sein de la Maison impériale de choisir entre les deux postes. Beaucoup délaissèrent l'Empereur. Cependant, les chasses continuèrent jusqu'en 1870. En 1865, au cœur de l'Empire libéral, une chasse eu lieu à Compiègne avec comme invités le comte Courley, ambassadeur d'Angleterre, Lord Dudley Stuart, le Duc de Magenta, Patrice de Mac-Mahon, L. Chevreau, préfet de l'Oise, le Prince de la Moskowa, le Duc de la Force, le général Blanchard, le comte de Latour-Maubourg et le marquis de Toulangeon. Cette chasse est l'idéal-type de la chasse sous le Second Empire, par le nombre d'invités et par la qualité des individus.

Or, les chasses présidentielles marquent une vraie continuité du point de vue de la structuration. Les premières chasses sous la Troisième République sont constituées de neuf à douze chasseurs. Parmi les chasseurs invités, nous retrouvons le représentant de l'autorité de l'État dans le département ou de la sous-préfecture (le préfet de Seine-et-Oise ou le sous-préfet de Rambouillet), des sénateurs (ici le Duc de la Force, le Duc de Magenta), des membres du corps diplomatique (comte Courley), des membres de la famille et amis personnels (Lord Dudley Stuart, mari de la fille de Lucien Bonaparte), les organisateurs des chasses impériales (le comte Edgar Ney, prince de la Moskowa et le marquis de Toulangeon), des militaires (général Blanchard et le Duc de Magenta). Cette chasse est un concentré des différentes catégories qui émergent sous la Troisième République. Cette dernière cherche à distinguer les catégories pour neutraliser l'aspect curial et éviter le mélange des genres entre relations personnelles et fonctions officielles. Cette distinction permet au nouveau régime de se démarquer du Second Empire, tout en préservant le cadre général des chasses. Le rétablissement de chasses officielles de la part de Napoléon III ne se fait pas uniquement par imitation du Premier Empire ou par coquetterie mais bien parce que le nouvel empereur avait

besoin de légitimité. Les chasses étaient un symbole de la continuité de la nation et lui permettaient d'animer sa cour¹⁷. Les chasses impériales recouvrent plusieurs types de chasses. Les chasses à courre, particulièrement luxueuses pour montrer la puissance du souverain et les chasses à tir, nécessitant un investissement financier et temporel très important. De ce fait, ces dernières sont réservées à l'empereur et à son entourage. Ces deux premières formes de chasses sont celles qui sont données à voir au peuple, ayant vocation à une certaine publicité. Des chasses plus privées, plus intimes sont également organisées sans le décorum officiel. Par cette distinction, la nature des chasses devient explicitement politique et tournée vers la recherche d'une légitimité intérieure.

La continuité est aussi temporelle. Les premières chasses présidentielles se tiennent dès 1871-1872. Avant même le premier grand chasseur de la République naissante, Mac-Mahon, Adolphe Thiers choisit Marly pour accueillir les chasses présidentielles. *Le Figaro* commente : « M. le président (de la République) a longtemps flotté entre Rambouillet et Marly. Mais Marly l'a emporté. Certain prince fort connu et très à la mode à l'heure qu'il est s'est occupé laborieusement et savamment de reconstituer -sur le papier, en attendant mieux- ce magnifique domaine. Est-ce la raison de la préférence de M. le président ?... Nous le croyons volontiers. Un président de la République chassant à Marly... le Roi ! »¹⁸ En novembre 1871, six mois après la Semaine sanglante, alors que le territoire français est encore occupé par les troupes allemandes et que Thiers est officiellement président de la République depuis la loi Rivet du 31 août, les chasses présidentielles commencent à se structurer et à prendre possession de leur terrain de jeu.

Paradoxalement, c'est au cours de ce siècle mouvementé pour la cour que la chasse développe une assise plus large, héritée de l'abolition des privilèges en août 1789. En effet, à la veille de la Révolution, le droit de chasse était un privilège accordé par le roi au détenteur d'une haute justice (donc à la noblesse). Dès le 11 août 1789, tout propriétaire peut « faire détruire » le gibier détruisant des récoltes sur ses terres. Le droit de chasse est lié au droit de propriété. Jusqu'au début du XX^e siècle, les fermiers non propriétaires de leurs terres n'avaient pas le droit de chasser, sauf dérogation par arrêtés préfectoraux pour les lapins. Malgré la figure du grand propriétaire issu de l'ancienne noblesse ou de la haute-bourgeoisie parisienne, le nombre de titulaires du permis de chasse augmente régulièrement au cours du

¹⁷ Péoc'h, Géraldine, *Les chasses impériales de Napoléon III*, thèse soutenue à l'Ecole des Chartes, 2002.

¹⁸ *Le Figaro*, édition du 16 novembre 1871.

XIX^e siècle, passant de 125 000 en 1844 à 450 000 en 1900 selon Christian Estève¹⁹. Les grandes chasses sont dénoncées, le parti radical, dans sa rhétorique de défense des « petits » contre les « gros » et les républicains les assimilent aux anciennes capitaineries royales. La chasse devient populaire. L'image du président de la République chassant avec des invités de marque est appréciée, il occupe son temps libre comme les Français des milieux ruraux. Si les lecteurs du *Figaro* et des autres grands quotidiens pouvaient connaître les dates des chasses présidentielles et le nom de certains invités dans les nouvelles du jour, il faut attendre le président Albert Lebrun pour que des journalistes et photographes soient autorisés à pénétrer sur les domaines pour une série de clichés sur le pas de l'entrée principale du château de Rambouillet ou lors d'une battue. La possibilité de s'identifier au président-chasseur s'élargit à de nouvelles couches de la population au cours du XIX^e siècle et c'est en partie ce qui a pu permettre aux chasses présidentielles de s'installer et de se poursuivre jusqu'à l'extrême fin du XX^e siècle.

Si jusqu'à présent, nous nous sommes intéressés aux continuités et aux héritages monarchiques et impériaux des chasses présidentielles, il est intéressant de comprendre la vision des participants à ces chasses et notamment Gérard Larcher, président du Sénat de 2008 à 2011 puis à nouveau depuis 2014, sénateur de 1986 à 2004 et depuis 2007. Il est également maire de Rambouillet entre 1983 et 2004. A ce titre, comme autorité locale, il est invité aux chasses présidentielles se tenant sur sa commune. Etre chasseur fait partie de son identité profonde : *« Je suis né dedans. Mon père, mon grand-père, mon arrière-grand-père, nous étions dans le département de l'Orne, c'est consubstantiel à notre histoire. »*

Il répond aux critiques faisant des chasses présidentielles une survivance monarchique ou en tout cas, ayant encore des scories monarchiques : *« Il n'y a rien de monarchique ou de présidentiel, c'est en fait arts, traditions et actualités françaises. Pour bien avoir la vision de la chasse, c'est aussi une conquête révolutionnaire et Rambouillet pouvait sembler comme un îlot maintenu hors de cette conquête révolutionnaire mais en même temps c'était une référence pour tous les chasseurs, même les plus modestes de la société communale de chasse qui bordait le domaine de Rambouillet donc il n'y avait pas de vision monarchique. Je pense que le président Chirac, j'ai été son ministre, en fermant Rambouillet... c'était peut-être la pression, on dit de sa fille, une forme de sensibilité que je peux comprendre et que je respecte mais, peut-être une approche un peu simplifiée de ce qu'est l'acte de chasse, un acte de*

¹⁹ Estève Christian, « Le droit de chasse en France de 1789 à 1914. Conflits d'usage et impasses juridiques », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 21, no. 1, 2004, pp. 73-114.

*régulation, un acte de récolte, c'est pour ça qu'il faut être en même temps très gestionnaire. »*²⁰

Gérard Larcher a participé à des chasses présidentielles sous la présidence de François Mitterrand. Les arguments qu'avance le président du Sénat reviennent à englober les chasses présidentielles, qui sont des chasses bien particulières, dans la diffusion plus large du droit de chasse afin de ne pas mettre l'accent sur l'aspect élitaire de celles-ci. Il se peut également que ces chasses furent moins courtoises que d'autres en raison de l'absence du président de la République qui n'était pas chasseur, et même qui détestait la pratique. Dès lors, les passionnés, les gardiens du temple, à l'image des veneurs du roi, ont pu avoir l'impression de se retrouver entre eux. Il érige cependant ces chasses comme un Saint Graal pour tous les chasseurs, comme un moment d'exception. Il reconnaît donc le caractère particulier de ces chasses par les qualités cynégétiques mais refuse l'idée d'une distinction par la fonction que ce soit monarchique ou présidentiel, alors même qu'elles se nomment ainsi. Le fait de refuser de voir une distinction de classe ou de milieu social se retrouve déjà dans l'enquête de Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon sur la chasse à courre²¹. Dans leur enquête, les sociologues soulignaient à quel point les participants à ces chasses, qu'ils soient chasseurs, rabatteurs, piqueurs ou simples spectateurs suivant la chasse à pied ou à vélo, tendaient à nier les différences de classe malgré la forte homogénéité de chacun de ces groupes. Les auteurs y voient une véritable « métaphore du monde sociale mise en scène au cœur de la forêt ». La chasse en général, et présidentielle en particulier, est une contre-culture ou une sous-culture où chacun est à sa place et tous sont unis par la passion de la nature et de cette activité. Lors des chasses présidentielles, ministres, académiciens et industriels chassent, les hommes des villes et villages alentours sont rabatteurs et les gardes, des compagnies de CRS.

Ainsi, à travers cette étude des différentes strates des chasses royales et impériales, des constantes apparaissent, permettant de mieux comprendre l'importance politique des chasses, dépassant largement la dimension cynégétique. Cela explique aussi en partie pourquoi les différents régimes républicains entre 1870 et 1995 ont préservé cet outil de domination des élites. Dès le IX^e siècle, les chasses sont insérées par les chroniqueurs entre des retranscriptions d'entrevues diplomatiques ou de réunions politiques très importantes avec les principaux seigneurs du royaume. La chasse a une vertu d'affirmation et de représentation du

²⁰ Voir annexe.

²¹ Pinçon Michel, Pinçon-Charlot, Monique, *La Chasse à courre. Ses rites et ses enjeux*, Paris : Payot, coll. «Documents Payot », 1993, 368 p.

pouvoir royal tout en montrant la coopération entre les grands du royaume. Cet outil est suffisamment précieux pour que les princes s'affranchissent au XIII^e siècle des recommandations de l'Église et des exégètes. La chasse change de dimension avec une étiquette poussée au comble de sa logique sous Louis XIV. La chasse devient marque de distinction entre courtisans et montre à qui va la faveur du roi, annonçant un privilège ou une fonction au sein de la Maison du roi. Les chasses royales sous Louis XIV ont créé une structure, une ossature dans l'attribution et les fonctions de chaque résidence royale qui se retrouvent dans les chasses présidentielles. Au cours du siècle des révolutions, les chasses persistent, parfois disparaissent mais évoluent toujours jusqu'à aboutir sous le Second Empire à un modèle servant de base pour les successeurs républicains. Cette continuité est assurée par des hommes, issus des régimes précédents et transposant ce qu'ils connaissent à une république naissante qui a besoin d'enracinement.

Illustration n°1.a : De Gaulle caricaturé en Louis XIV

AU MUSÉE!..



CHARLES DE GAULLE REQUANTE (1958-1965)

... LE MONARQUE

Illustration n°1.b : de Gaulle en Louis XIV





Illustration n°2 : de Gaulle caricaturé en Napoléon III.

Chapitre deux

Radiographie d'une chasse présidentielle

Une chasse présidentielle est un événement mettant en scène des personnages importants et notamment le président de la République. Les individus reçus, qu'ils soient hommes de lettres, politiques, diplomates ou industriels représentent un intérêt pour leur hôte. Etre invité par la présidence de la République, c'est être invité par la République pour les représentants de puissances étrangères, par le pouvoir exécutif pour les parlementaires et les magistrats des différentes cours, par le pouvoir politique pour les industriels et les intellectuels. Mais pour tous, c'est aussi le chef de l'Etat. Dès lors, comme pour toutes les réceptions officielles, chaque chasse présidentielle est minutieusement préparée pour que tout se déroule parfaitement. Il s'agit donc de parer aux imprévus, nombreux en pleine nature. Dans *La force de gouverner*¹, Nicolas Roussellier montre que le président de la République est revenu sur le devant de la scène progressivement et que la première étape de cette conquête passa par la politique cérémonielle. Si l'auteur étudie les cérémonies *publiques*, les «solennités nationales», au cours desquelles le prestige présidentiel se reforme peu à peu, alors les chasses présidentielles sont le versant privé de cette politique cérémonielle. En effet, dans les tirés des forêts des domaines présidentielles ainsi que dans le placement autour des tables du déjeuner, le président «*occupe encore le centre des choses*»². Ainsi, pour les chasses comme pour les solennités nationales, le Président disposait d'un budget propre et d'une relative autonomie de décision. Comparer les cérémonies publiques et privées en offrant une radiographie de celles-ci permet d'en faire ressortir l'ossature. Les chasses présidentielles relèvent de cette même logique de politique cérémonielle. Cependant, celles-ci s'adressent à un public différent, un public composé d'élites. Des différences apparaissent entre ce qui est donné à voir à la foule et aux élites. Les deux se complètent et symbolisent le double aspect des chasses, de passé royal et de présent républicain.

A. Les invitations et les préparatifs

Tout d'abord, le nombre d'occurrences de voyages présidentiels, de sorties parisiennes d'un côté et de chasses présidentielles de l'autre au cours d'un mandat n'est pas le même. Pour les débuts de la Troisième république, jusqu'à 1914, les archives étant lacunaires et ne disposant que de témoignages, des estimations plus ou moins précises peuvent être effectuées.

¹ Roussellier Nicolas, *La force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France XIXe – XXIe siècles*, Paris, Gallimard, 2015, 848 p. Ici, chapitre VII « Le retour » du Président : la politique cérémonielle », pp. 233-260.

² Roussellier Nicolas, *op. cit.*, p. 235.

Nicolas Roussellier reprend le nombre de 17 voyages³ (ou tournées) présidentiels en province du mandat de Sadi Carnot, véritable initiateur de cette pratique. Au cours de ces voyages, ce sont 73 villes et 40 départements visités, donc autant d'occasion de se montrer. Du côté des chasses présidentielles, Georges Benoist⁴, responsable de l'organisation cynégétique *stricto sensu* des chasses présidentielles, ne fait état que de 6 chasses, toutes exceptionnelles, c'est-à-dire en l'honneur d'une personnalité étrangère. Il note cependant que le protocole établissait 5 chasses officielles. Ce qui nous amène à un total théorique de 36 chasses.

Tableau comparatif entre le nombre de voyages et de chasses présidentiels par mandat des présidents de la République jusqu'à la Première Guerre mondiale

Président de la République	Nombre de « cérémonies » par mandat	Voyages présidentiels en province	Chasses présidentielles
Sadi Carnot (1887-1894)		17	36
Jean Casimir-Périer (1894-1895)		0	4
Félix Faure (1895-1899)		16	32*
Emile Loubet (1899-1906)		10	41
Armand Fallières (1906-1913)		25	42**
Raymond Poincaré (1913-1920)		13***	6***
<p>*Les voyages sont dénombrés sur les quatre années de mandat, les chasses uniquement sur trois saisons de chasses (1896-1898). **Il s'agit d'un minimum composé des 5 chasses du Protocole et de la chasse pour les grands-ducs de Russie, ces derniers venant chasser au moins une fois par an. ***Uniquement entre 1913 et août 1914. L'entrée en guerre brise la dynamique soutenue des voyages ainsi que les invitations aux chasses présidentielles.</p>			

Nicolas Roussellier fait la distinction entre les voyages présidentiels et la réception des souverains étrangers en France, qui permet elle aussi le déploiement de l'activité cérémonielle. Ces réceptions s'élèvent à 2 pour Félix Faure, 6 pour Loubet, 10 pour Fallières, et 3 pour Poincaré⁵. Cette distinction opérée par l'auteur est comme la tranche, reliant les deux faces de la pièce, puisque le plus souvent, le président de la République offrait une chasse à Rambouillet en l'honneur des souverains étrangers lors de leur visite. Ainsi, les

³ D'après Niéto Philippe, Harismendy Patrick, « Sadi Carnot, un Président voyageur », dans Dereymez Jean-William, Ihl Olivier et Sabatier Gérard, *Un cérémonial politique : les voyages officiels des chefs d'Etat*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 114-115.

⁴ Benoist Georges, *Grandes chasses, grands fusils : cinquante ans de prestige*, Paris, Montbel, 2011, 312 p.

⁵ Roussellier Nicolas, *op. cit.*, voir note 12 du chapitre VII, p. 689.

réceptions sont des « zones grises » mêlant un aspect public (les moments d'apparitions à la foule et la publicité autour du voyages dans les journaux) et un aspect plus confidentiel (personne mis à part les participants n'ont connaissance de ce qui se passe lors de la chasse). Ces chiffres montrent qu'il est plus facile d'organiser une chasse présidentielle qu'un voyage. En effet, une chasse regroupe des participants sur une demi-journée. En outre, dans leur très grande majorité, les participants viennent tous de Paris. Il est donc facile d'aller chasser à Rambouillet ou Marly-le-Roi. Les voyages présidentiels en province nécessitent plus de préparation et sont beaucoup plus long. En 1893, le voyage de Paris à destination de Marseille ou Toulouse nécessitait environ 14 heures, à destination de Brest environ 13 heures 30 et Nantes 7 heures 20⁶. Il est donc difficile pour le président de reprendre le rôle de « commis-voyageur » de Gambetta mais les premiers magistrats s'en acquittent à un rythme soutenu. En effet, la politique cérémonielle devient « *le cœur de l'activité présidentielle* » si les « sorties parisiennes sont rajoutées (380 pour Carnot par exemple)⁷. Cependant, les voyages peuvent être organisés toute l'année, contrairement aux chasses présidentielles, concentrées entre octobre et janvier.

Le président rencontre un véritable succès et une place dans le parcours des tournées présidentielles comme sur la liste des invités des chasses est un précieux sésame et objet de convoitise voire de jalousie. Si lors des voyages, la liste des invités est établie par le préfet, lors des chasses, ce sont bien les services de la Présidence de la République qui l'élaborent faisant preuve de dextérité pour respecter les contraintes protocolaires tout en gardant une part d'autonomie dans le choix des personnes. La saison commence par un recensement des chasseurs. Entre le 9 et le 20 septembre, le responsable des chasses présidentielles à l'Élysée (un officier de la Maison militaire du président) envoie par courrier aux différents secrétariats généraux et hauts-responsables une demande de communication des chasseurs de leur institution⁸. Une première sélection se fait donc au sein-même de l'institution. Dans leur réponse, les institutions ne fournissent pas une liste exhaustive parmi tout le personnel mais bien une énumération sélective parmi les individus de plus haut rang. Une seconde sélection est opérée par les services de la Présidence.

La seconde étape est la demande au gouverneur militaire de Paris de fournir des rabatteurs pour les chasses. Les rabatteurs sont les individus qui parcourent en ligne les forêts en faisant

⁶ *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, Lille, Société de géographie de Lille, 1893, 92 p.

⁷ Roussellier Nicolas, *op. cit.*, p. 235.

⁸ Voir illustration 3 pour un modèle type de courrier adressé, page 60.

du bruit pour effrayer le gibier et le « rabattre » devant la ligne des chasseurs. Plus largement, cette délégation de services montre le côté précaire de la Présidence de la République à ces débuts. En effet, Nicolas Roussellier souligne à quel point la peur de voir un pouvoir personnel resurgir ainsi qu'une logique curiale se reformer poussent les députés à restreindre la dotation du président à environ 1.2 million de francs annuels⁹. La même logique de délégation des coûts est à l'œuvre dans les voyages présidentielles et dans les chasses. Les frais du personnel militaire (transports et rétribution) sont à la charge du ministère de la Guerre (comme l'escorte présidentielle lors des voyages), les wagons spéciaux affrétés de la gare Montparnasse jusqu'à Rambouillet sont organisées par la compagnie des chemins de fer de l'Ouest jusqu'au mandat du président Lebrun (cette même compagnie rénova même la gare de Rambouillet pour offrir un salon d'attente pour les hôtes prestigieux lors des chasses). Dans les deux cas, la Sûreté se charge d'établir les mesures de sécurité du président comme son itinéraire dans Paris (ou jusqu'à Rambouillet) ou les forces déployées autour du château. Pour les chasses en l'honneur des ambassadeurs étrangers, le chef du Protocole au ministère des Affaires étrangères est invité au déjeuner suivant la chasse. Il s'agit d'une bonne manière puisqu'il se charge de l'étiquette et de l'ordre de préséance pour toutes les chasses, mais la plus délicate pour lui est bien évidemment celle qui inclut des puissances étrangères. L'étape suivante est l'élaboration du programme de la chasse avec l'ingénieur des Eaux et Forêts en charge des chasses présidentielles. Il s'occupe de la partie technique de la chasse : l'élevage du gibier, la bonne santé de la faune du parc des domaines présidentielles, établir les « pronostics » des tableaux de chasses réalisables au cours de la saison ou encore déterminer les itinéraires que parcourent les invités lors des différentes battues. Or, les personnels des Eaux et Forêts relèvent (et sont donc à la charge) du ministère de l'Agriculture.

A ce moment-là est soumise au président, la liste des invités pour son approbation. Il peut modifier à son gré les invités, ajouter ou supprimer des noms. Une fois la liste validée, des détails techniques sont mis en œuvre : le nom des étiquettes pour distribuer le gibier, la commande de bourriches auprès d'un fournisseur spécialisé dans les articles cynégétiques « St Hubert » rue de Rome à Paris qui est également l'armurier pour les chasses. Le médecin chef de la place de Paris est également prévenu pour qu'il accompagne le président le jour de la chasse. Des camionnettes sont commandées au bureau militaire pour transporter les rabatteurs et des voitures avec les commissaires de police pour les invités. Enfin, les plans de table et le menu sont soumis au président et les invitations envoyées.

⁹ Roussellier Nicolas, *op.cit.*, p. 238-239.

L'élection de Raymond Poincaré est la première borne dans la reconquête d'un véritable pouvoir par le président de la République. En effet, depuis la « constitution Grévy » issue de la crise du 16 mai 1877, il est de coutume d'élire un personnage peu charismatique et de second rang à la Présidence en réaction à tout césarisme rappelant le Second Empire. Plus largement, il s'agit d'un projet plus large de lutte contre le « pouvoir personnel » émanant du pouvoir exécutif au profit d'une mise en valeur du pouvoir législatif et donc de la nation assemblée¹⁰. Raymond Poincaré est un homme politique de premier plan, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères sortant. Ainsi, la période comprise entre la première grande crise depuis la Commune, confirmant la direction républicaine du régime et permettant à Gambetta de mettre au diapason les républicains¹¹ et le double événement de l'élection de Poincaré en 1913 et l'entrée de la France dans la Grande guerre en 1914 marque les jalons de la première période pour les cérémonies, à la fois pour les voyages présidentiels et les chasses. Cette période correspond à la création et à la maturation d'un ensemble de règles et d'usages tel un sillon que chaque président emprunte mais à sa manière. Il ne s'écarte jamais mais toujours apporte un élément nouveau. Ce parallélisme entre ces deux facettes révèle plus largement la trajectoire globale de la Présidence de la République.

B. La journée de chasse (battues et déjeuner)

La journée de chasse en elle-même se compose de deux temps forts, soigneusement préparés par les services de la Présidence. Il s'agit de la chasse en elle-même et du déjeuner d'avant les battues (et du dîner après la chasse). L'organisation a varié au cours du temps et dépendait du choix du président de chasser ou pas. Sous la Troisième République, si le président chassait peu ou pas, ce qui fut le cas de Raymond Poincaré et de tous ses successeurs jusqu'à Albert Lebrun, alors, il se rendait à Rambouillet ou à Marly-le-Roi soit en train, soit en voiture (départ de l'Elysée à 9h30, arrivée vers 10h30), le déjeuner était servi à 11 heures et le président assistait à la première battue. Le président était revenu à l'Elysée aux alentours de 14h30. Si le président était chasseur, il était de coutume qu'un en-cas soit servi au milieu de la chasse entre deux battues avant un déjeuner plus copieux et plus formel en fin de chasse. Après la Grande guerre, si un hôte étranger venait chasser, alors le président de la

¹⁰ Roussellier Nicolas, *op. cit.*, chapitre premier « Les républicains français et la question du pouvoir exécutif jusqu'en 1870 » p. 25-68 et p. 247.

¹¹ Winock Michel, *La fièvre hexagonale : les grandes crises politiques, 1871-1968*, Paris, Calmann-Lévy, 1986, rééd. Editions du Seuil, 2009, 480 p., ici chapitre 2 « Le 16 Mai », p. 13-59.

République assistait à la chasse. Après la Seconde Guerre mondiale, si le président chassait, alors le déroulement était le même qu'avant 1940. S'il ne chassait pas, il pouvait assister au déjeuner, auquel cas il arrivait pour la dernière battue, ce qui était le cas pour le général de Gaulle par exemple.

Si certains principes président à l'organisation des voyages et des chasses, l'application du Protocole diverge fortement. L'acceptation de l'incarnation de la République par le pouvoir exécutif passe pour les députés républicains par de nouveaux usages. Le succès des voyages présidentiels est dû à l'application d'un Protocole « républicanisé ». Contre le faste de la fête impérial, le dépouillement est de mise. Lorsqu'il est en public, le président ne doit pas apparaître seul mais entouré au minimum du préfet, du secrétaire général de l'Elysée et du maire¹². Il est au centre mais simplement un *primus inter pares*, difficile à distinguer. Lors des chasses, loin du public, la sobriété républicaine est vite remplacée par un faste monarchique. Le président est véritablement seul au centre. Il occupe le tiré central, plus large que les autres. Chaque tiré étant indépendant, le président peut véritablement être dissocié de ses hôtes et être l'objet des attentions. Avec les chasses présidentielles, les critiques socialistes sur la fête impériale feraient presque office de profession de foi, Albert Thomas dénonçant la recherche du prestige personnel et la centralisation du pouvoir. Il dénonce aussi « l'aveuglement ou la complicité des élites ». Or, sous la République, la complicité est due en partie aux liens et aux relations qu'entretient le président avec les élites politiques, économiques et culturelles. Si le président donne des chasses somptueuses, il le fait pour son prestige personnel et renforcer le poids symbolique de l'institution présidentielle. Il cherche à impressionner les élites qui, comme le souligne Roussellier, sont assez sarcastiques avec la simplicité républicaine des voyages. Lors des chasses, il regagne une légitimité et une force institutionnelles.

Entre la chasse et le dîner, les invités retournaient au château se changer et enfiler une tenue de ville. Cet intermède permet aux services des chasses de disposer le tableau de la journée. Sous François Mitterrand, lorsqu'une personnalité étrangère était invitée à chasser, le tableau représentait l'emblème du pays ou son blason personnel. Les chargeurs (les personnes s'occupant de recharger l'arme de l'invité pendant qu'il tire avec la seconde) s'alignent face au château. Les invités arrivent et l'ingénieur des Eaux-et-Forêts, directeur technique des chasses (Jean-Paul Widmer sous François Mitterrand) prend la parole pour présenter le

¹² Roussellier Nicolas, *op. cit.*, p. 240-243.

tableau et détailler sa composition par espèce de gibier. Les invités se dirigent vers les salons pour un apéritif, le temps que Jean-Paul Widmer place un insigne destiné à chaque participant dans les assiettes disposées pour le dîner. Widmer le décrit en ces termes : « *en métal argenté et représentant un « massacre » de cerf encadré par deux faisans sur pattes qui se font face. Entre les bois du « massacre » est placé le profil d'une tête de sanglier qui regarde vers la gauche.*¹³ » Vient ensuite le dîner.

Les banquets donnés à l'occasion des voyages présidentiels sont marqués par la volonté de « noyer » la personne présidentielle avec des plans de table en forme de « U ». Tous les représentants de la République étant assis côte à côte, le Président au milieu. Lors des chasses présidentielles, le plan de table en « U » est abandonné au profit d'un plan de table plus classique, « à la française », c'est-à-dire que le président de la République et son épouse sont situés au centre, chacun d'un côté de la table, les invités d'honneur étant situés à leur droite, ceux venant juste après dans l'ordre protocolaire à leur gauche et ainsi de suite en alternant droite et gauche. Les familiers et les plus jeunes étant situés en bout de table. Le président est donc le véritable centre d'attention et se démarque des autres convives. La seule exception où le Protocole déroge parfois au plan de table « à la française » et choisit l'option en « U » ou en « os », c'est à l'occasion de la chasse à Marly-le-Roi en l'honneur des Maisons civile et militaire du président où le nombre d'invités au déjeuner est compris entre 40 et 50 personnes. Les transports en car sur les lieux d'une battue ou lors du retour au château, ainsi que l'apéritif et le moment de commensalité sont les moments privilégiés pour les échanges de contact entre individus apprenant à se connaître.

Une chasse peut se passer du président pour être qualifiée de présidentielle puisque c'est la Présidence de la République qui organise les festivités. Cependant, le président est toujours représenté. Souvent, il s'agit d'un membre de la famille. Les fils de Paul Deschanel, Jean et Louis-Paul chassent et représentent leur père, tout comme Paul Auriol. Pour René Coty, il s'agit de son gendre, M. Egloff, et du mari de sa petite-fille, M. Poutrain qui le représentent. Après la mort de Germaine Coty, l'épouse du président, c'est sa fille qui siègera en face de lui lors des déjeuners. Sous le général de Gaulle, la représentation varie en fonction du type de chasse. Parfois, il s'agit de Valéry Giscard d'Estaing alors ministre des Finances, notamment pour les chasses en l'honneur de « personnalités diverses » regroupant des militaires, des personnalités du monde économique (le président du Conseil National du Patronat Français)

¹³ Widmer Jean-Paul, *Dernières chasses présidentielles. Vingt ans à la tête de Rambouillet et de Marly*, Paris, Editions du Markhor, 2017, 216 p.

et des universitaires¹⁴. Lors d'une chasse en l'honneur des Corps constitués et de personnalités civiles, c'est le général Louis Dodelier, gouverneur militaire de Paris qui officie en tant que représentant de De Gaulle¹⁵ ou encore Etienne Burin des Roziers, secrétaire général de l'Elysée¹⁶. Le représentant le plus célèbre parmi les représentants d'un président lors des chasses présidentielles est François de Grossouvre. *Missus dominicus* de François Mitterrand, président du Comité des chasses présidentielles, il représente le président de la République à toutes les chasses puisque Mitterrand n'aimait pas la pratique. Cependant, tous les présidents déléguant la présidence des chasses présidentielles envoie un membre de leur entourage familial. Ainsi, de Gaulle invite régulièrement Philippe (son fils, capitaine de frégate) et Charles (son petit-fils, fils de Philippe, né en 1948) et François Mitterrand a un frère, Philippe, veneur de lièvre qui intégrera le Comité des chasses présidentielles. Déjà, le gendre d'Emile Loubet, Humbert de Soubeyran de Saint-Prix venait chasser avec le fils du président, Paul Loubet (docteur en droit et chargé à l'Elysée de suivre les affaires de la Drôme, fief des Loubet), sans compter Jean Lanes, secrétaire particulier de Fallières lorsqu'il était président du Sénat puis de la République, qui se marie en 1909 avec sa fille ou encore Jean Millerand (un des fils du président, chef du secrétariat particulier)¹⁷. Les chasses présidentielles apparaissent loin de l'idéalisme républicain où l'absence du fonctionnaire républicain que serait le président de la République entraîne son remplacement lors de cette manifestation par un membre du gouvernement ou toute autre individu ayant une légitimité issue de la souveraineté populaire ou de la Nation assemblée. A la place, une forme de népotisme ou en tout cas de mélange des genres a lieu. Le Président préfère que ce soit un très proche, qui lui est fidèle qui supervise et dirige ces opérations. Cela s'explique par le fait que, sous les régimes parlementaires des Troisième et Quatrième Républiques, les chasses

¹⁴ Notamment la chasse à Rambouillet du 14 décembre 1965

¹⁵ Le général Dodelier venait d'être nommé à ce poste en 1962. Lors de cette chasse à Rambouillet le 6 novembre 1962, étaient présents M. Lemoine (avocat général à la Cour de Cassation), M. Hervé-Gruyer et M. Le Vert (respectivement Président de Chambre et Conseiller-Maître à la Cour des Comptes), le Général de Corps Aérien Cochet (membre du Conseil de l'Ordre National de la Légion d'Honneur), Jean Mairey (membre du Conseil de l'Ordre de la Libération) ainsi que Jacques Brunet (Gouverneur de la Banque de France) et Adéodat Boissard (Gouverneur du Crédit Foncier).

¹⁶ Etienne Burin des Roziers présidait la chasse du 29 décembre 1966 à Rambouillet. Etaient présents François Burin des Roziers (frère d'Etienne, Directeur Général de la Providence Française Vie, une compagnie d'assurances), l'amiral Cabanier (Chef d'Etat-Major de la Marine), M. Chabrun (administrateur civil, chargé de mission à la Présidence de la République), le chef de bataillon d'Escienne (Aide de Camp du Président de la République), le général Maurin (commandant des Forces Aériennes Stratégiques), M. le Baron Reille (ancien chef de cabinet du général de Larminat) et M. Coury (Sous-Préfet, chargé de mission à la Présidence de la République).

¹⁷ Le Béguec Gilles, « Les entourages des chefs de l'Etat sous les IIIe et IVe Républiques », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°8, mai-août 2009. En ce qui concerne Jean Millerand, une photographie publiée dans *Le Monde illustré* du 16 septembre 1922 (p. 239) le montre avec les autres participants devant le tableau de chasse.

présidentielles sont l'un des derniers espaces de souveraineté du président et que les déléguer à un membre du gouvernement lui ferait perdre un atout. Sa survie politique se jouant dans la politique cérémonielle, ce serait se couper d'un affluent symbolique irrigant les élites politiques. Dès lors, il faut que ce soit quelqu'un qui tire sa légitimité du président lui-même, soit en étant rattaché à sa personne soit à sa maison (civile ou militaire). Sous la Cinquième, le général de Gaulle sait qu'il est désormais la source d'impulsion des décisions politiques. De ce fait, il peut momentanément déléguer à un ministre, en prenant toujours le soin de lier cette délégation à un champ de compétence précis (Giscard d'Estaing pour le monde « des affaires » ou Pierre Messmer avec les militaires en tant que ministre des Armées) tout en envoyant également un membre de sa Maison sur le terrain comme « œil de Moscou ».

Avec l'élection de Raymond Poincaré et jusqu'au retour au pouvoir du général de Gaulle, l'exécutif présidentiel revient au centre des attentions. Le Parlement a perdu la bataille de la politique cérémonielle et des symboles. L'image des assemblées françaises étant la plus dégradée avec l'antiparlementarisme de l'entre-deux-guerres, notamment dans les années 1930, auprès du public et des milieux politiques de droite. Même des membres du camp républicain, comme Edouard Herriot, réfléchissent à la réforme du fonctionnement du système parlementaire pour le rendre plus efficace¹⁸. Ces réflexions menées par la tendance des Jeunes Turcs chez les radicaux dans les années 1930 concluent également au besoin d'une efficacité plus grande de la démocratie française. Ce constat, volonté de rendre plus fort le parlementarisme ou critique du régime en lui-même, selon les émetteurs, a comme conséquence de saper le prestige du pouvoir législatif et de laisser une place vacante au pouvoir exécutif, et donc le président de la République qui jouissait d'une stabilité certaine comparée aux gouvernements. Deux présidents poussent leur avantage à leur extrême logique et sont emblématiques des lignes qu'un président peut franchir ou pas. Il s'agit d'Alexandre Millerand et de Vincent Auriol¹⁹. Millerand contrairement à ses prédécesseurs émet un avis dans les discours qu'il prononce, que ce soit sur l'emploi de la fermeté vis-à-vis de l'Allemagne, l'occupation de la Ruhr, la politique indigène ou ce qui lui est fatal, à travers son discours d'Evreux en 1923 où il décerne un *satisfecit* au gouvernement issu du Bloc national et souhaite une révision constitutionnelle pour donner plus de poids à l'exécutif et au président de la République. Vincent Auriol, premier président de la Quatrième, se veut encore

¹⁸ Bernard Mathias, « L'antiparlementarisme de droite dans la France des années 1930 », *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique 2013/3 (n° HS 9), p. 99-111. Edouard Herriot expose ses propositions dans son livre *Créer*, Paris, Payot, 2 vol., 1919.

¹⁹ Rousselier Nicolas, *op. cit.*, p. 250-259.

plus politique pour lutter contre les deux grandes forces politiques prenant en étau les partis centraux de gouvernement : le parti communiste et le Rassemblement du peuple français (RPF). En se faisant le héraut du régime et des partis politiques qui ont mené à sa naissance, le président se révélait utile au gouvernement et aux parlementaires, comme Carnot en son temps face au boulangisme. Dès lors, l'action du président était tolérée car elle allait dans le sens des gouvernements successifs. Ces morceaux de pouvoir pris peu à peu sur la lettre constitutionnelle alimentent l'intérêt des chasses présidentielles. Le président devenant un personnage de plus en plus important, toute la logique de d'attrait du pouvoir, d'honneur et de cour se renforce. Fort de son image, sortant de l'anonymat, le président existe pour le grand public. Tel un balancier allant du privé au public puis faisant le chemin inverse, la politique cérémonielle se construit sur ces deux piliers. La politique cérémonielle privée est le seul carré restant au président après le rétrécissement des pratiques de la « Constitution Grévy ». Lui permettant de survivre politiquement, la politique cérémonielle prend possession de l'espace public par les voyages. Ces derniers médiatisent et solidifient l'édifice du prestige républicain par le président, lui donnant un nouveau poids. La *nullité* du président semble moins forte qu'avant, il apparaît comme quelqu'un qui *compte* dans le dispositif. Dès lors, avec Poincaré, ce n'est plus le président du Sénat ou de la Chambre des députés qui est élu président de la République (Grévy, Carnot, Loubet et Fallières) mais bien le président du Conseil sortant. Cette « puissance publique » renforce tout ce qui s'attache à la personne du président, et donc les chasses présidentielles. Courues et plus seulement par les amateurs de chasse, elles renforcent l'influence du président de la République. Ce mouvement de balancier crée une dynamique puisque les autres pôles de pouvoir ne s'emparent pas de ces questions, se contentant du pouvoir réel de décision. Ce balancier ressemble à une boule de démolition, effritant le mur de la *responsabilité* gouvernementale.

La politique cérémonielle passe aussi par sa publicité. Les journaux se font le relais des voyages présidentiels et des réceptions des souverains étrangers. La corporation se dote même d'une « Association de la presse présidentielle » en 1928²⁰. La large diffusion dans la presse des accueils triomphaux dans les villes de province de la figure du président est liée à un vocabulaire le dépeignant comme simple, proche des spectateurs venus assister au déplacement présidentiel et frappé du sceau de la bonhomie. La presse présidentielle est invitée dès les débuts du septennat Lebrun en 1932 à suivre les chasses présidentielles. Georges Benoist recense près de 5 photographes venus assister à l'arrivée des invités au

²⁰ Roussellier Nicolas, *op. cit.*, p. 245.

château et à la première battue²¹. La simplicité se traduit également lors de reportages au cours des chasses présidentielles. Ainsi, *Le Monde illustré* de novembre 1934²² évoque la simplicité des chasses par rapport à leurs ancêtres royales : « *Tout cela coûtait fort cher. Nous sommes plus modestes aujourd'hui.* » A propos du président Lebrun qui chassait rarement : « *pendant que ses invités abattent du gibier, il préfère aller à l'écart se promener tranquillement à cheval.* » L'année suivante, *Le Monde illustré* revient plus en détail sur les différents types de chasseur que furent les présidents successifs. L'article se construit comme un miroir du prince et offre un contre-modèle, Félix Faure, surnommé le « Président-Soleil » pour son goût du faste et des *exempla* de bons présidents²³. Sous Loubet, « *le cérémonial des chasses officielles fut très peu important mais la bonne humeur n'en était que plus complète.* » et la description faite de Fallières est un modèle du genre pour la presse présidentielle, frôlant l'image d'Épinal : « *Chaussé de gros souliers avec jambières, vêtu de toile grossière, coiffé d'une casquette à oreille, il attendait philosophiquement la pipe aux dents que le gibier passât à sa portée.* » Les descriptions mélioratives sont destinées à Loubet et Fallières, moment où le voyage présidentiel est au fait de sa gloire, pas encore politisé (et donc clivant). Le message passé est que la simplicité observée lors des voyages est en réalité celle de l'homme qui applique les principes de modestie républicaine qui sied à la fonction. Ainsi, Albert Lebrun montre ce qu'il souhaite montrer, la chasse offrant un cadre simple, rural qui rapproche le président des lecteurs. Lebrun n'étant un président voulant aller au-delà des prérogatives de la Constitution Grévy, il utilise les chasses présidentielles comme un outil de communication politique avant l'heure. A la fin de la Quatrième République, après les différentes tentatives et occasions saisies par certains présidents le désirant, la présidence de la République a changé de dimension et de nature.

C. Le suivi (envoi de gibier et budget d'une journée de chasse)

La chasse présidentielle ne se termine pas avec le départ des invités du domaine présidentiel. Dans les deux ou trois jours suivants la chasse, le gibier tué au cours de la chasse est distribué. Avec un minimum de 500 bêtes tués par chasse et après une distribution de 2 ou 3 faisans par invité et la mise de côté de 20 à 25 bêtes à la disposition du président, les bêtes

²¹ Benoist Georges, *op. cit.*, partie III, chapitre 6 « Trente-cinq années de chasses présidentielles » et voir illustration 4, page 61 pour un exemplaire d'accréditation d'un photographe lors d'une chasse présidentielle en 1932.

²² *Le Monde illustré*, édition du 24 novembre 1934, p. 987.

²³ *Le Monde illustré*, édition du 14 septembre 1935, p. 799-801.

sont répartis. Dès lors, l'image du roi-nourricier resurgit à l'esprit. Cette attribution du bon roi de pouvoir nourrir ses sujets, surtout les plus pauvres se retrouve, par la distribution de gibier. Ainsi, les hospices et hôpitaux parisiens (surtout les hôpitaux militaires) reçoivent une cinquantaine de bêtes. Le petit personnel de l'Elysée (le service des Télécommunications, le Bureau Militaire, le service de l'Architecture et le service Intérieur) est bien loti également. A l'issue de la chasse du 17 novembre 1956, ces services reçoivent 146 bêtes. Le président de la République nourrit son personnel mais également les membres de sa Maison (civile et militaire) avec 27 bêtes pour 15 personnes. La suite de la chasse²⁴ reçoit également 30 bêtes. Le reste des bêtes est répartie selon la catégorie de chasse. Si la chasse est donnée en l'honneur du corps diplomatique, chaque ambassade en France recevra du gibier, si ce sont les corps constitués, toutes les institutions en recevront, de même avec le gouvernement ou les bureaux des assemblées. La presse également reçoit parfois du gibier²⁵. Tous les quotidiens nationaux et régionaux, les magazines, l'ORTF, les radios privées ainsi que les agences de presse comme l'AFP, Reuters (Grande-Bretagne), Associated Press (les Etats-Unis) sont automatiquement concernés. Cet envoi de présents crée une société d'obligés auprès du président de la République, une satellisation partielle, effaçant les barrières entre les pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire mais aussi d'une certaine indépendance des médias. Le temps de la déférence n'est alors pas encore révolu.

Tout en triomphant de la Quatrième République, et en ayant fait basculer le pouvoir du côté de l'exécutif et plus précisément sur les épaules du président de la République, de Gaulle n'abandonne pas la politique symbolique et cérémonielle de sa fonction²⁶. Une très forte continuité existe et les discours reprennent les mêmes thèmes qu'à l'âge d'or des tournées présidentielles au tournant du XX^e siècle. Roussellier rappelle que le principe, que de Gaulle avait parfaitement compris, était de « voir et être vu ». De même, les chasses présidentielles continuent dans la plus pure lignée des régimes républicains précédents. Ainsi, lors des chasses, le président voit et est vu par les élites invitées. Telle une « tournée des popotes » en

²⁴ La suite de la chasse est composée des individus ayant aidé au bon déroulement de la chasse. Ainsi, lors de la chasse du 17 novembre 1956, le général Cressaty, M. Vidron (les deux personnes en charge des chasses présidentielles respectivement à l'Elysée et sur les domaines présidentiels), M. Thibaudet, le médecin Lieutenant-colonel Girard, le colonel Commandant la 501^e R.C.C. de Rambouillet, le Commandant Chevallier, commandant la C.R.S. n°1, le Commissaire de police de service à la chasse, un « gradé du Service de Sécurité », l'armurier de St-Hubert, l'adjudant des rabatteurs, le chef chargé du gibier, les chauffeurs des camionnettes du gibier, le chauffeur du président, les téléphonistes du château de Rambouillet, le photographe du palais de l'Elysée et le chauffeur du président Le Troquer (président de l'Assemblée nationale) composaient la suite de la chasse.

²⁵ C'est le cas pour la chasse en l'honneur des Bureaux des Assemblées le 25 novembre 1951.

²⁶ Roussellier Nicolas, *op. cit.*, chapitre XV « La démocratie exécutive, version gaullienne », p. 567-616, ici p.581-586.

Algérie, les chasses présidentielles sont, pour de Gaulle, leur équivalent pour les institutions. De fait, comme les voyages étaient, sous les régimes parlementaires, des possibilités d'ingérence de la part du président, il en est de même pour les chasses présidentielles. Nicolas Roussellier estime que la politique cérémonielle est même devenue un « instrument de gouvernement ». Pour la dimension cynégétique de la politique cérémonielle, le terme d'instrument de gouvernement est disproportionné. Il s'agit plutôt d'un outil de régulation de la vie institutionnelle par l'équilibre des honneurs accordés à chacun. Les chasses permettent de corriger à la marge, d'apporter une touche en plus pour accentuer une distinction tel un peintre impressionniste. Si cela peut paraître négligeable, il n'en est cependant rien.

L'une des forces de la politique cérémonielle depuis Sadi Carnot est la plus grande autonomie financière de la Présidence de la République vis-à-vis du contrôle sourcilieux du Parlement par rapport aux autres domaines. La Présidence économisait tant pour la chasse que pour les voyages en déléguant les coûts aux ministères qui prenaient part à l'organisation. Ainsi, avant 1914, un voyage revenait dans une fourchette de 7 000 et 10 000 francs à la Présidence²⁷. Il est plus difficile d'estimer le coût d'une chasse présidentielle, en raison des frais annexes comme l'envoi de lingères, d'un argentier et d'agent de sécurité avant la chasse, les primes pour les rabatteurs et les frais de mission afférents. Les fournisseurs en bourriches et en cartouches sont également à la charge de la Présidence. Cependant, durant une partie des années 1950, une comptabilité trimestrielle est tenue, permettant de voir les recettes et dépenses sur le compte spécial dédié aux chasses.

Tableau récapitulatif du solde du compte spécial dédié aux chasses présidentielles entre le deuxième trimestre 1954 et le premier trimestre 1957

Trimestre Finances	1954			1955		
	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Recettes	1 283 787 (27 931)	2 042 730 (44 443)	3 164 363 (68 846)	2 583 930 (55 667)	2 295 792 (49 479)	3 710 722 (79 973)
Dépenses	871 361 (18 958)	734 694 (15 984)	1 949 496 (42 414)	1 516 765 (32 689)	875 640 (18 872)	542 125 (11 684)
Solde	412 426 (8 973)	1 308 036 (28 459)	1 214 867 (26 432)	1 066 165 (22 978)	1 420 152 (30 607)	3 168 597 (68 289)

²⁷ Roussellier Nicolas, *op. cit.*, p. 239.

Trimestre Finances	1955	1956				1957
	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Recettes	3 444 995 <i>(74 246)</i>	5 027 349 <i>(103 992)</i>	5 051 617 <i>(104 494)</i>	5 615 375 <i>(116 155)</i>	5.512.112 <i>(114.019)</i>	6.511.211 <i>(130.718)</i>
Dépenses	631 099 <i>(13 601)</i>	1 396 612 <i>(28 889)</i>	1 085 516 <i>(22 454)</i>	646 559 <i>(13 374)</i>	1.551.186 <i>(32.087)</i>	1.517.822 <i>(30.472)</i>
Solde	2 813 896 <i>(60 645)</i>	3 630 737 <i>(75 103)</i>	3 966 101 <i>(82 040)</i>	4 968 816 <i>(102 781)</i>	3.960.926 <i>(81.932)</i>	4.993.389 <i>(100.246)</i>

Les prix en écriture droite sont les prix en ancien francs et les prix entre parenthèse et en italique correspondent à leur conversion à la valeur de l'euro en 2016 en tenant compte de l'érosion monétaire due à l'inflation. Ce calcul est effectué par un outil de l'INSEE²⁸.

Sur les années 1954-1957, le compte spécial des chasses présidentielles, domicilié à la Société Générale, est régulièrement abondé. Sur la période, le solde créditeur est en progression, passant de 412 426 à 4 993 389 Francs. Cette progression n'est pas seulement due à l'inflation galopante des années 1950 (les prix en euros progressent aussi) mais aussi à la volonté d'étoffer les chasses. Durant le septennat de Vincent Auriol, les responsables des chasses présidentielles ont dû engager de grands travaux pour réhabiliter les tirés et les forêts de Rambouillet et Marly qui avaient été quelque peu délaissés pendant la guerre et la période de l'immédiat après-guerre. Ces travaux aspirèrent une bonne partie des finances consacrées aux chasses puisqu'elles étaient nécessaires à la possibilité même de chasser. A partir du milieu des années 1950, les chasses sont donc rétablies dans leur lustre d'avant-guerre et l'accent peut être mis sur des rénovations de confort, moins coûteuses que de grands chantiers. En outre, de Gaulle, dans sa pratique de la politique cérémonielle, met en avant l'idée de prestige²⁹, rendu possible par le « pouvoir personnel », pouvoir alimenté par la source de ce prestige. Depuis leurs débuts, les chasses présidentielles suivent cette logique de prestige. Elles placent le président au centre de la scène et il doit montrer l'étendue de ses qualités en tant qu'individu face à un aéropage d'individus à la fois juge et partie (ils participent aussi à la chasse et sont donc « en concurrence » avec le président). Cette concurrence sert le prestige du président par la réputation de la qualité de ces chasses, aux tableaux d'ensemble toujours impressionnants. La figure du président se nourrit de son parterre d'invités. Ainsi, la logique des chasses présidentielles s'accorde parfaitement avec la

²⁸ Le convertisseur de l'INSEE est disponible à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

²⁹ Roussellier Nicolas, *op. cit.*, p. 585-586.

logique plus globale de la pratique du pouvoir du général de Gaulle. Lorsque ce dernier arrive au pouvoir en juin 1958 et est élu président de la République en janvier 1959, son prestige le devance, il l'a acquis presque 20 ans avant. Cependant, cette logique de prestige est utile pour ses successeurs, ne bénéficiant pas de son aura magistrale.

L'histoire des cérémonies publiques au cours des solennités nationales et des chasses présidentielles est l'histoire d'une convergence. Les logiques de personnalisation du pouvoir et de centralité du président de la République qui opèrent lors des chasses présidentielles sont présentes dès les débuts de la Troisième République. Cette conception du pouvoir ne choque pas les élites politiques et administratives présentes au côté du président. Beaucoup plus pointilleuses lors des apparitions publiques, le Protocole républicain est très strict et se veut le plus impersonnel possible. Par la force des événements, certains présidents tentent de renforcer leur poids politiques et symboliques, à l'image du déroulé des chasses présidentielles (même si les chasses ne sont pas pris pour modèle directement). Cependant, une réelle convergence existe de fait au moment où sont inscrits dans le marbre, les articles de la Cinquième République. Les légères « dérives » successives par rapport à la droite ligne de l'exécutif républicain incarné par Jules Grévy à partir de 1879 amènent le navire républicain dans la direction opposée. En moins d'un siècle, environ 80 ans, la prééminence des pouvoirs s'est inversée³⁰. La manière d'être du président de la République lors des chasses est devenue la norme : il est au *centre* de l'attention par ses attributions, données par la Constitution et *au-dessus* par son prestige, entériné par le Protocole. Les chasses offrent donc un modèle réduit de la mise en place d'un pouvoir personnel et apparaissent dans les régimes parlementaires comme un « poche de résistance » de l'exécutif.

³⁰ Dans la Constitution de 1946, le Parlement a été placé au début et le président au titre V. En 1958, le président de la République est en tête et le Parlement au titre IV.

PARIS, le 14 SEPTEMBRE 1955 .

Mon Général,

Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir dans les meilleurs délais la liste des personnalités de S.H.A.P.E. qui sont chasseurs et qui seraient susceptibles d'être invités au cours de l'hiver 1955 aux Chasses Officielles données par Monsieur le Président de la République dans les Tirés de RAMBOUILLET.

Veillez agréer, Mon Général, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Colonel CRESSATY.

Division Aérienne MEYER-JARDIN.

Illustration n°3 : exemple type d'un courrier pour le recensement des chasseurs



Illustration n°4 : accréditation presse pour une chasse lors de la saison 1932

Chapitre trois

Les chasses présidentielles : le pouvoir en représentation

Les chasses présidentielles, par leur origine royale et leur consécration stratégique dans les Républiques, appartiennent à l'apparat, au décorum des premiers magistrats de France successifs. S'intégrant dans la politique cérémonielle et symbolique du président de la République, l'un des enjeux de cette pratique est la représentation du pouvoir. D'Emile Loubet à Valéry Giscard d'Estaing, celle-ci passe par le médium de la photographie. Les photographies prises sont issues de reportages de la presse présidentielle et du service photographique de la Présidence de la République ou d'anonymes accompagnants le chef de l'Etat. Analyser toutes les photographies présentes aux Archives nationales représente une gageure trop audacieuse pour être relever. Conscient de la sélection nécessaire pour parvenir à une synthèse, l'auteur applique à ce choix, les mots d'Hannah Arendt sur l'écriture de l'histoire : « *Toute sélection de matériel est en un sens une intervention dans l'histoire, et tous les critères de sélection placent le cours historique des événements dans certaines conditions dont l'homme est l'auteur.*¹ » La représentation du président de la République sur des photographies renvoie à une forme de communication politique. Au cours des 125 années séparant le début des chasses présidentielles et de leur suppression, les destinataires de la publicité des pratiques cynégétiques du président ont varié tout autant que l'atteinte des résultats escomptés. Tel un Janus, le président offre deux visages, regardant dans deux directions opposées : vers les élites, d'où est issue cette pratique, transformée en *sport* et véritable symbole d'appartenance à cette classe sociale et vers la France rurale, la France des campagnes où la chasse est perçue comme un acquis révolutionnaire, outil d'identification à la personne présidentielle.

A. Les chasses présidentielles à travers l'objectif des photographes et des caméras

Les photographies qui sont nous parvenues sont de deux types. Le premier est d'ordre public, ce sont les photographies destinées à être publiées, prises soit par les reporters de la presse présidentielle soit par le service de presse de la Présidence à partir de 1952. Le deuxième type est d'ordre privé. Généralement, le président de la République demande à ses services de lui mettre de côté certaines photos pour son usage privé. Evidemment, la ligne de clivage entre les deux types est mince. Les auteurs des photographies sont les mêmes pour les

¹ Arendt Hannah, « Le concept d'histoire » dans *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, trad. Patrick Lévy, Paris, Gallimard, 1972, ici p. 68.

deux types. Les critères de démarcation faisant basculer telle ou telle photo d'un côté ou de l'autre sont peu évidents. La distinction s'établit dans les Archives nationales entre les archives de la Présidence (côtes AG) et les archives personnelles (côtes AP). Les photographies représentent souvent l'arrivée des invités aux chasses ainsi que les invités en train de chasser ou d'inspecter le tableau de chasse. Plus rares sont les photos des déjeuners ou de l'intérieur des résidences présidentielles. Les photographies montrent aussi les quelques évolutions qui ont eu lieu. Ainsi, dans le parc des résidences présidentielles, le président Loubet se déplace encore en calèche. Fallières utilise une Charron 30CV. Sous la Cinquième République, les présidents et leurs suites d'invités prennent place dans des fourgons.

La Présidence de la République limite le champ d'action des photographes. En effet, avant chaque chasse, le directeur soumet au président une liste de questions pour adapter les différentes variables comme la présence ou non de l'épouse du chef de l'Etat. Une des questions qui revient très régulièrement est la décision de permettre aux photographes de pénétrer sur le domaine et surtout à quel moment. Georges Pompidou laissait une marge de manœuvre assez large alors que Valéry Giscard d'Estaing ne permettait les photographies qu'au moment du goûter en forêt.

La photographie apparaît au tournant du XX^e siècle lors des chasses présidentielles. L'histoire de la presse et de la Troisième République sont intimement liées depuis la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881. La photographie est un médium qui commence seulement à s'imposer dans les pratiques journalistiques parce que la technique le permet. C'est durant cette période que la presse subit une métamorphose par une massification du lectorat, une diversification des titres et des publics et une professionnalisation des journalistes². Les grands quotidiens populaires (les « Quatre Grands ») publient des suppléments illustrés (*Le Petit journal illustré* par exemple). Le succès de l'iconographie est tel qu'un journal de « luxe » est lancé en 1910 en recourant massivement à la photographie (3 pages entières sur 12 dont la Une) : *Excelsior*³. Les hommes politiques sont les premiers bénéficiaires de cet engouement du lectorat pour les images. Comme il est encore très difficile de faire parvenir rapidement des photographies sur de longues distances, ce sont donc des actualités plus *récurrentes* comme la formation d'un nouveau gouvernement avec des photographies déjà disponibles des politiques qui sont privilégiées. Fleurissent ainsi des

² Charle Christophe, *Le Siècle de la presse, 1830-1939*, Paris, Seuil, 2004, 416 p.

³ Bellanger Claude et al. (dir.), *Histoire générale de la presse française*, tome 3 : de 1871 à 1940, Paris, PUF, 1972, 688 p.

quotidiens et des hebdomadaires « illustrés », enrichis de photographies. Ces dernières apparaissent dans la vie institutionnelle du pays avec les portraits officiels des présidents de la République qui sont des photographies depuis Adolphe Thiers. A leur image, les photographies lors des chasses présidentielles sont plutôt guindées et solennelles. La première photographie remonte à Félix Faure⁴. Sur celle-ci, le président pose, le fusil à l'épaule, de trois quarts, sans regarder le photographe, tandis que les convives (dont Gabriel Hanotaux à la droite de Félix Faure) sont quasiment au garde-à-vous, le regard fixe, cherchant à pénétrer l'objectif. Sur une autre photo⁵, lors du mandat d'Emile Loubet, le président est dans une calèche avec Alphonse XIII, roi d'Espagne et sur le perron se trouve Aristide Briand, Stephen Pichon et Raymond Poincaré. Ces rares photographies sont précieuses pour le chercheur puisqu'elles permettent de compléter les listes de participants aux chasses, faisant cruellement défaut pour cette période. Elles nous renseignent également sur le protocole de l'époque (ce qui était considéré comme une tenue acceptable pour la bonne société). Malgré les différences qui peuvent apparaître, il est assez étonnant de constater que les scènes capturées par les photographes, soit de la presse présidentielle, soit des services de la Présidence, sont les mêmes. Nous retrouvons les mêmes moments, les mêmes positions, les mêmes rituels. Sur le temps long, entre les années 1890 et 1995, la continuité *affichée* des images va à l'encontre de la logique. Les techniques évoluent, les pratiques aussi. Pourtant, les images sont hors du temps. Le président à la chasse semble, sauf exception, un portrait officieux. Comme une preuve de l'exercice de son mandat, nombre de présidents sont photographiés, une arme à la main, parfois en position de tir. Les forêts des domaines nationaux, comme les arrière-plans abstraits de la Troisième République ou les fonds élyséens des Quatrième et Cinquième Républiques voient poser l'illustre personnage.

En matière photographique, la différence se fait en réalité en fonction du bon vouloir du président. C'est lui qui fait varier le degré d'intimité auquel accèdent les photographes. Ainsi, les présidents les plus « extravertis » sont Vincent Auriol et Georges Pompidou. Ce sont également les témoignages les plus précieux pour le chercheur. Il est cependant intéressant de noter que ces photos n'ont jamais été publiées et étaient à destination d'un usage personnel ou interne. Cela explique en partie la retenue (et le « lâcher-prise » relatif) selon la destination des photos. Par Vincent Auriol, des photographies du déjeuner de chasse en tenue de ville dans le pavillon de Marly-le-Roi sont accessibles⁶. Prises en hauteur, au cours du déjeuner,

⁴ Un certain nombre de photographies sont disponibles à la fin du chapitre. Ici voir photographie 1 page XX.

⁵ Voir photographie 2 page 70.

⁶ Voir photographie 3 page 71.

elles montrent des convives apparemment joyeux et discutant ainsi que des valets de pied faisant le service. Ces photos de l'intimité sont les seules dont nous disposons de la vie à l'intérieur des bâtiments. L'ouverture de Georges Pompidou lors des chasses conduit les photographes à faire des portraits de tous les participants pendant les battues, lors des marches pour passer d'une battue à une autre. Dès lors, nous pouvons surprendre le président discutant avec ses invités. Ce sont autant d'illustrations du fait que les chasses sont aussi des moments d'entre-soi et d'échanges.

Cet entre-soi se traduit également comme le passage de témoin. Nombre de personnalités politiques potentielles, pressenties ou même récemment élues sont invitées aux chasses. Félix Faure, alors sous-secrétaire d'Etat aux colonies est invité dès le 15 janvier 1888 par Carnot⁷. Nous pouvons également citer Loubet sous Félix Faure et Fallières sous Loubet. A ces deux occasions, le président sortant invite lors de la dernière chasse de son mandat le nouveau président élu. Georges Benoist raconte une anecdote à propos de cette chasse où Félix Faure et Loubet étaient présents⁸. Benoist raconte que prenant Loubet, dehors dans la nuit noire, pour un brigand, il était à deux doigts de lâcher les chiens. De même Vincent Auriol invite René Coty. De Gaulle invite Pompidou en tant que Premier ministre. Valéry Giscard d'Estaing fréquenta assidument les chasses sous de Gaulle et Pompidou⁹. François Mitterrand, l'éternel ministre de trente ans, membre d'un parti charnière, l'UDSR, fut invité (mais ne participa pas) aux chasses sous la présidence Auriol. Le chemin fut plus long que prévu pour celui qui devient le premier président socialiste de la Cinquième République. Enfin, Jacques Chirac, fossoyeur des chasses présidentielles en 1995, en dirigea une en l'absence de Pompidou en novembre 1971, avec Pierre Juillet comme « chaperon »¹⁰. A cette époque, le ministre délégué aux Relations avec le Parlement était « *le poussin, l'espoir, le jeune homme dynamique dont on s'occupe et dont on va essayer de faire quelque chose* »¹¹. A mesure de l'avancée de la maladie de Pompidou, Chirac prend de l'importance au sein du gouvernement en devenant ministre de l'Agriculture puis de l'Intérieur. Le fait qu'il soit invité à une chasse participe du goût de la mondanité que possèdent les Pompidou. Un autre exemple est la soirée cinéma organisée tous les quinze jours à Matignon lorsqu'il était le Premier ministre du général de Gaulle. Etaient présents Pierre Cardin, Sagan ou encore Rothschild. Devenu un

⁷ *Le Figaro*, édition du 15 janvier 1888.

⁸ Benoist Georges, *Grandes chasses, grands fusils : cinquante ans de prestige*, Paris, Montbel, 2011, 312 p.

⁹ Voir photographies 3 et 4 pages 72 et 73.

¹⁰ Voir photographie 5 page 74.

¹¹ Selon les mots de Philippe Séguin dans un documentaire de Patrick Rotman consacré à Jacques Chirac, partie I « Le jeune loup (1932-1981) », 105 min, ici 35^{ème} minute.

familier du clan Pompidou, le président lui confie une responsabilité politique supérieure à l'importance de son ministère.

Les individus photographiés sous le mandat de Georges Pompidou apparaissent moins guindés que sous le général de Gaulle. Une certaine décontraction se fait jour. Cela peut s'expliquer par les moments où les photographies sont prises. Auparavant, les photos sont prises lors de moments solennels comme l'arrivée ou lors du tableau de chasse, en tenue de ville. Sous Pompidou, beaucoup de photos sont prises pendant la chasse, dans le *feu de l'action*, permettant un oubli des photographes et de l'évènement auquel ils participent. Les individus parfois prennent la pose, parfois sont juste en train de marcher ou de tirer¹².

Georges Pompidou décide même de laisser des caméras de télévision filmer certains moments comme son arrivée à Chambord ou les tableaux de chasse. Un reportage de l'ORTF en 1971 rapporte, images à l'appui, que le président de la République a chassé le samedi 9 janvier 1971 à Chambord et que les battues furent « *couronnées de succès* » puisque Pompidou a tué quatre sangliers à lui seul. Un autre reportage, datant de 1976 montre le président Valéry Giscard d'Estaing arrivant dans la « *datcha* » construite pour Pompidou dans le parc du château. Présente dans le mouvement gaulliste et opposée à la politique du président, Marie-France Garaud est invitée à cette chasse. Les chasses sont un lieu où les clivages politiques sont mis de côté, l'autre n'est plus considéré comme un adversaire (politique) à abattre mais comme un compagnon de chasse. Elles permettent de faire s'asseoir à une même table des personnalités politiques qui ne partagent pas les mêmes opinions.

B. La dimension symbolique d'une culture de classe

Par la faible diffusion des clichés, le pouvoir en représentation est donc destiné à un groupe restreint qui est familier des chasses présidentielles, c'est-à-dire les participants et les élites parisiennes qui gravitent autour, ayant un « capital social » suffisamment élevé pour « en être ». Les chasses présidentielles relèvent plus du capital symbolique. Ce capital est fondé sur la connaissance et la reconnaissance. Le capital symbolique d'un individu est la reconnaissance de la part de ces pairs, engagés dans la course aux mêmes honneurs au sein d'un même univers social, pouvant d'autorité juger, par le crédit qu'ils ont eux-mêmes accumulé, dotés de mêmes critères de perception et d'évaluation des qualités présentées et des

¹² Voir photographies 6, 7a, 7b et 8 pages 74-76.

succès obtenus. Le fait d'organiser des chasses thématiques (en l'honneur d'un groupe désigné par leur fonction) permet au président de la République de distinguer certains d'entre eux. Cette distinction se fonde à la fois sur un critère objectif qui ne saurait être suffisant (le fait de savoir chasser) et sur un critère arbitraire (la proximité avec le président). Cette distinction crée une nouvelle échelle de valeur, d'appréciation, par rapport aux normes parlementaires (appartenance au bureau des Chambres, présidences de commissions). Cette ingérence du pouvoir exécutif au cœur du pouvoir législatif montre les stratégies de contournement de la Présidence. Le président ne pouvant s'exprimer devant le Sénat ou l'Assemblée nationale, il fit venir à lui les parlementaires. Cette distinction par le capital symbolique se fait à trois niveaux. Le premier, déjà évoqué, est celui entre les individus d'une institution qui sont invités et les autres. Le second se fait entre les invités et le président lui-même. Maître chez lui, le Protocole (éminemment symbolique) lui confère un statut particulier, il est le *primus inter pares* des chasseurs. Enfin, le dernier rapport de distinction que crée le capital symbolique est entre le petit groupe de chasseurs et la « suite de la chasse », c'est-à-dire les agents de sécurité, les rabatteurs et les chargeurs. Bourdieu souligne ce principe de distinction comme Descartes en son temps dans sa cinquième méditation (« *qu'il n'y a pas moins de répugnance de concevoir un Dieu, c'est-à-dire un être souverainement parfait, auquel manque l'existence, c'est-à-dire auquel manque quelque perfection, que de concevoir une montagne qui n'ait point de vallée.* ») avec « *pour qu'il y ait noblesse, il faut qu'il y ait des gens objectivement distingués des autres – les nobles par opposition aux roturiers –* »¹³.

Le capital symbolique possède donc un pouvoir de distinction très fort et Bourdieu en vient même à l'appliquer aux autres formes du capital pour en faire une forme de distinction au sein d'un critère de valeur (déjà source de distinction)¹⁴. Ainsi n'importe quelle propriété, n'importe quelle différence peut devenir un capital symbolique. La pratique de la chasse à tir

¹³ Bourdieu Pierre, « Sur les rapports entre sociologie et histoire en Allemagne et en France. Entretien avec Lutz Raphael », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 106/107, mars 1995 p. 118 : « *Le capital symbolique est ce pouvoir proprement magique qui surgit dans le rapport entre certaines propriétés différenciées inscrites dans des personnes, leurs actions, leur langage, leur vêtement, leur corps, etc., et d'autres personnes qui ont un regard, un œil, des catégories de perception, d'appréciation et de pensée, bref un habitus, tels qu'ils sont en mesure de saisir ce qui différencie ces propriétés. Par exemple, pour qu'il y ait noblesse, il faut qu'il y ait des gens objectivement distingués des autres – les nobles par opposition aux roturiers – par un ensemble de propriétés, notamment des manières d'être et de faire si subtilement distinctes des manières vulgaires que seuls des gens très distingués peuvent les distinguer et les apercevoir comme distinguées* »

¹⁴ Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, 416 p., ici p. 285 : « *Toute espèce de capital (économique, culturel, social) tend (à des degrés différents) à fonctionner comme capital symbolique (en sorte qu'il vaudrait mieux parler, en toute rigueur, d'effets symboliques du capital) lorsqu'il obtient une reconnaissance explicite ou pratique, celle d'un habitus structuré selon les mêmes structures que l'espace où il s'est engendré* »

ne fait pas exception à cette logique qui résulte plus sur une maîtrise pratique, un « *sens pratique* » qu'une connaissance intellectuelle. La pratique de la chasse comme sport mettant en jeu des fonctions hygiéniques et esthétiques (la deuxième prévalant de plus en plus au fur et à mesure que la classe sociale s'élève) sont rejointes par une fonction sociale stratégique¹⁵. Cette dernière fonction transforme la fin visée par la pratique d'un sport. Il s'agit de mondanité et même de « *prétexte à des rencontres choisies* »¹⁶ pour accroître et étendre son capital social. Lors des chasses présidentielles, c'est un euphémisme que de considérer les rencontres comme « choisies ». Lors de ce rituel, le président déploie un capital symbolique qui marque, impressionne un certain public en empruntant les codes de celui-ci. Il impose par son sens pratique le respect et la domination à une classe sociale particulière, celle des élites. Par cet entre-soi, il cultive son capital social¹⁷ et défie la noblesse et la haute-bourgeoisie sur des pratiques constitutives de leur identité. Cette identité explique également la pratique de la chasse à tir plutôt que de la chasse à courre. En effet, lorsque la Troisième République s'est installée et s'affirme (1880-1910), la noblesse est quelque peu tenue à l'écart de la politique et des affaires, contrairement à la bourgeoisie. Or, entre les deux catégories, qui parfois se confondent dans le mariage, une différence de pratique de la chasse est observée. Les membres de l'ancienne noblesse chassent plus à courre tandis que les membres de la haute-bourgeoisie d'affaires chassent plus à tir¹⁸. La composition des gouvernements successifs des débuts de la Troisième République a probablement joué un rôle sur le type de chasse donnée. Le capital social est évocateur par l'anecdote rapportée par le duc de Brissac¹⁹. Lors d'une chasse à tir chez le comte de Fels, dont le père était l'un des invités les plus récurrents des chasses présidentielles, il a pu s'entretenir avec Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances, de la « *solution peu satisfaisante mise en place pour assurer la gérance de Schneider après la disparition du premier gérant du nom* ».

Si certaines nuances apparaissent entre ancienne noblesse et haute-bourgeoisie, elles s'expriment parfois clairement. Ainsi, lors de trois voyages officiels en France de la reine

¹⁵ Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, 1981, 288 p., ici « Comment peut-on être sportif ? » p. 173-195.

¹⁶ Bourdieu Pierre, *op. cit.*, p. 194.

¹⁷ Bourdieu Pierre, « Le capital social, Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, janvier 1980, p.2 : « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (...) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles.* »

¹⁸ de Saint-Martin Monique, *L'Espace de la noblesse*, Paris, 1993, 336 p., ici chapitre 4 « Des activités 'désintéressés'. Un style de vie », p. 131-170.

¹⁹ Duc de Brissac, *La suite des temps 1939-1958*, Paris, Grasset, 1975, p. 105.

Juliana des Pays-Bas avec son mari, le prince Bernhard au mois d'octobre 1952, 1953 et 1954, des chasses sont données en leur honneur à Rambouillet. En 1952, la chasse donnée réunit les souverains néerlandais, Philip, duc d'Edimbourg, Antoine Pinay (président du Conseil), les aides de camp des souverains et onze ambassadeurs étrangers en France²⁰. Parmi les diplomates, se trouvent deux barons, un marquis et un prince. En 1953, la liste des invités est beaucoup plus restreinte : les souverains, l'aide de camp du prince, le duc de Brissac et Maurice Otto, sa femme, Paul et Jean-Paul Auriol. Le douzième duc de Brissac, Pierre de Cossé est la quintessence de l'ancienne noblesse française²¹. Polytechnicien, ingénieur chez Schneider²², récipiendaire de la Légion d'Honneur, il est membre de plusieurs cercles : le Jockey-Club, le St-Cloud Country Club, le Racing-Club de France, le Yacht-Club de France et la Société de Vénerie et l'Equipage de Bonnelles. Maurice Otto, quant à lui, est licencié ès sciences, P.D.G. de Brandt, Vice-Président Directeur Général des Compagnies des Eaux et de l'Ozone²³ et de la Société Bourbonnaise et Havraise de participations. Membre du Saint-Cloud Country Club et de la Société de Vénerie. Il est officier de la Légion d'Honneur. Depuis 1945, il est maître de l'équipage de Bonnelles²⁴. Madame Maurice Otto participe à la chasse et est membre elle-aussi de l'équipage de Bonnelles. Paul Auriol est le fils du président et secrétaire général adjoint de l'Elysée. Jean-Paul est un des petits-fils de Vincent Auriol. Les déjeuners et dîners de chasse le 17 et 18 octobre 1953 voient la duchesse de Brissac, Michelle Auriol (épouse de Vincent Auriol), Jacqueline Auriol (épouse de Paul Auriol) ainsi que le deuxième petit-fils de Vincent Auriol, Jean-Claude. Enfin, en octobre 1954, les participants à la chasse en l'honneur des souverains des Pays-Bas sont le commandant Zinnicq Bergmann, occupant une place analogue à celle de Grand Chambellan, le duc de Brissac, Maurice Otto et son épouse, Claude Hettier de Boislabert et Charles Merveilleux du Vignaux. Claude Hettier de Boislabert est résistant et Compagnon de la Libération, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, il est député de la Manche depuis 1951, membre de la commission des territoires d'outre-mer. Charles Merveilleux du Vignaux est conseiller-maître à la Cour des Comptes

²⁰ Etaient présents les ambassadeurs de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Afghanistan, d'Espagne, d'Inde, d'Indonésie, d'Irlande, de Jordanie Hachémite, du Népal, de Norvège et du Liban.

²¹ Il possède deux châteaux : le château de Brissac (dans le Maine-et-Loire) et de la Celle-les-Bordes (en Seine-et-Oise, héritage de sa grand-mère maternelle, la duchesse d'Uzès, née Mortemart).

²² L'épouse de Pierre de Cossé n'est autre que May Schneider, fille d'Eugène II Schneider, maître de forges et administrateur du [Crédit lyonnais](#), du [PLM](#), de la [Banque de l'Union parisienne](#) et de la [Société métallurgique de Normandie](#) et président de l'[Union européenne industrielle et financière](#).

²³ Maurice Otto est le fils de Marius-Paul Otto (1870-1949), docteur ès sciences, fondateur de la Compagnie générale de l'ozone devenue Compagnie des eaux et de l'ozone" (CEO), première société recourant à l'ozone pour la stérilisation de l'eau. Commandeur de la Légion d'Honneur.

²⁴ L'équipage de Bonnelles a été fondé par le duc et la duchesse d'Uzès, grands-parents maternels de Pierre de Cossé.

avant de devenir le secrétaire général de la Présidence de la République sous René Coty. Assistent au déjeuner ses filles, mariées toutes deux, Geneviève Egloff et Anne-Marie Georges. Au cours de ces trois journées de chasses, la prédominance de l'ancienne noblesse est forte. La présence du duc et de la duchesse de Brissac ne se retrouve dans aucune chasse présidentielle « ordinaire ». Le savoir-être en présence de membres de l'aristocratie européenne est un atout décisif pour ces vieilles familles. La présence des Otto s'explique par les relations mondaines et cynégétiques. Membres de l'un des plus beaux équipages de chasse à courre de France, ils côtoient de nombreuses familles de la noblesse. L'« acculturation » fonctionne, le « greffon » a pris. Claude Hettier de Boislambert et Charles Merveilleux du Vignaux illustrent parfaitement l'équilibre entre ancienne noblesse et vieille bourgeoisie. Ce qui les rapproche, c'est leur passé récent de résistant, de compagnon de la Libération. Cette nouvelle distinction par la matrice structurante de l'après-guerre, qui détermine les carrières, a un poids prépondérant au sein des élites politique et joue un rôle unificateur.

La chasse, bastion de l'ancienne noblesse française, lui permet de se rapprocher du pouvoir. Le comte de Fels est un habitué des chasses présidentielles en l'honneur du corps diplomatique sous le président Lebrun par exemple. Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, un véritable retour en grâce s'opère. Un syncrétisme des différentes noblesses se fait autour du chef de l'Etat. Ainsi, lors d'une chasse à Chambord, le samedi 21 janvier 1978, étaient présents 11 représentants de la noblesse sur 24 participants : 2 issus la noblesse d'Empire, 1 de la noblesse de Second Empire, 4 de la noblesse d'Ancien Régime et 4 de la noblesse européenne²⁵. Lors de la chasse du samedi 20 décembre 1980, sur 12 participants, 8 sont d'extraction noble : 5 sont issus de la noblesse d'Ancien régime et 3 de la noblesse d'Empire, en comptant le président Giscard d'Estaing et ses deux fils (Henri et Louis)²⁶. Il apparaît donc que les chasses présidentielles sont le miroir des élites, symbole de distinction fort et élément permettant de retracer les évolutions de l'aristocratie et de la haute-bourgeoisie. Les chasses sont une balance qui permet de mesurer le poids relatif de chacune de ces deux sphères au cours des mandats de chaque président de la République et d'en retracer la scansion. Si la pratique s'adresse aux élites françaises, que devient la représentation du président de la République dans les territoires dont la chasse est constitutive de l'identité ?

²⁵ Respectivement : Michel Poniatowski et Hubert d'Ornano - Geoffroy de Courcel – Michel d'Aillières, Bertrand de la Haye-Jousselin, Jean-Louis de Ganay et Louis-Amédée de Moustier – Duc et Duchesse Salviati (Italie), Alain de Grunzbouurg (Allemagne) et Jean-Pierre de Launoit (Belgique).

²⁶ Respectivement : le Duc Jean d'Albert de Luynes, Robert du Luart, le comte et la comtesse de la Rochefoucauld, Arnold de Contades – Philippe et Ladislas Poniatowski, Hubert d'Ornano.

C. Le président d'une France rurale ?

La conquête des campagnes fut l'un des enjeux de la troisième génération de républicains, vivant la chute du Second Empire. En écrasant le modèle de la république sociale promu par la Commune, les républicains donnent des gages de conservatisme à une population méfiante, rétive à l'idée d'une nouvelle république. Les républicains se seraient plus rapprochés des positions des paysans, des « ruraux » que le contraire selon Chloé Gaboriaux²⁷. Avant cette conversion au ruralisme, les paysans français étaient méprisés dans les discours des républicains, tout comme l'adjectif « rural », l'Empire étant vu comme une « campagnocratie »²⁸. La Commune fustigeait l'Assemblée nationale composée de « ruraux, élus de l'ignorance affectée de peur²⁹ ». Le leitmotiv de la nouvelle république est prononcé par Gambetta en 1871 : « Ah ! Il faudrait désirer qu'il y eût une Chambre rurale dans le sens profond et vrai de ce mot, car ce n'est pas avec des hobereaux que l'on fait une Chambre rurale, c'est avec des paysans éclairés et libres, aptes à se représenter eux-mêmes³⁰ ». A travers les politiques de conquêtes de l'électorat rural avec des organismes tel que la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (Snea) et un ministère de l'Agriculture au sein du « Grand ministère » Gambetta en 1881. Des symboles comme l'ordre du Mérite agricole sont créés par Jules Méline. Les chasses présidentielles participent de ces symboles. Chasser est en effet une pratique répandue dans les régions rurales. Par les récits faits dans les journaux avec une liste de certains des invités, les Français, *a fortiori* les chasseurs sont intéressés par les activités cynégétiques du président. Dans chaque village, ville, chef-lieu de canton et sous-préfecture de départements ruraux, tout le monde connaît un chasseur (400 000 individus sont titulaires du permis de chasse en 1910³¹). La chasse est une activité structurante dans la France rurale. Ainsi, faire connaître par la presse une activité qui signifie quelque chose à une large audience rurale est stratégique. Il s'adresse aux « paysans », aux « ruraux » mais aussi aux propriétaires fonciers, ayant des hectares de bois et forêts, chassant aussi.

Cela participe à l'ancrage territorial du président. Dans les journaux, les présidents de la République sont souvent ramenés à leur fief politique (parfois aussi ville de naissance³²). Les

²⁷ Gaboriaux Chloé, *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2010.

²⁸ Chun Soo-Yun. « « Amis de l'agriculture » (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 20, no. 2, 2003, pp. 147-172.

²⁹ *Le Cri du peuple*, 24 mars 1871.

³⁰ Discours de Gambetta à Bordeaux le 26 juin 1871.

³¹ Corvol Andrée, *Histoire de la chasse*, Paris, Perrin, 2010, 588 p.

³² Le Jura pour Jules Grévy, la Seine-Inférieure pour Félix Faure et René Coty, la Drôme et Marsanne pour Loubet, Jura, la Seine-Inférieure pour Félix Faure et René Coty, la Drôme et Marsanne pour Loubet, le Lot-et-

tournées présidentielles participent aussi de cette logique : une descente dans un puits de mine ou une tournée dans la Bretagne la plus profonde relèvent de la même panoplie³³. L'adhésion à la République des campagnes profondes est une réussite après l'expérience de Félix Faure en août 1896 comme le souligne les journaux de l'époque comme *La République française*³⁴ : « [le voyage] aura montré une Bretagne que nous ne connaissions pas encore [...] en communion intime désormais avec la République qu'elle ne sépare plus de la patrie. » Ainsi, arrimer les populations rurales au navire de la République est l'enjeu des premières décennies de la Troisième République. Même le maréchal Mac Mahon adapte la pratique de la chasse au nouveau régime. En effet, c'est lui qui choisit les chasses à tir plutôt que les chasses à courre, qu'il jugeait trop « monarchique » dans un pays qui cherchait encore une stabilité constitutionnelle. Les différentes actions de la Présidence de la République sont tournées vers la conquête des campagnes. Lorsque les journaux citent le nom d'invités étrangers, ils replacent toujours les chasses présidentielles dans le contexte diplomatique. Les journalistes inscrivent les chasses dans un plan plus large, une obsession qui est liée à l'idée de « Revanche » : sortir la France de l'isolement diplomatique dans lequel elle est plongée depuis la défaite de 1871. Donner du crédit aux chasses présidentielles et montrer que la République œuvre pour la grandeur de la France ont pour fin de susciter l'adhésion des ruraux, conservateurs, au régime.

Les chasses présidentielles sont nées en même temps que la Troisième République d'un syncrétisme entre un héritage monarchique et des pratiques d'hommes républicains. Les différents présidents de la République ont perpétué cette pratique, soit en loyaux porteurs d'un flambeau qu'il s'agit de transmettre, soit en acteurs politiques stratégiques cherchant à exercer, par des moyens détournés, une influence. Ces cérémonies cynégétiques possèdent une telle force de représentation qu'elles jouent un rôle important dans la quête de *centralité* du président, suivant la même logique que les solennités nationales ouvertes au grand public. Elles sont même supérieures à celles-ci puisqu'elles ne provoquent pas de mépris au sein des élites parisiennes, contrairement aux tournées présidentielles en province. Elles permettent d'asseoir le régime auprès de toutes les couches de la population, allant chercher des

Garonne pour Fallières, la Meuse pour Poincaré, l'Eure-et-Loir pour Deschanel, le département de la « Seine » pour Millerrand, le Gard pour Gaston « Gastounet » Doumergue, la Meurthe-et-Moselle pour Albert Lebrun et la Haute-Garonne pour Vincent Auriol. Dans le régime de la Cinquième République, le président est moins ancré territorialement puisque ne venant pas forcément du Parlement. Cependant, Lille et Colombey les Deux Eglises sont évoquées dans la geste gaullienne, Montboudif et le Cantal plus largement chez Pompidou, Chamalières pour Valéry Giscard d'Estaing, Jarnac et la Nièvre pour François Mitterrand.

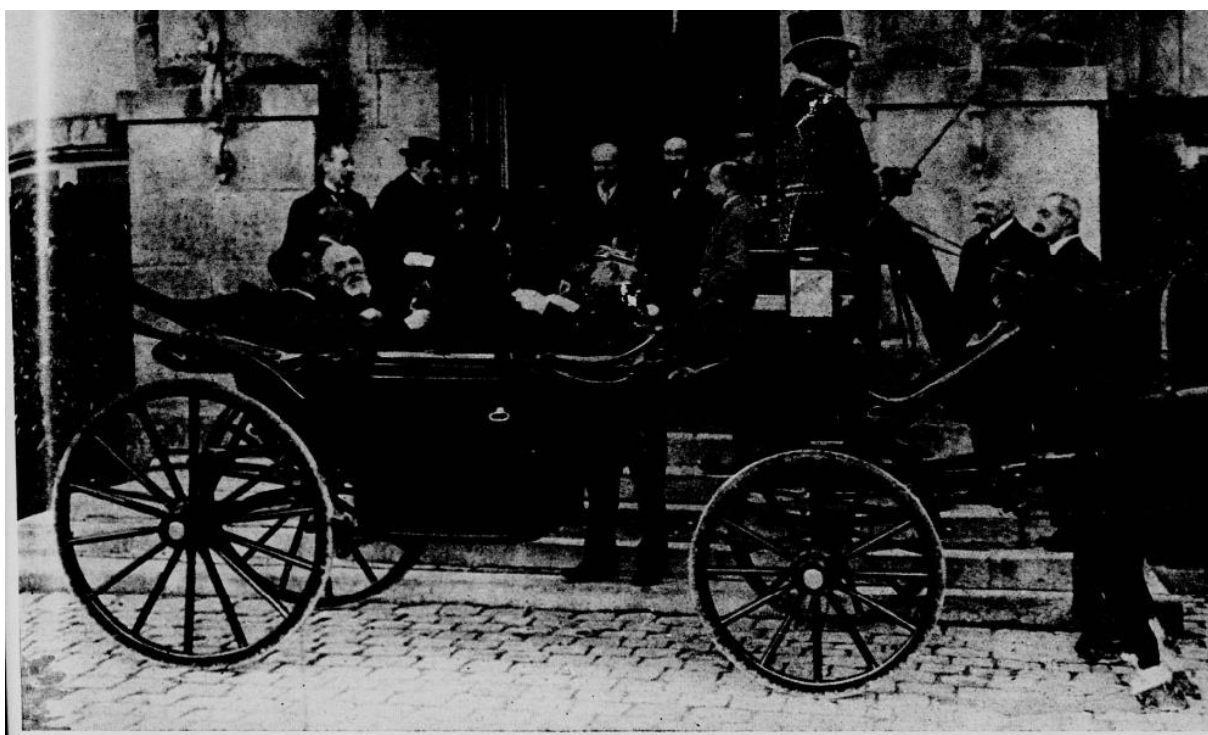
³³ Patrick Gourlay, « Une visite présidentielle au village : Félix Faure dans le centre Bretagne le 8 août 1896 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 119-1, 2012, 157-188.

³⁴ *La République française*, édition du 10 août 1896.

opposants traditionnels. Cependant, ces chasses restent l'apanage d'une élite, majoritairement parisienne. L'influence que le président de la République réussit à obtenir dans ces moments n'est pas négligeable, et ceux dans de nombreux domaines.



Photographie 1 : Le Président Félix Faure (au centre) avec, à sa droite, Gabriel Hanotaux.



Photographie 2 : Le Président Loubet et le roi Alphonse XIII. Sur le perron de gauche à droite : MM. Briand, Pichon et Poincaré.



Photographie 3 : Déjeuner après la chasse du 5 octobre 1952 à Marly-le-Roi.



Photographie 4 : Valéry Giscard d'Estaing chassant à Marly-le-Roi le 23 octobre 1971.



Photographie 5 : Jacques Chirac et Pierre Juillet lors d'une chasse à Rambouillet le 4 novembre 1971.



Photographie 6 : Chasse officielle à Rambouillet M. Leganeta, ambassadeur d'Argentine en France (18 octobre 1969) avec Georges Pompidou, président de la République.



Photographie 7a : Georges Pompidou marchant lors d'une chasse officielle à Chambord le 9 janvier 1971.



Photographie 7b : Serge Dassault (à gauche) marchant lors d'une chasse à Marly-le-Roi, le 15 décembre 1973.



Photographie 8 : Chasse officielle à Rambouillet. Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis en France en train de tirer, le 18 octobre 1969.

Deuxième partie

Les chasses présidentielles : outil d'influence des
présidents de la République

Les chasses présidentielles sont conçues comme un outil à la disposition du président de la République. Cet outil est utilisé auprès de différents publics fort différents dans des perspectives diverses. Les chasses permettent au président de peser dans certaines décisions, d'exercer une influence dans la politique intérieure du pays. Cette influence s'exerce auprès de grands d'Etat et de corps constitués (le Conseil Supérieur de la Magistrature, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, le Conseil d'Etat) mais aussi auprès du pouvoir législatif (les parlementaires) et du pouvoir exécutif (le gouvernement). D'un point de vue intérieur, le président de la République reçoit sur les domaines cynégétiques des élites non-politiques, à savoir des élites économiques et culturelles. Cette incursion dans ces domaines montre une volonté d'hégémonie et de conquête d'influence en dehors des sphères traditionnelles du pouvoir. Enfin, ces chasses voient également le bal des diplomates et des militaires au cours de laquelle les fonctions de chef de l'Etat et de chef des armées du président de la République sont soulignées.

Chapitre quatre

Une influence sur la politique intérieure

« ‘De l’influence du faisan dans une démocratie’ *n’est-ce pas que voilà un joli titre de chapitre pour les historiens futurs de notre époque !* »

Le Figaro, le 9 décembre 1895 à propos des chasses présidentielles

Une saison de chasses présidentielles est un concentré de l'Etat administratif et politique. En l'espace de trois à cinq mois, le président de la République passe en revue toutes les institutions du régime. Ces institutions intègrent dans leurs fonctionnements théorique et pratique le président de manière plus ou moins forte. Cohabitent donc lors de certaines chasses des individus ayant un rapport de hiérarchie stricte et affirmée avec le chef de l'Etat, d'autres qui savent que le président peut *interférer* dans les prises de décision. Enfin, certains encore qui sont de dignités égales voire supérieures, qui ne sont là que par invitation et respect de la fonction présidentielle, et qui sont théoriquement souverains de leur choix. Pour le président, l'enjeu des chasses présidentielles est d'exercer son influence, de peser sur certaines volontés, d'orienter les choix. Les invités sont d'autant plus stratégiques qu'ils sont théoriquement libres et non assujettis aux directives présidentielles. De ce fait, nous pouvons distinguer de grands types de chasses dédiées à la politique intérieure : les chasses en l'honneur des parlementaires et les chasses consacrées aux grands corps de l'Etat. D'un côté, des individus élus, puisant leur légitimité du suffrage, représentant le pouvoir législatif et politique. De l'autre, des représentants des institutions faisant l'Etat au quotidien, les grands corps de l'Etat et les corps constitués comme les membres du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes, des inspections générales des Finances, des Affaires sociales et de l'Administration, le Conseil économique¹, le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et la Cour de Cassation. Sauf à de rares exceptions, ces personnes trouvent en bout de chaîne, en haut de la pyramide hiérarchique, le président de la République. La politique intérieure est la mère de toutes les batailles, l'objet principal du président, son souci constant de devoir manœuvrer habilement pour mener à bien les projets et objectifs décidés. Les chasses présidentielles sont donc sollicitées à cette fin.

A. Les grands corps d'Etat : le président comme clef de voûte des institutions

Si le Parlement s'arrogue la prééminence dans les textes constitutionnels de la Troisième et Quatrième Républiques, le président reste la clef de voûte de multiples institutions se référant au bon fonctionnement de l'Etat. Comme en architecture, le président est à la croisée de plusieurs arcs, chacun portant une partie de l'Etat. Comme clef de voûte, il se trouve au

¹ Devenu aujourd'hui le Conseil économique, social et environnemental (Cese). Il s'agit de la troisième assemblée constitutionnelle de la République. Il se veut le relais de la société civile auprès du Gouvernement et du Parlement, joue un rôle de médiateur entre les différentes organisations socioprofessionnelles, contribue à évaluer les politiques publiques dans les trois grands domaines constitutifs de sa mission. Le Cese est composé de 233 membres. Voir chapitre 5 pour le Cese.

sommet et maintient la cohésion des différents éléments constitutifs l'entourant. Dès la Troisième République, il dispose dans les lois constitutionnelles de 1875 du pouvoir de nommer aux emplois civils et militaires². Dans la Constitution de la Quatrième République, ses prérogatives sont élargies, précisées et gravées dans le marbre³. Ces précisions ont pour conséquences d'ouvrir les chasses présidentielles à de nouvelles fonctions. Enfin, sous la Cinquième République, le nombre de nominations se multiplie par le pouvoir renforcé du président et le nombre d'institutions créées. A cela s'ajoute également de nombreuses entreprises au sein desquelles l'Etat est actionnaire majoritaire et pourvoit des hauts-fonctionnaires ou des hommes politiques. Le tournant a eu lieu par un décret du 6 août 1985 qui a considérablement allongé la liste des nominations. Cela intervient peu avant les élections législatives de mars 1986 augmentant ainsi le contrôle du président sur le gouvernement, juste avant la possible (devenue réelle) première cohabitation⁴. En 1977, cela représente environ 1000 emplois pourvus par décret en Conseil des ministres⁵. Au cours des différentes crises de régimes ou politiques (le saut dans l'inconnu avec la première cohabitation), l'influence du président de la République ne cesse de se renforcer dans des

² Article 3, alinéa 4 de la loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics : « Il nomme à tous les emplois civils et militaires. » et article 4, alinéas 1 et 2 : « Au fur et à mesure des vacances qui se produiront à partir de la promulgation de la présente loi, le Président de la République nomme, en Conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire. Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne pourront être révoqués que par décret rendu en Conseil des ministres. »

³ Dans la Constitution de la Quatrième République, le 27 octobre 1946, au titre V « Du président de la République », article 30 : « Le président de la République nomme en Conseil des ministres les conseillers d'Etat, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires, les membres du Conseil supérieur et du Comité de la défense nationale, les recteurs des universités, les préfets, les directeurs des administrations centrales, les officiers généraux, les représentants du Gouvernement dans les territoires d'outre-mer. », l'article 31, alinéa 2 : « Le président de la République accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères ; les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étrangers sont accrédités auprès de lui. », l'article 33 : « Le président de la République préside le Conseil supérieur et le Comité de la défense nationale et prend le titre de chef des armées. » et l'article 34 : « Le président de la République préside le Conseil supérieur de la magistrature. »

⁴ Parmi ces institutions très disparates mais couvrants de nombreux domaines, nous pouvons citer : Aéroports de Paris (AdP), Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, Agence de financement des infrastructures de transport de France, Agence française de développement (Afd), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, Autorité de la concurrence, Autorité des marchés financiers (AMF), Autorité de régulation des activités ferroviaires, Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, Centre national d'études spatiales, Commissariat à l'énergie atomique, Commission de régulation de l'énergie, Commission de la sécurité des consommateurs, Compagnie nationale du Rhône, Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Défenseur des enfants, Electricité de France (EDF), La Française des jeux (FDJ), France Télévision, Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, Haute Autorité de santé, Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, Pôle emploi, Médiateur de la République, Météo-France, Office français de protection des réfugiés et apatrides, Office national des forêts, La Poste, Radio France, Régie autonome des transports parisiens (RATP), Société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France, Société nationale des chemins de fer français (SNCF), Voies navigables de France (VNF).

⁵ Massot Jean, *La Présidence de la République*, La Documentation française, 1977, 234 p.

champs très divers de l'action publique. Ainsi, il peut passer outre les ministres de tutelle dont les diverses institutions dépendent et nommer des proches à des postes stratégiques. Nous avons déjà donné deux exemples⁶ de serviteurs de l'Etat nommés à des postes stratégiques et invités aux chasses présidentielles. Ces postes stratégiques sont aussi liés à des affaires « sensibles » et autres secrets d'Etat. Robert Hirsch et Roger Génébrier, alors respectivement directeur général de la Sûreté nationale et préfet de police, sous le mandat de Vincent Auriol⁷, sont deux des individus les mieux informés de France sur les problèmes intérieurs. Cette recherche d'hommes très bien informés commence dès la Troisième République en décembre 1900⁸ avec l'invitation par Emile Loubet du préfet de police Louis Lépine. Sous la Quatrième République, elle reprend en 1950 avec l'invitation de Germain Vidal, directeur des renseignements généraux⁹ et se poursuit avec Jean Mairey¹⁰ sous René Coty, nouveau directeur général de la Sûreté nationale. Etant préfet de Seine-Inférieure (devenue Seine-Maritime en 1955), il fréquenta le sénateur de ce même département René Coty. Ces trois personnes (Hirsch est alors préfet de Seine-Maritime) sont toutes présentes lors d'une chasse le 3 décembre 1955. Mairey et Génébrier sont invités également le 8 décembre 1956. Lors de la chasse du 29 novembre 1958, ce sont leurs successeurs respectifs qui prennent place : Jean Verdier¹¹ et Maurice Papon.

⁶ Voir chapitre premier.

⁷ Notamment lors de la chasse du 22 novembre 1953 à Rambouillet.

⁸ *Le Figaro*, édition du 9 décembre 1900, p.1.

⁹ Lors de la chasse du 17 décembre 1950 à Rambouillet. Germain Vidal fut commissaire de police à direction de la Sûreté nationale de 1932 jusqu'en 1943 lorsqu'il fut révoqué, il devient directeur des Renseignements généraux de la Sûreté nationale en octobre 1944 puis il cumule cette fonction avec celle de directeur général de la Sûreté nationale. Lors de cette chasse, il a comme compagnon de chasse Pierre Escandé, son successeur entre 1943 et 1944.

¹⁰ Jean Mairey (1907-1982). Agrégé de l'université (Histoire). Enseignant. Résistant, délégué du N.A.P. pour le centre et l'est (pseudonymes : Fontenay, Montfort, Montigny, Labiche). Commissaire de la République de la région de Dijon par intérim (23 août 1944). Commissaire de la République honoraire (4 mai 1946). Préfet de la Seine-Maritime (1er avril 1946). Puis **directeur général de la Sûreté nationale du 10 juillet 1954 au 2 août 1957**. Il est présent dès la chasse du 11 décembre 1954 en l'honneur des corps constitués et des hauts-fonctionnaires.

¹¹ Jean Verdier est Né le 29 mai 1915 à Marcenat (Cantal). Etudes au lycée de Moulins puis à l'école libre des sciences politiques de Paris. Licencié en droit. Reçu au concours de chef de cabinet de préfet du 5 mars 1942. Affecté à l'administration centrale (11 mai 1942). Sous-chef de bureau (1er septembre 1943). Chef de cabinet du directeur général de la sûreté nationale (18 mai 1945). Intégré dans le corps des administrateurs civils et chargé des fonctions de chef du bureau du secrétariat administratif de la DGSN (15 mai 1946). Directeur adjoint du cabinet de François Mitterrand, ministre aux Anciens combattants et victimes de guerre – ACVG- (22 janvier 1947). Chargé de mission au cabinet du même (23 novembre 1947). Chargé de mission au cabinet d'Henri Queuille, vice-président du Conseil et ministre de l'Intérieur (8 février 1950). Chef de cabinet (26 mars 1951), puis directeur de cabinet (13 août 1951) du même. Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur Charles Brune (21 janvier 1952). Préfet, *directeur de la réglementation* (22 mars 1952). Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur Charles Brune (8 janvier 1953) et maintenu dans ses fonctions de directeur de la réglementation. Directeur de cabinet du ministre Gilbert-Jules (2 février 1956). **Directeur général de la sûreté nationale (2 août 1957)**. Préfet de Seine-et-Marne (1er février 1962), du Bas-Rhin (1^{er} août 1967). Préfet de Paris (29 octobre 1971). Mort en fonction.

Ce dernier bénéficie d'une véritable hystérèse par ses fonctions successives qui lui permettent de rester invité aux chasses malgré la perte d'un poste stratégique, et ceux, à travers les mandats successifs. Ainsi, suivant un *cursus honorum* à l'image de Joffre et Foch pour les armées, c'est-à-dire *via* les colonies, il parvient en 1958 à devenir préfet de police. En effet, après-guerre, il est nommé préfet à Constantine (1949-1951), secrétaire général du protectorat du Maroc (1954-1955) puis préfet régional à Constantine au moment où le conflit basculait avec l'engagement du contingent (1956-1958). Considéré comme étant l'un des hommes connaissant le mieux le « problème algérien » et ayant été secrétaire général de la préfecture de police (1951-1954 et donc connaissant la « maison »), il est nommé préfet de police en mars 1958 et est maintenu par le nouveau régime jusqu'en 1967. Dès lors, il est invité tous les ans aux chasses présidentielles sous les mandats du général du Gaulle. Le préfet de police joue un rôle crucial dans le maintien de l'ordre durant ces années de guerre pour lutter contre la Fédération de France du F.L.N. et commet des répressions dont celle de Charonne le 17 octobre 1961. Cependant, s'acquittant de ces tâches, le premier ministre Michel Debré et le président de la République sont satisfaits du travail accompli¹². Ses missions remplies, il devient député UDR du Cher en 1968 et même trésorier du parti, appuyé par Jacques Foccart¹³, secrétaire général pour la Communauté et les Affaires Africaines et Malgaches, homme de réseaux, symbole de la « Françafique » et de l'« Etat-barbouze » dénoncés par le *Canard enchaîné*. Il occupe ce poste pendant trois années. Il est à noter que le trésorier d'un parti politique est l'un des hommes les plus puissants du mouvement, ayant connaissance de tous les mouvements d'argent ainsi que des donateurs plus ou moins sulfureux, d'autant plus que jusque dans les années 1990, il n'y avait pas de loi sur l'encadrement des financements des partis politiques. En 1972, il est président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale et devient ministre du Budget de Valéry Giscard d'Estaing entre 1978 et 1981. Sa carrière politique s'arrête en 1981 avec l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République et de Berthe Fiévet (Parti Socialiste) dans sa circonscription du Cher. En outre, le 6 mai 1981, le *Canard enchaîné* publie un

¹² Le 12 février 1961, Michel Debré tient à « *apporter le témoignage de sa confiance et de son admiration* » au préfet de police. Lors de son remplacement en 1967, de Gaulle dit à Grimaud, successeur de Papon : « *Vous avez là un poste très important et exposé. Il y faut beaucoup de sang-froid et d'autorité. Vous succédez à un homme qui l'a occupé de façon considérable.* » d'après Brunet Jean-Paul, *Charonne – Lumières sur une tragédie*, Paris, Flammarion, 2003, 332 p., ici p. 308.

¹³ Selon les propos rapportés par Foccart lui-même dans son ouvrage *Journal de l'Élysée*, Fayard-Jeune Afrique, t. II, *Le Général en mai (1968-1969)*, 1998, 791 p., ici p. 383 :

« Jacques Foccart : [Le trésorier de l'UDR Robert] Poujade a l'intention de proposer Papon pour le remplacer, mais il veut connaître votre avis avant.

Charles de Gaulle : Oui, Papon, c'est tout à fait convenable, c'est sérieux. En effet, c'est une bonne idée. »

premier article sur le rôle de Papon sous l'Occupation entre 1942 et 1944¹⁴. Il est invité aux chasses présidentielles en tant que préfet de police, député et trésorier de l'UDR, président d'une commission et ministre. Tout cela sous quatre présidents successifs de René Coty à Giscard d'Estaing. Maurice Papon est présent lors de la toute dernière chasse officielle du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, le vendredi 6 et samedi 7 février 1981. Pour un des plus grands présidents chasseurs, cette dernière chasse de son mandat (qu'il espère bien renouveler trois mois plus tard) a une grande valeur symbolique. Elle est l'occasion de distinguer des fidèles et des amis en leur réservant l'honneur des chasses les plus prestigieuses (les battues de sangliers de Chambord) et la dernière avant de sauter dans l'inconnu en raison des élections à venir. Le président réunit 26 invités à ces chasses, ce qui est assez conséquent. L'exemple de Maurice Papon illustre la force des relations et de l'informel ainsi que le changement de dynamique au sein du pouvoir exécutif entre la Quatrième et la Cinquième République. Si Maurice Papon est invité aux chasses présidentielles dans un premier temps, c'est en raison de sa position officielle de préfet de police. Ce poste est théoriquement administratif mais éminemment politique. En neuf années passées à la préfecture avec un bilan que le pouvoir en place juge satisfaisant, il passe de serviteur de l'Etat à serviteur de l'« Etat-UDR ». Côté des conseillers du prince, il en devient un lui-même, au cœur de la machine du parti et achève son passage de l'administration à la politique. L'hystérèse est forte, le poids des informations échangées avec des conseillers spéciaux assure une fidélité et une protection pour les vassaux méritants. Les chasses n'ont plus, pour le président de la République, les mêmes enjeux qu'auparavant. Sous la Troisième et la Quatrième Républiques, les chasses étaient des occasions de glaner des secrets d'Etat, des informations politiques précieuses. Sous la Cinquième, le président étant très puissant, il puise ces informations à la source, de manière officielle, ce qui explique sa présence lorsqu'il n'est plus que simple député du Cher. Les chasses sont cependant encore plus prisées par les invités parce que ce ne sont pas eux qui apprennent le plus de choses au président mais bien eux qui peuvent apprendre le plus de choses. Le rapport de force est totalement en faveur du président ayant déjà l'avantage du « terrain », il a désormais l'avantage du savoir.

Ce lien existant entre le pouvoir politique de la présidence de la République et l'Etat « secret », celui des Renseignements généraux et des affaires sensibles est consacré sous le mandat de François Mitterrand avec la création du Comité des chasses présidentielles, dirigé

¹⁴ Article de Nicolas Brimo dans le *Canard enchaîné* du 6 mai 1981 « Quand un ministre de Giscard faisait déporter des juifs », p. 4.

par François de Grossouvre. Il est l'un des plus proches du président de la République, ayant financé une partie des campagnes présidentielles de Mitterrand dès 1965, connaissant les plus grands secrets de sa vie (il est le parrain de la fille cachée que François Mitterrand a eu avec Anne Pingeot, Mazarine, et habite l'appartement au-dessus du leur à Paris, palais de l'Alma, quai Branly). Le président de la République qui n'aimait pas du tout la chasse songea à supprimer cette pratique mais François de Grossouvre et Philippe Mitterrand, frère de François, lieutenant de louveterie, l'en dissuadèrent en soulignant le pouvoir d'influence, argument qui l'emporta chez celui que certains appelèrent le « Florentin ». Dès lors, François de Grossouvre fut l'« œil de Moscou », le *missus dominicus* du président lors des journées de chasse. Les chasses devinrent parfois l'annexe des contacts officieux entre patrons des services de renseignements¹⁵.

Parmi les corps constitués, l'ordre administratif et judiciaire est fortement représenté. Les membres de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes et du Conseil d'Etat sont toujours nombreux, sans compter les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature. Parfois, le garde des Sceaux est également présent. Dès lors, entre les services de la justice avec leur ministre de tutelle et le président de la République qui a un poids dans les cours administratives, toutes les personnes pouvant faire infléchir une décision prise par la machine étatique sont présentes.

Etant à la tête du Conseil Supérieur de la Magistrature, le président de la République nomme deux membres du CSM pour six ans. Ces individus sont « *en dehors du Parlement et de la magistrature, mais au sein des professions judiciaires* »¹⁶. Sous la Cinquième République, le CSM est encore plus inféodé au président de la République puisqu'il nomme lui-même neuf membres alors que les attributions de poste étaient beaucoup plus égalitaires entre le pouvoir législatif et le président de la République sous la Quatrième¹⁷. De 1953 à la réforme de 2008, le siège du CSM était au palais de l'Alma, une résidence de la Présidence de

¹⁵ Voir chapitre 6.

¹⁶ Selon l'article 83, alinéa 3 de la Constitution de la Quatrième République.

¹⁷ Constitution de la Cinquième République, version de 1958, titre VIII : « De l'autorité judiciaire », article 65, alinéa 3 : « Le Conseil Supérieur comprend en outre neuf membres désignés par le Président de la République dans les conditions fixées par une loi organique. » tandis que sous la Quatrième République, titre IX « Du Conseil supérieure de la magistrature », article 83 : « Le Conseil supérieur de la magistrature est composé de quatorze membres : le président de la République, président ; le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président ; six personnalités élues pour six ans par l'Assemblée nationale, à la majorité des deux tiers, en dehors de ses membres, six suppléants étant élus dans les mêmes conditions ; six personnalités désignées comme suit : Quatre magistrats élus pour six ans, représentant chacune des catégories de magistrats, dans les conditions prévues par la loi, quatre suppléants étant élus dans les mêmes conditions ; Deux membres désignés pour six ans par le président de la République en dehors du Parlement et de la magistrature, mais au sein des professions judiciaires, deux suppléants étant élus dans les mêmes conditions.»

la République, ce qui prouve la logique de mise sous tutelle de l'institution. Dès lors, elle cessa de devenir importante puisque sous contrôle et les membres du CSM furent très rarement invités puis plus du tout. L'institution, fille de la Quatrième République, envoya en moyenne trois représentants par an lors de la chasse. Sous Vincent Auriol, les invités étaient sur la liste commune de la chasse en l'honneur des « Conseils et hauts-fonctionnaires » tandis que sous René Coty, ce fut sur les listes en l'honneur du « Gouvernement, des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat et du Conseil Supérieur de la Magistrature. Progressivement, le CSM prenait du poids et une reconnaissance à part entière, dans l'une des chasses les plus emblématiques de la saison. Avec l'installation de la Cinquième République, en 1959, seuls deux invités furent sur les listes puis tous disparurent. De même, sous Valéry Giscard d'Estaing qui multiplia les chasses, aucun des membres ne fut invité. Cela montre la perte d'influence que les membres du Conseil ont sur la politique de l'exécutif, le président de la République pourvoyant les places à des proches. Les individus invités sont connus et reconnus comme chasseurs, expliquant leur présence d'une année sur l'autre. Il s'agit de Charles le Coq de Kerland¹⁸, Raymond Bacquart¹⁹ et de Marc Granié²⁰. Trois autres individus sont parfois invités : Daniel Lemanissier²¹, Pierre Rolland-Lévy²² et René Chazelle²³ (à partir

¹⁸ Avocat à la Cour de Paris et membre du CSM. « As » de l'aviation durant la Première Guerre mondiale, résistant dès le 19 juin 1940, il prend part à l'opération Ariel. Dénoncé et menacé d'arrestation en octobre 1942, Le Coq de Kerland gagne les Alpes pour y participer à l'organisation de la Résistance. En 1944, il est le chef de la Résistance Air pour le Sud-Est. Dès 1926, il est avocat conseil de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. En 1959, il est membre du Conseil Constitutionnel, nommé pour 6 ans par Gaston Monnerville, président du Sénat. Il est distingué notamment Grand-Croix de la Légion d'Honneur en 1948, de la Croix de Guerre 1914-1918 (5 palmes) et Croix de Guerre 1939-1945 (une citation).

¹⁹ Conseiller d'Etat et membre du CSM. Sous Vichy, il a été président de la troisième sous-commission de révision de décrets de naturalisation. Sa sous-commission est celle ayant traité le plus de dossiers (193) tout en étant le plus clément (ou le moins sévère) avec un taux de maintien de la nationalité de 71% en premier avis.

²⁰ Secrétaire général du CSM. Nommé procureur de la République à Muret en 1936, ville dans la circonscription d'élection de Vincent Auriol, les deux hommes se lient d'amitié à cette occasion. Dès fin 1940, il fait partie du réseau " Brutus ", il est membre fondateur de la résistance judiciaire en zone sud, il adhère à l'A.S. et à la F.A.C., il est nommé chef militaire et civil du secteur 3 de la Haute-Garonne ayant toutes les organisations locales sous son contrôle. Il écrit des articles dans la presse clandestine. Le général de Gaulle apprenant ses exploits l'appelle le procureur Hallers. Sur le point d'être arrêté par la Gestapo, il prend le maquis à Rieumes (cinquante à soixante hommes) dont il assure le commandement sous le nom de commandant Olivier. Il est nommé adjoint au commissaire de la République à Toulouse, le 21 août 1944. Pour ces hauts faits, il est promu chevalier de la Légion d'honneur avec Croix de guerre avec palmes et décoré de la médaille de la Résistance avec rosette. Auriol appelle immédiatement auprès de lui Marc Granié et lui confie la charge du secrétariat général du CSM. Il est commandeur de la Légion d'Honneur.

²¹ Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, président de l'Ordre des avocats à partir de 1931, membre du Conseil supérieur de la magistrature de 1947 à 1958.

²² Avocat à la Cour de Paris, déporté vers le camp de concentration d'Oranienburg du 25 janvier 1943 au 22 avril 1945, il est présenté par le parti communiste en 1947 au CSM. En mars 1951, il est suspendu de ses fonctions après avoir commis une indiscretion auprès de la presse communiste à propos d'une demande de grâce d'un condamné malgache. Il est invité à la chasse du 10 décembre 1950.

²³ Membre du CSM. Résistant, à la Libération, il passe le concours de la magistrature. Il devient vice-président du tribunal de grande instance de la Seine et siège au conseil supérieur de la magistrature. D'une sensibilité politique de centre-gauche, René Chazelle s'engage en politique à la fin des années 1940.

de 1956 pour ce dernier). Enfin, le président de la République invite parfois le ministre de la Justice, vice-président de droit du CSM (comme René Mayer en 1949) et n'oublie pas d'envoyer du gibier au directeur des Affaires criminelles et des Grâces, un des postes les plus sensibles de la Chancellerie puisqu'il centralise toutes les affaires sensibles, c'est-à-dire, toutes celles qui relèvent de personnalités un minimum connues. Le directeur de ce service est un vivier d'informations potentiellement utiles politiquement. Le directeur en 1949 est Maurice Patin²⁴.

Le vivier des magistrats présents au Conseil Supérieur de la Magistrature est à la Cour de Cassation. Cette institution, la juridiction la plus élevée dans l'ordre judiciaire français, bien plus ancienne que le CSM, sa création datant de 1804. Sous la Troisième République, ces chasses ne sont pas celles qui suscitent le plus d'enjouement dans les journaux. Très peu sont mentionnées, et rares sont les noms cités. Une circonstance exceptionnelle atteste de leur existence : en 1908, la chasse en l'honneur de la Cour de Cassation est reportée d'une semaine suite au décès du garde des Sceaux Guyot-Dessaigne²⁵. La plus ancienne chasse consacrée à la Cour de Cassation est celle du 18 novembre 1890²⁶ sous Sadi Carnot avec notamment M. Loubers, avocat général près la Cour de Cassation.

Dans les années 1930, sous le mandat d'Albert Lebrun, deux ou trois magistrats de la cette Cour sont invités à la chasse en l'honneur des grands Corps d'Etat. Encore une fois, une grande constance dans les invitations est remarquée. Cette tendance à constater des « habitués » lors des chasses est aussi vieille que les chasses elles-mêmes. Ainsi, l'avocat général Loubers est à nouveau invité en 1892 avec MM. Denis et Bernard²⁷. Parmi les hommes de l'entre-deux-guerres ne figure jamais le premier président de la Cour. Alexandre Millerand invite Daniel Mérillon, président de chambre²⁸. Sous Lebrun, les invités sont Hippolyte-Gaston Péan²⁹, Raoul Bloch-Laroque³⁰ et M. Pilon³¹. Sous la Quatrième

²⁴ Maurice Patin est blessé grièvement lors de la Première Guerre mondiale. Résistant, il est, à la Libération, en contact avec le général de Gaulle puisqu'il est chargé de lui présenter les dossiers de demande de grâce. Il occupe ensuite les fonctions de président de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, puis de président du Haut tribunal militaire, dans le contexte de la guerre d'Algérie. De 1959 à sa mort en 1962, il est membre du Conseil constitutionnel.

²⁵ *Le Figaro*, édition du 3 janvier 1908. La chasse prévue le 3 janvier est reportée au 8 janvier après le décès survenu le 31 décembre 1907.

²⁶ *Le Figaro*, édition du 18 novembre 1890.

²⁷ *Le Figaro*, édition du 18 janvier 1892. MM. Denis et Bernard sont conseillers à la Cour de Cassation.

²⁸ *Le Figaro*, édition du 22 décembre 1921. Daniel Mérillon (1852-1925). Il entre à la Cour de Cassation comme avocat général (1898-1917), président de Chambre des requêtes (1917-1922) et procureur général (1922-1923).

²⁹ Né en 1869, il est choisi par Viviani en novembre 1915 comme directeur des Affaires civiles. Il y resta jusqu'en juillet 1918 ; pendant cette période de guerre, il prit une part importante à l'élaboration de lois imposées par les événements. A 49 ans, il est nommé avocat général à la Cour de cassation. En mars 1929, il est nommé

République, Vincent Auriol invite deux membres de la Cour de Cassation, en 1949 : Jules Le Clech³² et en 1950 Henri Picard³³, Premier président. La différence entre ces deux invitations, c'est que Le Clech est invité comme membre de la Cour, Picard comme ami personnel. Le président Coty invita deux membres par an en moyenne, notamment Henri Lemoine, M. Lebègue et M. Laget³⁴. Henri Lemoine et Laget sont également invités par le général de Gaulle en 1959 (seulement Lemoine en 1962). En 1965, Robert Schmelck³⁵ est invité. Ce sera le dernier. Une tendance commence à se dessiner avec la rupture que représente 1958. Avec le général de Gaulle, une pratique centralisatrice et personnelle se dessine. Rares sont les institutions qui comptent encore (le Gouvernement, le Parlement, l'Armée et le Corps diplomatiques), les autres s'effacent au profit d'un « clan », celui du président. Désormais, les chasses n'ont plus d'institutions à honorer mais des hommes à mettre en relation. Le voile est tombé, ce n'est plus un dialogue d'institutions à institutions à travers des représentants mais des invitations d'une institution (la Présidence de la République) faites à des individus. Le rapport est complètement déséquilibré et en même temps dissous. Durant le temps de la chasse, la responsabilité n'est collective, partagée par les représentants de chaque institution mais individuelle, privée. Ce ne sont presque que des citoyens qui viennent. Cette dynamique est renforcée quand elle est replacée dans un temps plus long. Lors des chasses présidentielles, avant la Première Guerre mondiale, une chasse pouvait être spécialement consacrée à la Cour de Cassation. Ses membres étaient considérés comme plus importants que les députés et sénateurs en raison du nombre de faisans prévus. Un parlementaire, grand chasseur, habitué à ses chasses, « révèle » que le nombre minimum de faisans tués est prévu à l'avance. Pour les chasses en l'honneur d'institutions intérieures, 350 faisans sont prévus pour la Cour de Cassation et « seulement » 300 pour la Chambre des députés et le Sénat.

conseiller et moins de six mois plus tard, il est choisi pour devenir le président de la chambre civile. Mis à la retraite avec la Seconde Guerre mondiale. Il est commandeur de la Légion d'Honneur. Décédé en 1957.

³⁰ Avocat général près la Cour de Cassation.

³¹ Conseiller à la Cour de Cassation.

³² Conseiller à la Cour de Cassation et président honoraire. Commandeur de la Légion d'Honneur.

³³ Né en 1882, juge en 1911, il est blessé à la Grande guerre. Il a été le condisciple de Vincent Auriol à la Faculté de droit de Toulouse. Quand Auriol devient garde des Sceaux, il l'appelle à son cabinet. Membre du C.S.M. Décède en 1965.

³⁴ Respectivement Avocat général, avocat général et Conseiller à la Cour de Cassation.

³⁵ Né en 1915, il devient avocat au barreau en 1937 puis magistrat à Beauvais en 1943. Il est chargé de mission et conseiller technique au cabinet des gardes des Sceaux Robert Schuman (1955), Robert Lecourt (1957-1959) et Edmond Michelet (1959-1960). En février 1960, il est nommé procureur général près la Cour d'appel d'Alger. Directeur de l'Administration pénitentiaire de 1961 à 1964, il est ensuite nommé **avocat général à la Cour de cassation le 23 mai 1964**, il est le directeur de cabinet du garde des Sceaux Jean Lecanuet (mai 1974-novembre 1975). Promu premier avocat général à la Cour de Cassation le 4 novembre 1975, il est nommé procureur général le 19 novembre 1978 puis enfin Premier président le 7 septembre 1980. Remplacé le 15 février 1984. Il est Grand officier de la Légion d'Honneur le 14 juillet 1987. Décède en 1990.

La dynamique de l'individualisation des invités se constate également dans les autres institutions comme la Cour des Comptes. En effet, les juges de la rue Cambon sont régulièrement invités en tant que tel sous le président Lebrun et sous la Quatrième République. La Cour des Comptes « résiste » mieux que les autres institutions, l'hystérèse est plus forte, probablement en raison de la perméabilité plus grande entre les membres de la Cour et le pouvoir politique. Nombre de membres de cabinets ministériels ou présidentiels sont rattachés à la Cour des Comptes. Des différences apparaissent cependant entre les magistrats de l'autorité judiciaire et de l'autorité financière. Ils sont parfois assez nombreux, jusqu'à quatre lors d'une chasse. En 1951, trois membres de la Cour sont invités à chasser et un autre est invité à déjeuner seulement. Dès 1952, quatre chasseurs sont membres de la Cour. En outre, lors d'une saison, la Cour des Comptes peut être invitée à deux reprises. C'est le cas pour les saisons de chasse 1949, 1950 et 1962. La présence des magistrats de cette Cour est plus importante que leurs homologues de la Cour de Cassation. Près de 57 occurrences sont relevées lors des chasses entre 1932 et 1981 (contre 28 pour la Cour de Cassation). Enfin, le Premier président de la Cour des Comptes, Edouard Parent³⁶ puis Roger Léonard³⁷ sont invités à chasser. Edouard Parent participe aux chasses assez tardivement. A partir de 1949, en tant que Procureur général puis Premier président (1952) jusqu'en 1954, date de sa dernière chasse. Roger Léonard est invité dès sa prise de fonction en 1955 et s'y rend tous les ans jusqu'en 1965. Jamais invité lorsqu'il était préfet de police entre 1947 et 1951 (les Renseignements généraux étaient invités), Léonard n'est pas emporté par le changement de régime et de président de la République, notamment grâce à son passé de résistant. La personne la plus élevée dans la hiérarchie de l'institution est invitée, tout comme le Premier président de la Cour de Cassation. Cette capacité à rester invité comme Roger Léonard est d'autant plus remarquable pour des individus moins bien placés et donc moins visibles. Dans

³⁶ Edouard Parent (1884-1965). Entre à la Cour des Comptes en 1909. Mobilisé du 2 août 1914 au 15 octobre 1918 comme payeur particulier aux armées, en Orient de 1916 à 1918. Conseiller maître le 25 novembre 1938, président de l'association des magistrats de la Cour des comptes en 1946. Président de la Troisième Chambre le 7 novembre 1946. Procureur Général le 19 mai 1948. Premier président le 25 septembre 1952, Président Honoraire le 13 février 1955. Grand Officier de la Légion d'honneur en 1955, Commandeur du Mérite social.

³⁷ Roger Léonard (1898-1987). Mobilisé du 16 avril 1917 au 24 octobre 1919. Maître des requêtes au conseil d'Etat (3 février 1938). Directeur du contentieux de la justice militaire et de la gendarmerie (1er juin 1939) au ministère de la Guerre. Relevé de ses fonctions pour n'avoir pas, en dépit des instructions reçues, fait engager des poursuites contre les parlementaires passagers du Massilia, en route pour Casablanca, regagne le conseil d'Etat comme maître des requêtes (4 juillet 1940). Nommé préfet non affecté par le CFLN (3 octobre 1943). Préfet de la Seine-et-Oise délégué dans les fonctions (nommé en juin 1944). Conseiller d'Etat (27 décembre 1944), maintenu dans ses fonctions de préfet. Réintégré dans les cadres de l'administration centrale de la Guerre en qualité de directeur (18 février 1946) pour la période du 4 juillet 1940 au 24 août 1944. Intégré préfet (hors classe) le 12 avril 1947, à compter du 25 août 1944. *Préfet de police (9 mai 1947)*. Gouverneur général de l'Algérie (12 avril 1951). Préfet honoraire (15 mars 1955). **Premier président de la Cour des comptes (2 février 1955-1969)**. Conseiller d'Etat honoraire.

cette optique, le cas de Georges Pélégry³⁸ est exemplaire. Il est nommé Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes le 11 janvier 1932 et est invité dès le 7 décembre 1932 à chasser par le président Lebrun. Sa dernière chasse présidentielle est le 11 décembre 1954 en tant que président de la deuxième chambre. Lors de la chasse du 8 décembre 1956, réunissant des membres de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, la place d'honneur du déjeuner (à la droite du président de la République) est occupée par le Premier président Léonard, ayant la préséance sur les 'simples' conseillers d'Etat.

La plus haute instance de la justice administrative en France n'est pas dépourvue de représentants lors des chasses présidentielles. Lors du déjeuner de la chasse du 8 décembre 1956, les trois conseillers d'état présents sont à la quatrième, cinquième et sixième place dans l'ordre du Protocole³⁹. Le Conseil d'Etat est l'institution la plus élevée dans le protocole par rapport à la Cour de Cassation et à la Cour des Comptes. Comme à la Cour des Comptes, un parcours traverse les républiques, il s'agit d'André Heilbronner. Conseiller d'Etat, il participe à sa première chasse en 1934. En 1940, il est exclu du Conseil d'Etat en raison du statut des Juifs et doit se cacher. Il entre dans les FFI et participe à la Libération. Il est réintégré après la guerre à son poste et participe en 1956, 1958 et 1959 aux chasses présidentielles. Un seul exemple d'une invitation du Vice-Président du Conseil d'Etat qui est effectivement à la tête de l'institution a été relevé. Il s'agit d'Edouard Laferrière le 8 décembre 1895⁴⁰ sous le mandat de Félix Faure. L'immense majorité des invités de cette institution sont des conseillers

³⁸ Georges Pélégry (1885-1970). Conseiller maître le 11 janvier 1932. Directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre le 5 octobre 1936. Président de chambre le 26 avril 1939, maintenu dans ses fonctions au ministère, organise le repli de sa direction à Chinon en 1939. Président de la Deuxième chambre le 13 février 1940. Franc-maçon affilié à la loge « La fidélité » à Lille. Son nom figure dans la liste des membres de la franc-maçonnerie publiée dans le Journal Officiel du 1^{er} octobre 1942, mais un rectificatif publié le 4 mars 1943 indique qu'il a été radié de la Grande Loge de France en 1918. Doyen de la maîtrise, assure à deux reprises l'intérim de la Première présidence en 1952 et 1955. Honoraire le 14 octobre 1955. Vice-président du comité consultatif du contentieux du ministère des finances en 1946, président du comité consultatif du contentieux de la RATP en 1956. Commandeur de la Légion d'honneur le 18 février 1952.

³⁹ La première place est celle du président de la République, la seconde (en face du président) est réservée à la femme du président. Celle-ci est décédée en 1955, c'est Charles Merveilleux du Vignaux, secrétaire général de la Présidence de la République (appartenant donc à la Maison civile du président) qui l'occupe. La place d'honneur, à droite du président (n°3) est occupée par le Premier président de la Cour des Comptes et les places 4, 5 et 6 (respectivement à droite de Charles Merveilleux du Vignaux, à gauche du président de la République et à gauche de Charles Merveilleux du Vignaux) sont occupées par les conseillers d'Etat.

⁴⁰ *Le Figaro*, édition du 9 décembre 1895. Edouard Laferrière (1841-1901). Il est nommé président de la Section du contentieux après l'épuration que subit le Conseil d'Etat en 1879. Sept ans plus tard, il en devient le vice-président, pour douze ans et demi, jusqu'à sa désignation, en juillet 1898, comme gouverneur général de l'Algérie, avant d'être enfin nommé procureur général près la Cour de cassation, en 1900. En janvier 1896, il déclara : « [Le Conseil d'Etat] est une institution essentiellement nationale qui répond à des desseins profonds et permanents. C'est précisément pour cela qu'après avoir bien servi la France quand elle était monarchique, il continue de la bien servir quand elle est en République. » cité par Vanneville Rachel. « 5. Le Conseil d'Etat au tournant du siècle, raison politique et conscience légale de la République », *Serviteurs de l'Etat*. La Découverte, 2000, pp. 97-108. Cette déclaration montre bien l'esprit de neutralité propre à cette juridiction administrative que tient à incarner le Conseil d'Etat.

d'Etat sans autre distinction, seuls trois présidents de section ont été invité, l'un a été président de la section de la législation : Adolphe Tétreau⁴¹ (1887-1910) et deux ont été présidents de la section des finances : Henri Chardon⁴² (1935-1936) et Louis Loriot⁴³ (1944-1953). La chasse du 8 décembre 1895 est une bonne illustration du rôle révélateur d'individus prometteurs et confirmés. Ainsi, outre le Vice-Président et le président de la section législation, sont invités trois conseillers : Emile Cotelte qui devient président de la section des Travaux Publics en 1911, Albert Chante-Grellet, lui, devient président de la section du contentieux en 1904, Pierre Marquès di Braga devient sous-gouverneur du crédit foncier. Les conseillers d'Etat sont les membres les plus protéiformes des différents grands corps de l'Etat⁴⁴. Dans les différentes institutions précédemment évoquées (CSM, Cour des Comptes), des conseillers d'Etat sont en détachement de leur institution d'origine. Sur 300 membres, environ une centaine (soit un tiers) est en détachement. Les conseillers d'Etat forment un socle solide sur lequel les administrations publiques, le Parlement et le Gouvernement s'appuient pour l'élaboration de textes, souvent techniques. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'avec la Cour des Comptes et l'inspection générale des Finances (IGF), le Conseil d'Etat soit l'une des institutions demandées en priorité par les énarques sortis dans la « botte ». La logique qui présidait pour la Cour des Comptes se retrouve pour le Conseil d'Etat. Nombre de conseillers d'Etat forment un réseau dans les ministères et à la Présidence de la République. La formation et le passé de conseiller d'Etat de Michel Debré, très proche du général de Gaulle, rédacteur de la Constitution de la Cinquième République, ont pu aider lors des délibérations du Conseil d'Etat à propos de cette nouvelle Constitution (entre le 20 et le 28 août 1958).

Les chasses présidentielles offrent une mesure du poids réel des institutions. Dans la Troisième République de l'avant-Première Guerre mondiale, la déférence vis-à-vis des grandes institutions judiciaires, financières et administratives est de mise. Le président de la République n'a que très peu de pouvoir et les institutions sont reçues comme des nations

⁴¹ Adolphe Tétreau (1840-1918). Nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat (1872), puis conseiller d'Etat (1879) et, enfin, président de la section de législation (aujourd'hui section sociale) en 1887. Il est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur en février 1912, quelques mois après avoir pris sa retraite.

⁴² Henri Chardon (1861-1939). Membre du Conseil d'Etat. Président de la section sociale (« Section de législation, de la justice et des affaires étrangères ») entre 1928 et 1934 puis de la section des finances (« Section des finances, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine militaire, de l'air, des pensions et des colonies ») entre 1935 et 1936, date de son départ en retraite.

⁴³ Louis Loriot (1883-1962). Membre du Conseil d'Etat. En 1932, il devient directeur des Affaires civiles et du Sceau. Le 20 décembre 1935, il devient conseiller d'Etat avant d'être nommé le 31 décembre 1944 président de la section des finances au Conseil d'Etat et ce jusqu'en 1953. Grand Officier de la Légion d'Honneur en 1949.

⁴⁴ Charle Christophe, *Les Elites de la République 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987, p. 213-215.

souveraines. La Présidence de la République tire plus de bénéfices des chasses que les institutions invitées. Après la Grande Guerre et le réinvestissement de la personne du président dans les chasses (Paul Doumer puis Albert Lebrun), une nouvelle dynamique se met en place dans leur structuration. Une forme de rationalisation de l'Etat, s'inscrivant plus généralement dans les milieux politiques depuis la fin des années 1920 se fait jour. Cette volonté de réforme est présente chez André Tardieu, d'abord économique, avec son grand « programme d'outillage industriel » lors de ses trois passages à la Présidence du Conseil entre 1929 et 1932, puis politique, avec la publication de son livre *L'heure de la décision* en 1934⁴⁵. Les « Jeunes Turcs » appartenant au parti radical en est une autre expression. Une chasse, unique, est consacrée à ces grands corps d'Etat. Henri Chardon s'inscrivait dans cette volonté de réforme avec la publication d'un ouvrage dès 1926⁴⁶. Après la Seconde Guerre mondiale, Vincent Auriol pousse son avantage et met en place sa « stratégie présidentiale »⁴⁷. Désormais, le temps de la déférence semble révolu et les différentes institutions sont traitées avec une égale *dignité* vis-à-vis de la Présidence de la République. Un rapport de force plus équilibré apparaît. Avec la Cinquième République, le basculement est total. La Constitution de 1958 est également un acte de divorce avec ces institutions. Si auparavant, la Présidence de la République partageait les honneurs avec de multiples dépositaires du pouvoir, désormais, le pouvoir exécutif entend faire de la place et apparaître seul avec les attributs de la puissance. Il soumet les différentes institutions ou réduit leur importance symbolique en les contrôlant un peu plus. Dépossédées en grande partie de leur souveraineté, n'ayant à retirer qu'un gain minime de ces rencontres, elles n'apparaissent plus comme légitimes pour prétendre à une chasse en leur honneur.

B. Les parlementaires : rencontre entre l'exécutif et le législatif

Les chasses présidentielles en l'honneur des parlementaires constituent des temps forts de chaque saison. Signe de la continuité des pratiques héritées du Second Empire, et ce jusqu'à la présidence « royale » de Félix Faure des membres du gouvernement, des députés et des

⁴⁵ Tardieu André, *L'heure de la décision*, Paris, Flammarion, 1934, 282 p. qui est allégé à la fin de l'année pour donner *La réforme de l'État*, Paris, Flammarion, 1934, 142 p. Sur le détail des révisions constitutions, voir Roussellier Nicolas, « André Tardieu et la crise du constitutionnalisme libéral (1933-1934) » dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°21, janvier-mars 1989. Dossier : Penser le fascisme. pp. 57-70.

⁴⁶ Chardon Henri, *L'Organisation de la République pour la paix*, Paris, Les Presses universitaires de France, 1926, 163 p.

⁴⁷ Castagnez Noëlline, « L'entourage de Vincent Auriol : au service d'une stratégie présidentiale », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2009, N°8.

sénateurs sont invités en même temps. Ainsi, même celui qui se voulut l'incarnation d'un exécutif effacé et d'un régime purement républicain, Jules Grévy adopta cette pratique. Lors de sa première chasse, en novembre 1879⁴⁸, Jules Grévy invita William Henry Waddington, (président du Conseil), le général Gresley (ministre de la Guerre), Léon Gambetta (président de la Chambre), Duhamel (chef du cabinet civil du président de la République) et Hyacinthe Fournieret (neveu du président). Au tournant du XIX^e siècle, avec Emile Loubet, apparaît une forme de sobriété dans le déroulement d'une saison cynégétique. Dès lors, une chasse est donnée en l'honneur du Sénat et une autre en l'honneur de la Chambre des Députés. Sous la Quatrième et la Cinquième Républiques, l'organisation est moins rigoureuse. Parfois, une chasse unique mêle les deux assemblées, parfois est adjoint une partie du Gouvernement ou du Conseil Economique ou encore de l'Assemblée de l'Union française. Enfin, parfois plusieurs chasses sont organisées pour les parlementaires seuls mais toujours les deux chambres mêlées. Sous la Troisième République, les participants à ces chasses sont majoritairement les membres des Bureaux des Assemblées⁴⁹ et les présidents de différentes commissions. Sous la Quatrième République, cet état de fait est même explicite puisque les chasses sont données en l'honneur des « Bureaux des Assemblées ». Sous la Cinquième République, une forme de « démocratisation » apparaît puisque les parlementaires « lambda » constituent la majorité des invités. Avant le premier conflit mondial, peu de noms ont filtré mais il semblerait qu'il était de tradition d'inviter un ou deux ministres à la chasse en l'honneur de la chambre dont ils étaient issus. Ainsi en novembre 1901⁵⁰, outre Fallières (alors président du Sénat), Emile Gayot (questeur), Félix Francoz, Arnaud Denoix et Alphonse Chovet (secrétaires du Bureau) étaient présents Pierre Waldeck-Rousseau (président du Conseil et sénateur de la Loire) et Jean Dupuy (ministre de l'Agriculture et sénateur des Hautes-Pyrénées). Cette coutume se perd et quelques ministres sont invités sans distinction de la chambre d'origine. La première chasse en l'honneur des parlementaires répertoriée est donnée le 13 janvier 1888 à Marly-le-Roi avec notamment le député Louis Andrieux⁵¹.

Comme pour les grandes institutions judiciaires et administratives, la Présidence de la République fait preuve d'une grande constance dans les invitations, notamment en raison de

⁴⁸ *Le Figaro*, édition du 19 novembre 1879.

⁴⁹ Chaque Assemblée possède son bureau. Le bureau de l'Assemblée nationale (respectivement du Sénat) est composé de 22 membres (26) : le président de l'Assemblée (du Sénat), 6 vice-présidents (8), 3 questeurs (3) et 12 secrétaires (14).

⁵⁰ *Le Figaro*, édition du 11 novembre 1901.

⁵¹ *Le Figaro*, édition du 14 janvier 1888. Sont présents deux sénateurs (Eloi Béral, Georges Martin) et six députés (Emile Corneau, Philippe Labrousse, Constant Paillard-Ducléré, Emile Récipon, Louis Andrieux et Charles Wickerscheimer).

l'effectif assez faible que constituent les bureaux des Assemblées et la présidence de commissions. Ainsi, sur les 11 sénateurs invités en 1932, 8 furent invités à nouveau en 1933 et 7 en 1934 et 5 en 1935. En 1938, sur les 10 sénateurs invités, 9 étaient déjà venus au moins une fois depuis 1932. Pour la Chambre des députés, sur les 9 invités, 8 étaient déjà présents au moins une fois depuis 1932⁵².

Sous la Quatrième République, trois assemblées sont invitées : le Conseil de la République, l'Assemblée nationale et l'Assemblée de l'Union française. Cette dernière assemblée est invitée car le président de la République est aussi président de l'Union. Les conseillers de l'Union française sont 205. La moitié des membres représente la France métropolitaine, l'autre moitié représente les différents pays « associés » et les départements et territoires d'Outre-Mer. La moitié représentant la France métropolitaine est élue pour deux tiers par l'Assemblée nationale et le dernier tiers par le Conseil de la République. Presque exclusivement les membres des bureaux de ces trois assemblées sont invités aux chasses présidentielles ainsi que les présidents de certaines commissions prestigieuses comme celle des Finances ou de l'Agriculture.

Par l'ordonnance du 21 avril 1944⁵³ donnant le droit de vote aux femmes ainsi que leur éligibilité, les femmes se retrouvent donc en position d'accéder au pouvoir législatif et donc aux chasses présidentielles par cette voie. Dès 1949, Gilberte Pierre-Brossolette⁵⁴, la première femme vice-présidente du Conseil de la République est invitée à chasser. En 1950, l'Assemblée nationale fournit également sa première femme aux chasses présidentielles avec Joséphine dite « José » Dupuis⁵⁵, secrétaire de l'Assemblée. Peu de femmes sont invitées à chasser. Sous Vincent Auriol, nous avons également l'exemple précédemment cité de Madame Otto⁵⁶. Sous la Troisième République, en 1909, la première femme à chasser⁵⁷ est la

⁵² Le seul sénateur invité pour la première fois en 1938 est Alexandre Lefas, ancien député d'Ille-et-Vilaine (1902-1919 et 1924-1932) puis sénateur de 1932 à 1940. Le seul député est Pierre Béranger, élu en 1936 dans l'Eure.

⁵³ Ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération.

⁵⁴ Gilberte Pierre-Brossolette (1905-2004). Journaliste, résistante et femme politique. Epouse de Pierre Brossolette. Elle est élue députée à la Constituante sous l'étiquette de la SFIO. Nommée par le groupe SFIO pour représenter le parti au Conseil de la République puis élue sénatrice dans le département de la Seine en 1948 et 1952, elle est vice-présidente du Conseil de la République de 1946 à 1954.

⁵⁵ Joséphine dite « José » Dupuis (1908-1965). Résistante, elle adhère au Mouvement républicain populaire (MRP). Officiellement, secrétaire de l'Assemblée nationale à partir de janvier 1951, elle est invitée à ce titre dès le 19 novembre 1950. Elle est députée le temps d'une législature, de 1946 à 1951. Pour ses faits de bravoure pendant la Résistance, elle se voit décernée la médaille de la Résistance, la Croix de guerre avec palme, la Médaille de la France Libre et la Croix de chevalier de la Légion d'honneur. Elle est également membre de l'Ordre de l'Empire britannique.

⁵⁶ Voir Chapitre 3.

⁵⁷ *Le Figaro*, édition du 16 décembre 1910.

femme de Gaston Thomson, ministre de la Marine du 24 janvier 1905 au 19 octobre 1908. La seconde est Madame Douine, invitée avec son mari lors d'une chasse en l'honneur de la Cour des Comptes en décembre 1910. *Le Figaro* conclut son filet : « *Perdreaux et faisans seront les seuls à protester contre l'admission des femmes aux chasses présidentielles.* »⁵⁸ En effet, dans le monde cynégétique, les femmes Nemrods ne sont pas proscrites mais au contraire, tout à fait communes.

Si les chasses présidentielles sont dans les faits réservées aux membres des Bureaux des Assemblées, tous les parlementaires reçoivent le lendemain de la chasse, une bourriche de faisans avec comme mention « De la part de M. le président de la République ». Tous sont servis, sans distinction de couleur politique et aucun parlementaire a refusé le don de gibier jusqu'à présent⁵⁹. Inviter les membres des Bureaux permet d'avoir une vision des rapports de force en concentré puisque leurs compositions sont à l'image des forces politiques en présence. Ainsi, il est de tradition de laisser le troisième poste de questeur à un membre de l'opposition et d'avoir parmi les secrétaires des membres de chaque groupe politique. Le président est face au choix de n'inviter que des membres de sa famille politique ou de respecter l'équilibre des forces.

Le premier cas se produit avec Valéry Giscard d'Estaing. En 1974, tous les invités font partie de sa majorité au Parlement. Sur les 6 députés, 2 sont des Républicains Indépendants (le parti présidentiel), 2 de l'UDR (le parti gaulliste dont est issu le Premier ministre Jacques Chirac) et 2 du groupe des Réformateurs démocrates sociaux (RDS, une coalition de partis du Mouvement réformateur). Parmi les 4 sénateurs présents, 2 font partie des RI, 1 de l'UDR et 1 du Groupe du Rassemblement Démocratique et Européen. Cependant, au cours du septennat, la recomposition de la majorité de Valéry Giscard d'Estaing, fragmentée et fragilisée par le conflit de plus en plus latent entre le parti du président et l'UDR devenu le Rassemblement pour la République (RPR) se constate lors des chasses présidentielles. En 1977, la majorité des députés invités appartient à l'UDR/RPR (4/5 pour la première chasse et 4/6 pour la seconde). Lors de la dernière saison de chasse en 1980-1981, 6 députés sur 8 appartiennent à l'UDF (Union pour la démocratie française, nouveau nom du parti présidentiel) pour la première chasse et 4 députés sur 5 pour la seconde. Le contre-exemple et second cas de figure est celui de Félix Faure comme le souligne *La Presse* puisque « *toutes les nuances du*

⁵⁸ *Le Figaro*, édition du 15 décembre 1910.

⁵⁹ *Le Figaro*, édition du 9 décembre 1895.

*Parlement*⁶⁰ » étaient représentées. Lors de la chasse du 22 octobre 1896, sont présents Jean-Baptiste Darlan (ministre de la Justice, membre de l'Union progressiste, entre l'aile gauche des républicains modérés et des radicaux), James de Kerjégu (un républicain progressiste), François-Henri Jumel (plutôt à gauche), Léon Mougeot (gauche radicale), Henri Lavertujon (anti-boulangiste et antidreyfusard), Maurice Lasserre (plutôt à droite) et Albert Gauthier de Clagny (groupe nationaliste, vice-président de la Ligue des Patriotes). Par ses choix, le président de la République peut marquer sa préférence (voir son soutien) à des hommes, des partis. En 1937, le président Lebrun invite 12 sénateurs, 6 sont membres du Bureau, 6 n'exercent pas de fonction particulière. Parmi ces douze participants, 6 sont issus des rangs des Républicains-Radicaux et radicaux socialistes, 4 de l'Union républicaine (parti de centre-droit, miroir des radicaux de gauche) et 2 Républicains indépendants (dont Georges Pernot, chef de file de ce groupe est l'invité ; groupe de droite s'opposant à la dérive « droitière » de la Fédération républicaine). Lors de la chasse en l'honneur de la Chambre des Députés, 11 députés sont invités, 6 membres du Bureau, 2 sont présidents de commission et 3 sont simples députés. 4 sont des Républicains-Radicaux et radicaux socialistes, 2 appartiennent à la Gauche démocratique et radicale indépendante⁶¹, 1 membre de la SFIO, 2 membres des Républicains de gauche (sous-groupe appartenant à l'Alliance démocratique), 1 est issu des Républicains indépendants et d'action sociale (aile gauche de la Fédération républicaine) et un Indépendant républicain (satellite de la Fédération républicaine, assez composite). Cet exemple de choix montre la ligne politique qu'entend défendre le président de la République. En effet, alors que le gouvernement du Front populaire mène sa politique, Albert Lebrun n'invite que des républicains qu'il estime modérés, allant de l'aile droite du Front populaire (les radicaux) à l'aile gauche de l'opposition de droite. Il marque ainsi son opposition au Front populaire et aux socialistes appliquant le programme de 1936. La même logique de mise à l'écart se produit avec Vincent Auriol auprès du parti communiste. Après la rupture du 5 mai 1947 et la fin du tripartisme, pas un communiste, conseiller de la République ou député, n'est invité. Lors des élections sénatoriales de 1948, les gaullistes envoient 58 élus dans la chambre haute. Ils ne sont même pas suggérés par les services de la Présidence. En 1949, Félicien Cozzano, ancien sénateur SFIO, rejoignant le groupe RPF après les élections de 1948, est invité à la chasse du Sénat. Tout comme Geoffroy de Montalembert, sénateur RPF invité en 1952. Le président Auriol joue à sa manière le jeu de la Troisième Force,

⁶⁰ *La Presse*, édition du 21 octobre 1896.

⁶¹ André Siegfried décrit ces membres comme « *socialement conservateurs qui voudraient ne pas rompre avec la gauche et qui votent donc, à droite sur les questions d'intérêts, à gauche sur les questions politiques.* »

officiellement constituée en 1951. Ces deux partis, très critiques vis-à-vis de la Quatrième République ont des attitudes différentes. Même le traditionnel envoi de gibier aux grands journaux nationaux est troublé. *L'Humanité* refuse le don du président de la République à partir de la chasse du 27 novembre 1949 donnée en l'honneur des grands corps de l'Etat. Plus le moindre lien ne lie la Présidence de la République et les groupes parlementaires communistes sur les chasses présidentielles. Ces dernières, présentées comme étant un lieu d'apaisement des tensions et des conflits entre différents groupes politiques en « dépayasant » les débats dans un cadre plus propice à la discussion, montrent leurs limites face à des antagonismes si forts.

Les chasses présidentielles en l'honneur du Parlement montrent la marge d'action dont dispose le président de la République sous les régimes parlementaires. Il n'est donc pas pieds et poings liés dans ses invitations. Cela lui permet de marquer son approbation ou sa désapprobation de la politique menée par la majorité à la chambre basse. Constat qui s'amplifie sous la Cinquième République dans laquelle, lors des chasses réservées aux parlementaires, seuls des membres de la majorité sont invités. Sous le général de Gaulle, un ou deux parlementaires sont également invités lors de chasses mêlant des « personnalités diverses⁶² », issues des milieux de la haute-fonction publique et de l'économie. Cette alliance des Palais Bourbon et Brongniart est propre à la Cinquième République. Cependant, une autre chasse est liée pendant longtemps à celle du Parlement, il s'agit de l'émanation de la majorité parlementaire dans le champ de l'exécutif : le Gouvernement.

C. Le Gouvernement

Les chasses présidentielles en l'honneur du Gouvernement sont assez récentes. Si des membres des différents gouvernements ont toujours été invités, la première trace d'une telle chasse, formellement offerte aux membres du Gouvernement date de 1938. Cette chasse, rapportée par *Le Matin*⁶³ n'est pas indiquée dans les archives présidentielles. Le témoignage de Georges Benoist⁶⁴ semble aller dans ce sens en répertoriant les chasses établies par le Protocole. Le Gouvernement n'y figure pas et les ministres étaient répartis sur les autres

⁶² Voir chapitre 5.

⁶³ *Le Matin*, édition du 16 avril 1939.

⁶⁴ Benoist Georges, *Grandes chasses, grands fusils. Cinquante ans de prestige*. Paris, Montbel, 2011, réédition de 1952, 312 p. Les cinq chasses sont données en l'honneur des ambassadeurs étrangers en France, du Bureau du Sénat, du Bureau de la Chambre des députés, des différents corps d'Etat et des amis personnels.

chasses. Les invités de cette première chasse furent Georges Bonnet (ministres des Affaires Etrangères), Paul Reynaud (ministre des Finances), Paul Marchandau (ministre de la Justice), Jean Zay (ministre de l'Education nationale), Louis de Chappedelaine (ministre de la Marine marchande) ainsi que Pierre-Etienne Flandin (ancien président du Conseil et ancien ministre d'Etat) et le Maréchal Pétain (ancien ministre de la Guerre et membre du Comité permanent de la Défense nationale). Les membres présents occupent en général des postes prestigieux et régaliens. Sous la Quatrième République, cette pratique se formalise en partie. En effet, très rares sont les chasses en l'honneur du gouvernement seul. Ce qui change, c'est que désormais, certaines chasses sont *mixtes* et le gouvernement apparaît dans l'intitulé avec les autres institutions invitées. Ils ne sont plus des « passagers clandestins ». D'abord couplées avec les chasses en l'honneur du corps diplomatique, les chasses pour le gouvernement sont données avec celles de l'Assemblée nationale, le Conseil de la République et le C.S.M. Enfin, comme tant de chasses, elles disparaissent au fur et à mesure que la Cinquième République s'installe. Une période transitoire où un éclatement apparaît sous de Gaulle avec la dénomination de ministères particuliers. Ainsi, 1966, une chasse est donnée en l'honneur des ministères de l'Agriculture et du Commerce extérieur, une autre pour les ministères de l'Intérieur et de l'Information, et une autre pour les ministères consacrés au Logement et aux Finances.

Comme pour les autres chasses précédemment évoquées, une grande stabilité parmi les invités est de mise. Malgré l'instabilité gouvernementale, les mêmes personnages politiques restent ministres en retrouvant leur maroquin (François Mitterrand a été 11 fois ministre sous la Quatrième République par exemple). En outre, appartenant à l'Assemblée nationale, beaucoup ont déjà chassé en raison de leur mandat parlementaire. Ainsi, Guy La Chambre, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés dans le ministère Pierre Mendès France en 1954 a déjà chassé en tant que président de la Commission de l'Armée à la Chambre des députés en 1936 et 1937. L'inverse se produit aussi. Un ancien ministre, redevenu parlementaire, est également invité à chasser à nouveau. C'est le cas de Robert Bruynell, invité en 1951 en sa qualité de Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et en 1954, en tant que vice-président de l'Assemblée nationale. Le monde politique participant aux chasses présidentielles est assez restreint. Des allers-retours permanents entre l'exécutif et le législatif apparaissent. Cette permanence peut s'établir sous plusieurs mandats, comme Gaston Defferre, invité en 1956 en tant que ministre de la France d'Outre-Mer, invité sous Valéry Giscard d'Estaing en tant que président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et

en tant que ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation sous François Mitterrand.

Ces chasses en l'honneur du Gouvernement semblent avoir des utilités fluctuantes. L'une des plus étonnantes est celle du 18 décembre 1962 en l'honneur du Gouvernement (avec un député, un sénateur et un membre du Conseil Economique et social). En effet, le premier gouvernement Pompidou est tombé suite au vote de la motion de censure par l'Assemblée nationale le 5 octobre 1962. Le 28 novembre, Georges Pompidou est reconduit au poste de Premier ministre et les membres du gouvernement sont nommés le 7 décembre. Parmi les cinq invités, un seul est nouveau dans le dispositif gouvernemental : Jean Sainteny⁶⁵, ministre des Anciens Combattants. Six ministres rejoignent la chasse lors du déjeuner. A ce moment, 11 ministres sur 27 membres du gouvernement sont présents. Des ministres importants sont là : les quatre ministres d'Etat (André Malraux, Louis Jacquinot, Louis Joxe et Gaston Palewski⁶⁶) et les ministres aux postes régaliens aussi (Roger Frey, Maurice Couve de Murville, Pierre Messmer⁶⁷). Or, le premier d'entre eux, le Premier ministre, n'est ni présent ni même invité. Une façon claire pour le président de la République de disposer de fait des deux attributions de chef de l'Etat et de chef de gouvernement. Cela revient en effet à contourner le premier ministre, à le mettre de côté. Les 11 participants ont tous comme caractéristique commune d'avoir été résistants. Un des reproches que les « compagnons » du gaullisme ont fait à Georges Pompidou est de ne pas s'être engagé dans la Résistance et d'être resté professeur en hypokhâgne au lycée Henri-IV⁶⁸. Cette fracture s'observe dans le rapport que Georges Pompidou entretenait avec le parti gaulliste et les hommes qui le dirigeaient. Déjà, au temps du RPF, Pompidou est un très proche du général sans participer activement à la vie du parti. Les trois participants à la chasse n'étant pas membres du gouvernement sont Edmond Bricout, membre de l'UNR et questeur de l'Assemblée nationale, il est nommé membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration

⁶⁵ Jean Sainteny (1907-1978). Résistant dès 1940, Jean Roger devenu Roger Sainteny. Nommé Commissaire de la République pour le Tonkin et le Nord Annam en octobre 1945. En 1958 il rentre en France et devient un des leaders de l'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle. La même année, il est nommé membre du Conseil de l'Ordre de la Libération. De 1959 à 1962, il est Commissaire général au Tourisme. Elu député de Paris, il entre au Gouvernement Pompidou en qualité de Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (décembre 1962-janvier 1966). De mars 1968 à mars 1977, il est membre du Conseil constitutionnel. Grand Officier de la Légion d'Honneur. Compagnon de la Libération. Croix de Guerre 39/45 (4 citations).

⁶⁶ Respectivement ministre des Affaires culturelles, des Départements et territoires d'Outre-mer, de la Réforme administratives, de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

⁶⁷ Respectivement ministre de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Armées.

⁶⁸ Quagliariello Gaetano, « Georges Pompidou et les mouvements gaullistes », *Un politique : Georges Pompidou*. Presses Universitaires de France, 2001, pp. 197-221.

générales, poste central en 1962 suite aux oppositions très vives que rencontre le général de Gaulle avec son projet de référendum⁶⁹. En outre, il est un spécialiste des questions du monde rural (dont le monde cynégétique). Deux caractéristiques qui le « qualifient » pour une chasse présidentielle post-référendum. Le sénateur est le général Berthouart, membre des Républicains populaires, groupe sénatorial des résistants démocrates-chrétiens qui souhaitaient dépasser le clivage droite-gauche et surtout le parti de la « fidélité » à de Gaulle. Groupe d'autant plus précieux qu'à partir de 1958, le Sénat devient la poche de résistance de toute une série de grands noms de la Quatrième République⁷⁰. Enfin, François Robin est le président de la Section de l'Adaptation à la Recherche Technique et de l'Information Economique au Conseil économique et social, nouvelle section créée en décembre 1958. Cette chasse apparaît comme la réunion des fidèles gaullistes, véritables « compagnons » de la Libération, ayant vécu la traversée du désert de 1946 à 1958.

La chasse en l'honneur du gouvernement prend tout son sens en période de cohabitation. Le fait que François Mitterrand ne chassait pas et se faisait représenter par François de Grossouvre a permis de fluidifier cet aspect de la mécanique de la cohabitation. En outre, François de Grossouvre, proche des milieux d'extrême-droite quand il était étudiant (il a milité à l'Action française), représentant d'une certaine France d'avant-guerre, industriel paternaliste et amoureux d'une terre charnelle patriotique, il a pu s'entendre avec des invités comme Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Jacques Chirac (2), homme de réseaux et « hémisphère droit » de la pensée politique du Premier ministre.

Sous la Quatrième République, la chasse n'a pas la même fonction car le président n'a pas les mêmes pouvoirs. Dans la Constitution adoptée pour la Quatrième République, le Président semble avoir moins de pouvoir que sous la Troisième mais bénéficie d'une influence potentiellement très importante par ses différentes attributions et charges. Ce cumul permet comme le souligne Noëlline Castagnez d'être « l'homme le mieux informé de France ». Avec le jeu des partis et le tripartisme du début du septennat, la position du Président est centrale,

⁶⁹ Le choix du général de Gaulle d'utiliser l'article 11 en lieu et place de l'article 89 suscite une vague d'oppositions. L'opposition est politique, tous les partis sauf l'UNR sont contre la réforme constitutionnelle (« le cartel des non »), le président du Sénat, Gaston Monnerville, dénonce une « forfaiture ». Paul Reynaud, très proche du président de la République est celui qui déposa la motion de censure. Dans un vote officieux, le Conseil constitutionnel émet un avis défavorable (7 votants sur 10 expriment une « hostilité absolue »). Cependant, il se déclare incompétent pour juger de la conformité constitutionnelle de cet emploi. En 2000 puis en 2005, le Conseil constitutionnel encadre l'usage de l'article 11, incitant à penser qu'il y avait bien eu une lecture trop extensive de l'article. Enfin, l'opposition est aussi administrative puisque l'assemblée générale du Conseil d'Etat émet un avis défavorable.

⁷⁰ Des personnalités politiques comme François Mitterrand, Gaston Defferre, Edgar Faure et Jacques Duclos.

ses choix déterminants mais son pouvoir réel est effacé. Il déclare à ses collaborateurs : « *Je n'ai pas le droit de décider, j'ai le devoir d'avertissement et de conseil, leur déclara-t-il. Cela exige une étude complète des dossiers, lecture des rapports des préfets et des ambassadeurs et de tous les documents concernant la vie économique et sociale de la nation dans la permanence de son existence.*⁷¹ » Cette déclaration illustre à quel point le Président déjà, avant 1958, conçoit sa fonction comme un pivot des institutions françaises mais uniquement dans l'informel et le normatif, jamais dans le performatif. Ce pivot se retrouve avec les personnes qu'il côtoie lors des chasses officielles, notamment les membres du gouvernement qui ont affaire à un homme préparé non seulement pour l'apparat de la fonction mais au fait de la situation politique avec la lecture des rapports des préfets. Sous Vincent Auriol, le trio composé de Jacques Kozciusko-Morizet⁷², Paul Auriol⁷³ et Jean Forgeot⁷⁴ était soudé autour du Président et prenait des décisions après avoir discuté tous ensemble du problème à résoudre. Les trois hommes étaient des *missi dominici* faisant remonter toutes les informations dont ils avaient connaissance après lectures de rapport, discussions formelles et informelles avec toutes personnes détentrices d'une part de l'autorité de l'État (préfets de passage, ambassadeurs, parlementaires, etc.). On aperçoit dès lors l'importance que pouvait revêtir les chasses présidentielles pour la collecte d'informations et le rôle de centralité et de « conseil » qu'est la Présidence de la République. Vincent Auriol joue résolument avec les réseaux d'influence de ses invités en amenant ses collaborateurs politiques aux chasses.

La chasse présidentielle est un moment particulier où le pouvoir exécutif rencontre le pouvoir administratif, judiciaire et législatif. Les chasses présidentielles sont l'illustration même de la place que prend progressivement le président de la République dans l'organisation des pouvoirs jusqu'à devenir la « clef de voute du régime » selon le terme du général de Gaulle. Cependant, 1958 constitue une rupture dans la conception des chasses

⁷¹ Castagnez Noëlline, « L'entourage de Vincent Auriol : au service d'une stratégie présidentialisée », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2009, N°8.

⁷² Jacques Kozciusko-Morizet (1913-1994). Gendre d'André Morizet, sénateur-maire socialiste de Boulogne-Billancourt. Jacques Kozciusko-Morizet est normilien, agrégé de lettres et orienté vers les questions internationales. Devient chef de cabinet du secrétaire général de la Préfecture en 1944. Il devint directeur du cabinet civil de la Présidence de la République. Il est central dans l'organigramme de l'Élysée et il est le personnage le plus cité parmi les collaborateurs dans le *Journal* de Vincent Auriol avec près de 303 mentions. Il participe à 9 chasses sous la présidence Auriol.

⁷³ Paul Auriol (1918-1992). Fils de Vincent Auriol. Résistant et diplômé de l'École Libre de Sciences Politiques, il devient secrétaire général adjoint de la Présidence de la République.

⁷⁴ Jean Forgeot (1915-2000). Inspecteur des finances et résistant. Il est chef adjoint de cabinet d'Auriol le 29 novembre 1945, puis son directeur de cabinet à la présidence de l'Assemblée en juin 1946. En janvier 1947, Auriol le nomma secrétaire général de la Présidence de la République.

présidentielles. Victimes de leur succès et de leurs réussites, les chasses apparaissent moins stratégiques et primordiales pour une Présidence de la République qui parvient à ses fins en redevenant la force politique principale et dominante. Dès lors, les chasses changent de nature. D'institutionnelles, elles deviennent personnelles. Le président de la République n'a plus à composer avec les forces institutionnelles puisqu'il est inscrit dans le marbre de la Constitution sa prééminence. Le champ de bataille se déplace sur d'autres terrains comme le champ économique ou culturel.

Chapitre cinq

Les élites culturelles et économiques en ligne de mire

Outre les élites politiques et administratives françaises, deux autres catégories de personnalités sont invitées : les élites économiques et les élites culturelles. Ces invitations semblent ne pas répondre *a priori* à la logique claire d'efficacité politique. Les chasses présidentielles, conçues comme moyen pour le président de la République d'accroître sa sphère d'influence, semblent perdre en efficacité et des places précieuses pour le chef de l'Etat à obtenir des informations de nature à peser dans les décisions politiques des ministres ou des parlementaires. Cependant, les limites de l'Etat politique à influencer sur des décisions prises dans le champ économique amènent la puissance publique à avoir la tentation d'inclure dans sa sphère d'influence des individus théoriquement totalement indépendants de l'exécutif. De plus, il ne s'agit pas de faire du président de la République, un être absolument rationnel, un *homo œconomicus* pour les économistes, cherchant à maximiser son utilité en fonction des contraintes ; les relations personnelles, positives ou négatives, que le président peut entretenir avec les acteurs d'autres champs ou au-delà des clivages politiques comptent également (telle l'amitié entre François Mitterrand et François Mauriac, suivant le sillage du gaullisme et appartenant au monde culturel). Néanmoins, les sphères politique et économique ou culturelle peuvent se confondre en partie. L'institutionnalisation n'est pas une caractéristique propre au politique, ce champ possède des relais dans ces mondes. Chaque président de la République possède son propre carnet d'adresse et ses réseaux d'influence. Il fait des choix, sélectionne et confronte son carnet personnel avec celui qui revient au titulaire de la fonction présidentielle. La place occupée par les élites de ces deux mondes (économique et culturel) est aussi un marqueur des mandats successifs et des préoccupations du président de la République.

A. Les élites économiques : du « copinage » de classe à l'Etat « stratège » ?

Les relations des hommes politiques avec le monde économique et les grands industriels existent sous diverses formes : soutien politique, amitié de longue date, alliance maritale par exemples. Le terme d'élites économiques lors des chasses présidentielles inclut deux catégories de personnes : les membres du Conseil économique à partir de 1945 et les chefs d'entreprises, capitaines d'industries.

Les liens entre les industriels et autres acteurs économiques appartenant à la sphère économique à proprement parler ont d'abord été non-officiels. En effet, jusqu'à la Cinquième République, les liens étaient surtout amicaux. Ces invités participaient aux chasses en l'honneur des « Amis personnels » du président. Ce lien amical semble même être comme la

raison première de l'invitation. Lors de la présidence de René Coty, ce sont notamment des industriels havrais et normands qui ont bénéficié des invitations aux chasses présidentielles. Ainsi, lors de la chasse du 18 décembre 1954, sont présents autour du président Coty, Francis Fabre, président directeur-général de la Compagnie Maritime des « Chargeurs Réunis »¹, gros armateur du Havre ; Jacques Ballot, P.D.G. des Entreprises Ballot² ; Louis Legrand, directeur de la Bénédictine³ ; Marcel Boussac, industriel dans le textile⁴ ; Delaporte, président de la Chambre de Commerce de Dieppe et Marchegay, Secrétaire Général du Comité Central des Armateurs⁵. Cette même année, le 21 octobre, une première chasse avait été organisée avec des individus réinvités le 18 décembre ainsi que Desjardins, directeur de la Coopérative de Haute-Normandie et Jean Lepicard, président de la Chambre d'Agriculture à Ourville en Caux (Seine-Inférieure). Dans le cas de la présidence de René Coty, qui a une conception de la fonction plus proche de ses prédécesseurs de la Troisième République que de son prédécesseur direct, ces chasses avec des acteurs économiques locaux, ayant parfois une dimension et un rayonnement nationaux, le but de ces chasses n'est pas de conquérir de nouveaux territoires, de nouvelles parts de marché du monde politique mais plutôt de récompenser des fidèles, des proches qu'il côtoie comme député et sénateur de la Seine-Inférieure depuis plus de trente ans (il est élu pour la première fois député en 1923). Des relations suivies sont poursuivies avec certains groupes. Le 15 décembre 1956, lors d'une chasse en l'honneur des amis personnels, Gustave Anduze-Faris⁶, vice-président du Comité Central des Armateurs, est invité. Vincent Auriol, dans sa stratégie présidentialisante, diversifie

¹ Francis Fabre (1911-1990). Il prend la direction de l'entreprise familiale (directeur général) à la suite de son père en 1940 et devient P.D.G. en 1946. En 1946, il devient également administrateur de la banque de Paris et des Pays-Bas (ancêtre de la BNP Paribas). La Compagnie maritime d'abord connue, lors de sa création en février 1872 par Jules Vignal, sous le nom de Société de Navigation des Chargeurs Réunis. En 1927, la Société passe dans le giron de la Compagnie Fabre.

² Jacques Ballot (1896-1980). Né en Roumanie, diplômé des Arts et Métiers (Paris, promotion 1913), Centralien (Paris, promotion 1922 A), Jacques Ballot est administrateur (1929), puis président directeur général (1940) des Entreprises Léon Ballot. **L'entreprise se spécialise dans les travaux de terrassements pour les chemins de fer et les ouvrages d'art et s'oriente par la suite, vers les ouvrages hydrauliques : réalisation de la chute de Diège, construction du barrage de Marèges (1930-1935) sur la Dordogne. Un des ancêtres d'Eiffage Infrastructures.**

³ Louis Legrand est l'héritier du fondateur de l'entreprise Alexandre Legrand. La Bénédictine est une boisson alcoolisée digestive produite à Fécamp en Normandie. L'entreprise appartient au groupe Bacardi-Martini France.

⁴ Marcel Boussac (1889-1980). Industriel dans le textile et propriétaire de chevaux de courses, il est également propriétaire de journaux comme *L'Aurore*.

⁵ Le Comité Central des Armateurs est créé en 1903. Son rôle est de représenter les entreprises maritimes françaises auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires (Gouvernement, collectivités territoriales), de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'organisation est également chargée de négocier les conventions collectives et les accords sociaux de la branche (transport et service maritimes).

⁶ Gustave Anduze-Faris (1892-1965). Ingénieur et industriel français, secrétaire général de la Marine marchande, président des Messageries maritimes de 1948 à 1961 et de la Compagnie générale transatlantique de 1961 à 1963, vice-président du Comité central des Armateurs. Grand officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'ordre national du Mérite maritime.

ses interlocuteurs dans le monde économique. Le 2 octobre 1949, il chasse avec Jean Saltes, Premier Sous-Gouverneur de la Banque de France ; Marcel Flouret, président du conseil d'administration de la Banque de l'Algérie⁷ ; Ludovic Tron, président de la B.N.C.I. (Banque nationale pour le commerce et l'industrie)⁸ et Gaston Cusin⁹, secrétaire général de la Présidence de la République aux Affaires économiques. Il est à noter que les présidents de banques invités dépendent de l'Etat, puisque celles-ci sont nationalisées depuis 1945. Il chasse parfois avec des noms célèbres comme Maurice Pol Roger, propriétaire d'une grande maison de champagne, connue par son client historique, un incondionnel depuis 1908, Winston Churchill.

Ces chasses à forte tendance économique sont également présentes sous la Cinquième République. Valéry Giscard d'Estaing les fait même sortir de la nébuleuse amicale pour les clarifier et les instituer. Désormais, ce sont les chasses en l'honneur du « monde industriel et économique ». Le secteur privé est plus représenté. Ainsi, à la première chasse de ce type, le 23 novembre 1974 à Rambouillet, sont présents Pierre Louis-Dreyfus (P.D.G. de la société Louis-Dreyfus¹⁰), François Dalle (P.D.G. de l'Oréal), Claude Foussier (P.D.G. de Coca-Cola), Michel Caplain (P.D.G. de la Compagnie Financière de Suez), Jean-Louis Descours (P.D.G. des Chaussures André), Jean-Claude Bunoust-Roquere (Vice-P.D.G. de la société Sommer-Allibert¹¹), Pierre Chaussade (P.D.G. de la Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage), Jean-Jacques Guerlain (Parfumeur) et Jean Hemard (P.D.G. de Pernod). En outre, était présent Victor Chapot, conseiller d'Etat et éminence grise de Giscard d'Estaing depuis sous passage au Louvre. Chapot est en charge des « affaires réservées » (comme la gestion du parti

⁷ Marcel Flouret (1892-1971). Conseiller d'Etat. Chef du cabinet du ministre des Finances Vincent Auriol en juin 1936. Président du conseil d'administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Français en septembre 1946, président de chambre en novembre 1946, n'exerce pas ses fonctions, reste en disponibilité. Gouverneur de la banque de l'Algérie et de la Tunisie le 18 mai 1949. La Banque de l'Algérie est fondée en 1851 et gère la politique monétaire et financière en Algérie.

⁸ Ludovic Tron (1904-1968). Polytechnicien et Inspecteur des Finances, secrétaire aux finances du gouvernement d'Alger (1942-1943), directeur du Trésor (1946-1947) puis président de la B.N.C.I. Cette banque est une des ancêtres de BNP Paribas. **En 1945, elle est l'une des quatre plus grandes banques de dépôts françaises, ce qui lui vaut d'être nationalisée.**

⁹ Gaston Cusin (1903-1993). Syndicaliste, membre du cabinet de Pierre Cot, chargé dans les différents gouvernements du Front populaire de favoriser l'aide clandestine à la République espagnole, résistant, commissaire régional de la République à la Libération, haut fonctionnaire.

¹⁰ Pierre Louis-Dreyfus (1908-2011). Militaire, résistant, armateur, banquier et pilote automobile. P.D.G. de la société Louis-Dreyfus de 1967 à 1975. Grand officier de la Légion d'honneur et Compagnon de la Libération. Les activités principales de la société sont le négoce de grains, la construction et le transport maritime et les télécommunications.

¹¹ Société née de la fusion en 1972 de la société Allibert (d'abord spécialisée dans les semelles intérieures de chaussures puis dans la production de plastique après la Seconde Guerre mondiale) et de la société Sommer (premier producteur français de revêtements de sols après la reconversion de la production originelle de semelles de pantoufles et de la doublure de moquettes).

présidentiel et le financement auprès de généreux bienfaiteurs). La liste des invités comprend donc à la fois des entreprises privées (7) et des entreprises où l'Etat a des participations (2). Ces deux entreprises, la Compagnie Financière de Suez et la Lyonnaise sont dirigées par des serviteurs de l'Etat, respectivement inspecteur des Finances puis sous-directeur au ministère de l'Economie nationale en 1945 et préfet honoraire. Le président le plus libéral (économiquement parlant) que la Cinquième République ait connu jusqu'à présent imprime cette conception dès les premiers mois de son mandat, et ce dans tous les domaines, même les plus éloignés du monde de l'argent. Les chasses présidentielles giscardiennes en l'honneur du monde industriel et économique se résument à la réunion de grands capitaines d'industries¹². Ces chasses sont également des témoignages de remerciements après des services rendus ou à venir. Les financements des campagnes électorales n'étaient pas soumis à la rigueur de la loi et du Conseil constitutionnel comme à partir des années 1990. Ainsi, les chasses présidentielles permettent de drainer les flots d'argent nécessaires pour abonder les comptes de campagnes. Lors de la chasse du vendredi 5 et samedi 6 décembre 1980 à Rambouillet, étaient présent Henri de Clermont-Tonnerre, Jean Leducq, Francis Gautier (Président de B.S.N. Gervais Danone), Claude Bébéar (D.G. des Mutuelles Unies), Jean-Louis Chancel, Philippe Bouriez (P.D.G. des Etablissements Cora), René Firino-Martell (P.D.G. de la société Martell, les Cognac), Francis Bouygues (invité par l'intermédiaire de Victor Chapot, P.D.G. de l'Entreprise Francis Bouygues) et Victor Chapot. Les lettres de château adressées au président de la République après ces deux jours à Rambouillet sont claires. Philippe Bouriez écrit : « *J'ai particulièrement apprécié la qualité de l'accueil que vous réservez à vos hôtes, en permettant, notamment, à chacun d'eux, de vous entretenir directement de son entreprise.* » Bouriez met en lumière le rôle que souhaite jouer le président de la République, une instance suprême recevant les doléances des acteurs économiques. Il dépasse ses fonctions politiques pour s'occuper du secteur privé. Le contact est d'autant plus facile entre le P.D.G. des établissements Cora et le chef de l'Etat qu'ils sont tous les deux issus de Polytechnique (respectivement promotion 1952 et 1944). Si le président de la République écoute les problèmes et les intérêts de chaque chef d'entreprise, l'inverse est vrai également. Dans une autre lettre de château, Claude Bébéar prête allégeance à Valéry Giscard d'Estaing :

¹² En 1977, la chasse dédiée au monde économique et industriel regroupe des capitaines d'industries ainsi que des administrateurs de sociétés : Alain de Pracomtal (Président du directoire de Hennessy depuis 1975), Alec Wildenstein (marchand d'art), Henry Roussel (Vice-P.D.G. de la société Roussel-Uclaf), Georges Hervet (D.G. d'Hervet Créditerme), Jacques Bemberg (administrateur de sociétés), Jean Leducq (président du groupe Elis), Jean-Louis Chancel (P.D.G. de la société Unipol), Henri de Clermont-Tonnerre (P.D.G. de la Société d'armement et de navigation Charles Schiaffino et Cie) et Antoine Veil (D.G. de l'U.T.A.).

« J'ai été impressionné par votre sérénité et votre sang-froid dans la période particulièrement critique que nous traversons et je forme plus que jamais le vœu que vous acceptiez la charge d'un nouveau septennat. Vous savez, bien entendu, que je ferai tout, dans la faible mesure de mes moyens, pour aider à votre réélection, où je vois le bien de notre pays. »

Cette mise au pas des puissances économiques qui, malgré le peu de moyens qu'ils possèdent, restent des soutiens de poids dans ce qui constitue le nerf de la guerre, surtout cinq mois avant l'élection présidentielle et trois mois avant son entrée officielle en campagne, le 2 mars 1981. Sous Valéry Giscard d'Estaing, les invités venant du monde économique sont plus nombreux et sont très présents dans de nombreuses chasses. Elles coïncident avec les élites mondaines, cumulant pouvoir économique et capital social très élevé. Ces élites hybrides sont les invités privilégiés du président de la République en dehors des chasses particulières : l'armée, le corps diplomatique et le Parlement.

Cette lente affirmation d'un pouvoir économique qu'il convient d'inviter sous les ors de la République trouve sa source sous le général de Gaulle. L'homme de l'appel du 18 juin 1940, désormais chef de l'Etat doit composer avec les élites économiques dont il se méfie depuis la collaboration. En effet, il accuse cette « bourgeoisie » (qu'il assimile aux chefs d'entreprises) de ne pas être patriote et d'avoir trahi la France¹³. Mais, de Gaulle a compris que l'économie, comme le politique, est constitutif de la souveraineté et de l'indépendance nationales, constituant le nord de sa boussole idéologique lorsqu'il est au pouvoir¹⁴. S'il ne les porte pas dans son cœur, il sait qu'il doit travailler avec eux, en tout cas, maintenir un dialogue. Le patronat, par la voie du CNPF (Conseil National du Patronat Français) salue le changement de régime en 1958 mais il est vent debout contre les projets du général en matière économique comme le dirigisme ou l'association capital-travail. Les contacts ne sont donc jamais rompus et c'est notamment à Marly-le-Roi que les contacts informels étaient établis comme le montre Fabien Oppermann¹⁵. Marly est utilisé comme l'entendait Louis XIV, c'est-à-dire pour ses amis. Les chasses données dans ce pavillon de chasse sont majoritairement des chasses

¹³ D'après les propos recueillis par Alain Peyrefitte dans *C'était de Gaulle* tome I, Fayard Fallois, Paris, 1994, p. 390 : « Le peuple est patriote. Les bourgeois ne le sont plus ; c'est une classe abâtardie. Ils ont poussé à la collaboration il y a vingt ans, à la CED il y a dix ans. »

¹⁴ De Gaulle Charles, *Mémoires d'espoir, Le Renouveau*, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », Paris, 2000, p. 996-997 : « La politique et l'économie sont liées l'une à l'autre comme le sont l'action et la vie. [...] Quelle direction dois-je donner à l'effort économique pour qu'il réponde à la politique où je vais engager la France ? [...] Chef de l'État, j'aurai à les y appeler et à en saisir l'opinion nationale, mais aussi à m'appliquer personnellement à certains points essentiels »

¹⁵ « Usage des lieux royaux par la République gaullienne », *Espoir, Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, 1/2016 (n°183), p.71-78.

privées où se réunissent des membres de sa famille comme son fils Philippe de Gaulle, son gendre, le général de Boissieu, Jacques Vendroux (son beau-frère), Charles et Yves de Gaulle (ses petits-fils) et des « compagnons d'armes » comme Claude Hettier de Boislambert (Chancelier de l'ordre de la Libération de 1962 à 1978), Léon Teysot (Officier d'ordonnance du général pendant la guerre), Raoul de Vitry d'Avaucourt (P.D.G. de Péchiney de 1958 à 1967), Guy de Rothschild (Président de la banque Rothschild Paris de 1967 à 1981) et Henri Rey (Président du groupe UDR à l'Assemblée nationale de 1963 à 1969). Ainsi, se dégage le « noyau dur » du gaullisme, les proches du général. Oppermann considère que les invités des déjeuners de chasse de Marly sont les « puissants de France ». Ces derniers ne sont pas tous toujours présents, une forme de roulement s'effectue. Ces puissants rencontrent des hommes liés au monde économique et bancaire, c'est notamment le cas le 21 octobre 1965¹⁶, avec Jacques Brunet, gouverneur de la Banque de France, Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances et des Affaires économiques et Ernest Cordier, P.D.G. de la Compagnie Française Thomson-Houston. Ce qui caractérise les chasses gaulliennes en matière économique, c'est leur dilution dans un ensemble plus vaste, avec des hommes venant de tous les horizons. Lors de la chasse d'octobre 1965, le philosophe et médecin Georges Canguilhem, le général Fourquet¹⁷, Maurice Herzog¹⁸, l'amiral Jozan¹⁹, Jean Sainteny²⁰ et Jean Cadeac d'Arbaud²¹ sont présents. Sous le général de Gaulle, toutes les élites économiques invitées ne se peuvent être considérées comme telles. Beaucoup de ces élites sont issus de l'« Etat-UNR » ou en tout cas, sont des « compagnons » du général, très souvent des résistants, parfois des membres actifs et généreux donateurs du RPF lors de la traversée du désert du général. Rares sont les élites économiques invitées en raison de leur statut. Ce qui compte par-dessus tout, la variable déterminante est celle du compagnonnage, véritable distinction élitaires sous le gaullisme. Une pyramide de valeurs se construit progressivement²² : d'abord les compagnons de la Libération au nombre de 1061 (en comptant les lieux, les unités et les personnalités étrangères). Viennent ensuite les combattants de la France libre, au nombre de 63000 environ. Enfin, les militants politiques du gaullisme, avec à son apogée près de 400 000 adhérents. Ces militants valident et donnent de la force à l'échelle de valeurs proposée par le général avec les distinctions

¹⁶ Lors de ce déjeuner de chasse, Henri Rey, Jacques Foccart et Geoffroy de Montalembert (père de la belle-fille du général) sont les fidèles, les yeux et les oreilles du général.

¹⁷ Secrétaire général à la Défense nationale.

¹⁸ Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et au Sport.

¹⁹ Membre de l'Ordre de la Légion d'honneur.

²⁰ Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

²¹ Membre de l'Ordre de la Libération.

²² Lachaise Bernard, « 4. Qu'est-ce qu'un compagnon ? », in Berstein Serge et al., *De Gaulle et les élites*, La Découverte « Hors collection Sciences Humaines », 2008, 384 p., p. 62-74.

honorifiques des résistants et des Français libres. La distinction entre élites économiques et compagnons est parfois tenue par la fonction retenue par les services de l'Élysée lors des invitations. Par exemple, Henri Hildebrand, invité le 19 novembre 1966 à Marly-le-Roi en tant que Directeur Général de la Compagnie des Vernis Valentine fut le président du comité financier du RPF en 1951. Ce n'est donc pas un simple industriel mais bien un homme au cœur de l'intendance gaullienne. Les élites économiques invitées à ce titre sont réunies lors d'une chasse, comme le fait Valéry Giscard d'Estaing plus tard. Cette chasse a lieu le 4 novembre 1966 à Rambouillet. Sont présents, Pierre Bottmer, syndic des agents de change ; Francis Fabre²³, P.D.G. de la Compagnie maritimes des Chargeurs Réunis ; Jacques Ferry, président de la chambre syndicale de la Sidérurgie ; Paul Gros, conseiller d'Etat ; Paul Huvelin, président du CNPF ; Roger Martin, P.D.G. de la Compagnie de Pont à Mousson ; Hubert Roussellier, D.G. du Centre National du Commerce Extérieur ; Jean Saltes²⁴, P.D.G. du Crédit National, Charles de Gaulle (le petit-fils), Etienne Burin des Rozières, secrétaire général de la Présidence de la République et Jacques Foccart. Au déjeuner, Michel Debré, ministre de l'Economie et des Finances ; Paul Delouvrier, préfet de la région parisienne ; Dromer, inspecteur des Finances et conseiller technique à la Présidence de la République et Deniau, Ingénieur en chef des Mines, chargé de Mission à la Présidence de la République ont rejoint les chasseurs. Ces acteurs sont assez institutionnels, ils ne représentent pas que leur entreprise mais une corporation. La présence d'individus très compétents et très techniques²⁵ lors du déjeuner amène à penser que la nature des discussions porte sur l'économie et la faisabilité administrative de certains projets. Cette chasse est la première du genre et reste marginale.

Le modèle qui prévaut est celui du « saupoudrage » avec une pincée de militaires, une pincée d'industriels, une pincée de parlementaires, une pincée de ministres, etc. Le modèle du genre est donné très tôt dans le mandat, le 4 décembre 1959²⁶. C'est une illustration de ce que

²³ Déjà invité par René Coty pour la même fonction.

²⁴ Déjà invité par Vincent Auriol en tant que Premier Sous-Gouverneur de la Banque de France.

²⁵ Il faut rappeler que Michel Debré a une formation de conseiller d'Etat. Paul Delouvrier n'est pas issu de la préfectorale, il est reçu major du concours de l'inspection des Finances, il est également le chef de la division financière du Commissariat au Plan lors de sa création en 1946-1947. En tant que préfet, il est l'un des créateurs des « villes nouvelles » et de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (IAURP).

²⁶ Étaient invités à chasser en présence du général de Gaulle : le colonel Alain de Boissieu, Sir Richard Gale (Général, Commandant Suprême Adjoint des Forces Alliées en Europe), Adéodat Boissard (Gouverneur du Crédit Foncier de France), Jean Verdier (Directeur Général de la Sûreté Nationale), Guy Benoist (Membre du Conseil Economique et Social), Fernand Huck-Astier (P.D.G. des Armateurs du Rhin), Daniel Jonquères (Secrétaire général du Parquet – Cour de Cassation), Lancien (Conseiller à la Cour de Cassation), Philippe Le Conte (Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes). En outre, ils ont été rejoints au déjeuner par Demange (préfet

le général de Gaulle souhaite incarner auprès des Français, à savoir, l'homme du rassemblement, celui qui puise sa légitimité populaire dans toutes les classes sociales et qui cherchent à réduire les « féodalités », les « intérêts personnels » menant à la faillite collective²⁷. Là est la différence entre de Gaulle et Giscard d'Estaing. Les multiples chasses en l'honneur de « personnalités diverses » ou simplement « Invités » regroupent sous la présidence du général l'ensemble des différentes puissances que compte la France sur un critère : le compagnonnage, l'adhésion à « une certaine idée de la France », celle que le général s'est toujours faite. Autour de sa personne, des hommes qui lui ont fait de preuve de fidélité, lorsqu'il était seul et à la France plus largement. Sous Valéry Giscard d'Estaing, ces chasses réunissent seulement des puissances économiques et mondaines. Le spectre est beaucoup moins large, les puissances économiques se résument à des administrateurs de sociétés et des P.D.G. Le projet de fédérer tous les Français, cher au général, se rétrécit à un entre-soi socialement plus homogène avec le président Giscard d'Estaing. Georges Pompidou, enfilant le costume du général, épouse également les mêmes réseaux issus du parti. Avec Pierre Juillet et Marie-France Garaud, ses éminences grises, invitées elles-aussi, les mêmes participants du « monde économique », sont présents.

Sous la Troisième République, les élites économiques sont très rares et n'apparaissent pas en tant que telles ou rarement et leurs fonctions ne sont pas la raison de leur venue. Ainsi, sous les mandats d'Albert Lebrun, M. Mole, président de la fédération nationale du Commerce des Autos et Pierre Laroze, président du conseil d'administration de la Compagnie du Métropolitain de Paris, sont invités en tant qu'amis personnels tandis que Maurice de Rothschild comme sénateur en 1937 et 1938.

Un autre type d'élites économiques est présent lors des chasses présidentielles : les membres du Conseil Economique, devenu Conseil Economique et Social en 1958. Il est composé de 146 membres en 1946 et de 200 après sa transformation en 1958. Son ancêtre est le Conseil national économique créé par un décret d'Edouard Herriot en 1925. 47 membres composent ce Conseil, qui se retrouve renforcé en mars 1936 par une loi lui octroyant 173 membres. Le général de Gaulle souhaitait s'appuyer sur le Commissariat au Plan et le Conseil Economique et Social pour faire transformer en profondeur le pays dans ces dimensions

de Seine-et-Oise), Gandouin (Sous-préfet de Rambouillet) et Charles Schneider (P.D.G. des Ateliers et Forges du Creusot).

²⁷ Margairaz Michel, « 15. Les « féodalités » : « intérêts particuliers », intérêt général, intérêt national », in Berstein Serge et al., *De Gaulle et les élites*, La Découverte « Hors collection Sciences Humaines », 2008, p. 278-288.

économique et sociale et lutter contre les « intérêts particuliers »²⁸. Seuls cinq individus appartenant à cette institution sont invités. Le plus présent est Guy Benoist, invité sous Vincent Auriol, René Coty et Charles de Gaulle²⁹. Simple membre, il est également vice-président de la Fédération nationale de la Coopération agricole. En 1949, est invité, Emmanuel Mayolle³⁰, simple membre et trésorier du CNPF puis à nouveau en 1959 en tant que président de section. En 1956, 1959 et 1962, François Robin est invité en tant que Président de la Section de l'Adaptation à la Recherche Technique et de l'Information Economique du Conseil Economique et Social. Enfin, Jean Ducros³¹, vice-président du CSE et Emile Roche³², président du CSE sont invités respectivement en 1952, 1953 et en 1954. Ces cinq participants ne sont pas les représentants des grands syndicats ouvriers comme la CGT mais plutôt de syndicats issus de la gauche catholique, de tradition plus réformiste et plus conciliante avec le pouvoir politique. Un certain filtre s'applique à l'entrée des chasses présidentielles pour ne faire se rencontrer que des individus dont les opinions peuvent converger.

Les élites économiques invitées aux chasses présidentielles prennent une réelle importance au niveau du contingent à partir de Valéry Giscard d'Estaing. Avec Pompidou, disparaît une conception gaullienne et très étatique du pouvoir politique sur l'ensemble de la réalité. Giscard d'Estaing, bien plus sensible au discours du patronat que de Gaulle et plus influencé que Pompidou par les milieux économiques, ouvre la porte de l'influence des chasses présidentielles aux milieux économiques. Auparavant, la force des élites économiques est de gagner de l'influence *via* d'autres « étiquettes » : relais politiques, liens amicaux, etc.

²⁸ Margairaz Michel, « 15. Les « féodalités » : « intérêts particuliers », intérêt général, intérêt national », *in* Berstein Serge et *al.*, *De Gaulle et les élites*, La Découverte « Hors collection Sciences Humaines », 2008, p. 278-288, ici p. 287.

²⁹ Guy Benoist est invité en 1949, 1950, 1951, 1953, 1955 et 1959.

³⁰ Emmanuel Mayolle (1897-1980). Outre le fait d'être trésorier du CNPF, il est l'un des fondateurs du syndicat patronal. Il est également président de la Fédération nationale de l'Industrie des Corps Gras. En 1953, il devient président de la Commission de la production industrielle puis de la Section de l'Energie au Conseil Economique et Social.

³¹ Jean Ducros (1906-1955). Syndicaliste, il fonde en 1944 la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) et la préside jusqu'à sa mort. Avant d'accéder à la vice-présidence du CSE, il était président de la Section des Affaires économiques et du Plan.

³² Emile Roche (1893-1990). Proche collaborateur de Caillaux jusqu'à sa mort en 1944, il est président administratif du parti radical entre 1951 et 1954, vice-président du Rassemblement des gauches républicaines. Il entre au Conseil économique en 1951, il en devient président à la mort de Léon Jouhaux de mai 1954 à 1974. Il est anti-communiste au point de demander sa mise hors-la-loi en 1950.

B. Les élites culturelles : vers une culture « officielle » ?

La Présidence de la République puise dans les institutions pour trouver des élites culturelles. Le processus de reconnaissance de ces élites est en réalité une reconnaissance par leurs pairs, au contraire des élites politiques, reconnues par les électeurs. Le vivier dans lequel les services cynégétiques de l'Élysée puisent est celui de l'Institut de France, placé sous la protection du président de la République. L'institut regroupe l'Académie française (40 membres), l'Académie des inscriptions et belles-lettres (55 membres), l'Académie des sciences (262 membres), l'Académie des beaux-arts (59 membres) et l'Académie des sciences morales et politiques (50 membres).

Les élites culturelles sont souvent invitées avec des membres d'autres institutions. La présence d'un représentant d'une certaine élite culturelle est attestée pour la première fois en 1892 lors d'une chasse en l'honneur de la cour de Cassation et de la Cour des Comptes. Il s'agit de Léon Bonnat³³, qui devient le portraitiste de la Troisième République après le succès de son *Portrait d'Adolphe Thiers* en 1877. Il représente notamment Jules Grévy, Sadi Carnot, Emile Loubet et Armand Fallières. Membre de l'Académie des Beaux-Arts, élu au fauteuil VII de la Section I (Peinture), Léon Bonnat est invité à chasser en 1892 et 1896. La seconde fois, c'est en compagnie des parlementaires. Le premier individu invité est intimement lié au monde politique. Il côtoie nombre d'hommes politiques puissants et notamment le premier magistrat de France, dont il fait régulièrement le portrait. L'aspect curial est ici très fort et l'image du prince mécène revient insidieusement. Si la Troisième République rend administrativement sa liberté aux artistes et qu'il n'y a plus d'art officiel³⁴ *stricto sensu*, le choix des différents présidents de la République, issus de l'élite, de la bourgeoisie, reflète les choix esthétiques attachés à leur classe sociale d'appartenance. L'esthétique bourgeoise de la fin du XIX^e siècle est le moment où émerge l'idée, non pas d'une « école française » mais d'un « style français ». En ces temps de « Revanche » toujours présent dans la pensée et d'inculcation du patriotisme à tous ces jeunes Français, l'art n'est pas épargné par un « *syncrétisme culturel, conservateur et national*³⁵ ». Ces portraits d'hommes politiques et en

³³ Léon Bonnat (1833-1922). Considéré comme l'un des plus grands portraitistes de son époque, ses nombreux portraits d'hommes politiques lui valent d'être commandeur de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, directeur de l'École des beaux-arts et président du Conseil des musées. Outre les portraits, Bonnat se voit aussi confier d'importantes commandes pour les grands bâtiments de la République : décorations murales au Panthéon, plafonds à l'Hôtel de Ville et au Palais de Justice de Paris.

³⁴ Genet-Delacroix Marie-Claude, "Esthétique officielle et Art National sous la Troisième République." *Le Mouvement Social*, no. 131, 1985, pp. 105-120, ici p. 111-116.

³⁵ Genet-Delacroix Marie-Claude, *art. cit.*, p. 119.

l'occurrence de présidents de la République, correspond tout à fait au changement de mode de pensée sur l'art. En effet, « *la fonction symbolique de l'art et de la représentation du monde sur laquelle le Pouvoir s'est arrogé contrôle et souveraineté, au lieu d'être fondée sur le sacré et l'absolu, l'est sur le social, l'historique et l'individuel*³⁶ ». Des chasses réservées aux académiciens semblent avoir eu lieu puisque *Le Figaro*³⁷, en évoquant un nouveau gibier chassé lors des rendez-vous cynégétiques de la Présidence à Compiègne, le pivert, plaisante en expliquant qu'il aurait fallu laisser la primeur de cette espèce aux académiciens, compte tenu de la similitude de leur habit de cérémonie.

Le premier des habits verts à chasser, d'après les sources disponibles, est Alfred Mézières³⁸, élu en 1874 au fauteuil 23. Plus encore que Léon Bonnat, il évolue à la fois dans les sphères culturelles et politiques. En 1874, il est également élu conseiller général du canton de Longwy puis, à partir de 1881 et jusqu'en 1900 député, soutenant les républicains opportunistes. Il se fait remarquer en 1878 à l'Académie en résolvant le problème posé par Emile Ollivier à la mort de Thiers. En effet, Ollivier tenait absolument à prononcer l'éloge de Thiers et à recevoir son successeur, Henri Martin, sous la coupole alors que lui-même élu n'était toujours pas reçu officiellement en raison de considérations politiques contenues dans son discours de réception que Guizot lui demanda de supprimer, ce qu'il refusa, et qui conduisit à l'ajournement *sine die* de sa réception. Or, Ollivier doit son élection en 1870 à l'Académie essentiellement à Thiers. Cette élection réconcilie l'Empire avec l'Académie, cette dernière ayant marqué son hostilité à ce régime dès 1851³⁹. Mézières proposa que Xavier Marmier tînt le discours. En écartant Ollivier, c'est l'Empire que ce républicain efface symboliquement. La République reprend ses droits quai de Conti. Il est invité à chasser sur invitation de Félix Faure le 29 décembre 1895⁴⁰ à Rambouillet avec MM. Périvier (Premier président de la Cour d'appel de Paris), Bertrand (procureur général près la Cour d'appel de Paris), Fanconneau-Dufresne (président de chambre au Tribunal civil) et Haubon (sénateur).

³⁶ Genet-Delacroix Marie-Claude, *art. cit.*, p. 120.

³⁷ *Le Figaro*, édition du 31 octobre 1903 : « *Il est seulement dommage qu'on n'ait pas réservé cette sorte de primeur pour la chasse qui sera offerte aux membres de l'Institut : cet oiseau, tout de vert habillé, était plutôt indiqué pour le fusil des académiciens.* »

³⁸ Alfred Mézières (1826-1915). Elève de l'Ecole Normale (promotion 1845) et de l'Ecole d'Athènes (1850), il fut officier pendant la révolution de 1848 et de 1870. Nommé professeur de littérature étrangère à la Sorbonne en 1861, il représente l'Université de Paris aux jubilé de Shakespeare en 1864 et de Dante en 1865. Il participe à la création du journal *Le Temps* en 1864 et devient président de l'association des journalistes parisiens. Député entre 1881 et 1900 puis sénateur de 1900 à 1915. A sa mort, il fut le doyen d'âge et d'élection à l'Académie française. Officier de la Légion d'honneur.

³⁹ L'hostilité atteint son paroxysme en 1863 quand Napoléon III, protecteur de l'Académie, souhaite intégrer la Compagnie. L'Académie lui répond que si sa demande est officielle, alors il est admis d'office sans vote selon son bon plaisir. Il renonce.

⁴⁰ *Le Figaro*, édition du 30 décembre 1895.

En 1896 puis en 1913, trois membres de l'Académie des sciences sont invités à une chasse présidentielle. Le 30 décembre 1896, une chasse en l'honneur du prince de Monaco est donnée par Félix Faure. Sont invités, l'aide de camp du prince et trois membres de l'Académie des sciences : Paul Schützenberger⁴¹ chimiste, membre depuis 1888, Henri Becquerel⁴², physicien, membre depuis 1889 et Adolphe Chatin⁴³, médecin, mycologue et botaniste, élu en 1874, vice-président en 1896 et président en 1897. En 1913, Armand Gautier, Albin Haller et Charles Moureu sont tous les trois chimistes. Armand Gautier⁴⁴ est membre de l'Académie en 1889 puis président de cette assemblée à partir de 1911, Albin Haller⁴⁵ est membre de l'Institut depuis 1900. Il fut directeur de l'Institut chimique de Nancy, en Lorraine, région d'origine du président de la République, Raymond Poincaré. Charles Moureu⁴⁶ est élu à l'Académie depuis 1911. Cet attrait des présidents pour les sciences est dû à la place de celles-ci dans la France de la Troisième République. En effet, la science est vue comme une arme permettant au pays de retrouver sa place au niveau international. L'Académie des sciences est considérée comme le « bras-droit positif de l'Etat⁴⁷ ». La valeur « Science » est extrêmement valorisée par le faisceau idéologique de l'imaginaire républicain. La figure du « savant » est populaire et honorée par la République : Claude Bernard, Louis Pasteur et Marcellin Berthelot eurent droit à des funérailles nationales, respectivement en

⁴¹ Paul Schützenberger (1829-1897). Chimiste, il est nommé en 1876, titulaire de la chaire de chimie minérale au Collège de France. Renommé pour ses travaux sur la chimie des colorants et la découverte de l'acétate de cellulose. Il est le premier directeur de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris en 1882. Lauréat du prix Jecker (longtemps un des prix les plus importants récompensant les chimistes en France) en 1872 et officier de la Légion d'honneur en 1882.

⁴² Henri Becquerel (1852-1908). Physicien renommé pour la découverte de la radioactivité naturelle en 1896. Élève de l'École Polytechnique en 1872. La découverte de la radioactivité lui vaut la médaille Rumford en 1900 et le prix Nobel, partagé avec Marie et Pierre Curie en 1903. Il est président de l'Académie des sciences en 1908, année où il décède. Son père fut lui aussi président de cette académie en 1880 tout comme son grand-père en 1838. Officier de la Légion d'honneur.

⁴³ Adolphe Chatin (1813-1901). Membre fondateur et président de la Société botanique de France. Père de Joannès Chatin, botaniste et zoologiste, élu à l'Académie des sciences en 1900. Officier de la Légion d'honneur.

⁴⁴ Armand Gautier (1837-1920). Entre 1869 et 1874, il est chargé de la sous-direction du laboratoire de l'École pratique des hautes études à la Sorbonne. Entre 1884 et 1912, il est professeur de chimie organique et minérale à la Faculté de médecine de Paris. A partir de 1912, il est professeur honoraire. Commandeur de la Légion d'honneur ; officier dans l'Ordre de l'instruction publique ; médaille de 1870.

⁴⁵ Albin Haller (1849-1925). Il obtient à Paris une thèse de docteur ès sciences sur le camphre. Il est professeur en 1884. Il est directeur de l'Institut chimique de Nancy, puis professeur en 1899 à la Sorbonne, titulaire de la chaire de chimie organique. Il est directeur de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris de 1905 à sa mort. Il est lauréat du prix Jecker en 1898. Enfin, sa femme, Lucie Comon, est la cousine germaine du mathématicien Henri Poincaré, lui-même cousin germain de Raymond Poincaré.

⁴⁶ Charles Moureu (1863-1929). Chimiste principalement connu pour la découverte du phénomène d'autoxydation et des antioxygènes. Entre 1907-1918, professeur de pharmacie chimique à l'École supérieure de pharmacie de Paris. En 1913, directeur du laboratoire de Chimie physique hydrologique à l'École pratique des hautes études, IIe section. À partir de 1917, il est professeur de chimie organique au Collège de France. Grand-officier de la Légion d'honneur ; officier de l'Instruction publique. Lauréat du prix Jecker en 1907.

⁴⁷ Saint-Martin Arnaud, « Autorité et grandeur savantes à travers les éloges funèbres de l'Académie des sciences à la Belle Époque », *Genèses*, 2012/2 (n° 87), p. 47-68.

1878, 1895 et 1907. Ainsi, que trois chimistes (comme Berthelot) soient invités par l'élite politique n'est pas anodin mais n'est pas illogique non plus. Par ces invitations, la République distingue ses enfants menant le combat du positivisme.

Le 28 novembre 1920, François Flameng⁴⁸ est invité à une chasse en l'honneur du corps diplomatique. Ce peintre, graveur et illustrateur, membre de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1905, titulaire du fauteuil XIV de la Section I. Seuls deux ambassadeurs sont présents (Hugh C. Wallace, ambassadeur des Etats-Unis et le baron de Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur de Belgique). Sont présents également : Gustave Lhopiteau (garde des Sceaux, représentant Millerand) les maréchaux Foch et Pétain, le général Dubail (grand chancelier de la Légion d'honneur), Allain-Targé (président de chambre à la Cour des Comptes), Chenu et Busson-Billault (anciens bâtonniers de l'Ordre) et Auguste Autrand (préfet de la Seine). Cette chasse, bien peu internationale, peut expliquer en partie la présence d'un membre de l'Institut. Cependant, en 1924, lors d'une autre chasse en l'honneur du corps diplomatique, le marquis de Flers⁴⁹ est également invité. Le dramaturge Robert de Flers est membre de l'Académie française depuis 1920, élu au fauteuil 5, chasse avec des membres du corps diplomatique en raison de son action pendant la Première Guerre mondiale entre la France et la Roumanie. Les deux membres de l'Institut participant à une chasse diplomatique ont eu des relations avec des puissances étrangères, alliées à la France.

Il faut attendre l'après Seconde Guerre mondiale pour trouver à nouveau la trace d'un membre de l'Institut lors d'une chasse. Il s'agit de Maurice Garçon⁵⁰, membre de l'Académie française, élu en 1946 au fauteuil 11. L'académicien devient un habitué des chasses puisqu'il est invité à cinq reprises entre 1949 et 1956. Chacune des chasses auxquelles il est invité sont en l'honneur des grands corps de l'Etat, des corps constitués et des amis personnels. Parmi les amis personnels de Vincent Auriol, une autre grande figure du barreau est invitée, René

⁴⁸ François Flameng (1856-1923). Fils de Léopold Flameng (1831-1911), également peintre, graveur et illustrateur, membre lui-aussi de l'Académie des Beaux-Arts, fauteuil I de la Section IV (Gravure). Le père de sa femme est Edmond Henri Turquet (1836-1914) est sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. Avant la Première Guerre mondiale, sa côte monte dans le « Tout-Paris » car le Tsar Alexandre III, qui apprécie son travail, acquiert une de ses œuvres, *Baignade des dames de la cour au XVIII^e siècle*, et l'invite en 1894 à Gatchina en Russie pour dresser une série de portraits de membres de la cour impériale.

⁴⁹ Robert de Flers (1872-1927). Condisciple de Marcel Proust au lycée Condorcet, ils restent amis jusqu'à la mort de ce dernier. Il épouse Geneviève Sardou en 1901, fille de Victorien Sardou, lui-même académicien, élu en 1877 au fauteuil 9. Dès 1898, il s'engage pour l'innocence du capitaine Dreyfus avec Gaston Armand de Caillavet. Il écrit avec ce dernier *L'Habit vert*, comédie raillant l'institution du Quai de Conti. Il devient directeur littéraire du *Figaro* en 1921. Commandeur de la Légion d'honneur.

⁵⁰ Maurice Garçon (1889-1967). Maurice Garçon est avocat, romancier, essayiste, parolier, aquarelliste et historien. Elu en 1946 dans la seconde élection groupée de l'année destinée à combler les places vacantes après l'Occupation. Il consacra de nombreuses œuvres au domaine ésotérique.

Floriot. Ces deux avocats jouissent tous les deux d'une grande réputation, au point qu'ils sont tous les deux cités dans la dernière phrase du film de Jean-Pierre Melville *Bob le Flambeur* (1956). Les autres membres de l'Institut deviennent aussi des habitués, comme Emile Henriot et Gaston Julia, invités chacun six fois entre 1950 et 1959. Emile Henriot⁵¹ est académicien depuis 1945, élu au fauteuil 9. Journaliste littéraire au *Temps* puis au *Monde*, il popularisa le terme « nouveau roman » en l'attaquant et lui donnant sous sa plume, une connotation négative. Gaston Julia⁵² est mathématicien, vice-président en 1949 puis président de l'Académie des sciences en 1950.

Outre ces trois individus, deux autres membres de l'Institut sont invités sous la Quatrième République : François Albert-Buisson en 1954 et Marcel Pagnol en 1955. Albert-Buisson⁵³ est le premier Chancelier de l'Institut de France, poste créé pour lui par le ministre de l'Education nationale, André Marie. Le Chancelier est le représentant et l'interlocuteur de l'Institut auprès des responsables politiques. Il est chargé de faire exécuter les décisions prises en commission. Il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1936 et élu à l'Académie française en 1955 au fauteuil 2. Marcel Pagnol, écrivain et cinéaste célèbre, est élu au fauteuil 25 en 1946.

Sous la Cinquième République, de nouveaux intellectuels sont invités. Parmi ces nouvelles têtes, seul André Chamson⁵⁴ représente l'Académie française. Il est élu en 1956 au fauteuil 15. Conservateur de musées, il est résistant et prend part à la libération du territoire avec André Malraux dans la brigade Alsace-Lorraine. L'invitation aux chasses présidentielles sous le général de Gaulle est due plus au passé de combattant et de compagnon d'armes que

⁵¹ Emile Henriot (1889-1961). Lauréat du Grand prix du roman de l'Académie française en 1924. Il épouse Germaine Gounod, petite-fille de Charles Gounod, membre de l'Académie des Beaux-Arts, élu en 1866 au fauteuil I de la Section V (composition musicale). Grand-officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre 1914-1918.

⁵² Gaston Julia (1893-1978). Reçu premier au concours d'entrée de l'ENS Ulm puis agrégé de mathématiques en 1914, il est mobilisé lors de la Première Guerre mondiale. Lauréat du Grand prix des sciences mathématiques de l'Académie des sciences en 1918. Il est élu membre de cette Académie en 1934. Il est célèbre pour ses travaux sur l'itération des fractions rationnelles. Grand officier de la Légion d'honneur en 1950 et commandeur des Palmes académiques en 1959.

⁵³ François Albert-Buisson (1881-1961). Avant d'être académicien, il fut administrateur de plusieurs entreprises comme président-fondateur de la B.N.C.I. et président du conseil d'administration de Rhône-Poulenc de 1936 à 1959. Il fut aussi juge, président du tribunal de commerce de Paris ainsi que maire d'Issoire et sénateur du Puy-de-Dôme avant la Seconde Guerre mondiale. En 1951, il devient secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Il devient Chancelier de l'Institut en 1953. Grand-croix de la Légion d'honneur en 1961.

⁵⁴ André Chamson (1900-1983). Chartiste, il s'engage aux côtés des républicains espagnols pendant la guerre civile. Résistant en liaison avec les maquis du Lot, il aide à la libération du territoire. André Malraux le nomme en 1959 directeur des Archives de France, poste qu'il occupe jusqu'en 1971. Il siège également au conseil d'administration de l'ORTF. Il est le président du jury du festival de Cannes en 1968. Grand-croix de la Légion d'honneur, Grand officier de l'ordre national du Mérite, Médaille de la Résistance et Croix de guerre 1939-1945.

de sa position d'académicien. Il est invité tous les ans sous le général. Les autres invités sont Georges Canguilhem, Paul Vialar, André Mathivat et Emile Hervet. Canguilhem⁵⁵ est médecin et philosophe, Paul Vialar est homme de lettres, Mathivat est professeur à l'Ecole de Médecine et Emile Hervet est professeur agrégé à la Faculté de Médecine. Ces quatre individus ne sont pas invités en même temps mais au cours de chasses différentes réunissant des « personnalités diverses » comme le faisait si bien les services élyséens sous le général de Gaulle.

La Présidence de la République « compense » ce manque d'invitation en envoyant des dons de gibiers aux représentants de l'Institut de France. En 1959, huit membres ont le droit à deux faisans chacun : François Albert-Buisson (chancelier de l'Institut), Albert Portevin (président de l'Institut de France) et les secrétaires perpétuels des académies. Maurice Genevoix (Académie française), M. Merlin (Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres), le prince Louis de Broglie (pour les sciences mathématiques et physiques de l'Académie des sciences), Robert Courrier (pour les sciences chimiques et naturelles de l'Académie des sciences), M. de Hautecoeur (Académie des Beaux-Arts) et M. Mireaux (Académie des sciences morales et politiques).

Cette même année, le général de Gaulle définit une autre institution représentant une élite culturelle, en l'occurrence littéraire : l'académie Goncourt, composée de noms prestigieux comme Roland Dorgelès, Pierre Mac Orlan, Raymond Queneau, Jean Giono, Hervé Bazin et d'autres moins célèbres comme Armand Salacrou, Alexandre Arnoux, Gérard Bauër (petit-fils légitime d'Alexandre Dumas père), André Billy et Philippe Hériat.

Les élites intellectuelles invitées lors des chasses présidentielles sont liées au monde politique. Les invitations ne sont jamais neutres. L'objectif des invitations pour cette catégorie d'individus est plus de récompenser une amitié, une fidélité personnelle ou politique que d'essayer de convaincre ou séduire de nouvelles élites afin de conquérir des parcelles d'influence supplémentaires. Cependant, la population étudiée est assez réduite et il est difficile de poser une règle générale à propos du rapport de chaque président avec le monde culturel. Néanmoins, cette pratique peut servir d'illustration. Ainsi, sous de Gaulle, l'incompréhension mutuelle entre les intellectuels et le chef de l'Etat provoque un divorce. Le nombre d'intellectuels antigauillistes est bien supérieur au nombre de ceux que le général peut

⁵⁵ Georges Canguilhem (1904-1995). Reçu à l'ENS en 1924, il a comme condisciples Sartre, Aron et Cavailles (ce dernier issu de la promotion 1923). Agrégé de philosophie, il suit des études de médecine en parallèle de son activité d'enseignant. Résistant aux côtés d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie. En 1955, il devient directeur de l'Institut d'histoire des sciences, succédant à Gaston Bachelard.

compter dans ses rangs⁵⁶. Les chasses présidentielles sont, dès lors, une occasion de les distinguer et de proposer une contre-offensive culturelle. Il est difficile de définir une élite culturelle et de trouver des institutions avec lesquelles discuter. En outre, la question de la légitimité de chaque institution se pose. Les invités sont rarement connus du grand public et ne marquent les débats du temps par leur prise de position. A la frontière des élites économiques et culturelles se trouvent une catégorie d'individus indirectement liés aux chasses présidentielles, les patrons de presse, qui eux, touchent un large public.

C. A la croisée des chemins : les patrons de presse

Les « patrons » de presse, propriétaires, directeurs de la rédaction et rédacteurs en chef de journaux n'ont qu'une connaissance indirecte, mais bien concrète, de l'existence des chasses présidentielles. En effet, ils font partie des bénéficiaires des dons de gibiers. Ainsi, aucun journal dans tout le spectre d'opinion n'est oublié⁵⁷. Pour les journaux, il s'agit en général d'un lapin et d'un faisan pour chaque destinataire, sachant qu'il peut y avoir jusqu'à cinq personnes concernées par journal. Seuls *L'Humanité* et *Le Soir* (le quotidien belge) refusent l'envoi de gibier à partir de 1949. Pour *L'Humanité*, nous pouvons penser qu'étant le journal officiel du PCF, la stratégie d'opposition aux gouvernements de la part des communistes suite à la rupture du 5 mai 1947, le quotidien soit amené à refuser un don venant du pouvoir politique, vu comme une compromission avec les forces bourgeoises. Le rejet en bloc du système politique, émanation de la classe ennemie, selon la stricte ligne stalinienne du PCF, fait que chaque action a une symbolique forte. *Le Soir*, journal belge, possède probablement une charte déontologique plus pointilleuse sur les cadeaux en nature que ses homologues français. En outre, la presse photo reçoit elle aussi leur don de gibier comme le *New York Times Photos*. Enfin, une catégorie « Urgence » regroupe des personnalités influentes ou des amis du président comme Pierre Lazareff, homme influent dans la presse écrite de l'époque ou Jean Jay, président de la Chambre syndicale de la presse filmée ou encore Paul Parpais du *Populaire*, journal de la SFIO.

⁵⁶ Chaubet François, « 14. De Gaulle et les intellectuels : histoire d'un différend », in Berstein Serge et al., *De Gaulle et les élites*, La Découverte « Hors collection Sciences Humaines », 2008, p. 259-277.

⁵⁷ Les journaux ayant reçus des dons pour la chasse du 27 novembre 1949 en l'honneur des grands corps de l'Etat sont : *France-Soir* ; *Le Parisien libéré* ; *Paris-Presse* ; *Le Figaro* ; *Aurore* ; *Franc-Tireur* ; *Ce matin, le pays* ; *La Croix* ; *Le Monde* ; *Libération* et *L'Equipe*.

Au fil des années, la liste s'étoffe et ne concerne plus que la presse écrite mais aussi la radio : en 1954, du Closel, directeur de Radio-Luxembourg, Wladimir Porché, directeur général de la Radiodiffusion française (ancêtre de l'ORTF) ou encore Gayman, directeur du Programme parlé à la Radiodiffusion française, reçoivent chacun un faisant. Le nouveau média qu'est la télévision fait son apparition sur les listes en 1956 avec trois individus relevant de ce média : M. Debouzy (chef du « Journal Télévision »), M. Carrière et M. Tartarin (« services techniques de la Télévision »). Le gibier est envoyé dans les locaux historiques utilisés jusqu'en 1992, au 15 rue Cognacq-Jay. Le nombre de journaux auxquels les services de la Présidence de la République envoient des dons augmente : 11 en 1949, 21 en 1954 et 53 en 1958 puisque le président Coty inclus également la presse quotidienne régionale (comme *Le Dauphiné libéré*, *Le Progrès* (région lyonnaise), *Ouest-France* et *L'Yonne républicaine*) et élargit aussi aux magazines comme *Paris-Match*. Ainsi, en 1958, ce sont 146 personnes issues du monde des médias et de l'information qui bénéficient de dons issus des chasses présidentielles. Des caricaturistes comme Jean Sennep (dessinateur attitré du *Figaro* jusqu'en 1967), des écrivains et académiciens comme Jules Romains (collaborateur à *l'Aurore*) et des grandes agences (AFP, *Associated Press* et Reuters) sont également sur la liste des destinataires. Ces pratiques cessent avec le général de Gaulle et pour l'ensemble de la Cinquième République.

Ainsi, le président de la République alterne entre fonctionnaires (donc soumis à la hiérarchie) avec la RDF puis l'ORTF, les acteurs institutionnels comme les présidents de syndicats (de la presse quotidienne régionale, des producteurs de films) et les distributeurs (Nouvelles messageries de la presse parisienne), les organes de presse, ce fameux « quatrième pouvoir⁵⁸ » théoriquement indépendant du pouvoir politique. A de rares exceptions précédemment citées, les individus acceptent les dons venant du pouvoir. Plus généralement, les chasses présidentielles permettent au chef de l'Etat de dépasser les bornes de son pouvoir. En allant au-delà de la sphère exécutive au niveau politique (législatif et judiciaire) et sortant aussi de la sphère politique en s'immisçant dans l'économie et le monde culturel. Dans le monde économique, les intérêts privés (bailleurs de fond et généreux donateurs) du président sont représentés, les amis de longue date aussi. Dans le monde culturel, les élites invitées sont politisées, soit par leurs travaux (Léon Bonnat a des commandes d'hommes politiques), soit par leur prise de position comme André Chamson (résistant et combattant avec Malraux,

⁵⁸ Le premier qui utilise l'expression est Edmund Burke en 1787 selon Ferenczi Thomas, « Introduction », dans *Le journalisme*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2007, p. 3-6. Balzac l'utilise le 25 août 1840 dans *La Revue parisienne*, p. 243 : « *La presse est en France un quatrième pouvoir dans l'État* ».

proche des cercles gaullistes). Enfin, les patrons de médias, ceux que le grand public soupçonne d'être des « faiseurs d'opinions » ont un lien réel avec la Présidence de la République. Il est étonnant que si peu d'individus aient refusé l'envoi de dons au nom d'une indépendance totale et d'une sacrosainte étanchéité entre le monde politique et le monde journalistique.

Le président de la République est aussi le chef des armées et plus progressivement, le chef de la diplomatie, devenant « domaine réservé » du président à partir du général de Gaulle. Le chef de l'Etat considère que les chasses présidentielles peuvent jouer un rôle dans ces chasses particulières.

Chapitre six

Guerre et Paix : « *Terror belli, decus pacis* »

Le corps diplomatique et les forces armées

(« *Terreur de la guerre, honneurs de la paix* »)
Inscription gravée sur la bouterolle des bâtons de
maréchaux

Dès le III^e siècle avant notre ère, Xénophon associe la guerre et le sport d'Artémis dans son traité *De la chasse*. Il voit dans la pratique cynégétique de nombreuses vertus : « *Nous venons d'exposer tous les faits relatifs à la chasse ; elle offre la plus grande utilité aux partisans zélés de cet exercice : ils y développent leur santé, apprennent à mieux voir et à mieux entendre, et oublient de vieillir ; mais c'est avant tout pour eux l'école de la guerre.*¹ » Si la chasse constitue une bonne préparation à l'art de la guerre, elle peut aussi être un temps de la diplomatie, comme dans les chroniques carolingiennes². Les chasses en l'honneur de l'Armée font revêtir au président de la République le costume de chef des armées (et de guerre), dimension absente des autres chasses. Ce prestige de la fonction militaire est un atout symbolique fort. Comme pour la politique fait par le monde civil (les parlementaires) sous les Troisième et Quatrième Républiques, ces chasses sont l'occasion de discussions directes entre le chef de l'Etat et les états-majors des différents corps d'armées. Ce rôle de chef d'Etat est également assumé chaque saison, lors de la chasse en l'honneur du corps diplomatique, la plus ancienne et la plus prestigieuse. Ces deux chasses ont le point commun d'appartenir à deux domaines régaliens : la guerre et les affaires étrangères, en d'autres termes, aux deux faces d'une même pièce : la guerre et la paix. Après la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles chasses apparaissent, en l'honneur des grandes organisations internationales. Cette dichotomie entre la guerre et la diplomatie se prolonge. Certaines organisations promeuvent la paix³ telle l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), d'autres ont des fins d'entraide militaire et de défense comme l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord). Un autre temps de la diplomatie est la rencontre entre le président et les chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers. Le président incarne la nation recevant une puissance étrangère. Ces trois temps des chasses, les deux premiers, réguliers et le dernier, exceptionnel, plus rare, scandent la symbolique régaliennne de l'Etat républicain. Chasses les plus patriotiques et suscitant le sentiment national le plus fort, elles ont une connotation particulière et représentent bien l'oscillation entre puissance et influence⁴ de la politique étrangère de la France.

¹ Xénophon, Chapitre XII « De l'usage et de l'excellence de la chasse ; c'est l'école de la guerre. » *De la chasse*, trad. par Eugène Talbot, Hachette, 1859, pp. 338-341.

² Voir chapitre premier.

³ Selon le premier point de l'article premier de la charte des Nations Unies : « Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix »

⁴ Vaisse Maurice, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Fayard, Paris, 2009, 649 p.

A. L'Armée et l'Alliance atlantique, symboles de deux mondes

L'armée cristallise les passions françaises. Fer de lance de la « Revanche » à laquelle chaque citoyen pense toujours mais ne parle jamais, elle est aussi sous le feu des critiques lors de crises politiques comme l'Affaire Dreyfus ou l'affaire des fiches. Tout le spectre politique, des anarchistes à la droite la plus nationaliste, investit symboliquement (et évidemment différemment) l'armée. Cette dernière compte de nombreux représentants dans l'entourage des présidents de la République avec la Maison militaire. En outre, les militaires sont plus influents sur les choix du président sous la Troisième République, en raison d'abord de l'horizon d'attente qui se confond avec la ligne bleue des Vosges puis par le prestige des chefs militaires, victorieux de la Grande Guerre, à la tête de l'armée réputée la plus puissante du monde. Les chasses en l'honneur de l'armée sont parmi les plus anciennes.

La première chasse apparaissant dans les différentes sources en l'honneur de l'armée se déroule le 17 décembre 1888. Cette chasse montre la primauté de l'armée de terre sur la marine en France⁵. A une exception près, tous les invités sont issus d'une école militaire prestigieuse : Polytechnique ou Saint-Cyr. Tous les invités sont des généraux. Ainsi, sont issus de l'« X », respectivement des promotions 1857, 1859 et 1851, Sadi Carnot, Joseph Brugère, secrétaire général de la Présidence et Joseph de Miribel, commandant du 6^e corps d'armée⁶ (CA) et membre du Conseil supérieur de la guerre (CSG)⁷. Sont « Saint-Cyriens » : Gustave Saussier, (SC1848 « de Hongrie »), gouverneur militaire de Paris depuis 1884 et membre du CSG, Omer Blot, (SC1842 « du Tremblement ») commandant du 5^e corps d'armée, Jean-Baptiste Billot, (SC1847 « de la République ») membre du CSG et sénateur inamovible, Adrien de Carrey de Bellemarre, (SC1841 « d'Orient ») membre du CSG et François Achille Thomassin, (SC1845 « d'Ibrahim ») commandant du 4^e CA et membre du CSG. Enfin, Gaston de Galliffet, membre du CSG, s'il n'est pas issu des grandes écoles d'officiers, il est issu d'une grande famille de militaires et bénéficie de l'hystérèse du nom. La chasse présidentielle a un effet déformant sur les proportions puisque les grandes écoles

⁵ Monaque Rémi, chapitre 10 : « De 1871 à 1914 : résignation, illusions et déclin », dans *Une histoire de la marine de guerre française*. Paris, Éditions Perrin, « Pour l'histoire », 2016, p. 321-360.

⁶ Pour les différentes régions militaires, voir la carte p. 136.

⁷ Le Conseil supérieur de la guerre (CSG) est créé par décret le 27 juillet 1872. Il a pour objectif de réunir les différents généraux, en l'absence du ministre mais en présence du chef d'état-major des armées (CEMA), fonction créée en 1890 pour coordonner les différentes actions au sein de l'armée. En juillet 1888, le ministre de la Guerre, Charles de Freycinet redessine le CSG et lui attribue la responsabilité de préparer des plans de guerre. 80 militaires furent membres du CSG entre 1872 et 1914.

militaires ne forment qu'un tiers des officiers environ⁸, les deux tiers restants étant du surtout à la promotion au cours de la carrière, surtout sous le Second Empire. Gaston de Galliffet est en ce sens l'illustration de cette trajectoire. Cela montre aussi que les plus hauts grades de l'armée sont préemptés par les Polytechniciens et Saint-Cyriens. Un plafond de verre existe déjà. C'est le général de Galliffet, lorsqu'il occupe l'hôtel de Brienne (en 1899-1900) qui réforme les commissions de classement, c'est-à-dire les commissions d'avancement en les paralysant, pour que ce soit le ministre de la Guerre (donc le pouvoir politique) qui ait ce pouvoir, au détriment de la hiérarchie militaire et en particulier du CSG⁹. Ces commissions se réunissaient une fois l'an à Paris, faisant converger dans la capitale toute l'élite militaire. C'est à l'occasion de cette semaine centralisatrice que les chasses présidentielles en l'honneur de l'armée étaient données. Cette chasse réservée à l'élite militaire se déroule dans un contexte particulier. Tout d'abord, d'un point de vue interne à l'armée, il s'agit de la première chasse depuis la prise de fonction de Charles de Freycinet, premier civil ministre de la Guerre, qui entreprend de réorganiser le haut-commandement au sein des armées. Ce sont donc de nouvelles pratiques et de nouveaux rapports, à la fois entre les généraux eux-mêmes et aussi avec le ministre de la Guerre, qui sont à « mettre en musique », à expérimenter et à normaliser. Ensuite, en décembre 1888, la République est au cœur de la crise boulangiste. En effet, le général Boulanger fut ministre de la Guerre jusqu'au 18 mai 1887, puis se présenta dans de nombreuses élections partielles et son arrivée à la Chambre le 12 juillet 1888 fut suivie par une foule importante. Jusqu'à l'élection à Paris en janvier 1889, il est dans une dynamique de conquête du pouvoir et de l'opinion publique. Réunir un aéropage de généraux autour du président de la République et le faire savoir est une manière de faire front, de montrer la fidélité de l'armée envers la République à travers ses membres les plus prestigieux et envers le président, chef d'Etat, qui devient un contre-modèle du boulangisme. Par la force des événements, c'est avec Sadi Carnot que le président de la République retrouve un corps et un visage. Si le général Boulanger est le bélier des opposants au régime (monarchistes et bonapartistes) pour s'ouvrir les voies du pouvoir menant à une Constituante, Sadi Carnot est la porte d'airain du temple républicain ne voulant pas céder sous les coups répétés de ses assiégeurs. Le pouvoir politique républicain entend bien que les « murmures de la Grande Muette » (Olivier Forcade) lui soient favorables par une unité de façade. En effet, le corps des officiers est investi par les familles conservatrices, voyant dans l'armée le « dernier rempart

⁸ Forcade Olivier. « 16. Les officiers et l'État 1900-1940 », *Serviteurs de l'État*. La Découverte, 2000, p. 257-272.

⁹ C'est cette réforme qui est la matrice de l'affaire des fiches en 1904.

institutionnel¹⁰ ». Malgré une tendance à pencher à droite (sans avoir le droit de vote), le corps des officiers n'a jamais, sous la Troisième République, eu la tentation du *pronunciamiento*, que ce soit lors de la tentative avortée de Déroulède le 23 février 1899 ou lors des émeutes des ligues d'extrême-droite antiparlementaires (et pour certaines monarchistes) du 6 février 1934. Dans cette chasse, se trouve condensé l'essentiel du lien qui unit l'armée avec le pouvoir politique, la République et l'Etat.

La figure de l'armée suscite les passions politiques, notamment dans la presse, qui se fait le relais du moindre écho concernant un homme portant l'uniforme, d'autant plus s'il est haut-gradé. C'est le cas du général Brugère lors d'une chasse présidentielle. Joseph Brugère est Polytechnicien (X1859). Il est connu du lectorat des journaux pour être membre de la maison militaire de Jules Grévy à partir de 1879 puis secrétaire général de la Présidence de la République sous Grévy puis Sadi Carnot qui le maintient dans ses fonctions à son arrivée à l'Elysée. Il est devenu célèbre après la chasse à Rambouillet du 15 janvier 1888 lorsqu'il fut blessé par un participant au niveau du « haut de la jambe¹¹ » (une plaie profonde de 30 cms). Cet accident fit rire et fut tourné en dérision dès que les journaux surent que la vie de Brugère n'était pas en danger. Très vite, la rumeur, selon laquelle ce serait le président Carnot qui fut responsable du coup de feu maladroit, apparue et pris de l'ampleur. Brugère, beaucoup de soutiens du président de la République et les journaux républicains démentirent cette rumeur tandis que les opposants, à travers les journaux contre le régime continuèrent d'alimenter cette version des faits. Cette histoire marqua suffisamment les esprits pour que dans ses mémoires politiques, publiées en 1926, Louis Andrieux revienne sur cette épisode et affirme (alors qu'il n'était pas présent) que Carnot est bien le responsable : « *Carnot se tourna tout d'une pièce ; - on sait qu'il était en bois et qu'il devait à Vaucanson la faculté de se mouvoir, - le coup partit ; les plombs allèrent se loger, - si j'ose ainsi m'exprimer – dans les fesses du général Brugère, qui commandait la maison militaire de la présidence. Peut-être cette noble blessure ne fut-elle pas sans quelque relation de cause à effet avec les destinées de notre futur généralissime.*¹² » La dernière phrase de Louis Andrieux est un bon résumé de la cristallisation des passions autour de cette « affaire », revenant régulièrement au cours des années 1890. Chaque avancement du général Brugère est désormais entaché du soupçon de favoritisme à une époque où c'est encore l'autorité militaire qui a la main sur les avancées

¹⁰ Forcade Olivier, *op. cit.*, p. 266.

¹¹ *Le Figaro*, édition du 16 janvier 1888. Chasse en présence du président Carnot, de Félix Faure (sous-secrétaire d'Etat aux colonies), Antoine Proust, Crémieux et Fougère (députés) ainsi que Hugot et de Verninac (sénateurs).

¹² Andrieux Louis, *A travers la République*, Payot, Paris, 1926, 359 p., ici p. 341.

hiérarchiques. L'ingérence présumée du pouvoir politique républicain est insupportable pour les opposants au régime, voyant l'armée comme un refuge, un « pré carré ». Ainsi, deux ans après l'incident, *Le XIXe siècle*¹³, journal proche du boulangisme, s'interroge sur les promotions successives de Joseph Brugère. Acquérant les grades de capitaine et de chef d'état-major de l'artillerie du 26^e CA lors de guerre de 1870-1871, il est envoyé en Algérie pendant la décennie 1870. Brugère entre à l'Elysée en 1879 pour servir le président de la République Jules Grévy. Ce retour au cœur du pouvoir est la conséquence de la réputation républicaine de Brugère puisqu'il fait partie du réseau d'officiers formés par Gambetta¹⁴. Ainsi, après avoir conquis les chambres et la Présidence de la République, les républicains peuvent entraîner dans leur sillage une « républicanisation » de l'armée, ou au moins de leur entourage militaire proche. Il devient Lieutenant-colonel en 1880, colonel en 1882, général de brigade en 1887 et devient en 1890, général de division. Il quitte les services élyséens en 1892. C'est à l'occasion de sa promotion au grade de général de division que la presse s'attaque au général Brugère pour sa proximité avec le pouvoir présidentiel (« *On apprend également que les deux anciens élèves de Polytechnique se tutoyaient [...] c'est une nomination personnelle de M. Carnot. Le général Brugère a donc mis dix-huit ans pour arriver au grade de lieutenant-colonel ; du jour où il entre à l'Elysée, il met seulement onze ans pour franchir ces trois échelons de colonel, général de brigade et général de division.*») et sur son aspect de militaire de palais, quasiment « de planqué » n'ayant plus connu le feu depuis longtemps (« *Et de 1879 à 1890, le général Brugère n'a aucun régiment, aucune brigade ; il fut détaché un moment, en 1881, à la colonne expéditionnaire en Tunisie. Comme blessures, nous ne lui connaissons que celle qu'il reçut le 15 janvier 1888 dans une chasse présidentielle, à Rambouillet* »). Il n'aurait pas la légitimité et les connaissances pour occuper de telles responsabilités tant dans l'absolu (« *Et maintenant, le général Brugère, qui n'a jamais commandé une brigade, ira-t-il commander une division ? Ou bien restera-t-il à l'Elysée, où il gagnera peut-être les plumes blanches des commandants de corps d'armée ?* ») que par rapport à sa place dans l'armée (« *D'un autre côté, en janvier dernier, le général Brugère avait le numéro 76, c'est-à-dire qu'il y avait 75 généraux de brigade plus anciens que lui.* »). D'autres, comme *L'Intransigeant*, sont bien plus lapidaires et virulents : « *Marceau trouva la mort sur les bords du Rhin ; Brugère fut blessé sur les bords du bas rein. Mais il n'y a qu'une analogie apparente entre les deux généraux : la différence entre un*

¹³ *Le XIXe siècle*, édition du 14 juillet 1890. Les citations qui suivent sont issues de ce journal, sauf contre mention contraire.

¹⁴ Roussellier Nicolas, Chapitre VIII « La dynamique présidentielle : le développement du pouvoir d'action », *La force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France XIXe – XXIe siècles*, Paris, Gallimard, 2015, 848 p.

*héros et un zéro.*¹⁵ » Ainsi, en résumé : « *La grosse blessure reçue en chasse présidentielle a beaucoup contribué, dit-on, à sa grosse influence.*¹⁶ » Certaines de ces attaques sont de la part des journalistes, soit une méconnaissance du fonctionnement de l'avancement des officiers soit de la mauvaise foi, destinée à alimenter la polémique. Ainsi, depuis la loi Soult de 1832, l'avancement relève d'une logique exponentielle, les officiers restent aux postes subalternes longtemps et les carrières s'accélèrent au fur et à mesure de la montée en puissance. Par exemple, un officier reste environ lieutenant dix ans et huit ans capitaine¹⁷. Or, Joseph Brugère devient lieutenant en 1863 puis est promu capitaine en 1870 (il reste 7 ans lieutenant) et lieutenant-colonel en 1880 (il reste dix ans capitaine). Il est donc dans la moyenne (basse) de l'avancement d'une carrière en restant dix-sept années à des grades d'officiers subalternes. Cet épisode des chasses présidentielles est révélateur de la place des militaires dans l'entourage du président dans cette première Troisième République, celle d'avant-guerre.

En 1896, deux chasses sont données en l'honneur des officiers généraux, réunis à Paris pour les cérémonies de classement qui se déroulent à cette période. La première chasse à lieu le 30 novembre à Marly-le-Roi et la seconde le 7 décembre¹⁸ à Rambouillet. Lors de la première chasse, le président de la République Félix Faure est accompagné par le général de brigade Tournier (SC1858 « de Solférino ») secrétaire général de la Présidence depuis 1895. Sont invités Jean-Baptiste Billot, devenu ministre de la Guerre, les généraux Oscar de Négrier et Edouard Cailliot, tous les deux Saint-Cyriens (respectivement SC1856 « de Djurdjura » et SC1851 « de l'Aigle »), membres du CSG depuis 1895 sans affection dans un Corps d'Armée. Les vice-amiraux ont tous les trois issus de l'Ecole Navale : Jean-Charles Sallandrouze de Lamornaix, Louis Alquier et Henri Rieunier (respectivement des promotions EN1855, EN1847 et EN1849). Sallandrouze de Lamornaix est chef d'état-major de la Marine depuis 1896, Alquier quitte le service actif en décembre 1896 et Henri Rieunier est vice-président du conseil supérieur de la Marine¹⁹. La seconde chasse réunit autour du président et du ministre de la guerre, lui aussi encore présent six généraux. Le général Brugère est présent en tant que général du 8^e CA depuis 1893. Il n'est pas le seul Polytechnicien puisque Emile Zurlinden (X1856) chasse aussi. Il est invité en tant que commandant du 15^e CA. Les autres généraux sont Saint-Cyriens : Raoul de Boisdeffre (SC1858 « de Solférino ») est le chef

¹⁵ *L'Intransigeant*, édition du 21 juin 1899.

¹⁶ *Le Figaro*, édition du 10 juillet 1891.

¹⁷ Forcade Olivier, *op. cit.*, p. 261.

¹⁸ *Le XIXe siècle*, édition du 1^{er} décembre 1896 et *Le Figaro*, édition du 7 décembre 1896.

¹⁹ Le conseil supérieur de la Marine remplace le Conseil d'amirauté par un décret du 5 décembre 1889, équivalent du Conseil supérieur de la guerre.

d'état-major général de l'armée depuis 1893 et *de facto* membre du CSG, Ludovic Garnier des Garets (SC1855 « de Sébastopol ») commandant du 16^e CA, Jacques Duchesne (SC1857 « du Prince Impérial »), commandant le 5^e CA et Charles Zédé (SC1855 « de Sébastopol ») commandant le 14^e CA. L'invitation aux chasses de trois vice-amiraux est due à l'exigence de réforme dans le monde de la marine par la sphère politique avec la création en 1896 d'un enseignement supérieur (l'armée l'ayant déjà créée en 1871). Si l'armée est réputée conservatrice, ce n'est rien à côté de la marine, hermétique par l'esprit de corps et les valeurs. Le fait de donner deux chasses présidentielles en l'honneur des états-majors des armées s'explique par le goût prononcé de Félix Faure pour la chasse et également en raison de l'affaire Dreyfus qui enflamme dans les milieux militaires, politiques et intellectuels. Evidemment l'affaire n'est pas encore l'Affaire mais elle devient inquiétante, le nom du vrai coupable (le commandant Esterhazy) commence à circuler puisque le banquier Jacques de Castro et le lieutenant-colonel Picquart reconnaissent tous deux l'identité scripturale du traître. Félix Faure est au courant de cette affaire et se réfugie derrière une neutralité constitutionnelle pour éviter d'alimenter la polémique (même si d'après son *Journal*²⁰, il revient progressivement de son opinion première, à savoir la culpabilité de Dreyfus, étant de plus en plus convaincu par l'innocence de Dreyfus et conseillant même d'emprisonner Esterhazy dès novembre 1897). Les chasses présidentielles sont un paravent pour masquer la gêne de Félix Faure sur cette question, pouvant difficilement désavouer l'armée et le ministre de la Guerre Billot qu'il n'apprécie pas « *mauvais ministre, mauvais général, mauvais sénateur*²¹ ». Certains journaux, notamment les antidreyfusards comme *La Presse* sous la plume de son rédacteur en chef Léon Bailby, critiquent ce silence comme étant « *une neutralité un peu trop constitutionnelle. A chaque nouvel effort de la campagne dreyfusienne, l'Elysée nous répondait par un bulletin de chasse présidentielle et franchement on commençait à penser que M. Faure chassait beaucoup.*²² » voire l'attaquent *ad hominem* lui et sa femme (telle *La Libre Parole* de Drumont). S'il chasse deux fois avec l'élite militaire, c'est aussi qu'il la côtoie plus souvent. Il est le premier président de la République à présider en personne le Conseil supérieur de la guerre. Entre la chasse de 1888 et celles de 1896, peu de choses ont évolué, si ce n'est l'incorporation de la marine et le renouvellement des cadres de l'état-major, avec une nouvelle génération, celles des promotions des années 1850 ayant succédé à la génération de la décennie 1840. Ces chasses permettent de se pencher sur le *cursus honorum* des militaires

²⁰ Faure Félix, *Journal à l'Elysée (1895-1899)*, édité et présenté par Bertrand Joly, Editions des Equateurs, 2009, 407 p.

²¹ Faure Félix, *op. cit.*.

²² *La Presse*, édition du 23 février 1898.

et de comprendre les trajectoires qui mènent au plus haut sommet. Les deux individus qui font le lien entre les deux chasses sont les généraux Brugère et Billot. Le premier poursuit sa carrière et franchit les grades alors que le second, de la génération précédente, est à l'apogée de sa carrière, en étant ministre. En analysant les corps d'armées par lesquels sont passés les élites militaires au cours de leur carrière et conviées aux chasses présidentielles, on voit une disparité entre les différentes régions militaires. Ainsi, près de 5 militaires sont passés par la région de Paris (gouverneur de Paris). C'est l'un des postes les plus prestigieux qui soit, politique (c'est l'équivalent du poste de préfet de police pour le ministère de l'Intérieur). Ensuite, les 5^e, 6^e, 9^e et 15^e régions militaires envoient le plus d'individus aux chasses présidentielles. Elles ont des prestiges différents, issus de l'histoire des plans militaires du plan I (1875) au plan XVII (1913) ou de l'histoire militaire : la 6^e est à l'Est, directement au contact de l'ennemi et des provinces perdues (d'autant plus que la 6^e région militaire est plus vaste sur la carte, jusqu'en 1911, elle incorpore les 20^e et 21^e régions), la 5^e protège Paris (notamment avec la Seine-et-Marne et une partie de la Seine-et-Oise). La 9^e et la 15^e sont liées par la guerre de 1870 durant laquelle ces deux corps d'armées formaient l'armée de la Loire créée par Gambetta, l'une des plus victorieuses dans la déroute, grâce au général Chanzy. Symboliquement, les 17^e et 18^e corps d'armées, les plus éloignés de la frontière allemande n'ont jamais été commandés par des participants aux chasses présidentielles²³.

L'Affaire Dreyfus marque une rupture entre le président de la République et l'Armée. Avec Emile Loubet, le cabinet du président se « civilise », s'éloigne de son « origine royale et militaire²⁴ » et un civil assure désormais la fonction de secrétaire général de l'Élysée. C'est également le cas des chasses présidentielles. A partir du président Loubet, il n'y a plus, sous la Troisième République, de chasses réservées aux militaires. Ainsi, les militaires chassent avec le corps diplomatique dès 1902 puis en 1905, 1910 et 1912²⁵, avec les sénateurs en

²³ Nous ne prenons pas en compte les 20^e et 21^e CA, créés très tard dans la chronologie. 5 individus ont été gouverneur militaire de Paris, 4 pour le 9^e CA, 3 pour le 5^e, 6^e et 15^e.

²⁴ Roussellier Nicolas, *op. cit.*

²⁵ *Le Figaro*, édition du 10 novembre 1902. La chasse s'est tenue le jour-même à Rambouillet. Quatre généraux chassent : Brugère (vice-président du CSG), de Négrier (membre du CSG depuis 1895), Duchesne (membre du CSG depuis 1899) et Lambert Lucas (SC1858 « de Solférino »), membre du CSG depuis 1900.

Le Petit Parisien, édition du 16 novembre 1905. La chasse a eu lieu la veille à Marly-le-Roi. Les deux militaires furent les généraux Duchesne et Léon Metzinger (CS1861 « du Mexique »), tous les deux membres du Conseil supérieur de la guerre, respectivement depuis 1899 et 1902, sans commandement de CA.

Le Journal, édition du 04 novembre 1910. La chasse a eu lieu la veille à Marly. Un militaire est présent, il s'agit du vice-amiral Léonce Caillard (EN1862), vice-président du Conseil supérieur de la Marine depuis 1910.

Le Journal, édition du 31 octobre 1912, la chasse se déroula la veille à Marly. Les deux militaires sont les généraux Auguste Florentin (X1855) Grand chancelier de la Légion d'honneur depuis 1901 et Michel-Joseph Maunoury (X1867) gouverneur militaire de Paris et membre du CSG depuis 1911.

1908²⁶, avec la Cour de Cassation et le Conseil supérieur de la Marine en 1913²⁷ et avec des amis personnels du président en 1911²⁸. Cette rupture se poursuit par des symboles lorsqu'en 1907, l'ordre de préséance est révisé par Georges Clemenceau, première refonte depuis Napoléon I^{er} (datant du décret du 24 messidor de l'an XII, 13 juillet 1804). Ce nouveau protocole donne la préséance des civils sur les militaires, ce qui ulcère *L'Action française*, « organe du nationalisme intégral », apprenant qu'il s'applique aussi lors des chasses présidentielles²⁹.

Après la Première Guerre mondiale, le vivier de militaires invités est profondément renouvelé. La coutume voulant que les militaires constituent désormais des appoints, et non plus une chasse à part entière, se poursuit après-guerre. Les chasses présidentielles reprennent le 28 novembre 1920. Du point de vue cynégétique, la sortie de guerre fut assez longue, le temps que la paix se réinstalle (après la signature du traité de Versailles en juin 1919, de la sortie de l'état de siège en octobre 1919 et même l'inhumation du soldat inconnu le 11 novembre 1920). La chasse apparaît donc comme une pratique pour du temps de paix. Pendant l'entre-deux-guerres, la présence des militaires lors des chasses présidentielles suit l'affrontement entre les deux conceptions, offensives et défensives de l'armée française, incarnées respectivement par les maréchaux Ferdinand Foch (X1871) et Philippe Pétain (SC1876 « de Plewna »). Ces deux incarnations sont présentes lors de cette « réouverture » des chasses en 1920 avec le général Augustin Dubail (SC1868 « de Suez »), commandant la 1^{ère} armée française jusqu'en 1916, date à laquelle, il est atteint par la limite d'âge et mis à la retraite. Il est cependant nommé gouverneur du camp retranché de Paris jusqu'au printemps 1918 puis il est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, raison pour laquelle il est invité. Cette chasse est donnée en l'honneur du corps diplomatique et les militaires présents sont trois des plus distingués de l'armée française. Joffre est en retrait et, s'il semblerait être *a priori* le plus légitime pour assister à cette chasse (depuis son limogeage, il est constamment en déplacement diplomatique dans les pays alliés), cela montre bien qu'en réalité, ces voyages diplomatiques n'ont que peu de poids et sont un « os à ronger » pour le vainqueur de la bataille de la Marne. Les deux autres militaires invités, le sont à l'occasion d'une chasse en

²⁶ *L'Aurore*, édition du 24 décembre 1908. La chasse s'est tenue la veille à Rambouillet. Trois généraux étaient présents : Pierre-Marie Burnez (CS1864 « d'Oajaca ») membre du CSG depuis 1907, Georges-Auguste Florentin et Charles Trémeau (CS1869 « du 14 août 1870 »), membre du CSG depuis 1908.

²⁷ *Journal des débats politiques et littéraires*, édition du 11 décembre 1913. Le journal ne fournit pas d'information sur l'identité des participants.

²⁸ *Le Journal*, édition du 5 janvier 1911. La chasse a lieu la veille à Rambouillet. Les militaires invités sont les généraux Florentin, Brugère, membre du CSG et Maunoury,

²⁹ *L'Action française*, édition du 12 janvier 1921.

l'honneur des grands corps de l'Etat. Il s'agit des généraux Charles Mangin (SC1886 « de Châlons »), incarnation de « la coloniale », il est l'auteur de *La Force noire*³⁰, membre du CSG à partir de 1920, et de Paul Maistre (SC1879 « des Drapeaux »), membre du CSG depuis le 30 janvier 1920. Ces deux membres du Conseil supérieur de la guerre sont de parfaits représentants de l'armée, comme corps de l'Etat. En 1922, Mangin est à nouveau invité à une chasse (en l'honneur du corps diplomatique) avec le général Pierre Berdoulat (SC1882 « des Pavillons noirs »), gouverneur militaire de Paris depuis le 12 février 1919. Pétain est invité à cette même occasion en 1923. Le profil des généraux invités dans les années 1920 sont représentatifs des deux branches de l'armée : les généraux ayant ou non une carrière dans les colonies et plus encore, les théoriciens, passés ou ayant enseignés à l'école supérieure de guerre (Foch, Pétain Dubail et Maistre) et les coloniaux (Mangin et Berdoulat). Après 1923, il faut attendre 1932 pour avoir d'autres noms. Après 9 années sans possibilité de savoir qui a assisté à ces chasses, le constat est que le maréchal Pétain est le seul survivant³¹, sa longévité lui permettant de durer et d'imposer ses vues dans une armée où la hiérarchie et l'ancienneté sont deux valeurs cardinales et s'additionnant. De 1932 à 1938 (sauf l'exception de 1937), le maréchal Pétain est présent tous les ans tout comme le général de division Eugène Mittelhauser (SC1894 « Alexandre III ») membre du CSG. Les militaires sont toujours invités avec les grands corps de l'Etat ou le corps diplomatique. Les autres militaires sont le général Henri Lasson (SC1883 « de Madagascar »), chef de la maison militaire du Président de la République sous Alexandre Millerand (1920-1924), membre du CSG et du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur et Edmond Dosse (SC1893 « Jeanne d'Arc »), membre du CSG et spécialiste de la question de la guerre en montagne. Enfin, il est à noter la présence en 1935 et 1936 du vice-amiral Georges Durand-Viel (EN1892), chef d'état-major général de la Marine.

La Seconde Guerre mondiale constitue une véritable rupture dans le rapport entre les chasses présidentielles et les militaires. Après la victoire des Alliés qui, militairement, relève peu de l'action de Français, et la recomposition de l'ordre mondial qui ne fait plus apparaître la France comme la première puissance militaire terrestre, les gouvernements de la Quatrième République décident de choisir les Etats-Unis plutôt que l'URSS. Symbole de cette coopération d'entraide militaire, l'OTAN. Le président de la République Vincent Auriol décide de faire vivre cette alliance à travers des rencontres cynégétiques. Les militaires

³⁰ Mangin Charles, *La Force noire*, Hachette, Paris, 1910. Mangin préconise l'utilisation massive des troupes coloniales venant d'Afrique noire, dites « Force noire » comme les tirailleurs sénégalais lors d'un conflit en Europe.

³¹ En effet, Maistre meurt en 1922 (à 64 ans), Mangin en 1925 (à 58 ans), Foch en 1929 (à 77 ans), Berdoulat (à 69 ans) et Dubail en 1934 (à 82 ans).

réinvestissent les chasses présidentielles à l'occasion de journées uniquement en leur honneur. Cette chasse, incluant des hauts-gradés étrangers, est à la frontière d'une chasse diplomatique *stricto sensu*. Le traité est signé le 4 avril 1949 et le siège de son « antenne » européenne s'installe en France, à Rocquencourt (en région parisienne, juste à côté de Marly-le-Roi) le 2 avril 1951. La branche européenne de l'OTAN se nomme le SHAPE (pour Supreme Headquarters Allied Powers Europe ou en français « Grand Quartier général des puissances alliées en Europe »). La chasse est donnée en l'honneur de l'OTAN et du SHAPE. Elle apparaît dès 1952 disparaît avec la Quatrième République. La présence du quartier général du SHAPE en France est un atout diplomatique que le président de la République compte utiliser. Lors de cette première chasse, en présence du président de la République, sont notamment présents René Pleven (ministre de la Défense nationale, compagnon de la Libération), Pierre de Chevigné (secrétaire d'Etat à la Guerre, compagnon de la Libération, SC1927 « du Maréchal Gallieni »), le général américain Alfred Gruenther (directeur de cabinet du commandant suprême des forces alliées en Europe³²), le maréchal Alphonse Juin (inspecteur général des forces armées, commandant en chef des forces terrestres du secteur centre Europe, SC1909 « de Fès »)³³. Cette chasse regroupe l'état-major du SHAPE et les militaires sont à nouveau une majorité dans une chasse qui leur est uniquement consacrée. Ces chasses sont essentielles pour tenter de peser le plus possible dans l'organisation militaire, au niveau local (le SHAPE) et général (l'OTAN) puisque des membres des deux entités sont invités par le pouvoir civil (les ministres et secrétaires d'Etat) et militaires (chefs d'Etat-major français). Cette distinction entre les deux entités est visible lors de la chasse de 1953. Or, cette stratégie apparaît dans un premier temps comme un échec puisque les membres rattachés à l'OTAN se font excuser et ne viennent pas. Il semble que les officiels de l'OTAN appliquent le principe de subsidiarité pour les cérémonies « extra-militaires ». C'est le cas en 1953. En 1954, cependant, des personnages clés de l'OTAN sont présents : Lord Ismay (secrétaire général de l'OTAN, général et diplomate britannique) et Sir Christopher Steel (ambassadeur, chef de la délégation britannique à l'OTAN) et des politiques montrant l'importance du Parlement dans le régime de la Quatrième République : Emmanuel Temple (ministre de la Défense nationale

³² Abrégé en « SACEUR » en anglais et transposé tel quel en Français. Le SACEUR est l'équivalent d'un généralissime pour le SHAPE.

³³ Chassent également le major-général Eén (représentant militaire de la Norvège), le contrôleur Guillaume Le Bigot (SHAPE, chef de la division budget et finances), le *Rear Admiral* (contre-amiral) Coe, le brigadier-général (équivalent de général de brigade) Robert Schow (américain, chef de division), *Rear Admiral* Capponi (italien, chef de division), le brigadier-général Beishline, le général Paul Grossin (secrétaire général militaire de l'Elysée), le brigadier-général Biddle (américain, adjoint au chef d'état-major), l'*Air Commodore* (équivalent de général de brigade) Cozens (anglais, assistant du chef de cabinet du SACEUR) et le brigadier (équivalent britannique de général de brigade) Sir James Gault (assistant militaire d'Eisenhower, SHAPE).

et des Forces armées), Max Lejeune et Vincent Rotinat (respectivement président des commissions de la Défense nationale à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République). Le reste des chasseurs est composé de hauts-gradés du SHAPE et de l'Etat-major français détachés auprès de l'OTAN³⁴ et d'autres personnalités militaires françaises sont invités au déjeuner³⁵. Cet immense « raout » militaro-diplomatique possède une ampleur inédite dans les chasses présidentielles militaires, tant au niveau du nombre d'invités que de l'importance de ces invités. De plus, l'OTAN et le SHAPE ont redessiné les rapports de force dans l'armée française, la Marine ayant à nouveau une importance stratégique, au même titre que l'armée de terre. Cette chasse est reconduite tous les ans et des responsables de l'OTAN (des ambassadeurs) viennent à chaque fois. Le général Lauris Norstad, Commandant suprême des Forces alliées en Europe depuis novembre 1956, incita la France à développer sa propre capacité nucléaire qui serait intégrée à l'OTAN, en accord avec la volonté du président de la République³⁶.

Les chasses présidentielles restent un domaine réservé du président de la République, cette chasse en est la parfaite illustration et la comparaison entre l'année 1958 et 1959 le montre. En effet, le 22 novembre 1958, veille du premier tour des premières élections législatives de la Cinquième République, dont la Constitution a été promulguée le 4 octobre, le président de la République René Coty donne une chasse en l'honneur « des grandes organisations internationales : OTAN, SHAPE et Commandement Centre-Europe ». 12 chasseurs sur 15 font partie d'une de ces trois organisations militaires³⁷ (les trois chasseurs restant sont René

³⁴ Pour le SHAPE : Le général Gruenther (devenu Commandant suprême des Forces alliées en Europe), le général de corps d'armée Schuyler (américain, chef d'état-major du Commandant suprême), l'amiral André Lemmonier (français, EN1913, adjoint naval au commandant suprême), le général de division Smoosmith (britannique, adjoint au maréchal Montgomery). Pour l'état-major français : le maréchal Juin, le général Carpentier (CS1913 « de la Croix du Drapeau, Forces terrestres alliées du Centre Europe (dit LANDCENT)), le général d'armée Guillaume (CS1913 « de la Croix du Drapeau », chef d'état-major des armées et président du comité militaire de l'OTAN (dirige le comité militaire de l'OTAN chargé de définir les orientations militaires de l'OTAN)) et l'amiral Henri Nomy (EN1917, chef d'état-major de la Marine depuis 1953).

³⁵ Les personnalités invitées au déjeuner sont : le général Jean Ganeval (CS1914 « de la Grande Revanche », chef du secrétariat général militaire du président Coty), le général d'armée aérienne Pierre Fay (SC1916 « des Drapeaux et de l'Amitié Américaine », chef d'état-major de l'Armée de l'air), l'amiral Robert Jaujard (EN1915, membre titulaire du Conseil supérieur des forces armées (OTAN) en 1954) ainsi que Liliane Mendès-France, femme de Pierre Mendès-France.

³⁶ Trois événements majeurs en 1954 précipitèrent cette décision : la défaite de Dien Bien Phu (les Etats-Unis ne voulurent pas employer l'arme atomique, les intérêts français et américains ne se recoupaient pas toujours), le rejet du traité de la CED en août par le Parlement (traité qui interdisait le développement d'un programme nucléaire indépendant) et d'un changement de stratégie de l'OTAN, optant en faveur de représailles nucléaires massives (les ogives nucléaires françaises se joignant alors aux missiles américains).

³⁷ Pour l'OTAN, Geoffroy de Courcel et Nolting (respectivement représentant permanent de la France et des Etats-Unis) et Alberico Casardi (secrétaire général délégué). Pour le SHAPE : général Cortland van R. Schuyler (chef d'état-major), l'amiral Barjot (adjoint naval, EN1918), le général de corps aérien Sir Hugh Constantine (chef d'état-major adjoint), le général de corps d'armée André Demetz (SC1921 « du Souvenir », chef de la 6^e

Coty, le maréchal Juin et le vice-amiral Cabanier, EN1925, chef d'état-major de la Défense nationale). Le 26 novembre 1959, les 12 chasseurs invités par le général de Gaulle ne sont membres que d'institutions militaires françaises³⁸. Il faut attendre le déjeuner pour que des invités supplémentaires dont un représentant de ces organisations, le général Norstad, soit invité. Cette faible présence des puissances alliées lors de ces nouvelles chasses dédiées à l'armée se poursuit sous de Gaulle : en 1962, 2 chasseurs sur 11 invités, en 1965, 3 sur 11 et en 1966, année (le 7 mars) durant laquelle le président de la République fait part de son désir de se retirer du commandement intégré de l'OTAN, 2 sur 11. Ce sont toujours des très hauts-gradés comme le général Sir Hugh Stockwell (Commandant suprême adjoint du SHAPE) ou le général Lyman Lemnitzer (Commandant suprême des Forces alliées en Europe). Ce brusque changement dans les invitations à cette chasse montre que, sous la Quatrième République, le président de la République ne consulte pas le président du Conseil dans le choix de ses invitations et que le général de Gaulle entend, dès les débuts de sa présidence, mener sa politique d'indépendance nationale jusque dans les moindres détails. Sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, tous les militaires invités sont issus de structures françaises. Sous la Cinquième République, où de nombreuses chasses institutionnelles ont disparu ou fusionné, les chasses en l'honneur de l'armée résistent et restent l'une des chasses « homogènes ». Elles ont une trajectoire particulière en raison d'une éclipse à une période où l'armée était un totem de la société française. La fracture liée à l'Affaire Dreyfus met donc un demi-siècle, au niveau cynégétique, pour se ressouder. Elles renaissent par l'opportunité diplomatique de l'alliance militaire dans laquelle la France veut compter et peser le plus possible et le général de Gaulle, militaire de carrière, redimensionne l'envergure de ces chasses pour se poser en véritable chef des armées, recevant quelques dignitaires militaires étrangères. La figure tutélaire du général hante les pratiques de ses successeurs, permettant de sauvegarder cette chasse dans le Protocole.

région militaire aérienne du SHAPE), le général de division Jacques Gazouaud (SC1921 « du Souvenir », représentant militaire national français). Pour le Commandement Centre-Europe : général de corps d'armée Charles de Cumont (chef d'état-major belge) et les chefs d'état-major adjoints Ennis, St Clair-Ford et de Boer.

³⁸ Les chasseurs sont le général de Gaulle, le colonel Alain de Boissieu (SC1936 « du Soldat inconnu », gendre du général et son aide de camp), le général d'armée Gaston Lavaud (X1920, chef d'état-major général des armées), le général d'armée André Demetz (chef d'état-major général de l'Armée de terre), l'amiral Nomy (chef d'état-major général de la Marine), le général d'armée aérienne Martial Valin (SC1917 « de Sainte-Odile », membre du conseil supérieur de défense), le général Henri Zeller (président du Comité de la Flamme), le général Bézanger (inspecteur général de la Gendarmerie), le général Albert Buchalet (directeur des applications militaires au Commissariat à l'Energie Atomique), le général Maurice Piqueton (sous-directeur de la Gendarmerie), le général Michel Fourquet (X1933, membre de l'état-major personnel du président) et le général Guy de Beaufort (SC1922 « de Metz et Strasbourg », chef d'état-major personnel du président).

Régions Militaires et Corps d'Armée le 2 août 1914

Les villes à côté des rectangles de la légende sont celles des quartiers généraux de RM et CA
 Les noms des départements sont ceux de l'époque, suivis des numéros actuels
 sauf pour la pour la Seine-et-Oise, ce département étant devenu le 78 et les 91 à 95

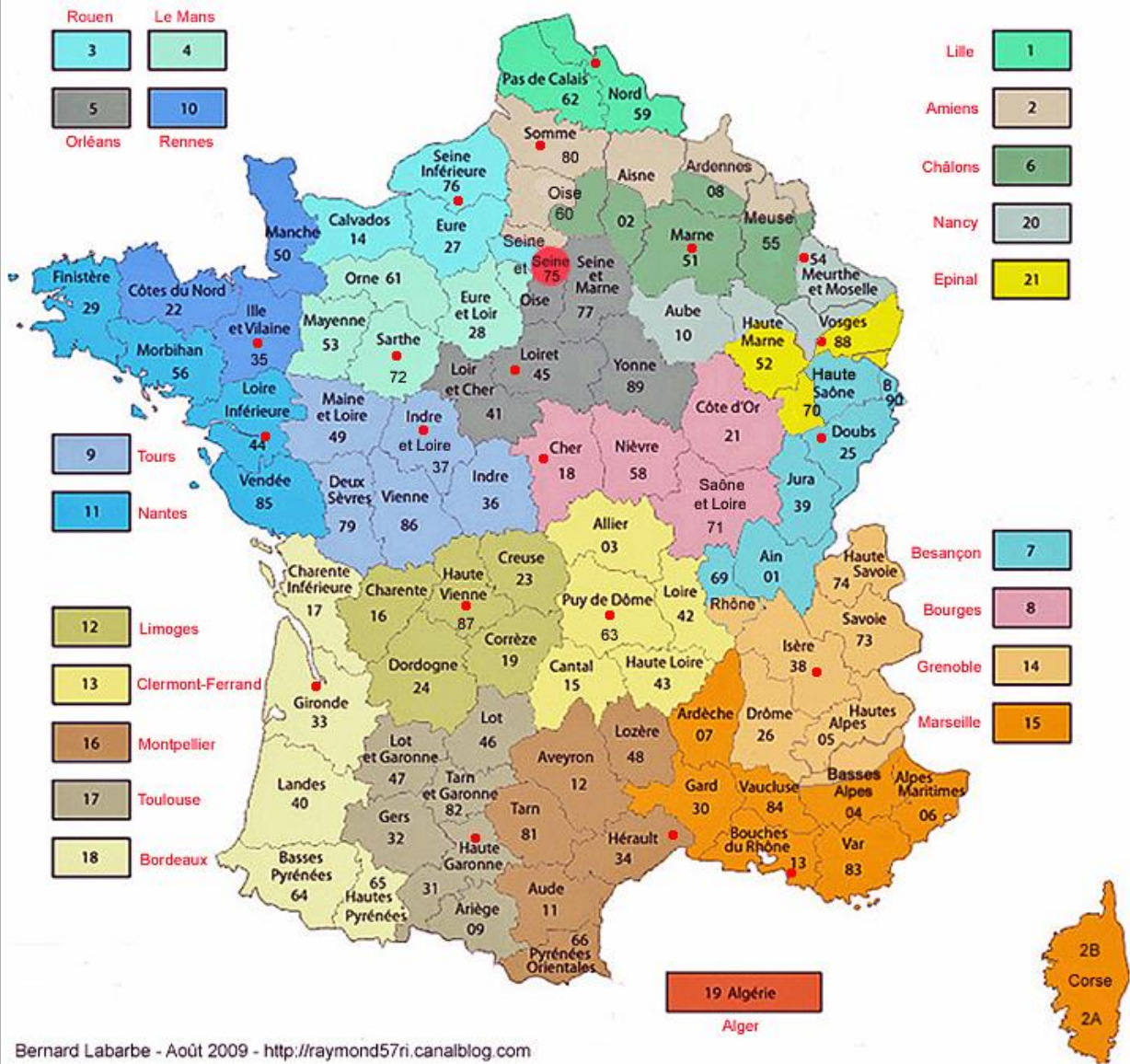
RM constituées de départements entiers seulement: 1 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 16 - 17 - 18 - 19
 RM constituées de départements entiers mais aussi de parties appartenant à une autre: 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 14 - 15 - 20

RM ne comportant aucun département entier mais constituée de plusieurs parties: 21
 Il n'a pas été possible ici de montrer des tracés précis, particulièrement pour la Seine qui dépendait des RM 2 à 5

Pour de plus amples renseignements concernant ces répartitions et découpages parfois compliqués, voir deux sites:

http://www.stratisc.org/strat_081_BOULANGER.html

<http://chtmiste.com/regiments/regionmilitairecestquoi.htm>



B. Les relations diplomatiques lors des chasses sous la Troisième République

Tandis que les militaires préparaient la Revanche, les diplomates cherchaient à sceller des alliances. La chasse diplomatique est plus ancienne encore que les chasses en l'honneur de l'armée et suscitent le plus d'engouement de la part de la presse. Ces chasses sont capitales pour la République naissante car, isolée diplomatiquement, elle ne peut espérer gagner seule une future guerre au cours de laquelle l'Allemagne est déjà alliée avec l'Autriche-Hongrie. La diplomatie exercée par le chef de l'Etat se trouve dans l'alignement des vues des fonctionnaires du Quai d'Orsay. Une convergence de points de vue due à la convergence des hommes puisque le corps diplomatique s'est rallié plus ou moins vite à la République, ou en tout cas, à la volonté de reconquête d'une place centrale dans le jeu international. Les liens entre le pouvoir politique et ceux qui choisissent la Carrière permettent de créer une politique extérieure homogène fondée sur des objectifs comme la sortie de l'isolement diplomatique, la stratégie des alliances et la stratégie d'expansion coloniale. Les membres du Quai sont également satisfaits d'être sollicités par le nouveau régime pour réaffirmer sa grandeur, le sens de l'Etat et de le servir est une des composantes essentielles de l'engagement de ses individus³⁹. Deux types de chasses peuvent être qualifiés de diplomatiques : celles, annuelles, en l'honneur du corps diplomatique et celles, exceptionnelles en l'honneur des chefs d'Etat étrangers.

Les chasses en l'honneur du corps diplomatique réunissent autour du président de la République les ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires des puissances étrangères en France. La première chasse dont nous avons trace est le 23 octobre 1882⁴⁰, en l'honneur des grands-ducs de Russie. Cette chasse présente la particularité d'être un entre-deux, elle revient tous les ans mais met en scène des membres d'une famille impériale, dépassant les prérogatives d'un membre d'une simple légation. Accompagnant le président de la République, les grands-ducs Wladimir (1847-1909) et Alexis (1850-1908)⁴¹, le duc de Leuchtenberg (neveu d'Alexandre II), le prince Obolensky (issu d'une vieille famille aristocratique russe), le prince Kotschoubey (famille remontant au XVIIIe siècle, élevée à la dignité de prince en 1831) ainsi que le colonel Lichtenstein et le commandant Cordier (appartenant à la maison militaire du président). Cette chasse est d'autant plus précoce

³⁹ Dasque Isabelle, « Une élite en mutation : les diplomates de la République (1871-1914) », *Histoire, économie & société*, vol. 26e année, no. 4, 2007, pp. 81-98.

⁴⁰ Benoist Georges, partie III, chapitre 6 « Trente-cinq années de chasses présidentielles » in *Grandes chasses, grands fusils : cinquante ans de prestige*, Paris, Montbel, 2011, 312 p.

⁴¹ Fils du Tsar Alexandre II (1818-1881), frères du Tsar Alexandre III (1845-1894) et oncles du Tsar Nicolas II (1868-1918).

diplomatiquement qu'en 1882, « l'alliance des trois empereurs » russe, allemand et austro-hongrois est encore effective. Cette chasse se répète tous les ans, avec la présence du grand-duc Boris, fils du grand-duc Wladimir, à partir de la fin de la décennie 1890. Ces chasses sont largement relayées dans la presse française, d'abord comme un événement mondain, celui d'un décorum révolu depuis l'avènement du régime républicain, puis comme un événement à portée diplomatique et patriotique, dès 1888-1890 et la non reconduction par Guillaume II de l'« alliance des trois empereurs ». Ce rapprochement puis cette alliance (militairement secrète en 1892) et l'Amitié franco-russe en 1893 alimentent la soif de la presse sur la thématique de la grandeur retrouvée. La chasse, dans ce contexte d'alliance avec une puissance aux valeurs opposées à la République, s'inscrit dans un pragmatisme développé par les agents du Quai et des Républicains opportunistes. En effet, le partage d'une pratique commune permet de lever les oppositions de façade et un dialogue plus fécond diplomatiquement. Ce pragmatisme se retrouve dans le choix des ambassadeurs dans les pays⁴² où règne un certain autoritarisme et dans lesquels la connaissance des codes de l'aristocratie est un atout. Les deux ambassadeurs de France auprès du Tsar lors de ce rapprochement sont Paul de Laboulaye (entre 1886 et 1892) et le comte Gustave Lannes de Montebello (entre 1892 et 1901)⁴³. Les chasses en l'honneur des grands-ducs ne sont pas qu'un simple divertissement cynégétique, qu'il serait aisé de dissocier de rencontres plus formelles en raison de la présence de personnalités diplomatiques lors de ces chasses. Ainsi, lors de la chasse en 1891, le comte de Montebello est déjà présent durant cette chasse, avec le président, les grands-ducs Alexis et Wladimir et leurs aides de camp. En outre, lors d'une chasse se déroulant à Rambouillet le 20 septembre 1896⁴⁴, étaient invités en petit comité Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, le général de Boisdeffre et le comte de Montebello. Le général de Boisdeffre a joué un rôle majeur dans le rapprochement des deux pays en tant qu'attaché militaire à Saint-Pétersbourg pendant trois ans entre 1887 et 1890. Il a noué des contacts importants avec le chef d'état-major russe, le général Obrouchev, qui, marié à une française, passe tous ses étés dans le Périgord. De Boisdeffre est même invité aux grandes manœuvres militaires russes en juillet 1890 pendant que le général de Miribel (alors chef d'état-major) rencontre le ministre de la

⁴² Dasque Isabelle, *art. cit.*, p. 95 : « Le pouvoir républicain fait aussi preuve de pragmatisme, au moment où le combat pour la République paraît gagné, en s'appuyant sur des élites, encore proches socialement des milieux dirigeants du reste de l'Europe, pour gagner la confiance des gouvernements étrangers ou quand les intérêts de la France l'exigent. ».

⁴³ Ainsi, la France de la Troisième République a envoyé 4 militaires avant les deux civils opérant le rapprochement : les généraux Adolphe Le Flô, Alfred Chanzy et Félix Antoine Appart et l'amiral Benjamin Jaurès. Ces militaires, s'ils s'accrochent au nouveau régime, gardent un mode de vie et un *habitus* de leur formation d'origine se fondant parfaitement à la cour du Tsar.

⁴⁴ *Le Figaro*, édition du 21 septembre 1896.

Guerre russe, alors en vacances en France. Durant un an, l'idée d'une alliance défensive face à l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie germe et en août 1891, les Russes informent l'ambassadeur de France en Russie qu'ils sont prêts à ouvrir des négociations. Ainsi, c'est d'abord avec les militaires que les alliances se créent entre russes et français. Cette alliance est alimentée par la venue du Tsar Nicolas II et de la Tsarine en 1896 à Paris où tous les journaux (même le monarchiste *Le Soleil*) appellent à descendre dans la rue pour célébrer le cortège. Cette unanimité de la presse est aussi due au début de la campagne orchestrée par les Russes de distributions de subventions secrètes⁴⁵ à de très nombreux journaux français pour vanter les mérites des obligations russes. Malgré tout, la venue des grands-ducs ou du Tsar est toujours abondamment commentée dans la presse en raison de tout ce que cela représente.

La première chasse en présence de membres du corps diplomatique se déroule le 27 janvier 1890 à Rambouillet⁴⁶. Le président de la République reçoit le comte de Munster (ambassadeur d'Allemagne), le comte de Moltke (ministre plénipotentiaire du Danemark), baron de Tucher (ministre de Bavière), Sir Whitelaw Reid (ministre des Etats-Unis), Ramon Fernandez (ambassadeur du Mexique) ainsi que le comte Louis Foucher de Careil (sénateur, ancien ambassadeur de France en Autriche-Hongrie entre 1883 et 1886) et Jules Roche (député). Ces chasses poursuivent l'effort de rupture de l'isolement diplomatique tout en maintenant des relations correctes avec l'Allemagne. Les pays invités sont assez étonnants : l'Allemagne est l'ennemi, le Danemark est dans l'orbite allemande même si l'Allemagne a récupéré le Schleswig et le Holstein suite à une guerre en 1864, la Bavière est un état unifié dans le nouveau Reich allemand, l'ambassadeur des Etats-Unis est un isolationniste convaincu dans la droite ligne de la doctrine Monroe⁴⁷ et les relations avec le Mexique se sont normalisées à partir de 1880⁴⁸ mais ce pays reste dans une coopération approfondie avec son grand voisin du nord. L'isolement diplomatique de la France, issu de la stratégie géopolitique de Bismarck en Europe couplée à la doctrine Monroe, est flagrant. Le président de la République semble prêcher dans le désert et entouré, si ce ne sont d'ennemis, de personnes neutres et indifférentes au sort de la France. Les invitations aux chasses possèdent un caractère diplomatique officiel. Le fait de ne pas répondre favorablement à l'invitation est aussi une réponse, parfois de calendrier, parfois politique. Les journaux, très prompts à relayer

⁴⁵ Subventions qui alimentent la campagne de presse de *L'Humanité* après-guerre sous le titre de « *L'abominable vénalité de la presse* ».

⁴⁶ *Le Gaulois*, édition du 29 janvier 1890.

⁴⁷ En 1823, le président américain Monroe condamne toute intervention européenne aux « Amériques » et toute intervention américaine dans les affaires européennes.

⁴⁸ Les relations commerciales atteignent un niveau exceptionnel avec l'Espagne, le Royaume-Uni et la France.

toute information et bruits de couloir, soufflent sur les braises et font feu de tout bois. Ainsi, lors de la chasse du 29 décembre 1892⁴⁹, les ambassadeurs d'Allemagne et du Danemark se sont fait excuser. *La Croix*, journal très conservateur et virulent, s'empare de cette non-venue pour la relier au scandale de Panama et à la situation diplomatique : « *M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, se rendra prochainement à Berlin, pour faire de vive voix à l'empereur un rapport sur la situation en France qu'il considère comme très grave. On remarque que depuis que Cornélius Herz, l'agent de l'Allemagne et ami de MM. Freycinet et Clemenceau est démasqué, M. de Munster se tient à l'écart. Sous prétexte de santé, il n'a pas assisté à la dernière chasse présidentielle offerte au corps diplomatique et évite de se rendre à l'Élysée.* »⁵⁰ » *La Croix* fait l'amalgame entre deux affaires qui soulèvent les passions, l'Allemagne et le scandale de Panama pour montrer que l'ennemi intérieur et l'ennemi extérieur se confondent.

La présence des ambassadeurs austro-hongrois en France tous les ans lors des chasses présidentielles est due aux hésitations de la diplomatie française vis-à-vis de cette puissance. Sous la « République des ducs » jusqu'en 1879, la diplomatie française hésite déjà entre une alliance avec la Russie et une « alliance blanche », c'est-à-dire avec les puissances catholiques (Autriche-Hongrie, Vatican, Espagne, Italie)⁵¹. Entre 1879 et 1885, l'Autriche-Hongrie n'est plus une priorité et cède sa place à l'expansion coloniale, soutenue à demi-mot par l'Allemagne, la voyant comme un dérivatif à l'esprit de revanche. Avec Théophile Delcassé au Quai d'Orsay (1898-1905), la volonté de désolidariser les alliés de l'Allemagne reprend, fort du travail accompli avec la Russie. Ce jeu de va-et-vient recommence à partir de 1908 avec le début de l'amitié franco-serbe. Les chasses présidentielles traduisent les préoccupations diplomatiques liées aux alliances, notamment quand le 8 octobre 1897, le président Félix Faure reçoit le roi de Pierre I^{er} de Serbie à chasser à Rambouillet. Très francophile, il fait ses études à Saint-Cyr (promotion 1862 « de Puebla ») et s'engage dans la Légion étrangère lors de la guerre de 1870. Une convergence d'intérêts se crée entre la France, la Serbie et la Russie, protectrice de cette dernière au nom du panslavisme. Ainsi, les ambassadeurs austro-hongrois sont présents à presque toutes les chasses présidentielles car

⁴⁹ *Le Temps*, édition du 29 décembre 1892. Étaient présents avec le président de la République : le comte Hoyos (ambassadeur d'Autriche-Hongrie), Frederick Hamilton-Temple-Blackwood, marquis de Dufferin (ambassadeur du Royaume-Uni), Constantino Ressmann (ambassadeur d'Italie), Duë (ambassadeur du royaume de Suède et de Norvège) ainsi que le comte d'Ormesson (directeur du Protocole au Quai). Les ambassadeurs du Royaume-Uni et d'Italie ont pris leur fonction l'année même, en 1892. L'invitation à la chasse est une « bonne manière » à leur rencontre.

⁵⁰ *La Croix*, édition du 12 janvier 1893.

⁵¹ Horel Catherine, « La France et l'Empire d'Autriche, 1815-1918 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 1, vol. 32, no. 2, 2010, pp. 57-79.

elles permettent de maintenir des relations diplomatiques privilégiées et de ne pas fermer la porte dans le cas d'un hypothétique renversement d'alliance. Dans cette logique de retournement d'alliance, l'Italie est également en ligne de mire à partir de l'accession au trône de Victor-Emmanuel III en 1900, reçu à Rambouillet pour une chasse par Emile Loubet le 16 octobre 1903.

Reflète de son temps, les chasses présidentielles sont très européo-centrées. Les puissances du concert européen restent très majoritairement invitées (Allemagne, Autriche-Hongrie, Grande-Bretagne, Italie). La Russie a un statut à part avec les chasses en l'honneur des grands-ducs. L'ambassadeur de Russie n'est pas invité aux chasses du corps diplomatique et seul le premier conseiller de l'ambassade de Russie, Narischkine est parfois présent (comme en 1901 et 1902). La Présidence de la République soigne également ses relations avec des puissances plus modestes. L'illustration la plus flagrante survient avec la chasse du 28 octobre 1904⁵² à Marly-le-Roi avec la présence de leurs excellences le comte de Khevenhüller-Metsch (Autriche-Hongrie), de Souza Roza (Portugal), Motono (Japon), le baron Leghait (Belgique), le comte Balny d'Avricourt (Monaco), le baron Roissart du Bellay (Saint-Marin) ainsi que les généraux Duchesne, Florentin et Melzinger. Cet européo-centrisme se traduit par la faible présence d'ambassadeurs ne venant pas du Vieux Continent. Sur la période 1871-1914, seuls les ambassadeurs des Etats-Unis, du Mexique et du Japon sont invités. Aucun représentant d'une puissance d'Amérique du Sud n'est convié. La présence du Japon s'explique par la politique développée par le pays du soleil levant depuis l'ère Meiji en 1868, correspondant à la fin de la politique d'isolement volontaire (*sakoku*) et à la modernisation industrielle « à l'occidentale ». Les relations franco-japonaises répondent aux relations sino-allemandes⁵³.

Cet européo-centrisme dans les chasses présidentielles est une constante qui continue après la Première Guerre mondiale et qui ne cessera qu'avec la Troisième République, à l'exception notable de la présence en 1937 du baron Othon de Bogaerde, ministre plénipotentiaire du Libéria. Après la victoire, la diplomatie française se retrouve dans la position de l'Allemagne en 1871, elle domine l'Europe. Ces chasses diplomatiques réunissent globalement peu d'ambassadeurs et sont surtout invitées des ambassadeurs de France. Les présidents de l'entre-

⁵² *Le Figaro*, édition du 28 octobre 1904.

⁵³ Ainsi, la France dépêcha Louis-Emile Bertin pour mettre sur pied une marine impériale capable de rivaliser avec la Chine, soutenue par les Allemands depuis Bismarck. Après la guerre sino-japonaise de 1894-1895, Yuan Shikai (commandant des forces chinoises en Corée) demanda à l'Allemagne de l'aide pour former la première armée d'auto-défense et la création de la Nouvelle Armée, première armée équipée et entraînée « à l'occidentale ». Au niveau administratif, le Japon s'inspire du modèle français pour le maillage territorial avec l'établissement de préfectures.

deux-guerres, jusqu'à Albert Lebrun sont beaucoup moins assidus à l'exercice cynégétique protocolaire. La chasse n'est plus considérée comme une « charge de la Couronne.⁵⁴ » Dans les années 1920, les puissances étrangères invitées sont la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis⁵⁵. La diplomatie des chasses présidentielles se tournent vers les alliés ou les neutres (l'Espagne ayant servi de base-arrière aux Alliés⁵⁶). En 1905 et en 1913, lors des deux visites officielles effectuées par le roi Alphonse XIII, une chasse royale est organisée⁵⁷ à Rambouillet et les présidents de la République obtiennent à chaque fois l'assurance de la neutralité espagnole.

Deux états nouvellement créés sont aussi invités, en 1925⁵⁸ : la Pologne (de Chlapowski) et la Turquie (Ali Fethy Bey). La Pologne est un pays allié militaire de la France depuis 1921 et la Turquie, sous l'égide de Mustafa Kemal, construit une République turque à l'image de la République française suivant les objectifs d'unité, de sécularité et de modernité. Lors de ces chasses, des ambassadeurs de France comme Camille Barrère, (à Rome de 1897 à 1924) ou des parlementaires liés aux affaires étrangères comme Lucien Hubert⁵⁹ ou Gabriel Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères complètent la liste des invités. Cette pratique se poursuit dans les années 1930 avec l'indéboulonnable Barrère (en 1933, 1934 et 1935) René Besnard (à Rome de 1924 à 1927) en 1933⁶⁰ et 1934, Jean Hennessy (en Suisse en 1924) en 1934, Fernand Pila (au Japon en 1935-1936) en 1938 et même Georges Bonnet, ministre des Finances (et ambassadeur de France aux Etats-Unis en 1937) en 1937. Progressivement, il y a autant de membres du corps diplomatique français que de représentants de puissances étrangères. Les chasses présidentielles sont un peu délaissées par les présidents de la République successifs, l'importance de ce rendez-vous décroît. Seuls deux ambassadeurs sont conviés en 1932 (Belgique et Japon), 1933 (Belgique et Pologne) et 1935 (Monaco et Pologne). Pour représenter la principauté, c'est le prince Louis II lui-même qui vient (tous les ans de 1935 à 1938) sans pour autant qu'une chasse particulièrement importante ou fastueuse

⁵⁴ Andrieux Louis, *A travers la République*, Payot, Paris, 1926, 359 p., ici p. 341. Andrieux utilise cette expression pour qualifier le rapport qu'avait Sadi Carnot avec cet exercice.

⁵⁵ Ces puissances sont respectivement représentées par le baron de Gaiffier d'Hestroy, José María Quiñones de León, Sir Charles Hardinge et Myson T. Herrick.

⁵⁶ Delaunay Jean-Marc, « L'Espagne devant la guerre mondiale, 1914-1919. Une neutralité profitable ? », *Relations internationales*, vol. 160, no. 4, 2014, pp. 53-69.

⁵⁷ En 1905, elle eut lieu le lendemain d'une tentative d'attentat à la bombe commis contre le roi et Emile Loubet au croisement des rues de Rivoli et de Rohan, dont ils sortent indemnes. Les invités étaient Maurice Rouvier (président du Conseil), Fernand Dubief (ministre de l'Intérieur), Joseph Ruau (ministre de l'Agriculture), le marquis de La Mina (grand veneur du roi) et le comte de San Roman, marquis de Viana.

⁵⁸ *Le Matin*, édition du 5 novembre 1925.

⁵⁹ En 1925, Lucien Hubert est président de la commission des affaires étrangères, des colonies, des régions libérées du Sénat, président du Conseil économique des colonies et du Comité France-Belgique.

⁶⁰ *La Croix*, édition du 25 octobre 1933.

soit organisée. La seule chasse d'envergure est en 1934 et elle réunit les ambassadeurs de Belgique, Pologne, Allemagne, Etats-Unis et Grande-Bretagne. L'Allemagne est de nouveau invitée, ce qui s'explique par la politique d'apaisement, initiée par Aristide Briand et Gustav Stresemann. Cela correspond aussi à la période d'affaiblissement diplomatique de la France, notamment quand Laval, alors au Quai d'Orsay, retire de l'alliance franco-soviétique les conventions militaires et ne réagit pas lorsqu'Hitler rétablit le service militaire obligatoire puis que Flandin n'ose pas, avec le gouvernement Sarraut, engager la France seule dans une action militaire contre l'Allemagne qui vient de remilitariser la Rhénanie, en violation complète du Traité de Versailles. Cet isolement et cette démission diplomatique se traduisent aussi par une faiblesse des outils diplomatiques secondaires comme le sont les chasses présidentielles. N'ayant pas de politique conquérante et audacieuse, les chasses présidentielles ne peuvent servir. Il faut attendre l'après-Seconde Guerre mondiale pour que les chasses présidentielles redeviennent un véritable « raout » diplomatique.

C. Les relations diplomatiques lors des chasses présidentielles depuis 1945

Les chasses de la Quatrième République intègrent progressivement à la fois le nouvel ordre mondial (le monde séparé en deux blocs) et l'émergence de pays qui gagnent leur indépendance. Ainsi, dès 1949, une proportionnalité est respectée. Les pays représentés sont les Etats-Unis, le Danemark, la Norvège pour les pays de l'Alliance, la Suisse et l'Autriche pour les pays neutres, la Pologne pour les pays de l'Est et l'Inde pour les pays nouvellement décolonisés. Vincent Auriol invite également Sir Duff Cooper, ancien ambassadeur britannique de 1944 à 1947, très francophile et vivant toujours en France. Il souhaitait établir une alliance entre la Grande-Bretagne et la France pour dominer l'Europe de l'après-guerre. La problématique de la décolonisation française est également présente dans les invitations aux chasses présidentielles. Avant que l'indépendance du Maroc ne soit reconnue, lors de la montée des tensions, le sultan Mohammed V est reçu à l'Elysée et chasse à Marly le 12 octobre 1950. Depuis le discours de Tanger en 1947 dans lequel il revendique pour la première fois l'indépendance, la situation avec le résident général Juin est compliquée. Lors de cette chasse, avec le sultan, sont invités le prince héritier du trône, le général Juin, des membres de la suite du sultan et des membres des gouvernements marocain et français⁶¹.

⁶¹ Côté français, sont présents Pierre-Olivier Lapie (ministre de l'Education nationale), Pierre Pfimlin (ministre de l'Agriculture), Paul Bacon (ministre du Travail et de la Sécurité Sociale), Eugène Claudius-Petit (ministre de

Cette rencontre au sommet de l'Etat et cette marque de respect avec l'invitation aux honneurs de la République, est une tentative pour rattacher le sultan à la France en lui montrant de la considération. La capacité des chasses présidentielles à enrayer le processus d'indépendance est évidemment très faible mais elles permettent cependant d'« arrondir les angles » et de montrer une égalité de traitement dans la gestion de l'après-indépendance. Ainsi, dès le 6 novembre 1954, soit moins de quatre mois après la signature des accords de Genève (20 juillet 1954), le prince Khammao, haut-commissaire du Laos en France, est invité. Dès 1955, sont invités avec le prince Khammao, Pham Duy Khiem⁶² et le Prince Monipong, respectivement haut-commissaire en France du Viêt-Nam et du Cambodge. Il en est de même avec les indépendances africaines. Le 22 octobre 1956, sept mois après l'indépendance officielle de la Tunisie (le 20 mars 1956), l'ambassadeur de Tunisie en France, Hassen Belkhodja, est invité aux chasses en l'honneur du corps diplomatique.

Les chasses diplomatiques sont l'occasion de faire se rencontrer des anciens pays colonisateurs avec leurs anciennes possessions. Ainsi, lors de la chasse en l'honneur de la Reine Juliana des Pays-Bas, de son mari le prince Bernard des Pays-Bas et du duc Philip d'Edimbourg le 18 octobre 1952, de très nombreux diplomates ont chassé avec ces trois membres de familles royales. Les ambassadeurs de ces deux nations représentées (Sir Oliver Harvey et le baron Van Boetzelaer), les ambassadeurs d'anciennes colonies ou zones d'influences britanniques (l'Afghanistan, l'Inde, l'Irlande, la Jordanie Hachémite) et néerlandaises (l'Indonésie). Le Liban, zone traditionnelle d'influence française (jusqu'au protectorat français en vertu du mandat confié par la Société des Nations) est présent aussi. Le Népal, la Norvège et l'Espagne sont également invités, tout comme Sir Duff Cooper et Antoine Pinay (président du Conseil). Cette chasse royale est l'occasion pour les anciennes colonies de côtoyer leur ancienne métropole, parfois après un laps de temps assez court (l'indépendance de l'Inde en 1947, de l'Indonésie en 1949). L'émergence de nouveaux acteurs dans les espaces extra-européens est prise en compte par le Présidence de la République qui leur ouvre les tirés des chasses présidentielles.

Quant aux deux superpuissances, s'affrontant par blocs interposés, elles sont également invitées. Entre 1949 et 1953 inclus, ce sont les Etats-Unis et entre 1953 inclus et 1958, c'est l'URSS. Les deux ambassadeurs n'ont chassé qu'une seule fois ensemble, en 1953, quelques

la Reconstruction et de l'Urbanisme), Pierre Schneider (ministre de la Santé publique et de la Population) et Gaston Defferre (ministre de la Marine Marchande).

⁶² Lors de ses études à Louis-le-Grand, il se lie d'amitié avec Léopold Sédar Senghor et Georges Pompidou.

mois après l'armistice de Panmunjom en juillet 1953, suspendant les conflits de la guerre de Corée. Cette politique plutôt équilibrée entre les Etats-Unis et l'URSS se poursuit sous la Cinquième République avec l'application de la doctrine gaullienne d'indépendance nationale et voulant que la France soit un pivot entre les deux blocs. En 1959, lors de la première chasse gaullienne en l'honneur du corps diplomatique, de nombreux « points chauds », des zones de tension sont invités : l'URSS (inviter la puissance soviétique n'est jamais anodin), la Tchécoslovaquie (satellite de l'URSS mais assez souple parmi les démocraties populaires), la Grèce (considéré depuis 1946 comme un rempart face au communisme), le Pakistan (alors allié des Etats-Unis et de la Chine au détriment de l'URSS soutenant plutôt l'Inde), l'Autriche (état neutre depuis le Traité du Belvédère en 1955 et le retrait des forces d'occupation quadripartite), le Népal (état neutre), l'Afrique du Sud (soutenu par les Etats-Unis car faisant partie des Alliés), la Finlande (garde son indépendance mais subie une forte influence de son voisin soviétique, l'obligeant à une neutralité « bienveillante » vis-à-vis de l'URSS⁶³) et la Tunisie avec le président de la République tunisienne Habib Bourguiba. Ce jeu d'équilibriste se poursuit tout au long de la présidence de Gaulle, notamment en 1966 lorsqu'il donne une chasse spéciale en l'honneur d'Alexis Kossyguine (Président du Conseil des ministres de l'URSS⁶⁴), il fait attention d'inviter les Etats-Unis lors de la chasse pour le corps diplomatique. Lors de cette chasse, le 8 décembre, avec le général de Gaulle et Kossyguine, étaient présents du côté soviétique Vladimir Kirilline (vice-président du Conseil des ministres de l'URSS et président du Comité d'Etat pour la Science et la Technique⁶⁵) et Andrei Gromyko (ministre des Affaires étrangères soviétique). Le voyage de la délégation soviétique durant 9 jours (du 1^{er} au 9 décembre), en réponse à un voyage présidentiel du 20 juin au 1^{er} juillet 1966, était clairement axé sur des accords commerciaux. Dans cette optique, les invités de la chasse ont été sélectionnés avec attention pour correspondre à leurs interlocuteurs et continuer à échanger, à négocier. Jean-Jacques de Bresson (Directeur du service juridique du ministère des Affaires étrangères), Etienne Burin des Rozières (secrétaire général de la Présidence de la République), Claude Lebel (ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires

⁶³ Le terme de « finlandisation » est même issu de cette situation qui consiste à n'intégrer ni l'OTAN ni le Pacte de Varsovie, à acheter du matériel militaire aussi bien à l'URSS qu'aux Etats-Unis. La Finlande refuse l'aide du Plan Marshall. Il s'agissait d'une coexistence pacifique entre un pays communiste et un pays « capitaliste » ou « occidental ».

⁶⁴ Le Conseil des ministres de l'URSS est le gouvernement soviétique, le plus haut corps exécutif et administratif de l'URSS. Il est formé par le Soviet suprême à la première séance de chaque réunion du Parti tous les quatre ans.

⁶⁵ Ce Comité est responsable de toutes les questions d'innovation scientifique et technique. Les actions menées touchent parfois à la politique économique extérieure. Il se retrouve étroitement associé à la préparation et à la négociation des accords bilatéraux franco-soviétique dont la première réunion mixte a lieu en janvier 1967, un mois après le voyage de la délégation soviétique en France.

d'Afrique Levant au ministère des Affaires étrangères), Limairac (directeur du Personnel et de l'Administration générale au ministère des Affaires étrangères) et Roussellier (directeur général du Centre national du Commerce Extérieur) furent les représentants français. Un mois plus tôt, le 10 novembre, Son Excellence Charles Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis est l'invité d'honneur du président de la République lors de la chasse du corps diplomatique. Sont déjà présents de Bresson, Lebel, Limairac et Burin des Roziers. Les autres invités sont Leurs Excellences Erik Schram-Nielsen (ambassadeur du Danemark), Sir Patrick Reilly (ambassadeur de Grande-Bretagne), Rolf Sohlman (ambassadeur de Suède), Robert Gillet (ambassadeur de France au Maroc), Jean de Lachomette (sénateur de Haute-Loire), Gabriel de Poulpiquet (député du Finistère, membre de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale), Jean Sainteny (ancien ministre) et le général Puget (PDG de la Société nationale de constructions aéronautiques Sud-Aviation). L'année 1966 est une illustration de l'application concrète de la politique d'équilibre de la France entre les deux Grands.

Ce jeu diplomatique entre la France, les Etats-Unis, l'URSS et désormais la Chine se poursuit également sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing qui invite le 8 novembre 1977, signe des temps, la République Populaire de Chine et l'URSS. Les relations sino-soviétiques amorcent un apaisement depuis la mort de Mao en 1976 après une phase de tensions très vives depuis 1961. La Présidence de la République veut jouer les intermédiaires, apporter sa pierre aux relations au sein du bloc de l'Est, en somme, essayer d'être un médiateur en toute circonstance. Participent également l'ambassadeur du Japon, dont les relations avec la Chine se sont normalisées en 1972⁶⁶ avec la reconnaissance par le Japon de la République populaire de Chine ; le Pakistan, source d'alliance dans la région et zone d'influence disputée entre les deux grandes puissances invitées ; l'Irak, partenaire de la France au Moyen-Orient, a signé de nombreux contrats d'armements et a acheté un réacteur nucléaire en 1976. Jacques Chirac, lorsqu'il était Premier ministre a qualifié Saddam Hussein d'« ami personnel ». Les autres pays représentés sont l'Autriche, le Sénégal, la Colombie, la Turquie et la Tunisie.

⁶⁶ Le communiqué commun du gouvernement du Japon et du gouvernement de la république populaire de Chine est signé à Pékin le 29 septembre 1972. Il reconnaît la République populaire de Chine comme seul gouvernement légitime, rompt les relations entre le Japon et Taiwan et la Chine renonce à toute réclamation d'indemnités de guerre relative à la Seconde Guerre mondiale. Signe de cette embellie diplomatique, le Japon et la Chine signent un traité d'amitié en 1978.

Les chasses présidentielles servent aussi à préparer les liens avec les futurs dirigeants. Ainsi, en octobre 1952, le duc Philip d'Edimbourg est invité à chasser. C'est une période de transition puisque le roi Georges VI est mort en février 1952 et qu'Elisabeth n'est pas encore couronnée. Elle n'est reine que *de facto* et il faut attendre le 2 juin 1953 pour qu'elle le soit *de jure*. De même, le 22 février 1974⁶⁷, Valéry Giscard d'Estaing invite à Chambord le prince d'Espagne Juan Carlos. Prince depuis 1969 et la décision de Franco de rétablir la monarchie à sa mort, il devient chef d'Etat par intérim en 1974-1975 durant les phases d'incapacités du dictateur dues à la maladie. Ce sont des moments privilégiés pour nouer des relations diplomatiques, personnelles et d'affaires. En effet, notamment pour le cas du futur souverain d'Espagne, les relations créées peuvent être de nature profitable à l'avenir pour une facilitation des contrats dans une Espagne économiquement plus libérale depuis 1959, les économistes parlant de « miracle économique espagnol ».

Les têtes couronnées viennent également sous une présidence socialiste. Durant les deux septennats de François Mitterrand, le prince Rainier III de Monaco est venu chasser plusieurs fois avec ses enfants, la princesse Caroline et le prince, futur souverain, Albert II. Ils chassaient tous les trois et Jean-Paul Widmer assure que « *la qualité des tirs de la princesse Caroline ne pouvaient nous laisser indifférents*⁶⁸. » Lors des chasses en l'honneur du prince monégasque, était également présent le comte de Beaumont, homme d'affaires lié à la banque Rivaud⁶⁹. Le prince Henri de Danemark, d'origine française, conjoint de la reine Margrethe II du Danemark, vient chasser avec ses deux fils, Frederick et Joachim. Lors de ces chasses, Robert de Balkany, l'importateur en France des centres commerciaux en France, est invité (notamment le 7 janvier 1993). Enfin, le prince héritier du Maroc et actuel roi, Mohammed VI, est venu chasser en décembre 1985, âgé alors de 22 ans. Des dignitaires et proches de chefs d'Etat comme Rifaat El-Assad, frère cadet de Hafez El-Assad, sont invités à chasser

⁶⁷ Sont présents à la chasse Geoffroy de Courcel (Ambassadeur de France, secrétaire général des Affaires étrangères), Hubert d'Ornano (DG de la société Jean d'Albret-Orlane), Henry Roussel (Vice-PDG de la société Roussel-Uclaf), Alain de Rothschild (président de la Compagnie du Nord), François Giscard d'Estaing (directeur de la Banque Française du Commerce Extérieure), Robert Gillet (ambassadeur de France à Madrid), Marc Péchenart (président du Comité Français des Grandes Chasses), Henri de La Tour d'Auvergne (administrateur de sociétés), Jean Leducq (président du groupe Elis), Louis Giscard d'Estaing, Louis-Amédée de Moustier (directeur de la banque Worms), Claude Pierre-Brossolette (secrétaire général de la Présidence de la République), François Pereire (PDG de la Compagnie Financière), Bertrand de la Haye Joussetin, Jacques Thyraud (sénateur du Loir-et-Cher, maire de Romorantin), de Ganay (conseiller général, maire de Courances), Maurice Herzog (député de la Haute-Savoie, maire de Chamonix), Jacques Soufflet (ancien ministre), Amaury d'Harcourt, Robert Bauer (conseiller général de Mer) et Adelino Pires (banquier).

⁶⁸ Widmer Jean-Paul, *Dernières chasses présidentielles. Vingt ans à la tête de Rambouillet et de Marly*, Paris, Editions du Markhor, 2017, 216 p., ici p. 133.

⁶⁹ Banque réputée proche du RPR, elle est développée par les gendres des quatre frères Rivaud, le comte de Beaumont (descendant de Colbert) et Edouard de Ribes (ami personnel d'Edouard Balladur).

(notamment le 20 janvier 1989). En exil en France depuis 1984 après avoir tenté de renverser son frère, alors qu'il était son bras droit dans les années 1970. Rifaat El-Assad est protégé par les gouvernements français successifs⁷⁰ car il était le chef des services secrets syriens et qu'il a suivi les « recommandations » des services secrets français d'arrêter d'instiguer des attentats contre les ambassades françaises⁷¹. Lors de la chasse du 3 janvier 1991 l'ambassadeur du Liban en France et l'ambassadeur d'Égypte en Espagne sont présents. La présence de ces diplomates montre le rôle de médiation que la France veut jouer et dont les chasses présidentielles sont un terrain privilégié. Son carnet d'adresse est stratégique et il joue le rôle d'intermédiaire, notamment lors d'une vente d'hélicoptères à l'Arabie saoudite à l'été 1988. Lors de cette chasse participe Francis Bouygues et Serge Dassault. Pour ce dernier, fabricant du *Mirage*, avion de combat, une chasse avec un homme jouissant d'une telle influence au Moyen-Orient est une occasion exceptionnelle. La politique cynégétique de la France s'articule autour des trois temporalités de court, moyen et long termes en poursuivant des relations diplomatiques déjà solides, en invitant les futurs chefs d'État et également en tentant des initiatives diplomatiques comme la volonté affichée de discuter avec tous les acteurs (soviétiques ou non, Chine, URSS, États-Unis) dans l'espoir de devenir un interlocuteur privilégié. Il apparaît également que les chasses sont aussi une occasion pour les diplomates étrangers de rencontrer le président de la République. Ainsi, lors de la première saison de chasse après l'élection de François Mitterrand, le nombre de diplomates ayant manifesté le souhait d'être invité était très important. Pour contenir ce flux, il fut décidé de sélectionner en priorité des diplomates déjà reçus les années précédentes dont les services de la Présidence savaient qu'ils étaient bons chasseurs et de répartir les demandes nouvelles sur les années qui suivent, le temps d'éclaircir les motivations des participants. En effet, certains diplomates n'avaient jamais chassé de leur vie et leur tenue de chasse comportait encore l'étiquette de vente. Les chasses présidentielles exercent donc un puissant attrait, notamment dans les périodes de changement. Le premier président socialiste de la Cinquième République soulevait crainte ou enthousiasme à l'étranger, chaque pays voulant sonder les reins et le cœur du nouveau locataire de l'Élysée. Or, jamais il ne parut lors de ces rendez-vous mais François de Grossouvre lui faisait un rapport complet dès la fin de la chasse. Il était les yeux et les oreilles du président, des messages pouvant être transmis.

⁷⁰ Il est l'ami de François de Grossouvre qui dit de lui à Jean-Paul Widmer : « *notre invité a beaucoup de sang sur les mains, mais c'est un homme charmant !* » et de Charles Pasqua lui envoyant ses bons vœux de nouvelles années le 20 janvier 1988.

⁷¹ Les services secrets soupçonnaient très fortement les services syriens d'avoir commis l'attentat contre l'ambassade de France à Beyrouth en 1981, ayant coûté la vie à l'ambassadeur présent sur place.

Les chasses présidentielles sont donc multiples, ayant des finalités différentes selon le public et la période considérés. Que ce soit les parlementaires ou les corps constitués, le président de la République est perçu comme le représentant du pouvoir exécutif alors qu'avec les militaires, il est considéré comme chef des Armées et avec les diplomates comme chef d'Etat. Le monde économique s'impose progressivement et le premier magistrat de France devient en quelque sorte un économiste en chef, traitant les puissances de l'argent, amies ou ennemies, faisant dire à Giscard d'Estaing à propos de Raymond Barre, qu'il est le « Joffre de l'économie ». Les élites culturelles, rares et très diverses n'offrent comme point commun que la proximité avec le pouvoir politique comme condition nécessaire pour accéder aux tirés de Marly-le-Roi et de Rambouillet. Les chasses présidentielles ne suivent pas toutes une même trajectoire uniforme. Chaque république, chaque période, chaque président imprime sa marque, pose son empreinte, laisse une trace dans le dispositif cynégétique. Les chasses au sein des républiques pose le rapport, complexe, des hommes au pouvoir.

Troisième partie

Les chasses, les élites, les présidents, les Républiques :
un rapport complexe

Les chasses diplomatiques permettent de tirer des enseignements plus généraux. Tout d'abord sur les élites en France. Ces rendez-vous cynégétiques regroupent des populations qui sont considérées comme l'élite dans leur champ de compétence. Ces élites de la République sont issues d'institutions qui préexistaient avant l'avènement de la Troisième République et dont le personnel ne partageait pas forcément les idées et les valeurs défendues par le nouveau régime. Les chasses présidentielles reflètent-elles la diversité d'opinions et de parcours, préfèrent-elles être un concentré de républicanisme, cultivant un entre-soi ou imposent-elles un nouveau modèle aux institutions qu'elles invitent ? Ensuite, c'est le rôle du président dans les différents régimes républicains qui est touché par les chasses présidentielles. La manière dont chaque président aborde la magistrature suprême peut être mis en correspondance (ou en dissonance) avec sa pratique des chasses présidentielles. Deux grands modèles de présidences émergent. De ces modèles, enfin, des enseignements peuvent être tirés sur les régimes républicains successifs sous lesquelles le président de la République et les chasses présidentielles ont évolués.

Chapitre sept

Elites des Républiques, Républiques des élites

« *Les mots aristocratie, démocratie, noblesse, bourgeoisie, hiérarchie, ne correspondent point exactement aux faits qui constituent aujourd'hui la société française, n'expriment point ces faits avec vérité. [...] Il n'y a point de classification hiérarchique, mais il y a des classes différentes. Il n'y a point d'aristocratie proprement dite, mais il y a autre chose que la démocratie.*¹ » Lors de l'avènement de la Seconde République, François Guizot a l'intuition, en s'appuyant sur l'exemple américain, que la démocratie n'est pas la République et que cette dernière serait tout à fait compatible avec une aristocratie naturelle². Cette aristocratie naturelle, en des termes plus contemporains, les élites, composées « *des classes qui, par leur situation acquise, par leur fortune, par leur éducation, par leurs habitudes, apportent dans les affaires publiques le plus d'autorité naturelle, d'indépendance tranquille, de lumières et de loisir*³ » possèdent une autorité naturelle devant conduire la nation et le reste du peuple. Cette « autre chose que la démocratie » est la difficulté pour cette classe de rester homogène et en même temps d'accueillir les promus du système méritocratique⁴, c'est toute la stratégie de la barrière et du niveau (Goblot) chère à la bourgeoisie et aux classes supérieures en général. Après le faste et la nouvelle cour du Second Empire, les élites françaises sont remises en question après la défaite militaire et la victoire de la République face à ses adversaires. Au cours de ces trois républiques sous lesquelles les chasses présidentielles ont eu lieu, l'évolution des caractéristiques des élites est posée. Que ce soit à propos de leur milieu social d'origine, les opinions connues, les réseaux d'amitié et de sociabilité communs, le profil des élites invitées permet de dresser un tableau d'une certaine France.

A. La « républicanisation » des élites et des institutions

Si l'histoire de la conquête par les républicains des leviers du pouvoir au cours de la décennie 1870 est synonyme de la fin de la « République des ducs » voire de la « fin des notables » (Halévy), elle est aussi celle de la conquête des hauts emplois. Après avoir conquis la Chambre des députés en 1876, les mairies en 1877 et le Sénat en 1879, la Chambre

¹ Guizot François, *De la démocratie en France*, Paris, Victor Masson, 1849, p. 100-101.

² Terme à entendre comme gouvernement des meilleurs dans leur domaine à une époque où la sociologie n'était pas encore instituée en discipline. Cette aristocratie naturelle s'est illustrée dans les colonies américaines : « *Les chefs de la société des États-Unis, les descendants des premiers colons, la plupart des principaux planteurs dans les campagnes et des principaux négociants dans les villes, l'aristocratie naturelle et nationale du pays, étaient à la tête de la révolution et de la république.* »

³ Guizot François, *op. cit.*, p. 39.

⁴ Jaume Lucien, « Tocqueville face au thème de la « nouvelle aristocratie ». La difficile naissance des partis en France », *Revue française de science politique*, vol. 56, no. 6, 2006, pp. 969-983.

demande le 20 janvier 1879 au gouvernement Dufaure « *les satisfactions légitimes qu'elle réclame depuis longtemps au nom du pays, notamment en ce qui concerne le haut personnel administratif et judiciaire.* » Le maréchal de Mac-Mahon refuse de signer les décrets de révocation de certains hauts-cadres de l'armée⁵ et démissionne le 30 janvier. Dans son discours aux deux chambres, Grévy revient sur le point ayant entraîné la démission de son prédécesseur : « *tout en tenant un juste compte des droits acquis et des services rendus, aujourd'hui que les deux grands pouvoirs sont animés du même esprit qui est celui de la France, il [veillerait] à ce que la République soit servie par des fonctionnaires qui ne soient ni ses ennemis ni ses détracteurs.* »

L'un des grands corps d'Etat dans le viseur des républicains est le Conseil d'Etat, vu comme le dernier bastion réactionnaire en raison de son penchant clérical après plusieurs décisions en faveur de l'Eglise pendant la « République sans républicains ». Pour se faire, le gouvernement choisit d'augmenter le nombre de conseillers d'Etat⁶ et de créer une nouvelle section⁷. Suite à ce profond renouvellement du Conseil, de nombreux membres démissionnèrent, accentuant encore le changement⁸. Lors des chasses présidentielles, les individus invités à chasser sont issus de ces recrutements visant à républicaniser l'institution. Ainsi, des chasses qui nous sont parvenues, celles de 1890, 1893, 1895 et 1910, représentant une population restreinte de 18 individus, seuls 2 ont été nommé avant l'épuration, 6 sont arrivés après l'épuration et 10 ont intégré le Conseil d'Etat lors de l'épuration. Si peu de Présidents de section ou de Vice-Président du Conseil d'Etat viennent chasser lorsqu'ils occupent ces fonctions, un nombre assez important apparaissent plus tôt dans leur carrière. Parmi les nouveaux membres nommés suite à l'épuration républicaine, 6 deviennent Présidents de section et 3 Vice-Présidents⁹. Parmi les 2 membres ayant « survécu » à l'épuration, Georges Saint-Paul est Président de la section des Finances (1923-1928). Les

⁵ « *Destituez des magistrats, des préfets, des fonctionnaires. Soit ! C'est votre affaire, mais des généraux non ! Je m'en irai plutôt que d'y consentir, car si je suis resté au pouvoir après le 14 décembre, c'est uniquement pour protéger l'armée. L'abandonner aujourd'hui, ce serait me déshonorer.* » Mac-Mahon cité par Wright Vincent, « L'épuration du Conseil d'Etat en juillet 1879 » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 19 N°4, Octobre-décembre 1972, p. 621-653.

⁶ Le Conseil d'Etat passe de 22 à 32 conseillers en service ordinaire, de 15 à 18 en service extraordinaire, de 24 à 30 Maîtres des requêtes et de 30 à 36 auditeurs.

⁷ L'esprit de la loi est très clair : « *Il s'agit d'assurer à la République un Conseil d'Etat républicain, non que toutes les capacités administratives et sans couleur politique doivent être absolument exclues ; mais il faudra désormais que le Conseil d'Etat de la République puisse devenir l'auxiliaire du Parlement républicain et par conséquent qu'ils soient en complète harmonie l'un avec l'autre.* »

⁸ Nous pouvons citer le vicomte de Montesquiou-Fezensac, le comte de Franquet de Franqueville, Tranchant, Perret, Camus du Martroy, Paul Fould et le conseiller d'Etat David.

⁹ Les Vice-Présidents sont : Edouard Laferrière (1886-1898), René Marguerie (1913-1919) et Henry Hébrard de Villeneuve (1919-1923). Il faut rajouter Emile Cotelle, Albert Chante-Grellet et Adolphe Tétreau comme Présidents de section.

chasses présidentielles apparaissent comme une pépinière de jeunes gens prometteurs. L'épuration des grands corps visant à républicaniser les rouages de l'Etat se retrouve dans toutes les institutions.

L'armée est elle-aussi visée par les révocations. Si parmi les généraux devenus sénateurs inamovibles, la majorité est liée aux républicains, le reste des hauts-gradés ne partage pas cet amour de la République. Selon une enquête commandée par Gambetta, seul 9% des généraux sont favorables à la République¹⁰. La promotion de généraux républicains est encouragée. Dans les papiers de Gambetta datant de 1876-1878 qui recourent les opinions de tous les officiers généraux et supérieurs des différentes régions militaires. Ce fichage des militaires se poursuit pendant toute la fin du siècle puisque deux listes Corinthe et Carthage¹¹ sont préexistantes à l'arrivée du général André au ministère de la Guerre qui continue cette pratique jusqu'à l'Affaire des fiches, éclatant en 1904. Pour républicaniser l'armée, la méthode utilisée pour le Conseil d'Etat est ici employée en 1872 avec la conception de la « nation armée » et la loi sur le service militaire obligatoire. Les grades à partir de capitaine ne sont plus réservés à une armée de métier, monde à part et corps aristocratique. Après la victoire républicaine aux élections sénatoriales de janvier 1879, les républicains obtiennent le remplacement du ministre de la Guerre le général Borel par le général Gresley (ami du maréchal mais libéral). Le général Gresley est invité par Jules Grévy lors d'une chasse présidentielle le 19 novembre 1879, signe d'appartenance au camp républicain. Mac-Mahon refuse de signer la mise en disponibilité de cinq généraux de division : Bourbaki, Bataille, Du Barail, Lartigue, Montandon et la nomination comme inspecteur de l'armée le duc d'Aumale et les généraux bonapartistes Deligny et Douay. Après la démission du maréchal, les huit généraux concernés ne sont pas invités aux chasses présidentielles et des généraux plus appréciés des républicains et de la personne de Gambetta sont distingués. C'est notamment le cas du général de Miribel, malgré ses opinions jugées « réactionnaires » par Gambetta, il est promu et continue sa carrière en raison de ses compétences : « *De l'aveu de tous les hommes compétents c'est l'un de nos meilleurs généraux. Il est promis à un bel avenir.* » Il est invité plusieurs fois aux chasses présidentielles. Par les exemples du Conseil d'Etat et de l'armée, la République effectue le renouvellement du personnel pour que les idées républicaines soient

¹⁰ Bédarida François, « L'Armée et la République : les opinions politiques des officiers français en 1876-1878 », *Revue historique*, 1964, t. 232, p. 119-164.

¹¹ Ces deux listes font référence à deux proverbes classiques. « *Non licet omnibus adire Corinthum* » (« Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe ») pour les officiers républicains dont la promotion est recommandée et « *Delenda Carthago* », (« Il faut détruire Carthage ») de Caton l'Ancien pour les officiers à écarter des promotions, jugés opposants au régime.

majoritaires tout en gardant certains individus incarnant la réaction et le passé pour leur compétence et parce que les chefs républicains savent qu'ils peuvent travailler avec eux en se concentrant sur les préoccupations communes liées aux fonctions dans les institutions respectives.

Enfin, la magistrature est vue comme une forteresse de l'Ordre moral qu'il s'agit pour les républicains d'occuper et de tenir. Cette épuration fut votée par une loi du 30 août 1883 et suscita des débats plus houleux à la Chambre en raison de l'inamovibilité des juges. Le principe de cette loi est de « *faire sortir de la magistrature les magistrats dont les opinions ne sont pas conformes aux nôtres.*¹² » Cette épuration frappa 614 magistrats dont 10 premiers présidents sur 27 et 117 présidents de tribunal. Dans *La République des camarades*, Robert de Jouvenel évoque les liens entre le pouvoir politique et judiciaire : « *Toute l'histoire scandaleuse de la III^e République est celle des compromissions et des conflits qui sont intervenus entre le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire ; le ministre de la Justice qui demande à un procureur général de lui désigner un juge d'instruction ou un président sûrs sait fort bien dans quel sens il sera entendu.*¹³ »

Cette camaraderie et les liens d'amitié se retrouvent lors des chasses présidentielles et des différentes affaires judiciaires. La première est l'affaire du trafic des décorations où était impliqué le député Wilson, gendre de Grévy. Dans cette affaire, l'instruction fut confiée à Laurent Atthalin, après que le juge Vigneau fut dessaisi de l'affaire puisqu'il mena avec détermination l'enquête et utilisa des « *procédés peu orthodoxes*¹⁴ » pour avoir des témoignages importants. Or, Atthalin est un ami de Wilson et le Premier président de la cour d'appel de Paris, Samuel Périvier, qui décida de la confier à Atthalin est un bon ami de Jules Grévy¹⁵. Wilson fut d'ailleurs acquitté en appel¹⁶. Il s'avère que Samuel Périvier était régulièrement invité à chasser par Jules Grévy et ses successeurs Sadi Carnot et Félix Faure. La proximité des deux hommes, au-delà des fonctions respectives montre un conflit d'intérêt patent.

Une autre affaire, plus retentissante que la première, inclus certains invités des chasses présidentielles : le scandale de Panama. Jules Quesnay de Beaurepaire est le procureur général

¹² Jules Simon cité par Masson Gérard, *Les juges et le pouvoir*, Paris, édition Syros, 1977, 495 p., ici p. 83.

¹³ de Jouvenel Robert, *La République des camarades*, Paris, Grasset, 1914, p. 149.

¹⁴ Masson Gérard, *op. cit.*, ici p. 93.

¹⁵ Garçon Maurice, *Histoire de la justice sous la III^e République*, tome 2 « Les grandes affaires », Paris, Fayard, 1957, 297 p., ici p.75.

¹⁶ Cet acquittement est dû selon la cour aux faits retenus ne constituaient pas le délit d'escroquerie. Face à ce trou dans la législation, le trafic d'influence fut créé.

de cette affaire. Il est bien vu par le camp républicain¹⁷, invité à chasser depuis 1890. Dans cette affaire, il dut compter avec les ministres et les députés opportunistes et agit « avec un retard calculé.¹⁸ » En 1892, Quesnay de Beaurepaire démissionna pour, disait-il, ne pas couvrir les violations de l'instruction. Le garde des Sceaux, Léon Bourgeois, le nomme, en compensation, président de la chambre civile de la Cour de cassation. Le 8 mars 1893, la Cour de Cassation cassa les peines légères dont les responsables avaient écopés. Le 30 mars, René Viviani, très virulent tout au long du scandale déclare que « *les défaillances [des magistrats] avaient assuré l'impunité des coupables et des hommes politiques.*¹⁹ » En juin 1893, *Le Figaro* rapporte que Quesnay de Beaurepaire fut rayé de la liste des chasses présidentielles après qu' « *on*²⁰ » lui ait soumis l'idée de se présenter à la députation dans une circonscription sans autre candidat. Cette candidature est « *fort désagréable à l'Elysée* » puisque le magistrat venait de démentir formellement certains points à charge contre lui auprès de la commission d'enquête parlementaire ouverte sur ce scandale. Lors de la chasse présidentielle offerte aux magistrats, seul Quesnay de Beaurepaire était décommandé et « *cet acte d'hostilité, d'un goût douteux, fit mauvaise impression au Palais ; les rapports de M. Quesnay de Beaurepaire avec le Président ont cessé depuis ce moment.* » Le parcours du magistrat montre les liens étroits que peuvent avoir le président de la République et un magistrat. Les chasses apparaissent comme l'endroit où les amis du pouvoir sont invités et dont tout contestataire est exclu.

Après les épurations de 1879 et 1883, le président de la République Jules Grévy et ses successeurs peuvent désormais recevoir des institutions républicaines et républicanisées. Les chasses sont représentatives de la nouvelle composition des institutions dans la Troisième République de l'avant-Première Guerre mondiale : une large majorité d'hommes nouveaux issus de ces épurations, érigés en modèles et le reste composé de la frange des opposants modérés. La part des hommes produits par le régime augmente logiquement au fil des ans, les places vacantes étant attribuées à des républicains. A la veille de la Grande Guerre, les opposants aux régimes sont réduits à une portion très faible.

La Quatrième et la Cinquième République sont également marquées par cette barrière originelle qui est l'épuration, tentative de *tabula rasa* d'un passé encore fortement présent

¹⁷ Il s'est illustré quelques années auparavant en requérant dans l'affaire du krach de l'Union générale, devenant la cible des catholiques et en réponse s'attirant l'amitié des républicains. Il dressa également l'acte d'accusation contre le général Boulanger en 1889 (complot contre la sûreté intérieure, détournement des deniers publics, corruption et prévarication).

¹⁸ Masson Gérard, *op. cit.*, ici p. 94.

¹⁹ Garçon Maurice, *op. cit.*, ici p.67.

²⁰ *Le Figaro*, édition du 19 juin 1893 et citations suivantes.

dans les mémoires. Celle-ci se rejoue à la Libération, beaucoup plus violente et extrajudiciaire avec des exécutions sommaires puis judiciaires avec des sentences comme l'état d'indignité nationale débouchant sur une peine de dégradation nationale²¹. Les Républiques ont toujours besoin de tracer une frontière entre eux et les opposants au régime. Les chasses présidentielles sont le réceptacle de cette circonscription entre ceux qui sont dignes d'appartenir à la nation et à la République et ceux qui ne le sont pas. A l'inverse, se construit un modèle inclusif par les diverses distinctions comme le compagnonnage ou la disculpation lors d'un procès d'épuration. La Haute-Cour de Justice a rendu 108 jugements²² dont 3 acquittements (Émile Laure, secrétaire général du chef de l'État, Félix Olivier-Martin, secrétaire général de la jeunesse et Marcel Peyrouton, gouverneur général de l'Algérie) et 42 non-lieux (comme Jacques Le Roy Ladurie ou Jérôme Carcopino). Ces non-lieux sont souvent décidés parce que ces personnes peuvent prouver des faits de résistance, permettant de contrebalancer un attentisme ou une collaboration au début du régime de Vichy. En outre, des institutions comme le Conseil Supérieur de la Magistrature sont l'occasion d'avoir de l'influence. Les invités des chasses présidentielles sous la Quatrième République de ces institutions sont les hommes-liges du pouvoir. En effet, Charles le Coq de Kerland et Pierre Rolland-Lévy furent désignés au titre des personnalités élues par l'Assemblée nationale comme titulaires. Daniel Lemanissier fut nommé sur le contingent du président de la République. Dès 1948, des remplacements intervinrent et en 1950 Raymond Bacquart fut nommé sur la liste de l'Assemblée nationale²³. Ce sont donc les hommes nommés par le pouvoir politique (législatif et exécutif) qui sont priés de venir aux chasses présidentielles. La thématique de la vassalité est prégnante où le suzerain donne à ses vassaux un fief.

L'accession aux chasses présidentielles est un honneur réservé à ceux qui ont fait preuve de dévouement, qui ont donné des gages à l'idée majeure, directrice, au principe fondateur de la politique mise en œuvre par le chef de l'Etat. Les chasses présidentielles sont un tamis par lequel passe l'ensemble des hommes partageant les mêmes conceptions que le président de la

²¹ Cette infraction pénale est créée par l'ordonnance du 26 août 1944. Cette peine conduit à la perte de droits pour une période déterminée ou à perpétuité. Les droits perdus sont : exclusion du droit de vote ; l'inéligibilité ; l'exclusion des fonctions publiques ou semi-publiques ; la perte du rang dans les forces armées et du droit à porter des décorations ; l'exclusion des fonctions de direction dans les entreprises, les banques, la presse et la radio, de toutes fonctions dans des syndicats et organisations professionnelles, des professions juridiques, de l'enseignement, du journalisme, de l'Institut de France et l'interdiction de garder ou porter des armes. Cette loi est limitée par la loi d'amnistie de 1951.

²² Rousso Henry, « L'épuration en France : une histoire inachevée. », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°33, janvier-mars 1992. Dossier : L'épuration en France à la Libération. p. 78-105.

²³ Pour le parcours de ces hommes, voir chapitre quatre, page 92.

République. Ne sont retenus que ceux qui ont la potentialité ou qui ont pour eux d'avoir déjà prouvé le partage de points de vue sur ce qu'il convient de faire.

B. Les élites cynégétiques correspondent-elles aux élites françaises dans leur ensemble ?

A priori, les chasses présidentielles offrent un beau concentré des élites françaises. Les différentes grandes catégories d'élites sont représentées : politiques, culturelles, économiques, militaires... Pourtant, le risque encouru est de prendre les chasses présidentielles pour un tableau fidèle des élites françaises, de croire qu'elles sont « *un miroir qui se promène sur une grande route*²⁴ » pour reprendre les mots de Stendhal. Il s'agit d'estimer à quel point les élites chassant avec le président de la République sont représentatives, sont fidèles à un ensemble plus général. Dans l'élite se côtoient des individus très divers, ne formant pas un groupe complètement homogène, le processus de distinction se produisant également à l'intérieur des groupes sociaux. Ainsi, certains devaient leur position à leur naissance, d'autres à leur élection au suffrage universel, à leur réussite économique, à leurs diplômes universitaires. L'ancienne aristocratie représentait environ 5000 familles à la fin du XIX^e siècle et 3000 à la fin du XX^e siècle²⁵. Ce groupe tient encore des places fortes, notamment par leurs relations sociales et le caractère mondain de leur vie. Ils représentent un carrefour de relations sociales mais ce groupe est en perte de vitesse politique, notamment pour les familles fidèles à la monarchie. Cette marginalisation s'en ressent lors des chasses présidentielles puisque le nombre de membres de ce sous-groupe chute entre Mac-Mahon et Grévy. La proportion de députés nobles passa de 34% en 1871 à 10% en 1919. La force de ce groupe est le prestige social dont jouissent certains membres aux noms célèbres. Ce nom permet notamment de s'allier avec un autre groupe d'élites, la haute-bourgeoisie, souvent dans les affaires, cherchant à accumuler les critères de légitimité et à ancrer leur nom dans une histoire plus ancienne²⁶. La chasse, sport très pratiqué dans ce milieu, reste un atout. L'ancienne aristocratie reste un vivier de chasseurs pour des chasses particulières comme celle en l'honneur de la reine Juliana sous René Coty en 1954 en présence du duc et de la duchesse de

²⁴ Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, chapitre XIX.

²⁵ Valette Régis, *Catalogue de la noblesse française*, Paris, Robert Laffont, 1989.

²⁶ Nous pouvons citer Boni de Castellane se mariant à Anna Gould, fille d'un industriel américain richissime dans le domaine des chemins de fer ; la princesse de Broglie est une héritière des raffineries de sucres Say ou encore la princesse de Polignac qui était à l'origine une Singer, fille du fabricant des machines à coudre du même nom.

Brissac. L'ancienne noblesse possède des réseaux lui permettant de faire carrières et de connaître les honneurs. C'est le cas au sein de l'Institut et notamment de l'Académie française. Or, cette facilité ne suffit pas pour être invité aux chasses présidentielles. Ce ne sont pas ces individus qui sont recherchés par la Présidence de la République pour représenter la culture et le génie français. C'est donc la haute-bourgeoisie qui continue à monter en puissance par sa conquête des positions honorifiques.

Cette deuxième catégorie d'élites est notamment représentée par des hommes ayant fait de la politique comme Henri Germain, fondateur du Crédit Lyonnais, membre du Comité des Forges, Eugène Gouin et Raphael Bisschoffsheim de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Ernest Feray, papetier et porte-voix de l'industrie du lin, Édouard Martell, pape du cognac, Léon Say, ministre des Finances. Tous ces hommes sont élus députés et sont invités à chasser dans les années 1870-1880 selon leur orientation de centre-droit ou de centre-gauche, soit par Thiers et Grévy, soit par Mac-Mahon. Ces élites ayant un pied dans le monde politique et un pied dans le monde de la finance et des grandes industries est surtout représentatif des élites parisiennes du monde de l'argent plus que des élites patronales de province. Ces industriels liés à la politique existent toujours après-guerre, dans les années 1930, avec Maurice de Rothschild, fils d'Edmond, banquier au sein de la banque Rothschild Frères et sénateur est invité aux chasses présidentielles. Ces liens se poursuivent sous la Quatrième République avec Marcel Boussac, contrôlant dans les années 1930 une partie de l'industrie et de la vente de coton (avant de lancer plus tard Christian Dior) et sous la Cinquième République avec les invitations à Chambord de Serge Dassault, alors héritier du groupe de son père, par Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing. Ces chasses soulignent et distinguent l'élite républicaine des affaires. Une forme de sélection au sein même des élites apparaît s'effectuer. En outre, une autre catégorie, bien définie est mise en valeur et correspond à l'évolution générale du régime républicain : les hommes de loi, notamment les avocats, à telle point que le régime s'est vu qualifié de « République des avocats ». De nombreux représentants de cette profession sont députés et invités aux chasses présidentielles. Parmi les plus célèbres Jules Ferry, Raymond Poincaré, Waldeck Rousseau, Aristide Briand ou Alexandre Millerand. Les chasses présidentielles issues du monde politique tendent à une surreprésentation des élites politiques au détriment des élites économiques et culturelles dans leur diversité à la Belle Epoque. La bascule se fait sous la Cinquième République. Les élites économiques deviennent prédominantes dans les chasses présidentielles. Signe des temps et de l'évolution de la bourgeoisie, si elle pouvait mener une vie oisive à la fin du XIX^e siècle, ce n'est plus le cas

dans les années 1970. Les nombreux invités du monde économique sont aussi issus de cette alliance matrimoniale entre la noblesse et la haute-bourgeoisie.

Cette alliance matrimoniale permet à ces familles de cumuler les avantages et notamment celui de la sociabilité et des réseaux mondains comme les cercles. Ainsi, lors du mandat de Valéry Giscard d'Estaing est invité le président du Jockey-Club (fondé en 1834), Philippe d'Albert, duc de Luynes (1962-1977). Cette sociabilité des invités des chasses présidentielles s'exprime également dans d'autres cercles comme le Cercle de l'Union interalliée (fondé en 1917). Le comte de Fels²⁷ est l'un des fondateurs de ce cercle. Il est invité aux chasses présidentielles sous Gaston Doumergue et Albert Lebrun²⁸. Gaston Doumergue est lui-même membre de ce cercle et le préside entre 1935-1937. Sous Valéry Giscard d'Estaing, le comte Jean de Beaumont, président de ce cercle entre 1975 et 1999, est invité régulièrement à chasser²⁹. Le Polo de Paris (fondé en 1891) compte également des invités aux chasses présidentielles sous Valéry Giscard d'Estaing, dont son président, le baron Elie de Rothschild (1975-1982)³⁰. Du point de vue de l'appartenance aux clubs et cercles mondains, les chasses présidentielles s'intègrent parfaitement au tableau général des élites françaises, en intégrant même certains militaires.

En ce qui concerne les élites militaires, l'armée fonctionnant globalement en vase clos, l'évolution ne dépend pas des autres branches des élites. D'abord outrageusement dominé par l'armée de terre durant toute la Troisième République, laissant très peu de place à la Marine, les rapports évoluent après la Seconde Guerre mondiale et les quatre branches de l'armée sont représentées : armée de terre, la Marine, l'armée de l'air et la gendarmerie. L'élite est facilement discernable puisqu'elle est explicite, les grades formant la hiérarchie de commandement. Cette élite, assez discrète par son devoir de réserve, possède un rapport bilatéral avec le pouvoir politique et en particulier le président de la République. Ferdinand Foch, invité au sortir de la guerre à une chasse présidentielle fut le second président du Cercle de l'Union interalliée de 1920 à 1928.

Le point faible, l'angle mort des chasses présidentielles concerne les élites culturelles. Une minoration, une sous-représentation apparaît, tant dans le contingent que dans la

²⁷ Edmond de Fels (1858-1951). Diplomate, écrivain et historien français. Devient comte romain héréditaire par décret pontifical en 1893 et épouse Jeanne Lebaudy, héritière de la dynastie sucrière Lebaudy.

²⁸ Nous pouvons notamment citer les dates respectives du 30 novembre 1924 et du 14 novembre 1934, 16 octobre 1935, 27 octobre 1937 et le 26 octobre 1938.

²⁹ Jean de Beaumont (1904-2002). Tireur sportif, homme d'affaires et homme politique français. Egalement membre du Jockey-Club.

³⁰ Notamment lors de la chasse du 11 février 1978 à Chambord.

différenciation des sources de recrutement des invités appartenant à ce monde. En effet, l'avant-garde est absente des chasses présidentielles. C'est Léon Bonnat, peintre minutieux de la République naissante qui est invité et non Pissarro ou Sisley. L'aspect le plus conservateur apparaît dans le recrutement des élites culturelles. Le choix du prince se porte sur des « valeurs sûres » que la République a consacrées. Cette sous-représentation est aussi un effet des sources. Les sources très lacunaires durant cette période et l'intérêt des journaux se portant vers d'autres chasses, un angle mort apparaît. « Mathématiquement », cette sous-représentation apparente peut être mise en perspective. Selon les calculs de Christophe Charle, les élites culturelles passent de 4,1 % à 7,5 % d'hommes de lettres, et de 5 % à 7 % d'artistes, respectivement dans le *Tout-Paris* et dans le *Qui êtes-vous ?* entre 1901 et 1908³¹. En outre, ne sont pas comptées comme élites culturelles certains membres de l'Institut, notamment ceux appartenant à l'Académie des sciences, pourtant régulièrement invités. Des conjectures peuvent être effectuées sur une saison type de chasse en incluant la fameuse chasse en l'honneur des membres de l'Institut rapporté à un nombre théorique d'invités sur une saison pleine. Dès lors, la proportion théorique à cette époque est de 10%³². La proportion est beaucoup plus faible dans les années 1930, avec seulement 0.6% (3 individus sur 490 invitations) et reste sous la barre des 5% au cours de la Quatrième République et la Cinquième.

C. Comment relier les élites appartenant aux chasses présidentielles ?

Il apparaît difficile d'unir toutes ces élites, si différentes dans leur champ de compétence et d'intervention. Certaines restent confinées, en quarantaine, si ce n'est elles-mêmes qui cultivent un entre-soi... Leur plus petit dénominateur commun est d'avoir été choisi par la Présidence de la République, ce qui est déjà significatif. Ainsi, la question de l'*unité* et de la *diversité* des élites se pose. Mettre l'accent sur l'unité, c'est se ranger à une conception moniste de l'élite, faisant d'elle un synonyme de « catégorie dominante » et privilégier le critère du pouvoir. Celui-ci peut paraître justifier ici pour deux raisons. La première, c'est que chaque institution envoyant des représentants aux chasses présidentielles incarne le pouvoir dans leur champ de compétences et une forme de suprématie. La seconde, c'est que ces

³¹ Charle Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 556 p.

³² En prenant comme moyenne 10 invités par chasse et que l'on recense les chasses données à cette période (Chambre des députés, Sénat, corps diplomatique, Institut, Armée, Amis personnels, Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour des Comptes et les avoués), la proportion est de 10%.

individus côtoient une autre forme de pouvoir, celle qui est central dans ce rendez-vous cynégétique : le pouvoir exécutif. D'abord un pouvoir relatif avant d'être le pouvoir prééminent. Cette élite semble unitaire en cela qu'elle détient un pouvoir. Cette conception de l'élite semble insuffisante dans le monde ayant connu la Révolution industrielle et dans lequel la division des tâches même est croissante. Les critères d'excellence se multiplient et le passage du *Bottin mondain* au *Who's Who* arrivant en France en 1953 est significatif. Il n'est plus nécessaire d'avoir un nom reconnu et ancien, d'être de bonne famille, mais se fonde sur un triple critère de position, de réputation et de décision. Cette vision pluraliste des élites est liée selon Raymond Aron au fonctionnement démocratique des sociétés occidentales dont la France : « *J'use du terme élite au sens le plus large : l'ensemble de ceux qui, dans les diverses activités, se sont élevés en haut de la hiérarchie et occupent des positions privilégiées que consacre l'importance soit des revenus soit du prestige. Le terme de classe politique devrait être réservé à la minorité, beaucoup plus étroite, qui exerce effectivement les fonctions politiques de gouvernement. La classe dirigeante se situerait entre l'élite et la classe politique ; elle couvre ceux des privilégiés qui, sans exercer de fonctions proprement politiques, ne peuvent pas ne pas exercer de l'influence sur ceux qui gouvernent et ceux qui obéissent, soit en raison de l'autorité morale qu'ils détiennent, soit à cause de la puissance économique ou financière qu'ils possèdent.*³³ » Cette tension entre une unité de façade et un sentiment commun d'appartenance d'un côté et la pluralité des formes que peut prendre les élites de l'autre dans les chasses présidentielles nous amène à chercher un nouvel outil pour englober la réalité des invités. Cet outil se trouve chez Norbert Elias et Nathalie Heinich³⁴ propose de l'appliquer au concept élitaire. Il s'agit de la « configuration » qui est un « *espace de pertinence des relations d'interdépendance – ici, l'espace des relations entre individus occupant des positions éminentes. Ces individus, fortement sélectionnés dans leur catégorie ou appartenant à des catégories elles-mêmes sélectionnées, sont en relation, effective ou potentielle (c'est-à-dire qu'ils peuvent se fréquenter), tout en possédant des ressources éventuellement très différentes : banquiers, ministres, hauts fonctionnaires, hommes de lettres, artistes peuvent se percevoir et être perçus comme appartenant à l' « élite », malgré l'hétérogénéité de leurs occupations. L'accent est donc mis, dans cette conception, sur la dimension relationnelle, le fait que des gens se fréquentent effectivement.* » Par la fréquentation les unes des autres, les élites se valident entre elles, le principe de connaissance

³³ Aron Raymond, *Classes sociales, classe politique, classe dirigeante*, Archives européennes de sociologie, t. I, 1960, n° 2, p. 267.

³⁴ Heinich Nathalie, « Retour sur la notion d'élite », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 117, n° 2, 2004, p. 313-326.

et de reconnaissance jouant à plein avec cet outil et cette grille de lecture. Il s'agit de poser une équivalence entre les différents champs dans lesquels les élites évoluent à l'image des différents grades dans des armes différentes. Une élite peut se concevoir à travers le « réseau de sociabilité³⁵ ». Celui-ci serait les chasses présidentielles. Une nouvelle élite apparaîtrait à ce prisme. Les catégories d'appartenance doivent être elles-mêmes reconnues comme étant supérieures (ce qui est le cas de l'Institut et de l'Académie française ou de l'Académie Goncourt, cette dernière recevant des dons de gibier). Norbert Elias offre comme exemple pratique de cette « configuration » la société de cour qu'il a étudiée³⁶. Et cette notion d'élite est très stable en ce qui concerne les chasses présidentielles. En reprenant l'étude de Balzac sur les changements des élites du premier tiers du XIX^e siècle, la correspondance avec les invités des chasses des années 1880 ou 1970 est troublante et symbolise également le passage des chasses royales et impériales aux chasses présidentielles : « *N'avons-nous pas, en échange d'une féodalité risible et déchue, la triple aristocratie de l'argent, du pouvoir et du talent, qui toute légitime qu'elle soit, n'en jette pas moins un poids immense, en lui imposant le patriciat de la banque, le ministérialisme, la balistique des journaux ou de la tribune, marchepied des gens de talent ?*³⁷ » Le degré d'homogénéité de l'élite (ou des élites) évoluerait donc en fonction du degré d'intégration et de brassage des individus d'une population concernée avec une autre. Ainsi, la logique gaullienne consistant à réunir autour de lui des hommes d'horizons divers sans logique de corps ou d'institutions serait l'incarnation la plus proche d'une élite une et indivisible (des généraux côtoient des préfets, des académiciens, des ministres, des conseillers d'Etats et un ambassadeur de France par exemple). A l'inverse, sous la Troisième République d'Emile Loubet et d'Armand Fallières, l'hétérogénéité prévaudrait sur l'homogénéité, le terme d'« élites » au pluriel serait plus approprié. Nous pourrions même établir un lien entre le président de la République et le degré d'homogénéité des élites en établissant que plus le pouvoir du premier magistrat de France est personnel, plus les élites ont tendance à être homogènes lors des chasses présidentielles. En effet, plus le pouvoir est concentré dans les mains d'une personne, plus les élites se rangent derrière celle-ci. Cette concentration du pouvoir dépossède également les élites d'une certaine autonomie et les amène à ne plus pouvoir parler « d'égal à égal » avec le président de la République. Elles apparaissent donc moins importantes aux yeux du président qui peut les

³⁵ Heinich Nathalie, *art. cit.* : « Celui-ci se trouve ainsi défini par la mise en relation de tous ceux qui se trouvent au sommet de catégories elles-mêmes suffisamment hautes hiérarchiquement pour que puisse exister une sociabilité mutuelle. »

³⁶ Elias Norbert, *La société de cour*, Flammarion, Paris, 1985, 330 p.

³⁷ Balzac Honoré, *Traité de la vie élégante*, Librairie nouvelle, Paris, 1833, 95 p., ici p. 25.

considérer comme un vivier unifié dans lequel il peut piocher des « talents » et autres personnes utiles à ses projets. En outre, cette règle de l'interdépendance et de l'interpénétration des élites pour se définir comme telles peut être appliquée pour chacune des catégories d'élites dans les situations intermédiaires, ces situations entre un pouvoir personnel très fort et supprimant de nombreuses frontières entre institutions élitaires et un pouvoir assez faible aux cloisons entre institutions très épaisses. Cette règle permet également de juger de la force d'une institution et de la capacité de ses membres à se défendre. Par exemple, quand l'armée est frappée par le choc de l'Affaire Dreyfus et que les chasses en l'honneur de l'armée et du Conseil Supérieur de la Guerre sont dissoutes dans d'autres chasses comme celles du corps diplomatique, cela est la conséquence d'un affaiblissement de l'armée (par la perte de prestige et l'aspect négatif que charrie l'armée à ce moment). A l'inverse, le fait que le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) possède sa propre chasse dès 1949 montre la force de cette nouvelle institution dans le dispositif constitutionnelle de la Quatrième République que le président Auriol soutenait et encensait³⁸.

Ainsi, les élites étant invitées aux chasses présidentielles sont issus des mêmes cercles, des mêmes réseaux. Ils ont en commun de posséder le brevet de républicanité sur leur carrière. Les chasses présidentielles refoulent aux grilles du parc les membres des institutions ne présentant pas les gages suffisants. Toutes les institutions ont subi cette épuration, provoquant plus ou moins de résistance. L'épuration du Conseil d'Etat n'a posé que peu de problème par rapport à celles de l'armée et de la magistrature assise. La première en raison du dernier rempart qui protégeait les cadres de l'armée, à savoir Mac-Mahon et la seconde car s'attaquer à l'incarnation de la Justice était symboliquement sensible. Avoir le sentiment républicain en commun est une base qui facilite les échanges lors des chasses, surtout autour de la personne du président de la République. Cette République des élites est donc exclusive, sa frontière est celle de l'adhésion à ses valeurs. Ces élites de la République présentes à Rambouillet, Marly-le-Roi et Chambord ne sont pas exactement à l'image des élites en France. En effet, une surreprésentation des élites politiques s'observe tandis qu'une sous-représentation plus ou moins forte s'installe progressivement après la Première Guerre mondiale. L'homogénéité ou l'hétérogénéité des élites présentes lors des chasses présidentielles est à déterminer par le

³⁸ « *Le caractère, la science juridique, l'indépendance et la valeur morale de ceux qui le composent justifient son institution et dissiperont toutes les critiques que ce Conseil avait suscitées au cours des débats constitutionnels ou au cours des réunions populaires [...] Indépendant du pouvoir politique, soustrait aux influences partisans ou corporatives [...] Pour une fois, la séparation des pouvoirs cessera d'être une fiction constitutionnelle [...] Dans son ensemble, la magistrature est un corps sain comme l'est notre admirable peuple français !* » Vincent Auriol, le 28 mars 1947 lors de l'installation du CSM.

concept de « configuration » chez Elias. Cet outil permet de mieux appréhender les élites par le biais de leur interpénétration et leur pouvoir de sociabilité et de création de réseaux puissants.

Chapitre huit

Présidents « monarques » contre présidents « arbitres »

« Est-ce bien exactement de la guerre qu'il faut parler pour analyser le fonctionnement du pouvoir ? [...] Le pouvoir, tout simplement, est-il une guerre continuée par d'autres moyens que les armes ou les batailles ?¹ » Cette interrogation de Michel Foucault dans un cours donné au Collège de France résonne d'une note particulière quand elle est appliquée à la pratique préparant le mieux à la guerre. Foucault nous invite à renverser la formule de Clausewitz (« La guerre n'est que le prolongement de la politique par d'autres moyens² ») et faire de la politique le prolongement de la guerre, sans cesse réactiver sourdement pour maintenir le rapport de force établi après un temps de guerre en le gravant dans les structures de l'Etat : l'économie, la culture, le juridique et toutes les institutions politiques. En somme, l'ensemble des « infrastructures et superstructures » marxistes ne seraient que des superstructures du temps de paix. La chasse, en rejouant symboliquement la guerre, celle de l'humanité contre la bestialité, la civilisation contre la barbarie, place les individus en situation de compétition et d'affrontements « à distance », non pas frontalement mais à travers un ennemi commun. Celui qui triomphe de la manière la plus éclatante est le meilleur représentant de ce qu'ils entendent incarner, il est le plus humain, le plus civilisé et donc le plus apte à diriger. La chasse est une pratique qui sert aussi à réaffirmer sa supériorité et son pouvoir. Encore faut-il vouloir se servir de son fusil comme d'un sceptre et tous les présidents de la République ne font pas le choix de manier les deux ou même un des deux. C'est donc une mise en adéquation entre l'exercice de la chasse présidentielle et la manière d'exercer le pouvoir par les différents présidents qui est ici tentée. Les continuités autant que les accrocs pouvant se révéler dans ces deux facettes de l'exercice du pouvoir, à l'Elysée et dans les forêts de Rambouillet et de Marly-le-Roi sont sources d'enseignements.

A. Les présidents « monarques » : vellétés de puissance

Sous le qualificatif de présidents « monarques », nous entendons regrouper l'ensemble des présidents de la République qui dérogent aux normes. Celles-ci sont constitutionnelles mais aussi dans la représentation que ce fait l'opinion publique des pratiques et habitus qui constituent un bon président. Comme les miroirs des princes médiévaux, il faut confronter à différentes périodes, les qualités d'un bon président. Ces qualités ou degrés d'attente ne sont

¹ Foucault Michel, « Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France, 1976, Paris, Gallimard/Seuil, 1997, 283 p., ici p. 18.

² Von Clausewitz Carl, Livre I « De la nature de la guerre », *De la guerre*, trad. par Denise Naville, collection « Arguments », éditions de Minuit, Paris, 1955, 760 p.

pas forcément les mêmes sous la république opportuniste et sous le général de Gaulle. Le premier des présidents « monarches » est Mac-Mahon par sa lecture de la Constitution (le gouvernement est responsable à la fois devant le Parlement et le président de la République). En tant que grand amateur de chasses, il chassa souvent sur les domaines présidentiels plus pour sa passion et comme loisir qu'au service d'une stratégie politique. De ce point de vue, le maréchal de Mac-Mahon ne pousse pas son avantage lors des chasses présidentielles outre mesure. Ayant une conception monarchiste du pouvoir, il l'appliqua aux chasses, au cours desquelles la représentation du pouvoir et le loisir primaient.

Le second président « monarche », Félix Faure, incarne paradoxalement beaucoup plus la dérive d'une « république monarchique ». En effet, avec Mac-Mahon, il s'agissait plus d'une « monarchie républicaine ». Au cours des deux décennies séparant l'exercice du pouvoir de ces deux hommes, le camp républicain s'est renforcé, a gouverné et a pu développer des pratiques et coutumes. Cette création de normes, corsetant l'action du chef d'Etat rend également plus sensible l'opinion publique et les membres du camp républicain à tout écart face à l'orthodoxie républicaine. Louis Andrieux le décrit comme suit : « *Elégant cavalier, membre du cercle « L'Epatant », - épatant lui-même, - Félix Faure cultivait tous les sports, il en est même mort.*³ » Cette description *a posteriori* est dictée par la volonté de faire un bon mot mais résume le personnage à un paraître. Les journaux régionaux, empreint d'un fort sentiment républicain, critiquent le goût du faste du président. Ainsi, *Le Travailleur normand* note que « *Notre président depuis son voyage en Russie ne jure plus que par le protocole, il se croit l'égal de Louis XIV, et de Napoléon I^{er}. Pour former ses ministères, peu lui importe les indications des chambres, ayant trouvé en MM. Brisson et Bourgeois d'habiles adulateurs, bien vite il leur a confié la direction de nos affaires publiques [...] Cette manie de jouer à l'empereur devient chez le président dangereuse.*⁴ » Faire référence aux figures de Louis XIV, celle de l'absolutisme, et de Napoléon I^{er}, celle de la « légende noire », de l'autoritarisme, est une charge sévère contre le président de la République. Ces deux contre-modèles sont ceux d'un pouvoir personnel et très concentré, d'un césarisme combattu par les républicains à qui une piqûre de rappel a été administrés dix ans auparavant avec la crise boulangiste. Ces critiques sur le goût du faste du président sont d'autant plus exacerbées dans un contexte de crise nationale. Ce même hebdomadaire dresse ce parallèle en la défaveur du président : « *Pendant que se déroule ces événements, M. le président de la République donne*

³ Andrieux Louis, *A travers la République*, Payot, Paris, 1926, 359 p., ici p. 342.

⁴ *Le Travailleur normand. Organe républicain de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados*, édition du 21 août 1898.

à chasser aux grands ducs, et le Journal officiel insèrerait pour un peu, à côté de la nouvelle de la retraite de Marchand, le tableau des faisans et des bécasses tués à Rambouillet. Pendant que la France pleure humiliée, M. Félix Faure se prépare à recevoir la toison d'or. « C'est quelque mouton d'or qu'il se va pendre au cou ! » (V. Hugo *Hernani*) Et les journaux de l'Elysée, notre bon confrère le Journal de Rouen lui-même, font remarquer combien est grand l'honneur fait au président, d'entrer dans un ordre dont les souverains d'Europe sont seuls membres. O démocratie ! Voilà bien de tes coups ! Mais j'y songe, pourquoi M. Félix Faure ne ceindrait il pas le diadème ? Cela le rendrait encore bien plus semblable aux rois. En somme, résumé de la semaine. Evacuation de Fachoda, maintien par Dupuy des préfets de Brisson, qui étaient aussi les préfets de Méline. [...] Mais ce qui doit nous reconforter, ce qui montre que nous sommes une grande nation ? Le Parlement nous reste, M. Félix Faure chasse avec les grands ducs, et comme une série de grelots, le collier de la toison d'or va lui tenter au cou.⁵ » En novembre 1898, la France en la personne de Jean-Baptiste Marchand retire ses troupes de Fachoda face aux Britanniques. Ce camouflet diplomatique provoque l'ire des nationalistes et patriotes, de nombreux journaux publient des caricatures anglophobes et les défenseurs de l'armée, déjà arcbutés par l'Affaire Dreyfus, intègrent l'épisode de Fachoda dans leur matrice conceptuelle comme illustration du désarmement et de la trahison de l'armée par la République. L'intégration de la thématique d'un Marchand abandonné par le pouvoir politique par des journaux républicains montre l'ampleur du sentiment d'humiliation nationale. En outre, il est renforcé par l'illustration que donne ce journal du pouvoir politique : Félix Faure, surnommé le « président-soleil », chasse avec les grands ducs, des membres de la noblesse étrangère. Ainsi, il semble plus intéressé par son plaisir avec des étrangers que des soucis de son propre peuple. Cet entre-soi royal est renforcé par la remise de l'équivalent espagnol de la Légion d'honneur. Félix Faure en devient quasiment un renégat, un ennemi de classe, choisissant les breloques et « colifichets⁶ ». A ce véritable Nemrod, il « ne manquait que la couronne pour marcher de pair avec ces monarques chasseurs [*Charles X et Napoléon III*]⁷. » Si dans la bouche de l'auteur de ces mémoires cynégétiques, cette remarque n'est pas péjorative, une certaine unanimité, d'un côté comme de l'autre de

⁵ *Le Travailleur normand. Organe républicain de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados*, édition du 13 novembre 1898.

⁶ Déjà en 1830, dans *Le Rouge et le Noir*, Stendhal se moque de l'ordre de la Toison d'or : « Regardez le prince d'Araceli ; toutes les cinq minutes, il jette les yeux sur sa toison, sur sa Toison d'Or ; il ne revient pas du plaisir de voir ce colifichet sur sa poitrine. Ce pauvre homme n'est au fond qu'un anachronisme. Il y a cent ans la Toison était un honneur insigne, mais alors elle eût passé bien au-dessus de sa tête. Aujourd'hui, parmi les gens bien nés, il faut être un Araceli pour en être enchanté. »

⁷ Benoist Georges, partie III, chapitre 6 « Trente-cinq années de chasses présidentielles », *Grandes chasses, grands fusils : cinquante ans de prestige*, Paris, Montbel, 2011, 312 p.

l'échiquier politique, semble prévaloir sur un retour sur le devant de la scène d'un protocole jusqu'alors plus discret. S'il semble rêver d'une présidence fastueuse et même majestueuse, il reste d'une « neutralité un peu trop constitutionnelle » sur les affaires politiques. Ainsi, ce président « monarque » ne l'est que dans les apparences et ne pousse pas pour rechercher le pouvoir politique effectif. Finalement, il préférerait être l'égal d'un souverain britannique, qui « règne mais ne gouverne pas⁸ » selon la célèbre phrase de Bagehot. Cependant, les apparences sont importantes dans une fonction de représentation, notamment dans les politiques cérémonielles. Il cherche à reconquérir les attributs d'une fonction qui était tolérée dans l'idéal républicain par impossibilité de s'en passer. Entre Mac-Mahon et Félix Faure, le camp de l'opinion républicaine est bien plus exigeant vis-à-vis d'un président de la République qui se doit désormais d'être par essence républicain. La crise boulangiste à la fin des années 1880 est un vrai tournant. Elle est à la fois l'acte de décès des ambitions républicaines d'une fonction présidentielle impersonnelle et désincarnée et l'acte de confirmation⁹ de traditions républicaines solidement enracinées. Lorsque Félix Faure accède à la magistrature suprême, il se heurte à un mur aux fondations déjà profondes.

Le troisième président relevant de cette catégorie l'est pour son élection et son statut : Raymond Poincaré. Figure très présente et forte au moment de l'élection présidentielle puisqu'il est président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Son élection bouscule les traditions républicaines si enracinées puisqu'il se maintient après la désignation de Jules Pams comme candidat du camp républicain sachant que le report des voix de droite lui est profitable. Ce coup de force de la part de Poincaré qui laisse une brèche dans le mur des idéaux et bonnes pratiques républicaines. Sa pratique du pouvoir rompt avec celle de ses prédécesseurs, surtout lors du temps de guerre où il entend prendre part aux décisions avec les généraux et ministres concernés. Lors du temps de guerre, les chasses présidentielles s'effacent. Cependant, ce que nous apprend sa présidence en temps de paix, c'est qu'il n'est pas un Nemrod et n'assiste qu'aux chasses auxquelles il attache de l'importance comme celle en l'honneur du corps diplomatique (bon connaisseur des dossiers diplomatiques suite à son passage au Quai d'Orsay, il est familier des us et coutumes diplomatiques) ou celles en l'honneur des membres de l'Académie des sciences. Ainsi, les chasses présidentielles ne sont pas un outil très usité par Poincaré. En un sens, il s'agit d'une petite révolution et d'un fait du prince. Jusqu'à présent, tous les présidents de la République ont chassé, qu'ils en soient

⁸ Bagehot Walter, « *the Queen reigns, but she does not rule* » dans *The English Constitution*, Chapman & Hall, Londres, 1867.

⁹ L'acte de naissance étant le rejet du césarisme impérial et l'acte de baptême la crise du « 16 mai ».

friands ou non, se conformant aux traditions et aux exigences de la fonction. En choisissant ses chasses, Poincaré manifeste un fait du prince, une personnalisation du président qui peut choisir de ne pas chasser (pour une raison autre que d'être retenu par un événement s'imposant à lui). C'est donc un élément de plus dans la personnalisation du pouvoir.

Le quatrième des présidents « monarches » l'est comme le premier en raison d'une volonté d'un pouvoir accru par rapport à l'orthodoxie républicaine. Il s'agit d'Alexandre Millerand. Dans son discours d'Evreux du 14 octobre 1923 affichant sa préférence pour la majorité sortante du « Bloc national » et ses réflexions pour une diminution des pouvoirs du Parlement, il manifeste assez nettement des vellétés de pouvoir, ne se satisfaisant pas des prérogatives qui sont les siennes. Encore plus que Raymond Poincaré, il n'est pas un Nemrod. Cependant, après une longue période de suspension due au conflit mondial, il est celui qui les réhabilite. Il ne prend le fusil lors d'aucune chasse, même les plus prestigieuses mais préside toujours le déjeuner clôturant la chasse avec sa femme Jeanne. Leur fils aîné, Jean, faisait à chaque fois partie des chasseurs invités, au titre de chef du secrétariat privé du président. Millerand recherche donc uniquement les gains politiques de ces chasses sans la partie qu'il juge contraignante. L'aspect fastueux et de prééminence cérémonielle n'est pas l'angle choisi par Millerand, c'est le pouvoir effectif de l'exécutif, l'aspect efficace qu'il recherche au-delà des apparences. Il ne nie pas le rôle de la chasse en tant que tel pour accroître son influence puisqu'il y envoie son fils. Les chasses présidentielles sont donc un outil strictement politique pour Millerand, profitant de la longue parenthèse pour réformer les anciennes pratiques protocolaires. La petite révolution initiée par Poincaré se poursuit et s'achève dans les chasses présidentielles. Le président de la République n'est pas qu'un simple fonctionnaire de l'exécutif, chargé avec modestie et effacement de faire appliquer les dispositifs législatifs mais il a un libre-arbitre et ne suit pas les règles édictées par d'autres. Il choisit, il préfère, il sélectionne. Cette autonomie symbolique est l'illustration du desserrement relatif du corsetage présidentiel. Il semble que, semblable à Gulliver, le président commence à se détacher des liens que les lilliputiens (en nombre) ont mis en œuvre pour le maintenir au sol.

Il faut attendre l'avènement de la Quatrième République pour voir à nouveau un président de la République conquérant. Vincent Auriol comme premier président de la République se retrouve dans la même position que Mac-Mahon sous la Troisième République. Il se retrouve comme testeur de la Constitution. Comme de la cire pour sceller une lettre, son empreinte est déterminante pour tracer les contours et les frontières dans la pratique de l'interventionnisme

du président de la République. Adeptes d'une « stratégie présidentiale¹⁰ » selon le terme de Noëlle Castagnez. Il résume sa conception du pouvoir présidentiel au début de son mandat par cette phrase : « *Je ne serai ni un président soliveau, ni un président personnel* ». Cette définition en négatif ne définit pas précisément ce qu'il aspire être. Cependant, Georgette Elgey tire de l'exercice du pouvoir par Vincent Auriol la conclusion suivante : « 'une magistrature morale' qui devint vite l'élément dominant du régime.¹¹ » C'est donc par le symbolique que le président Auriol pu étendre au maximum sa sphère d'influence. Dans cette guerre constante pour maintenir ses positions durement acquises, les chasses présidentielles rentrent dans le dispositif. Toute occasion est bonne à prendre et ce terrain de jeu réservé est idéal pour avertir et conseiller, ce qu'il considère comme ses principales missions. Ces missions qui semblent apolitiques et dans le seul intérêt de la nation apparaissent par conséquent « au-dessus des partis », formule très chère au général de Gaulle. Or, dans les discours prononcés par Vincent Auriol, la politique est bien plus présente que ces prédécesseurs de la Troisième République. Avec le président Auriol, la fonction présidentielle est déchirée entre une aspiration à l'élévation de la fonction et la réalité le contraignant à descendre à l'échelon ministériel lors des crises, prenant une part active dans la composition des gouvernements. C'est le président de la République qui a incité Paul Ramadier à se maintenir et à exclure les ministres communistes en mai 1947¹². Ainsi, en touchant la politique, le président de la République se désacralise. Le qualificatif de monarque ne convient pas à Vincent Auriol, cependant, dans sa volonté de peser le plus possible sur les décisions des individus à qui reviennent le dernier mot, il appartient à cette catégorie.

Le général de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing appartiennent également à cette catégorie. Caricaturé¹³ et fortement critiqué par tous les partis à droite comme à gauche pour la nature de la nouvelle Constitution, actant la prééminence de l'exécutif dans l'organisation des pouvoirs et plus encore du président de la République, Charles de Gaulle est la quintessence de la figure de l'homme providentiel et de la personnalisation du pouvoir. Héritier des précédents présidents « monarques », il utilise les chasses selon son intérêt. Avec le nouveau régime, de nouvelles chasses et de nouvelles pratiques apparaissent. Chassant parfois lors de la dernière battue ou venant y assister avant

¹⁰ Castagnez Noëlle, « L'entourage de Vincent Auriol : au service d'une stratégie présidentiale », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2009, N°8.

¹¹ Elgey Georgette, *La République des illusions*, Paris, Fayard, 1965, nouvelle édition 1993, p. 373.

¹² Winock Michel, *François Mitterrand*, Paris, collection « NRF Biographies », Gallimard, 2015, 432 p., ici p. 81.

¹³ Voir chapitre premier.

de présider le déjeuner, de Gaulle réoriente la destination de ces rendez-vous cynégétiques en les connotant fortement d'un aspect « clanique », de chef de parti. Cet aspect est commun aux trois premiers présidents de la Cinquième République. La différence entre le premier et les deux suivants, c'est que ces derniers sont de grands amateurs de chasse. Contrairement à de Gaulle, ils chassent également pour leur plaisir, ce qui renforce leur assiduité. Le mouvement que de Gaulle met en branle dans l'organisation des chasses présidentielles est de dynamiser les catégories. En effet, ne plus inviter les institutions en tant que telles mais leurs représentants à titre individuel (et presque privé) renforce l'inégalité de la rencontre et la création d'un sentiment de dépendance vis-à-vis du président de la République. Seules les chasses en l'honneur du corps diplomatique et de l'armée préservent leur homogénéité. La dimension régaliennne et la stature de chef d'état qu'elles confèrent un traitement particulier. Outre, de Gaulle sous les traits de Louis XIV, Napoléon ou Napoléon III, Pompidou est assimilé au régent Philippe d'Orléans (le *Canard enchaîné* poursuit sa chronique hebdomadaire *La Cour* sous Pompidou sous le titre de *La Régence*) et Valéry Giscard d'Estaing se fait sacrer sous le nom Valéry I^{er}. Comme pour Félix Faure, son goût du faste et des honneurs lui sont reprochés, qualifiant même sa présidence de « monarchie bourgeoise ». Ainsi, ces trois présidents « monarques » sont, au contraire de leurs prédécesseurs, en position de force pour imposer leur volonté.

Les présidents « monarques » relèvent donc de deux catégories, ceux qui recherchent le pouvoir effectif, réel et ceux qui cherchent le faste, une prééminence protocolaire, une dignité supérieure. Les deux n'allant pas forcément de soit pourtant. Le président du Sénat a moins de pouvoir que le président de l'Assemblée nationale (puisque celle-ci a le dernier mot en cas de désaccord entre les deux chambres) et pourtant protocolairement, le président du Sénat est au-dessus dans l'ordre de préséance. Les premiers présidents d'une nouvelle république sont toujours perçus comme velléitaires. Dans ce jeu des institutions et des rapports entre elles, le président concentre les critiques parce qu'il est seul à représenter la branche exécutive du pouvoir. L'avantage des Assemblées, c'est cette difficulté pour l'opinion publique de trouver une personnalité politique pour incarner les mêmes volontés. Se diluant dans la masse, difficile d'accuser le pouvoir législatif de vouloir s'arroger le maximum de pouvoir. Les chasses présidentielles fournissent l'illustration de cette volonté. Pour Mac-Mahon, la crise du 16 mai n'ayant pas encore tranchée en sa défaveur, la pratique de ces chasses sont ancrées dans sa culture, issu de son passé impérial. Il a cependant un sens aigu de l'opinion publique concernant les chasses puisque c'est lui qui décide du type de chasses, à tir, plutôt qu'à course

puisque lui-même percevait ces dernières comme trop monarchiques et donc difficilement acceptables dans les pratiques républicaines. Les chasses sont donc une des modalités de l'exercice protocolaire, permettant à tous de rappeler la dignité de président au sein de la République puis d'afficher son triomphe face au pouvoir législatif sous la Cinquième République. Une des composantes essentielles pour faire des chasses présidentielles un outil d'influence au service du premier magistrat de France est la volonté même du président de s'en servir dans une lecture agonistique des institutions.

B. Les présidents « arbitres » : un sens du devoir affiché

Le terme de président « arbitre », deuxième catégorie de cette nomenclature, désigne les présidents de la République qui ne veulent pas intervenir de manière trop personnelle dans les affaires des institutions qu'il a côtoyées. Pour faire un parallèle avec l'économie, les chasses présidentielles sont comme le marché chez les penseurs néoclassiques, le lieu où se rencontre les agents économiques (les producteurs et les consommateurs) et où se fixent les prix. Ici, les agents sont les invités, aux intérêts parfois divergents et les prix sont les compromis et décisions éclairées à l'aune des discussions entre les différentes parties. Les présidents « arbitres » sont ceux qui créent les conditions et le cadre de l'échange. Ils ne sont donc pas interventionnistes (en cherchant à faire triompher leur position, devenant partie prenante) mais ils seraient une illustration du commissaire-priseur de Léon Walras¹⁴.

Le premier des présidents « arbitres » le successeur direct du maréchal Mac-Mahon, Jules Grévy. Contre-modèle et *exemplum* républicain en réponse à la crise du 16 mai 1877, la tradition et la pratique républicaine du chef de l'Etat portent son nom : la « Constitution Grévy » (Marcel Prélot, homme politique et constitutionnaliste). Il affirme la prépondérance de l'Assemblée et l'abaissement de la fonction présidentielle¹⁵. Après cette chute originelle, Grévy s'efface devant ses ministres mais ne renonce pas aux chasses présidentielles. Louis

¹⁴ Walras Léon, *Éléments d'économie politique pure, ou théorie de la richesse sociale*, Lausanne, L. Corbaz & C^{ie}, 1874, 208 p. La figure du commissaire-priseur sert d'illustration à la procédure de « tâtonnement walrasien » vers l'équilibre où toutes les offres et les demandes convergent vers un commissaire-priseur qui affiche alors les prix. Progressivement, à force de proposer des prix issus des positions des offreurs et des demandeurs, prenant en compte les précédentes propositions, l'ajustement se fait et un prix d'équilibre est trouvé.

¹⁵ Jules Grévy fait une lecture nouvelle de l'alinéa 6 de l'article 3 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 : « Chacun des actes du président de la République doit être contresigné par un ministre. » Désormais, la signature du président n'est qu'une formalité. Les initiatives viennent maintenant des ministres et sont proposées à la signature que si elles sont défendables devant la Chambre. Alors que l'alinéa 1 de ce même article dispose que « Le président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux chambres. » La perte de pouvoir par cette nouvelle lecture est plus que conséquent.

Andrieux dit de lui : « *S'étant exercé sur les lapins du Jura, le président Grévy était un bon fusil.*¹⁶ » Il joue son rôle de fonctionnaire de l'exécutif en s'inscrivant dans la politique définie par le Quai d'Orsay en recevant les grands ducs de Russie à partir de 1882. En s'effaçant pour devenir un « modérateur suprême » (P. Laffitte), Jules Grévy est l'artisan de la mise en pratique d'une convergence de vues des penseurs de la doctrine publiciste¹⁷. Fortement influencés par la doctrine britannique, les constitutionnalistes reprennent l'idée de Walter Bagehot sur le souverain qui « n'est à la tête que de la partie majestueuse de la Constitution. Le Premier ministre est responsable de sa partie effective¹⁸ ». La mission principale du président est de conseiller les ministres, ce qu'il fait notamment lorsqu'il préside le Conseil des ministres. L'action dans ce sens de Jules Grévy est saluée par les constitutionnalistes dans les années 1890, étudiant l'incarnation de la doctrine. Pour F. Dreyfus, il est le conseiller « discret et sagace de son pays.¹⁹ » Enfin, élu « au nom de la nation », le président incarne la stabilité et la continuité de l'Etat face à l'instabilité gouvernementale. Il est même considéré par certains comme l'organe de la nation à l'étranger²⁰ et un moteur de la diplomatie française. Dès lors, par sa stature et la position qu'il a acquise, le président est informé en permanence par le gouvernement de la politique extérieure. Ce qui explique également les critiques faites à l'encontre de Félix Faure pendant la crise de Fachoda puisque son apparente absence d'intérêt pour les événements apparaît comme un manquement à sa fonction. Les chasses présidentielles permettent de réaliser ces différentes fonctions et s'intègrent parfaitement dans le dispositif présidentiel, raison pour laquelle, elles se sont perpétuées. Le successeur de Grévy, Sadi Carnot est dans le même état d'esprit. Si Clemenceau qui a poussé sa candidature juge que « *c'est le plus bête, mais il porte un nom républicain* », il fait semblant de ne pas connaître les qualités requises pour occuper cette fonction. Louis Andrieux décrit le nouveau président de la République comme « *Laborieux, modeste, timide, Sadi Carnot n'avait jamais chassé ; mais il était l'homme du devoir, et considérait que la chasse est une charge de la couronne. C'est pourquoi, à peine installé à l'Elysée, il acheta son premier fusil.*²¹ » Carnot se conforme à ce que les républicains attendent d'un bon

¹⁶ Andrieux Louis, *A travers la République*, Payot, Paris, 1926, 359 p., ici p. 340.

¹⁷ Hauvy Cédric, « Le président de la République, vu par la doctrine publiciste, sous la IIIe République », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 93, no. 1, 2013, pp. 67-82.

¹⁸ Bagehot Walter, « The English Constitution », réimp. coll. « The World's Classics », Oxford University Press, 1968, p. 10.

¹⁹ Dreyfus Ferdinand, « À propos de la présidence de la République », *Revue politique et parlementaire*, 1894, p. 196.

²⁰ Carré de Malberg Raymond, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, t. II, 1922, p. 400.

²¹ Andrieux Louis, *A travers la République*, Payot, Paris, 1926, 359 p., ici p. 341.

président de la République. Ne s'appartenant plus, offrant son corps à la nation, il prend les armes pour chasser et effectuer son devoir. Le poids de la fonction assomme l'homme Carnot. Le temps de l'individualité et de la singularité n'est pas encore venu.

Emile Loubet et Armand Fallières sont eux-aussi des présidents « arbitres ». Après la tempête de l'Affaire Dreyfus, la République semble avoir trouvé un rythme de croisière. Elisant des parlementaires méridionaux (la Drôme pour le premier, le Lot-et-Garonne pour le second), la République bourgeoise et provinciale triomphe. S'inscrivant dans la lignée de Carnot, ces présidents, « bons vivants » continuent les chasses présidentielles. Andrieux estime que Loubet « *chassa bourgeoisement, comme il présidait*²² » et ne dit rien à propos de Fallières. Georges Benoist est plus sévère : « *Le président Loubet, qui succéda, comme chef de l'Etat, au regretté Félix Faure, était d'une extrême simplicité. Il n'avait pas et n'eut jamais, dans l'allure et l'action, la classe de son prédécesseur* » et Fallières pratiquant la petite chasse aux lapins, une « *école du tir et le divertissement des néophytes*.²³ » La tradition se poursuit et le cadre fixé par Grévy tient toujours. Ainsi, dans cette première Troisième République, tous les présidents sont chasseurs et une majorité se veut arbitre.

La seconde Troisième République connaît trois présidents « arbitres » : Gaston Doumergue (1924-1931), Paul Doumer (1931-1932) et Albert Lebrun. « Gastounet » n'est pas chasseur et se désintéresse de cette pratique. Georges Benoist note perfidement : « *M. Doumergue au sourire sentimental* » donne à manger aux canards, il « *voyait dans ses gros palmipèdes blancs des canaux autant d'amis emplumés, dont il venait, en personne, entretenir copieusement la rotondité de l'estomac*.²⁴ » Lorsque le président de la République est absent des chasses, ces dernières intéressent nettement moins la presse. Le nombre d'occurrences dans les journaux est beaucoup plus faible sous Doumergue et Doumer. Ils président tous les deux les déjeuners, l'activité la plus intéressante pour ces deux présidents, dont la bonhomie est rassurante. Paul Doumer, ayant manifesté la volonté de chasser est moqué par la presse satirique : « *M. Doumer déploie une pétulance juvénile et veut être un président à la page, histoire d'infliger un vigoureux démenti à ceux qui le trouvent trop vieux*.²⁵ » En effet, Paul Doumer accède à la présidence de la République à l'âge de 74 ans. Il ne chassa finalement pas. Quant à Albert Lebrun, il s'attache à honorer de sa présence les chasses présidentielles.

²² Andrieux Louis, *op. cit.*, ici p. 341.

²³ Benoist Georges, partie III, chapitre 6 « Trente-cinq années de chasses présidentielles », *Grandes chasses, grands fusils : cinquante ans de prestige*, Paris, Montbel, 2011, 312 p.

²⁴ Benoist Georges, *op. cit.*

²⁵ *Ric et Rac : grand hebdomadaire pour tous*, édition du 26 septembre 1931.

Dans un contexte difficile, où les passions politiques sont fortes et très polarisées, les majorités basculant brusquement, le rôle du président de la République est central pour assurer les transitions politiques, choisir la personne adéquate à la fonction de président du Conseil et afficher par sa personne l'unité de la nation, l'aspect arbitral de la fonction présidentielle prend tout son sens. Si le général de Gaulle émet un jugement lapidaire sur Lebrun : « *Au fond, comme chef de l'État, deux choses lui avaient manqué : qu'il fût un chef ; qu'il y eût un État.*²⁶ », c'est que la divergence d'opinion sur le rôle du président de la République est complète. Les chasses présidentielles apparaissent comme un élément de continuité du régime. Qu'importe le gouvernement et la majorité dans les deux chambres, les chasses se poursuivent saison après saison.

La Quatrième République ne compte que deux présidents de la République. Néanmoins, ces deux individus ont une pratique du pouvoir fondamentalement opposée. Si Vincent Auriol appartient à la première catégorie, René Coty relève de la seconde. S'inspirant du modèle des présidents « arbitres » de la Troisième République, il n'aspire pas à conduire les affaires de la nation. Comme ses prédécesseurs, il est fortement assimilé à sa terre natale et fief électoral (la Normandie) et participe à toutes les chasses lors de sa première saison en temps de chef d'Etat. L'année suivante, le samedi 12 novembre 1955, sa femme Germaine Coty meurt au château de Rambouillet. Les chasses prévues les deux semaines suivantes sont repoussées. Il se fit excuser pour les chasses restantes en fin de saison et se fit représenter par son gendre, Maurice Georges ou par le mari d'une de ses petites-filles, M. Poutrain. Lors du déjeuner, est assise en face de René Coty, une de ses filles ou petites-filles, remplissant la fonction dévolue traditionnellement à l'épouse du président. La conduite de la chasse présidentielle apparaît revenir à un membre de la Maison (*stricto sensu*) du président. Le sang prime sur le protocole. En outre, comme Carnot, René Coty accepte cette charge de la couronne. En effet, suite au décès de son épouse, le président de la République songea à démissionner. Y renonçant au regard de la situation gouvernementale difficile (et se rappelant de son élection à la présidence au forceps au 13^{ème} tour de scrutin, moins de deux ans auparavant), il accepte d'assumer pleinement tous les engagements liés à la fonction, dont les chasses présidentielles font partie.

La figure du président « arbitre » est le pendant du président « monarque ». Si dans l'ordre chronologique, le président « arbitre » est apparu après le président « monarque », c'est bien lui qui apparaît comme la norme, poursuivant l'idéal de mesure et de rationalité contre

²⁶ de Gaulle Charles, *Mémoires de guerre - Le salut : 1944-1946* (tome III), éd. Plon, Paris, 1959 ; rééd. Pocket, 1999 (nouvelle édition 2006), 567 p., ici p. 31-32.

l'arbitraire impérial et le faste césariste. Une rupture se produit entre les aspirations des républicains et les jugements de ces mêmes républicains vis-à-vis des présidents de la République qu'ils ont élus. D'un côté, les présidents « monarques » sont trop présents, marchent sur les plates-bandes des ministres et s'arrogent un pouvoir que l'esprit Grévy de la Constitution désapprouve et de l'autre côté, les présidents « arbitres » sont perçus comme falots, sans personnalité, sans caractère, tel le squelette de Ronsard : « *Décharné, dénervé, démusclé, dépulpé* ». Cette insatisfaction permanente des parlementaires face à l'un des leurs produit une tension dans la formulation de l'idéal-type du président de la République. Les chasses présidentielles montrent la plasticité de leur cadre. Tout à la fois, scène de la représentation d'un pouvoir majestueux et fastueux au service d'un homme et zone neutre pour des pourparlers et des concertations sous l'égide de l'hôte, les chasses présidentielles sont jugées utiles par une grande majorité des premiers magistrats de France pour mener à bien ce qu'ils considèrent comme étant leur mission. D'autres cependant délaissent ces moments cynégétiques mais ne les suppriment pas, preuve de la force de ceux-ci.

C. Le président « fantôme » : une absence omniprésente

François Mitterrand représente un cas unique dans l'histoire des chasses présidentielles puisqu'il est le seul président à ne jamais avoir présidé une chasse ou un déjeuner. Il était chasseur selon François de Grossouvre, ayant même, comme Giscard d'Estaing, participé à une chasse « carnage » en Afrique quand il était jeune ministre de l'Outre-Mer (de la Quatrième République). Ne souhaitant pas s'occuper directement des chasses présidentielles, il crée le Comité des chasses présidentielles qui regroupe François de Grossouvre, Gaston Defferre (ministre de l'Intérieur), Bernard Mathieu (marchand de biens à Gordes), Raymond Triboulet (gaulliste historique et ancien ministre) ainsi que Philippe Mitterrand (frère du président), Patrice Pelat (ami du président depuis qu'ils se sont connus dans un camp de prisonniers pendant la Seconde Guerre mondiale) et Henri Michel (député de la Drôme). En incluant des hommes de l'autre bord de l'échiquier politique, François Mitterrand illustre la vocation non partisane des chasses. Même si le président ne souhaite pas s'impliquer directement, la mission principale du Comité est de lui faire des propositions sur les personnes à inviter.

Les chasses sont très demandées, de nombreuses personnes voulant y participer et faire allégeance au nouveau pouvoir. François Mitterrand brille par son absence. Très critique sur

le général de Gaulle et sur son prédécesseur Valéry Giscard d'Estaing pour son goût du protocole lorsqu'il était dans l'opposition, il ne change rien au cérémonial à son arrivée à l'Élysée. Pierre Joxe dit même qu'il se glisse « *avec délectation dans le moule institutionnel qu'il avait combattu.*²⁷ » François Mitterrand le dit lui-même dans *Le Coup d'Etat permanent* : « *en remplaçant la représentation nationale par l'infaillibilité du chef, le général de Gaulle concentre sur lui l'intérêt, la curiosité, les passions de la nation et dépolitise le reste.*²⁸ » Une fois arrivé au pouvoir en 1981, Mitterrand choisit ses armes de prédilection mais n'entend pas en supprimer une seule de l'arsenal présidentiel. Il poursuit à cette fin les chasses présidentielles. Néanmoins, avec la présence de nombreux proches du président de la République, l'absence de Mitterrand n'en est pas réellement une. Tous les invités savent que le président est le premier informé du bilan et du déroulé des chasses. Les domaines présidentiels sont ses terres et cette empreinte se traduit notamment lors de la dernière chasse du second septennat, le 26 janvier 1995, quand le tableau de chasse représente le symbole de François Mitterrand : l'arbre mi-chêne, mi-olivier. Ce même symbole est présent sur tous les cartons d'invitations, lors de chacune des chasses.

L'absence totale du président lors de la journée de chasse amène à penser que ce n'est plus le président qui invite, comme individu, mais bien la Présidence de la République comme entité générale. Ce retrait tranche avec, non seulement la pratique gaullienne des institutions, mais aussi la personnalisation et l'incarnation du pouvoir. Mitterrand, homme de symboles et de mises en scène grandioses est un souverain dans l'exercice du pouvoir mais un « fantôme » pour les chasses. Il n'est, en réalité, que l'héritier des présidents « monarques ». Disposant selon son bon plaisir des devoirs du président, il a le choix et opte pour délaissier les chasses. La création du Comité s'inscrit pleinement dans une lignée souveraine, de Grossouvre devenant le grand veneur de la Présidence et plus généralement dans la pratique du pouvoir de Mitterrand dont les mots de Saint-Simon résonnent avec justesse : « *Le roi utilisait les nombreuses fêtes, promenades, excursions comme moyen de récompense et de punition, en y invitant telle personne et en n'y invitant pas telle autre. Comme il avait reconnu qu'il n'y avait pas assez de faveurs à dispenser pour faire impression, il remplaçait les récompenses réelles par des récompenses imaginaires, par des jalousies qu'il suscitait, par des petites faveurs, par sa bienveillance.* » Sa bienveillance se traduit par « *son goût de la cérémonie : remise de décorations en tout genre, rien de ce qui est pompe et solennité ne lui est*

²⁷ Joxe Pierre, *Pourquoi Mitterrand ?*, Paris, Points, coll. « Points : document », 2006.

²⁸ Mitterrand François, *Le Coup d'Etat permanent*, Paris, Plon, coll. « Les Débats de notre temps », 1964, 285 p. ici p. 151.

*étranger.*²⁹ » Cette nouvelle position de Grossouvre en 1981 est une récompense pour sa fidélité depuis 1965. Ainsi, Mitterrand aurait toute sa place aux côtés de Félix Faure, Charles de Gaulle ou Valéry Giscard d'Estaing mais la différence avec ces augustes figures est la stricte séparation entre le président et les chasses. Ne prenant pas physiquement possession des lieux en ces occasions et donc se montrer dans ce cadre, les chasses présidentielles ont repris la fonction qu'elles avaient sous les présidents « arbitres » : un lieu d'échanges et de concertation, de convergence d'intérêt. Sans la figure polarisante et cristallisante du président « monarque », éclipsant et déséquilibrant les rapports de force, les discussions engagées sont plus constructives. L'impossibilité pour un président de la Cinquième République d'être un président « arbitre » n'est pas relative qu'au caractère des quatre hommes ayant occupé la fonction, elle relève structurellement de la nature du régime.

²⁹ Winock Michel, *François Mitterrand*, Paris, collection « NRF Biographies », Gallimard, 2015, 432 p., ici p. 295.

Chapitre neuf

Régimes parlementaires contre régime semi-présidentiel

« *La République porte en elle-même une vertu précieuse : elle est le seul régime perfectible par nature.* » Cette perfectibilité revendiquée par Marc-Elie Luce dans *Jean Barois*, œuvre de Roger Martin du Gard n'est pas étonnante dans le contexte de l'époque. Lors de la parution du roman en 1913, les lois constitutionnelles, donnant une existence à la Troisième République ont presque quarante ans. Entre temps, deux réformes constitutionnelles ont été votées, affirmant un peu plus la nature républicaine du régime afin d'assurer sa pérennité¹. Ces lois constitutionnelles sont l'objet d'un *satisfecit* des républicains, présent notamment dans le *Nouveau Larousse Illustré* : « *Les lois constitutionnelles de 1875 sont une œuvre modeste, issue de concessions mutuelles. L'expérience a montré qu'elles étaient plus viables que d'autres constitutions plus ambitieuses.* »² La République a donc fait preuve par deux fois de sa capacité à se perfectionner et à l'inscrire dans le marbre de la Loi. Dans les trois républiques dans lesquelles se déroulent les chasses présidentielles, les textes donnent au président de la République, des rôles, des attributions et des pouvoirs de degrés infiniment variables. En outre, l'inertie des pratiques, s'inscrivant dans le temps long, l'esprit recouvrant la lettre, accentue encore la répartition des pouvoirs effectifs. Si comme nous l'avons précédemment vu, la manière d'exercer le pouvoir (dans un cadre constitutionnel donné) relève du choix du président de la République, les chasses, quant à elles, perdurent sous les trois républiques sous une forme assez stable et ne dépendant que peu du poids du président. S'interroger sur la place des chasses présidentielles dans un régime donné et plus généralement entre deux conceptions républicaines, parlementaire et semi-présidentielle, revient à réfléchir sur l'utilité et la fonction des chasses sous ces différents régimes, à des moments de crise et même de stabilité politique.

A. Les chasses dans les régimes parlementaires : une prérogative constitutionnelle

« *Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerais jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels.* »³ Dans les

¹ La première réforme constitutionnelle est celle de 1879 abrogeant l'article 9 de la loi du 25 février 1875 qui disposait que les sièges du pouvoir exécutif et des deux chambres fussent à Versailles. En somme, pour le centenaire de la Révolution, les députés revenaient à Paris. La seconde, en 1884, affirme le caractère du régime en disposant que : « *La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision. Les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles à la présidence de la République.* »

² *Nouveau Larousse Illustré*, 1898-1907, article « France », paragraphe « Constitutions ».

³ Message du président Grévy aux deux chambres le 6 février 1879.

régimes parlementaires de la Troisième et Quatrième République, le président n'a que peu de pouvoir et cette soumission s'exprime dès l'élection à la présidence de Jules Grévy en 1879. Les présidents se partagent entre présidents « monarches » et présidents « arbitres ». Avec Jules Grévy, un schéma connaissant sa première occurrence apparaît. Après chaque président « monarche » succède un président « arbitre ». Grévy après Mac-Mahon, Loubet après Félix Faure, Deschanel après Poincaré, Doumergue après Millerand et Coty après Auriol. Ces contrecoups sont parfois endogènes à la présidence, parfois exogènes. En 1879, c'est évidemment lié à la personne du président de la République et à sa pratique du pouvoir, C'est également le cas en janvier 1920 avec l'élection de Deschanel au détriment de Georges Clemenceau. Ce dernier, doté d'un fort caractère et de positions fortes (il est contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, il promet à Aristide Briand une traversée du désert et compte de nombreux ennemis à droite, à gauche et même au sein des radicaux). En 1953, c'est également le cas en raison d'un contexte de polarisation dû à l'examen de la Communauté Européenne de Défense (CED). Le choix du Congrès se porta sur René Coty puisqu'il n'avait pas émis d'avis sur la question, étant hospitalisé pendant les débats. Or, les questions diplomatiques sont un champ traditionnel d'intervention du président et les positions fortes que pouvaient prendre une personnalité comme Vincent Auriol ne convient pas à une question aussi délicate que la CED. Mis à part le cas de Deschanel dont la brièveté du mandat ne permit pas qu'il chassât, Jules Grévy et René Coty ont tous deux une attitude similaire lors des chasses : un homme effacé qui préside les chasses sans briller, sans ostentation en marquant une légère préférence pour son camp. Si la sortie de crise est possible par leur élection, il est plus difficile pour des crises plus exogènes comme l'Affaire Dreyfus (le reproche d'« une neutralité un peu trop constitutionnelle » fournit par les chasses présidentielles, présentées comme paravent).

Si les chasses perdurent tout au long de la Troisième République, c'est en raison de la puissance du *statu quo* régnant dans l'exercice des pouvoirs politiques, qu'il soit législatif ou exécutif. Les crises ou crispations à chaque tentative de la part du président de la République d'accroître ses pouvoirs ou son statut honorifique provoque une réaction de la part du camp républicain. Cette réaction solidifie à nouveau les positions et les rôles de chacun dont les hommes nouvellement élus à la magistrature suprême. A l'inverse de Tancrède dans *Le Guépard*, les républicains pensent que pour que tout reste comme avant, il faut qu'un homme change. Cette rigidification des positions amène le nouveau locataire de l'Élysée à se

retourner vers les modèles du genre et à ne pas dévier des pratiques traditionnelles, dont la chasse fait partie.

Sous la Quatrième République, les chasses perdurent en raison de deux tendances concomitantes. La première est la volonté de renouer avec un régime républicain après l'expérience du régime de Vichy. Ce traumatisme se ressent par exemple avec l'inspiration de la première version de la Constitution de 1946 soumis au référendum. Contre l'homme fort et l'autoritarisme, le contre-modèle démocratique proposé est celui d'un régime monocaméral où l'Assemblée nationale est omnipotente conduisant à un gouvernement d'assemblée sans équilibre des pouvoirs. Cette recherche d'un régime le plus républicain et démocratique possible appelle les constituants à refermer le plus strictement possible la « parenthèse » vichyste. Pour le président de la République, il reste à exercer de manière concrète le pouvoir. Vincent Auriol se tourne, comme Thiers et Mac-Mahon vers ce qu'il connaît des régimes précédents. Sous les mandats d'Albert Lebrun, les chasses présidentielles étaient revenues en grâce et une publicité nouvelle s'était faite autour de celles-ci après plusieurs années de silence relatif. Auriol avait donc probablement en mémoire ce dernier exemple de président quand il s'est agi de prendre ses marques. La seconde tendance est celle, déjà étudiée précédemment, de la stratégie présidentialisante du président Auriol⁴. Lorsque les chasses présidentielles *s'intègrent* dans un régime parlementaire, elles le sont en catimini, en passager clandestin. Ce sont des hommes formés sous des régimes révolus qui reproduisent, tels des automates ce qu'ils ont vu auparavant, le reproduisant à l'identique considérant que cela fait partie de la fonction. Automates certes mais en ayant conscience de ce qu'ils faisaient. En réduisant les chasses impériales à courre et à tir aux chasses présidentielles uniquement à tir, Patrice de Mac-Mahon rend plus acceptable cette pratique. Vincent Auriol, quant à lui, les importe de la Troisième République.

Les chasses présidentielles illustrent également la propension des régimes parlementaires français à laisser une marge de manœuvre (réduite) au président de la République. Il s'agit d'un des seuls espaces dont il est complètement souverain et dont les parlementaires n'ont pas renié le périmètre. Les chasses relèvent de deux prérogatives présidentielles, à la fois de la « magistrature d'influence », à défaut d'une magistrature d'action et c'est tout l'exercice des

⁴ Il est savoureux de constater que c'est sous sa présidence de l'Assemblée constituante que les communistes et les socialistes (dont il est issu) ont adopté le premier projet de Constitution dont le rôle du président de la République était encore plus restreint que sous la Troisième République.

présidents « arbitres » et du fait qu'il préside aux solennités nationales⁵. Ses autres prérogatives, après 1879, sont maniées avec beaucoup de précautions voire circonscrites : la position diplomatique du président⁶ et le droit de grâce. Par exemple, opposé à la peine de mort, le président Fallières gracie tous les condamnés au début de sa présidence. Un débat, voyant s'affronter Jaurès et Barrès, sur cette peine s'ouvre en 1908. Le projet de loi proposant l'abolition est finalement repoussé. Dès lors, Fallières cesse de gracier automatiquement tous les prisonniers⁷. Il doit également appeler un parlementaire à la Présidence du Conseil. Ce choix doit être validé par la Chambre des députés. De nombreux exemples montrent que la chambre basse a pu désavouer le président. Ainsi, dans les attributions et le rôle du président de la République, les chasses présidentielles sont un îlot de souveraineté dans un océan de contraintes et d'abaissements. Elles sont l'un des derniers bastions du président de la République, vu par les parlementaires comme suffisamment inoffensives pour ne pas justifier d'intervention et de contrôle de leur part. Il en va de même plus généralement de la politique cérémonielle du président, qui après avoir été fermement contrôlée à ses débuts, s'émancipe progressivement et devient le monopole quasi-exclusif de la Présidence de la République.

Enfin, lors du passage d'une république à une autre, lorsqu'une évolution significative se prépare pour passer d'un régime parlementaire à un régime semi-présidentiel, les chasses sont révélatrices du degré d'influence des membres. En effet, après avoir été investi par le Parlement le 1^{er} juin, le général de Gaulle constitua son gouvernement et nomma quatre ministres d'Etat qui prirent une part significative dans l'élaboration de la nouvelle Constitution. Parmi ces quatre ministres, seul Pierre Pflimlin a déjà été invité à chasser. Ensuite, de manière plus élargie, dans le gouvernement, 6 ministres avec portefeuille sur 19 ont déjà chassé (Antoine Pinay, Paul Bacon, Bernard Cornut-Gentille, Max Lejeune, Roger Houdet et Eugène Thomas). Sur l'ensemble du gouvernement, 7 ministres sur 23 ont déjà chassé, soit 30%. Le lendemain, le général de Gaulle reçoit les pleins pouvoirs pour six mois en vue de réformer la Constitution, et crée le 3 juin⁸ le Comité Consultatif Constitutionnel

⁵ Voir chapitre deux.

⁶ L'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics dispose que « Le Président de la République négocie et ratifie les traités. Il en donne connaissance aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. - Les traités de paix, de commerce, les traités qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes et au droit de propriété des Français à l'étranger, ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux chambres. »

⁷ En outre, la grâce est une suppression ou à une réduction de la sanction pénale. La condamnation reste inscrite au casier judiciaire. L'amnistie (étymologiquement un « oubli ») doit faire l'objet d'une loi selon l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 : « les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi. »

⁸ La loi constitutionnelle du 3 juin dispose que : « Pour établir le projet, le Gouvernement recueille l'avis d'un comité consultatif ou siègent notamment des membres du Parlement désignés par les commissions compétentes

(CCC). Ce Comité, formé de 16 députés, de 10 sénateurs et de 13 membres nommés par l'exécutif, a pour mission d'étudier l'avant-projet de la nouvelle Constitution et d'émettre des propositions de modifications. Parmi ces 39 membres, 8 ont déjà chassé lors des chasses présidentielles. 2 sénateurs (Geoffroy de Montalembert et Marcel Champeix), 4 députés (Edmond Barrachin, Robert Bruyneel, Jacques Fourcade et Pierre-Henri Teitgen) et 2 « personnalités compétentes » nommées par le gouvernement (Paul Reynaud et René Chazelle). 8 individus sur 39 (soit 20%) représentent une part non négligeable et significative. Tel un carottage de la banquise indiquant la composition de l'air à une période donnée, cette réunion d'individus choisit pour les deux tiers par leur pairs (le Parlement) et un tiers pour leur compétence et comme représentants fidèles du pouvoir exécutif, permet d'avoir un relevé des hommes influents et ayant l'expérience pour réfléchir sur ce projet sensible. La part importante de chasseurs montre que la participation aux chasses présidentielles est concomitante d'un certain poids politique reconnu par la Présidence de la République. Paul Reynaud est élu président de ce Comité et est très lié à de Gaulle. Ce dernier est même sous-secrétaire d'État à la Défense nationale et de la Guerre dans son gouvernement en mai-juin 1940. En outre, Michel Debré s'est initié aux affaires de l'État en devenant en 1938 le benjamin du cabinet du ministre des Finances Paul Reynaud. C'est également un fervent défenseur du rééquilibrage des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif⁹. L'un des deux vice-présidents du Comité est Geoffroy de Montalembert. Membre par alliance de la famille de Gaulle puisque Philippe de Gaulle (le fils du général) épouse Henriette de Montalembert. Dès 1948, il se présente sur une liste du RPF et il se reconnaît dans les idées du général de Gaulle, notamment celle de l'homme fort (Clemenceau, Poincaré, de Gaulle)¹⁰. Pierre-Henri Teitgen a assisté pour le groupe MRP à la réunion du 31 mai avec le général de Gaulle et les autres représentants des partis et déclare à la tribune de l'Assemblée : « *que la réforme constitutionnelle envisagée respecterait et consoliderait les deux principes fondamentaux de la démocratie, à savoir que le pouvoir exécutif comme le pouvoir délibérant procèdent de la souveraineté nationale et que le gouvernement doit être responsable devant l'Assemblée élue au suffrage universel.*¹¹ » Ces trois exemples d'individus, membres du Comité, soutenant le

de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République. Le nombre des membres du comité consultatif désignés par chacune des commissions est au moins égal au tiers du nombre des membres de ces commissions ; le nombre total des membres du comité consultatif désignés par les commissions est égal aux deux tiers des membres du comité. »

⁹ Tellier Thibault, « Paul Reynaud et la réforme de l'État en 1933-1934 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n°78, no. 2, 2003, pp. 59-73.

¹⁰ Bellamy David, « Naître et rester un notable. Le cas de Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », *Histoire@Politique*, vol. 25, no. 1, 2015, pp. 120-130.

¹¹ *J.O.*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 1^{er} juin 1958, p. 2591, 2e colonne.

général de Gaulle et ayant déjà participé aux chasses présidentielles est l'illustration d'une certaine sociabilité des élites politiques. Ainsi, René Chazelle et Robert Bruyneel ont chassé ensemble le 3 novembre 1956 respectivement en tant que membre du CSM et vice-président de l'Assemblée nationale. Cependant, cet exemple n'est pas la norme mais une exception. Sur les 28 relations bilatérales possibles avec 8 individus, seules 3 ont été réalisées. Il n'y a pas eu de chasse qui regroupait à l'état d'embryon ce Comité Consultatif Constitutionnel. Néanmoins, les liaisons entre les individus sont plus nombreuses, notamment par le travail au Parlement¹². Sur les 8 individus, 6 sont des soutiens du général de Gaulle (René Chazelle devient sénateur socialiste en 1967 et Marcel Champeix est sénateur socialiste en 1958). Dans cet exemple, les chasses présidentielles apparaissent donc simplement comme un marqueur du poids politique des individus dans leur parcours antérieur.

Les chasses présidentielles sont sources d'enseignements et d'illustrations sur la naissance, la vie et la mort des régimes parlementaires. Sur la naissance d'abord, les chasses sont un élément de transition, un point de repère pour les individus devant façonner le moule des pratiques de la Présidence de la République. Sur la vie des régimes parlementaires ensuite. Elles sont l'illustration de la victoire des républicains qui estiment avoir réduit au minimum le rôle et la puissance du président de la République, lui laissant cette fonction cérémonielle. Dans l'esprit des parlementaires, les chasses peuvent être vues comme une victoire totale. L'ennemi, le pouvoir exécutif reçoit le pouvoir législatif. Le président reçoit et paie le tribut des vaincus. Sur la mort enfin, à travers l'exemple du passage de la Quatrième à la Cinquième République. Représentatif de l'histoire de la Quatrième République qui a vu au sein de l'Assemblée nationale et dans l'opinion des mouvements en faveur des opposants au régime (PCF et RPF) être invités aux chasses présidentielles (membres du RPF).

B. Les chasses dans la Cinquième : une énième corde à l'arc présidentiel

« *Qu'est-ce que la Ve République, sinon la possession du pouvoir par un seul homme dont la moindre défaillance est guettée avec une égale attention par ses adversaires et par le clan de ses amis ?*¹³ » Cette pique de François Mitterrand, dans son ouvrage pamphlétaire *Le Coup d'Etat permanent*, contre le général de Gaulle et les nouvelles institutions montre la petite

¹² Ainsi les deux sénateurs de Montalembert et Champeix sont tous les deux membres de la commission de l'Agriculture du Conseil de la République.

¹³ Mitterrand François, *Le Coup d'Etat permanent*, Paris, Plon, coll. « Les Débats de notre temps », 1964, 285 p.

révolution (ou plutôt une évolution sur le temps long, parvenant à maturité) au sein de la démocratie française avec le passage à un régime semi-parlementaire à partir de 1962, selon l'expression de Maurice Duverger¹⁴. Ce dernier identifie trois caractéristiques du régime semi-présidentiel : un chef d'Etat élu au suffrage universel direct, ayant des prérogatives propres et un gouvernement responsable devant le Parlement. Clef de voûte du nouveau régime, le président de la République est la source de pouvoir principale. Le fait de n'avoir que des présidents « monarques » et un président « fantôme » indique que dans ce nouveau régime, la personne du président est tellement forte qu'elle sature l'espace. Le rôle d'arbitre politique n'est plus possible dans cette position nouvelle du président, il est au minimum juge, au maximum monarque.

Cette toute-puissance du premier magistrat de France pose la question de l'utilité des chasses présidentielles. Détenant le pouvoir effectif et symbolique, disposant d'une majorité parlementaire, le président peut mettre en œuvre comme bon lui semble sa politique. Le maintien des chasses présidentielles, outre la volonté de continuité dans une pratique désormais avalisée par la République, s'explique, entre 1958 et 1962 par le fait que le président de la République est toujours élu au suffrage universel indirect. L'instauration d'un rapport de dépendance entre le collège électoral (d'environ 80 000 membres) et le président de la République entame sa puissance et sa légitimité. En outre, députés et sénateurs sont des voix écoutées dans leur circonscription et notamment auprès des grands électeurs¹⁵. Il est donc important de continuer à entretenir un lien avec les chefs parlementaires. Ce lien est d'autant plus nécessaire qu'à l'issue des élections législatives de 1967, la majorité absolue n'est atteinte que d'une seule voix.

Cependant, plus que les bonnes relations avec le pouvoir législatif dont les invités sont répartis dans des chasses tout au long de la saison, les chasses présidentielles revêtent une nouvelle fonction, celle de sas, de ballon d'essai. La fonction sociale de la journée de chasse est déployée d'une manière plus large. Le point commun n'est plus l'appartenance à une institution mais à un dessein commun, aux conceptions évidemment proches de celles du général de Gaulle. Il apparaît que le général de Gaulle, se retrouve, en partie, dans la même position que ses prédécesseurs vis-à-vis du monde économique. Ayant certes un pouvoir d'intervention, de contrainte et d'encouragement puisqu'il représente la puissance de l'Etat.

¹⁴ Duverger Maurice, *La Monarchie républicaine - ou comment les démocraties se donnent des rois*, Paris, Robert Laffont, 1974, 284 p.

¹⁵ Ce collège électoral est composé des parlementaires, des conseillers généraux et de représentants des conseils municipaux.

Cependant il ne peut pas dicter la marche à suivre aux acteurs du secteur privé et encore plus aux multinationales¹⁶. Le regard du président de la République peut se tourner vers un autre paysage, n'ayant plus vraiment besoin de veiller sur le gouvernement et les parlementaires comme le lait sur le feu, il a le champ libre pour conquérir de nouveaux territoires. L'économie et l'industrie deviennent la mère des batailles en politique intérieure et a des répercussions dans la politique sur la politique de grandeur chère au général de Gaulle¹⁷. Que le PDG d'IBM soit invité à une chasse présidentielle le 6 décembre 1966 en est l'illustration. En effet, IBM, numéro un mondial des ordinateurs et supercalculateurs taille des croupières à l'entreprise Bull dont l'état est actionnaire et qui souhaite en faire le champion français dans cette branche de l'économie. Le but est d'utiliser cette entreprise française pour des sujets sensibles et notamment des applications militaires, notamment nucléaires. Pour assurer sa survie après le crack du 28 mai 1962 sur les valeurs de l'informatique et de l'électronique, le gouvernement doit choisir entre une recapitalisation par l'américain General Electric (GE) ou une garantie des emprunts par l'Etat. La deuxième solution a été choisie par Valéry Giscard d'Estaing et l'Etat n'accorde que la seconde, mais à hauteur de vingt fois les 35 millions de francs apportés par la banque Paribas, en complément de 35 millions de francs apportés par un trio d'actionnaires français (Compagnie générale des eaux, CSF et Caisse des dépôts). Cependant, après des négociations dans le dos de l'Etat, 51% de l'entreprise est cédé à General Electric, l'Etat gardant les 49% restants. GE décide alors de garder le haut de gamme et de laisser le moyen de gamme à l'Etat. Or, cette entreprise est trop faible pour faire face aux demandes de la Marine nationale ou de l'entreprise EDF par exemples, « chasses gardées » de Bull et entreprises stratégiques pour l'Etat. Or, cette indépendance informatique est cruciale et les Etats-Unis en ont conscience puisqu'en décembre 1964, le *Washington Post* révèle que le gouvernement américain a, dès le printemps 1963 et à la demande du Pentagone, écarté une demande française d'achat d'un ordinateur « Control Data Corporation », pour être utilisé lors des expériences nucléaires¹⁸. Ce camouflet incite de Gaulle à lancer fin 1966 le « plan Calcul » destiné à assurer l'autonomie du pays dans les technologies de l'information, et

¹⁶ Lors de la chasse du 6 décembre 1966 à Marly, de Gaulle invite Henry Bizot (président du Comptoir National d'Escompte de Paris), Ernest Cordier (président de la Compagnie française Thomson-Houston), Pierre François (secrétaire général chez Marcel Dassault), Matheron (PDG de la Société Générale d'Entreprises), Christian de Waldner (PDG de la compagnie IBM).

¹⁷ Le collaborateur de Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Calvet : « *Pour plaire à de Gaulle, pour l'intéresser à l'économie, il fallait lui expliquer pourquoi les finances étaient aussi importantes pour la défense nationale que les armées. Giscard savait le faire* » in Valance Georges, *VGE - Une vie*, Paris, Flammarion, 2011, 618 p., ici p. 174-175.

¹⁸ Mounier-Kuhn Pierre-Éric, « Le Plan Calcul, Bull et l'industrie des composants : les contradictions d'une stratégie. », *Revue historique*, vol. n° 591, no. 3, 1994, pp. 123-154.

à développer une informatique européenne. Cet exemple montre que le nouveau terrain principal d'affrontements est la course à la technologie de pointe, une priorité pour de Gaulle quand elle croise les préoccupations d'indépendance nationale.

Cette part croissante du monde économique dans les chasses présidentielles est une volonté de l'exécutif et du pouvoir politique de rattraper la souveraineté qui leur échappe. Cette tendance s'accroît sous Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing. Cela s'explique par la place de l'économie dans la société française. En ces temps de croissance jusqu'en 1974 puis de crise avec l'espoir d'un redressement rapide et suivant les principes de l'économie libérale (une forme d'orthodoxie en somme), l'économie est intégrée dans l'idée que la prospérité évite les guerres armées. L'économie a remplacé les affaires étrangères et la diplomatie. La société française bascule dans la « société marchande » (Karl Polanyi¹⁹). Cette société marchande est un renversement du paradigme connu jusqu'à présent qui voulait que les phénomènes économiques soient insérés dans les autres institutions sociales et que l'économie soit l'outil, un levier de la société. De ce fait, l'économie est encadrée. A partir des années 1830, un phénomène de *désencastrement* apparaît, la société est considérée à l'aune du marché. Ainsi, « *ce n'est plus l'économie qui est encadrée dans la société, mais la société qui se retrouve encadrée dans sa propre économie.*²⁰ » Le marché économique est conçu comme une entité à part entière, obéissant à des lois fixes indépendantes des cultures humaines. En ayant accepté cela jusque dans les années 1930, les hommes politiques et les chefs d'Etats se sont progressivement retirés de la sphère économique. Les chasses présidentielles sont l'illustration du contact existant entre les deux sphères, notamment en France puisque ce pays possède de nombreuses entreprises nationalisées. L'Etat est donc un acteur économique qui s'adresse à d'autres acteurs économiques. Cette compétence dans ce champ académique précis est avancée par Valéry Giscard d'Estaing qui apparaît à la télévision lors d'une allocution avec des graphiques et des tableaux pour expliquer la situation économique et financière du pays aux téléspectateurs. Le chef de l'Etat n'est donc plus seulement incarnation politique de la nation souveraine mais aussi PDG d'un conglomérat d'entreprises diverses, devant rivaliser avec le secteur privé. En faisant du président de la République la clef de voûte des institutions, la Cinquième République et les hommes successifs ayant occupé la fonction suprême ont absorbé les qualités nécessaires aux ministres

¹⁹ Polanyi Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences humaines, Paris, 1944, édition française 1983, 448 p.

²⁰ Caillé Alain, « Avec Karl Polanyi, contre la société du tout-marchand : Présentation », *Revue du MAUSS*, n°29, premier trimestre 2007. p. 12.

et aux autorités compétentes en sa personne. Pour pouvoir recevoir l'onction du suffrage universel, il faut que le candidat soit jugé le plus compétent pour diriger la nation. Les domaines d'intervention du président s'étant élargis, l'incarnation se doit d'être plus forte.

En ne se déplaçant pas, François Mitterrand montre le rôle secondaire qu'il accorde aux chasses pour un président de la Cinquième République, disposant d'autres leviers et de moyens d'influence plus directs. Les chasses présidentielles sans président pendant quatorze ans apparaissent comme dépourvues d'âmes et de la justification même de leur existence. Cette impression de rétrogradation n'est pas forcément partagée par Jacques Chirac, lorsqu'il est Premier ministre de 1986 à 1988. Elu président, sa décision de supprimer les chasses présidentielles à Marly-le-Roi et à Rambouillet montre les limites que celles-ci ont manifesté dans le dispositif de la Présidence de la République. La décision n'est qu'« affective » selon Jean-Paul Widmer²¹ qui tient de Camille Cabana, très proche de Jacques Chirac²², que la décision est motivée par la pression exercée par la fille et conseiller du président, Claude Chirac, elle-même se faisant le porte-voix de Brigitte Bardot. Cependant, l'inertie et le poids de la tradition sauvent les chasses de Chambord par deux arguments : le nécessaire prélèvement d'une partie de la population de sangliers en raison de la clôture du parc (limiter la population est nécessaire pour éviter les dégâts) et le statut particulier du domaine de Chambord, qui ne relèvent strictement de la Présidence de la République mais de l'Etat. Les chasses réservées à la Présidence de la République sont transférées au commissaire du domaine de Chambord, les répartissant lui-même à l'Office national des Forêts (ONF) et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Ces deux organismes publics sont fortement incités à incorporer des invités soumis par la Présidence. Les chasses au gros gibier sont préservées. L'ONF et l'ONCFS sont toutes deux mises à contributions pour accueillir sur leurs domaines (respectivement du Petit-Produit et Saint-Benoît, tous deux dans la forêt de Rambouillet) des chasses au petit gibier. La difficulté de supprimer définitivement la tradition des chasses présidentielles en raison de l'attachement des élites à celles-ci montrent le renversement du rapport de force entre la Présidence de la République et ceux à qui elles sont destinées. Elles apparaissent plus profitables aux vassaux qu'au suzerain. En outre, en poursuivant les fonctions initiales de ces domaines, la Présidence de la

²¹ Widmer Jean-Paul, *Dernières chasses présidentielles. Vingt ans à la tête de Rambouillet et de Marly*, Paris, Editions du Markhor, 2017, 216 p., ici p. 175.

²² Camille Cabana (1930-2002). Enarque (promotion 1962-1964, « Blaise Pascal »). Adjoint à l'urbanisme puis aux finances de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, il en devient secrétaire général. Sous le second gouvernement Chirac, il est successivement ministre délégué à la Privatisation, ministre délégué à la Réforme administrative et ministre délégué aux Rapatriés. Sénateur RPR de 1991 à 1995. Président de l'Institut du monde arabe de 1995 à sa mort, en 2002.

République n'avait pas à se poser la question d'un renouveau de la destination de ces biens. Conserver les fonctions cynégétiques apparaissait comme le plus simple, les structures existant déjà.

Preuve ultime de son indépendance, la suppression des chasses est une volonté du président de la République et de lui seul. Aucune institution ou pouvoir ne lui a imposé. Pourtant, au-delà des polémiques sur la monarchie présidentielle que serait la Cinquième République, des débats par les représentants du pouvoir législatif furent initiés.

C. La contestation des chasses : une scorie monarchique ?

« *Le Président de la République (quelle que soit sa personne, la personne n'est pas en cause) se voit contraint de rester tapi, comme en un trou, dans les quatre articles de la loi du 25 février et les sept ou huit articles de la loi du 16 juillet 1875, qui le concernent. Il reçoit, signe et représente. Il a les « fonctions de majesté ».*²³ » Ce tableau du rôle réduit du président de la République est dressé par Charles Benoist, journaliste, homme politique et diplomate passant de la droite conservatrice (Fédération républicaine) au ralliement à l'Action française de Maurras. Les républicains français ont cherché à minimiser le périmètre d'action du président de la République par peur du retour à un pouvoir personnel et césariste. Il est assez ironique de constater qu'il ne reste que les « fonctions de majesté » au président, alors que la République veut chasser toute association entre les anciens souverains et le président de la République. Ainsi, certains parlementaires ont trouvé que les chasses présidentielles étaient une relique d'un temps révolu, un anachronisme dans la République et une entorse aux principes démocratiques. Ces parlementaires voulaient contrôler ou supprimer les chasses présidentielles. Louis Ricard, député de 1885 à 1902 et deux fois ministre de la Justice dans les années 1890 proposa de vendre les pièces tuées pour amortir le coût de la chasse. Or, l'argument de la Présidence de la République fut le don aux œuvres de charité et aux hôpitaux parisiens, renouvelant plus ou moins explicitement la figure du roi nourricier²⁴. Des hommes sont distingués pour leur sacrifice et le président de la République veut montrer sa reconnaissance. Ainsi, les hôpitaux militaires (Percy, Versailles, le Val-de-Grâce, etc.)

²³ Benoist Charles, *Sophismes politiques de ce temps, Étude critique sur les formes, les principes et les procédés de gouvernement*, éd. Perrin et C^{ie}, Paris, 1893, pp. 223-226.

²⁴ Parmi ces œuvres de charité bénéficiant de la générosité présidentielle, le Foyer des vieillards du 10^{ème} arrondissement de Paris (le 4 décembre 1949), les Petites Sœurs des Pauvres et le Centre des Grands Invalides de Guerre (le 15 décembre 1956) ou encore les hôpitaux du Val-de-Grâce et de l'Hôtel-Dieu (le 16 novembre 1894).

reçoivent des dons pour les blessés d'Indochine et de Corée au début des années 1950 (221 individus concernés le 9 décembre 1951). Ces dons bénéficient d'une publicité plus importante lors des voyages officiels de souverains étrangers. Lors de la visite du sultan du Maroc en octobre 1950, 85 faisans ont été distribués à l'hôpital franco-musulman de Bobigny. La femme du président s'illustre aussi à cette occasion en faisant bénéficier des associations qui lui tiennent à cœur. Marie-Louise Loubet a fait la promesse d'envoyer le gibier des chasses présidentielles aux comptoirs des kermesses de l'Union des Femmes de France²⁵. Sous le général de Gaulle, c'est Yvonne de Gaulle qui est en contact avec les services des chasses présidentielles pour établir la liste des envois de gibier. En 1906, le baron Guy de Boissieu, député de l'Action libérale de 1902 à 1910, demanda que l'Etat mette en adjudication les chasses présidentielles, c'est-à-dire concrètement les supprimer. La raison invoquée est que « *la République n'a pas à rivaliser avec les monarchies de l'Europe*²⁶ » Cet amendement au budget de l'Etat a été repoussé en ne recevant que 44 voix pour. Une remise en cause plus forte vient en 1913 du député radical Amédée Thalamas (1910-1914) qui estime que les chasses présidentielles ne sont pas « *un prestige de la Constitution*²⁷ » mais un « *reste des traditions monarchiques*. ». Ces critiques portent sur deux aspects. Le premier est la pertinence des chasses dans les rencontres diplomatiques : « *Lorsque nous recevons des souverains, nous avons autre chose à leur montrer que de leur exhiber du gibier qui sort de paniers et qu'on lâche pour un véritable massacre qui dégoûte les chasseurs eux-mêmes – et j'en suis.* » Le second aspect porte sur les invités des chasses de Marly (appartenant à sa circonscription) : « *La chasse de la forêt de Marly ne sert pas à ces réceptions de souverains ou d'autres personnages de marque. Elle a été aménagée récemment pour des réceptions plus intimes du Président de la République. Ainsi donc, même au cas où vous jugeriez nécessaire de maintenir les chasses présidentielles, la forêt de Marly ne répond pas du tout aux besoins pour lesquels vous voudriez les conserver.* » Cette critique des chasses présidentielles porte sur le fond (l'existence des chasses) et sur la forme (ce ne sont pas des chasses dans les règles de l'art). La volonté de contrôler la pratique du pouvoir du président de la République est

²⁵ *Le Figaro*, édition du 23 novembre 1902. L'Union des Femmes de France Fondée en juin 1881 à Paris suite à la scission de l'Association des dames françaises. L'Union des femmes de France avait pour objet : « la préparation et l'organisation des moyens de secours qui, dans toute localité, peuvent être mis à la disposition des blessés ou malades de l'armée française ». Elle est l'une de trois sociétés qui formaient la Croix-Rouge française avant 1940.

²⁶ Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940* ; publié sous la direction de Jean Jolly, archiviste de l'Assemblée nationale, Paris, Presses Universitaires de France, 1960-1977, 8 volumes.

²⁷ *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés : compte rendu in-extenso*, 27 février 1913, p. 667-668.

toujours présente chez certains républicains. La question des chasses présidentielles est portée dans le débat par un député socialiste, Jean-Pierre Raffin-Dugens (1910-1919) qui estime le coût des chasses trop élevé et souhaite lui aussi une mise en adjudication : « *Nous estimons, nous autres, que, dans une République démocratique, et qui se dit sociale, il ne doit pas y avoir de privilèges qui rappellent l'ancienne royauté.* » L'argument des vestiges monarchiques à balayer en république est le point commun des deux argumentations. La proposition de mise en adjudication est d'ailleurs applaudie à « *l'extrême gauche.* » Une ligne de clivage apparaît lors de la prise de parole du rapporteur général de la loi pour défendre les chasses présidentielles : « *il faut que M. le Président de la République puisse recevoir comme il le doit les hôtes de la France. (Très bien ! très bien ! à gauche – Protestations à l'extrême-gauche.)* » Même à gauche, les chasses présidentielles divisent, les députés sont partagés entre une France devant « tenir son rang » et l'idéal d'un président de la République modeste. Cet amendement a été repoussé par 422 voix contre et 103 voix pour. En l'espace de sept ans, la proposition progresse, gagnant près d'une soixantaine de voix. Les chasses présidentielles intéressent les républicains, notamment ceux siégeant à l'extrême-gauche de l'hémicycle, voyant en elles un totem à abattre. Ils sont cependant minoritaires dans leur combat, l'argument diplomatique l'emportant. Les critiques sur le contrôle strict des invités pour ne pas prendre de libertés avec ses fonctions ne sont pas retenues. Cela s'explique par la bonne relation que la majorité des parlementaires possède avec les chasses présidentielles par l'intermédiaire des dons en nature que chacun reçoit à un moment de la saison de chasse. Après la Première Guerre mondiale, il n'y a plus de tentative pour supprimer les chasses présidentielles de la part des parlementaires. Les chasses sont véritablement l'un des premiers et plus anciens « domaines réservés » du président de la République.

Les chasses présidentielles ne sont pas l'apanage d'un type de régime républicain. Cependant, les modalités d'exercice de ces rendez-vous cynégétiques varient. Les régimes parlementaires laissent libre cours au président de la République pour opérer selon ses envies et organiser les chasses à son gré. Malgré de faibles protestations parlementaires, voyant dans celles-ci un vestige monarchique, la chasse reste un domaine réservé du président. Avec son triomphe sous la Cinquième, la chasse se banalise, devient un outil comme les autres si ce n'est secondaire. Sa longévité sous le régime semi-présidentiel est due à l'attachement de deux Nemrods qui ont perpétué par leur appétence personnelle cette pratique. En ne souhaitant rien enlever au Protocole et à la fonction, François Mitterrand a conservé dans la glace la chasse mais en choisissant de ne pas prendre part à cette tradition, il la relègue à une

fonction quasi-folklorique, perdant sa force symbolique. Les chasses sont des illustrations de tendances plus larges de dynamiques de pouvoirs, notamment la récupération de la diplomatie par le président de la République sous tous les régimes, la préoccupation croissante du premier magistrat de France pour l'économie et ses acteurs privés. Elles font cependant figure d'exception par la liberté dont jouit le président avec cet outil éminemment politique, moteur de l'entente cordiale entre le législatif et l'exécutif.

Conclusion

Les chasses présidentielles, en plus d'un siècle d'existence, s'inscrivent dans l'histoire politique. Dans l'histoire des institutions d'abord. Elles sont sources d'enseignement pour l'histoire de la Présidence de la République et sa place au sein des pouvoirs en étant un élément de réponse à la question posée de la conquête d'une centralité dans le jeu des institutions. Les chasses présidentielles ont donc permis au président de la République de retrouver une centralité politique s'il le désirait. Les différentes institutions n'ont cependant pas toutes suivies ce recentrage uniformément et unanimement, le passage au régime républicain se heurtant aux fidélités monarchistes ou bonapartistes dans les grands corps de l'Etat et républicaines en ce qui concerne le Parlement. Le président de la République est donc pris en étau entre les républicains pour qui son existence est perçue comme un mal nécessaire et les opposants au régime l'estimant illégitime et trop faible.

Ce sont les régimes républicains et les différentes représentations et aspirations à la République idéale qui sont également vus au prisme de la question cynégétique. La politique cérémonielle du président, le Protocole et la mise en scène du pouvoir exécutif s'exprime à travers les chasses. Les chasses complètent la connaissance du fonctionnement de l'institution et du rôle dévolu à chacun, que ce soit le président lui-même ou le choix de la personne qui assure le bon fonctionnement des chasses tout au long de l'année. C'est également un pan de la vie des présidents de la République qui est dévoilé. La question de l'objet politique que sont les chasses présidentielles est ici complémentaire de celle des loisirs du président de la République et plus généralement de la vie quotidienne ou hebdomadaire d'un président. Les chasses présidentielles sont également une histoire des institutions françaises par les membres invités. Parfois, cela illustre une époque et un contexte. Que ce soit lorsque les contingences s'imposent en surgissant brusquement ou lors d'une discipline que chaque président suit assidûment parce qu'il en est de la raison d'Etat. Parfois, ce sont les préférences d'un homme, celles de sa vie avant son élection à la magistrature suprême qui apparaissent à travers les chasses. Plus largement, la sujétion des rouages de l'Etat au président de la République trouve ici aussi une illustration, que ce soit l'armée, la Cour des Comptes ou la Cour de Cassation par exemple montre le retour progressif de la concentration du pouvoir. Il apparaît que les chasses présidentielles sont une illustration de la capacité de la République à retourner les symboles du pouvoir royal à son propre profit, à se glisser dans le moule du pouvoir, à investir les lieux de pouvoirs, à avoir les gestes royaux. Les chasses servent le détenteur du pouvoir, quel que soit le régime. Cependant, des adaptations sont opérées pour que le sceau de la République les marque, à l'image du grand collier de la Légion d'honneur ceignant le cou des empereurs puis

des présidents de la République successifs, pourtant les seize maillons du collier frappés d'un aigle symbolisant les cohortes ont été remplacé par les seize activités d'excellence de la Nation¹. Les chasses présidentielles se perpétuent sous les trois républiques, symbole de la force des traditions dans l'imaginaire et la pratique républicaine. Tous les présidents de la République, inaugurant un nouveau régime ont utilisé les chasses, preuve que la volonté d'affermissement du pouvoir est présent à chaque instant. Chaque institution est en concurrence pour gagner le plus d'espace laissé vacant par la Constitution. La question de la lettre et de l'esprit est donc ici convoquée.

Les chasses présidentielles sont un concentré de l'histoire des Républiques. Sous la Troisième, tous les présidents participent aux chasses (battues et/ou déjeuner), ils ont donc tous un lien plus ou moins lâche avec les chasses. Elles sont le témoin de l'apprentissage par les républicains du pouvoir, de la capacité à s'approprier les institutions. Elles subissent l'influence des présidents successifs quant à leur pratique du pouvoir, voient se solidifier certaines pratiques comme la spécialisation des chasses, données à chaque fois en l'honneur d'institutions particulières. Cette pratique culmine avec l'enracinement de la République au tournant du XX^e siècle et les présidences d'Emile Loubet et d'Armand Fallières. Avant, les chasses présidentielles se sont progressivement formées. Passant d'un calque des chasses impériales de Mac-Mahon à celui des chasses royales avec Félix Faure, les chasses ont connu le faste de passionnés et une envergure à taille humaine sous Jules Grévy et Sadi Carnot. A partir d'Emile Loubet, les chasses se rationalisent et la République souveraine entend honorer ses institutions. Dans ces années où les journaux sont friands de ces mondanités, les chasses sont au premier ou à l'arrière-plan de scandales et affaires d'Etat (rapprochement franco-russe, l'Affaire Dreyfus, la crise de Fachoda, l'avancement du général Brugère dénoncé par Camille Pelletan). Raymond Poincaré, élu en 1913, est l'avant-signé d'un nouvel âge pour les chasses puisqu'à l'image de sa présidence, il entend lui redonner plus de poids politique et marquer de son empreinte celle-ci. Ce sera le cas puisqu'il ne chasse pas à chaque fois, seulement lors des plus importantes, assiste à certaines battues quand il ne chasse pas et préside les déjeuners. Ce libre-arbitre qu'il conquiert est transmis à ces successeurs directs

¹ A chaque élection, le nom du Grand maître est gravé au revers d'un médaillon. En 1953, un nouveau collier est commandé. Les seize médaillons représentent respectivement l'Infanterie (deux fusils croisés) ; la Marine (une ancre) ; la Cavalerie (une tête de cheval) ; l'Industrie et le Commerce (le dieu Mercure) ; la Connaissance du Monde (une mappemonde sur un livre) ; la Musique et la Peinture (une lyre et une palette) ; les Sciences (une chouette) ; l'Architecture et la Sculpture (une colonne) ; les Œuvres sociales (une main posée sur la tête d'un enfant) ; la Littérature (un livre et une plume) ; la Médecine et la Chirurgie (un caducée) ; l'Agriculture (une faucille et un épi) ; l'Union Française (deux mains serrées) ; les Télécommunications (un radar) ; l'Aviation (un oiseau) et l'Artillerie (une grenade).

sous la Troisième République. Cette dernière est caractérisée par un attachement très fort aux statuts, à travers les institutions. Les individus qui comptent sont ceux qui ont une fonction dans une institution prestigieuse. Sous la Quatrième République, les chasses suivent les traditions de la Troisième mais sont marquées par un tropisme internationalistes avec la réception d'institutions comme l'OTAN et le SHAPE. Les chasses sont donc une illustration de la place nouvelle de la France dans le monde, de grande puissance à puissance moyenne, que ce soit militairement parlant (le mythe de l'armée la plus puissante du monde au sortir de la Première Guerre mondiale à volée en éclat) ou économiquement parlant (en acceptant le plan Marshall, la France montre son impuissance à se reconstruire seule). Cet internationalisme est marqué également par l'ouverture des chasses diplomatiques à un spectre beaucoup plus large de pays avec la décolonisation et l'émergence de nouveaux états. Dès lors, les chasses diplomatiques deviennent plus complexes, la France ne traitant plus en qualité de puissance occupante et coloniale mais comme médiateur entre pays directement ou indirectement en conflit (médiation entre l'URSS et la République populaire de Chine par exemple). L'invitation aux chasses présidentielles est aussi une marque de respect pour les pays récemment décolonisés, montrant que la France les traite comme n'importe quel pays. Auparavant, les structures de l'Union française étaient représentées, ce qui montre la compréhension de la part de l'exécutif d'intégrer et d'attacher les élites locales de l'Empire au pouvoir en leur témoignant cette marque de respect. Marquant la Quatrième et plus encore la Cinquième, l'appartenance à la Résistance et au compagnonnage de la France libre est un critère déterminant pour côtoyer le pouvoir et par conséquent être invité aux chasses présidentielles. Sous la Cinquième, banalisées par leur utilité décroissante, elles sont conservées comme un élément de continuité de la République. Sa fonction est autre. Ne cherchant plus la centralité, déjà acquise, la Présidence de la République s'en sert comme d'un événement mondain et objet de distinction et de reconnaissance. Cette distinction ne passe plus par les institutions d'appartenance mais par la valeur jaugée à l'expérience gaulliste. Le passé reconnu de résistant est quasiment une condition *sine qua non* et l'apport de l'invité aux grands projets gaullistes du septennat est le critère principal. Ce changement de direction des chasses présidentielles est lié à la fois à la personnalisation du pouvoir et à la prééminence du pouvoir présidentiel dans la nouvelle Constitution. Ayant des attributions constitutionnelles plus fortes, le président de la République n'est plus en position de faiblesse. Avant, il recevait les informations, il était le dernier maillon d'une chaîne, désormais, il émet les informations et constitue le premier maillon. L'ordre s'est inversé. Il était Galatée, il devient Pygmalion.

Les élites françaises et internationales prennent part à l'histoire de cet objet politique. La place de chaque type d'élite par institution et le degré de prestige des chasses qui leur sont consacrées est un bon indicateur des représentations, au sein de ces mêmes élites, de l'importance accordée à chacune. Cette différenciation permet d'esquisser un tableau des préoccupations de la Présidence de la République et du système institutionnel à une période donnée. Ainsi, dans les premiers de la Troisième République de type Grévy, les chasses en l'honneur des deux chambres, des grands-ducs et du corps diplomatique sont les plus préparées et les plus commentées. Ces deux préoccupations montrent l'importance du pouvoir législatif et de l'obsession de la société française pour la politique extérieure et l'horizon de la Revanche. L'armée connaît son heure de gloire entre la restauration de sa popularité dans les années 1880 et l'Affaire Dreyfus qui voit cette chasse dissoute. Elle renaît sous la Quatrième République mais ne possède pas le même lustre que ses illustres ancêtres. Les chasses en l'honneur des juridictions administratives et judiciaires sont au second plan mais ont leur existence propre, signe de leur importance. Après le premier conflit mondial, aucune chasse ne se distingue véritablement, mis à part celles en l'honneur des bureaux des chambres. Après la Seconde Guerre mondiale, sous la Quatrième et la Cinquième, les seules chasses bénéficiant d'une publicité dans les médias sont les chasses en l'honneur de souverains étrangers (comme la reine Juliana des Pays-Bas sous Vincent Auriol, Harold MacMillan avec de Gaulle ou encore Juan Carlos et Valéry Giscard d'Estaing). Les parlementaires restent, jusqu'à la fin du régime parlementaire, des invités importants. Après, ils disparaissent presque totalement du paysage des chasses. Les élites sont républicaines. Elles le sont en raison d'une républicanisation forcée des institutions. Plus que des chasses présidentielles, ce sont des chasses qui se veulent républicaines, qui se pensent ancrées dans la République et qui l'affirment par ses invités.

Les chasses présidentielles sont devenues un terrain d'influence politique pour les premiers magistrats de France en bénéficiant du prestige des anciennes chasses royales et impériales, permettant une identification de la République et du pouvoir (symbolique dans un premier temps) à la figure du président de la République. Cette identification par le cérémoniel se traduit par une influence d'abord symbolique puis politique. Cette influence est plus ou moins forte selon la volonté du président de la République, sa place dans le jeu politique et le domaine de compétence qu'il est amené à évoquer. A travers les chasses, il apparaît que lorsque les contraintes pesant sur le président sont fortes, c'est-à-dire sous la Troisième et Quatrième République, il est possible de trouver des moyens de faire connaître

ses idées, de les faire avancer au-delà du cadre strict du Conseil des ministres. C'est toute la pratique du pouvoir, dans ce qu'elle a de décalage avec le texte *stricto sensu* des lois constitutionnelles, que les chasses viennent éclairer par leur spécificité. Dès lors que le pouvoir effectif est enlevé au président de la République, l'intérêt se porte sur les pratiques secondaires, investies d'une valeur plus importante. Sous la Cinquième République, le pouvoir effectif éclipse fortement les pratiques additionnelles de la charge présidentielle.

Comme tout travail de recherche, celui-ci n'est pas parfait. Il mériterait d'être complété, approfondi ou prolongé. Complété d'abord en consultant les archives présidentielles pour toutes les saisons de chasse sous la Cinquième République, permettant d'avoir une population totale. En colmatant les trous, les chasses pourraient apprendre de nouvelles choses sur certains événements comme le retentissement des événements de mai-juin 1968 sur les invités des chasses. Complété également en trouvant des archives inédites, peut-être dans des papiers personnels ou les archives de l'armée et du Conseil supérieur de la guerre, les invités pour chaque saison, ne laissant pas ce privilège au hasard de la presse de l'époque. Complété également dans le temps en se penchant sur les archives de l'Etat français. Ces archives concernent surtout François Vidron qui est chargé des chasses sous Albert Lebrun et sous la Quatrième République. Ces nouvelles chasses sont appelés « chasses du chef de l'Etat » et des projets d'agrandissement des domaines existants et d'acquisitions de nouveaux domaines comme celui des Vaux-de-Cernay (dans le département des Yvelines) étaient envisagés entre 1941 et 1943. Les documents qui sont parvenus ne semblent pas faire état de calendrier de chasses et de concrétisation d'événements cynégétiques. En incluant le régime de Vichy, la réflexion sur la continuité de l'Etat pourrait être poussée et les liens entre la Troisième République en amont et la Quatrième République en aval seraient discutés. Le prolongement des bornes chronologiques peut également être envisagé jusqu'en 2008 avec les chasses sur le domaine de Chambord qui survivent au coup de rabot de 1995. Il est cependant difficile de trouver ces informations qui relèvent d'un sujet sensible, d'une légère « omerta » pour les non-initiés, n'étant pas des enfants du sérail. En outre, pour accéder aux archives présidentielles de Jacques Chirac, il faut, comme pour Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand faire une demande de dérogation et affronter l'arbitraire d'une décision pas nécessairement favorable.

L'histoire des élites invitées aux chasses présidentielles peut être approfondie par un travail plus complet et détaillé de prosopographie. Dans un premier temps, il pourrait s'agir de rechercher les structures sociales d'un groupe, en allant plus loin que les institutions, le poste

occupé et l'ancienneté mais aussi les origines familiales, la fréquentation des mêmes écoles et les alliances maritales. Cette prosopographie pourrait faire l'objet d'une cartographie. En effet, à partir des archives présidentielles, les adresses des chasseurs (et des récipiendaires de dons cynégétiques) sont indiquées. Une évolution mandat par mandat ou selon des périodes à définir, en tenant compte s'il s'agit d'adresses professionnelles ou personnelles, pourrait fournir de précieuses indications sur la situation géographique du pouvoir. Sachant déjà les chasseurs sont centralisés quasi exclusivement dans Paris, une cartographie permettrait de voir les arrondissements concentrant les chasseurs, voir les déplacements quantitatifs entre les périodes définies. Une étude par institution de rattachement, plus longitudinale, permet aussi de voir l'évolution d'un groupe social particulier par des données économiques et sociales. Il permet de vérifier si le clivage est/ouest parisien est vérifié avec un ensemble d'élites représentant une partie des classes sociales favorisées. Cette hypothèse part sur une méthode classique de la prosopographie comme le rappelle Pierre-Marie Delpu : « *la définition de la population représente un préalable indispensable au recensement des individus. La population à l'étude peut être d'effectif variable, choisie pour son caractère représentatif ou original au regard d'une société ou d'un corps, organisée par un lien commun d'appartenance à un collectif structurant. Les variables qui président à la définition de l'objet sont, classiquement, d'ordre géographique et/ou social, et peuvent être croisées.*² » Cet aspect pourrait modestement compléter la vaste thématique traitée par Christophe Charle sur les élites de la fin du XIX^e siècle.

L'histoire des chasses présidentielles peut également être intégrée à un ensemble plus vaste concernant les loisirs présidentiels, sur les à-côtés du pouvoir. Cette histoire des loisirs peut entrer en résonance avec les diners donnés à l'Élysée pour des *happy few* ou les sorties au théâtre. En somme, la représentation du pouvoir présidentiel en dehors de ses devoirs constitutionnels. C'est également dans une perspective d'occupation des lieux de pouvoirs et de leur utilisation par le pouvoir républicain à laquelle ce travail peut s'intégrer et plus largement, ce qui est concerné, c'est le syncrétisme entre la République et la monarchie en France. Cette histoire peut également être élargie à d'autres pays, comme la Grande-Bretagne et réfléchir aux chasses royales pour une comparaison avec les présidents des régimes parlementaires et essayer de voir si le Premier ministre, souvent des hommes bien nés, des hommes de la *gentry* chassent. Et s'ils chassent, est-ce avec des amis connus à Eton, à

² Delpu Pierre-Marie, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, vol. 18, no. 1, 2015, p. 263-274.

Oxbridge ou des membres du gouvernement ? Parfois les deux se recourent... Les questions posées en France trouvent un écho au Royaume-Uni. Au-delà de la chasse, dans d'autres pays, d'autres loisirs font office de paravent pour des rencontres informelles. Aux Etats-Unis, le golf a cette fonction.

Enfin, les chasses présidentielles, tradition supprimée par Jacques Chirac mais que le président Emmanuel Macron souhaite rétablir en 2019 à l'occasion d'un sommet franco-italien à Chambord pour tenir l'une de ces promesses de campagne est l'occasion de poursuivre leur étude. Celles-ci sont sous le feu des projecteurs, très médiatisées, perdant le caractère confidentiel qu'elles revêtaient lors des mandats de Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. L'aspect diplomatique est affirmé, l'alliance des deux domaines réservés permettant de contrer les attaques des opposants et d'une partie grandissante de l'opinion hostile à la chasse et voyant dans ce retour des chasses présidentielles un faste monarchique anachronique. Ce retour des chasses est-il un acte isolé, un ballon d'essai ou la première d'une longue série marquant le quinquennat du président Macron ? L'utilité de ces chasses pour le président de la République et l'évolution de l'opinion publique sur cette question est à analyser. Ces pistes de réflexion pour approfondir et intégrer le sujet dans des thématiques plus vastes ne sont que des aperçus, de simples esquisses d'un chemin qui reste à explorer.

Pour conclure et résumer d'une phrase les chasses présidentielles, il nous suffit de modifier légèrement la devise de la famille Colbert « *Pro rege, saepe, pro patria semper* » devenant « *Pro patria, saepe, pro praesides semper*.³ »

³ « *Pour le roi souvent, pour la patrie toujours* » devenant « *Pour la patrie souvent, pour le président toujours.* »

Annexes

Etat des sources

Ci-dessous est reproduit le « Guide des archives des chasses présidentielles de la IIIe à la Ve République » élaboré en 2013 par Henri Pinoteau, alors stagiaire de l'École nationale des chartes, sous la direction de Jean-Charles Bédague, conservateur du patrimoine, responsable du pôle Archives des Chefs de l'État. Devant un travail d'une telle exhaustivité et suffisamment récent pour être encore pertinent au moment de la réalisation de ce mémoire, il semble judicieux de s'y tenir pour ce qui concerne l'orientation des chercheurs aux Archives Nationales.

Viennent s'ajouter à ce travail de recensement des « sources » disponibles, les sources juridiques, à savoir les textes de lois et débats dans les chambres ainsi qu'un guide des mentions des chasses présidentielles dans la presse écrite.

SOURCES ARCHIVISTIQUES

INTRODUCTION

Les débuts des chasses présidentielles sont très mal documentés ; l'essentiel des informations doit être tiré de témoignages¹ ainsi que d'un projet de livre sur la question qui ne vit jamais le jour. L'origine de cette pratique est à rechercher dans les tirés² des chasses impériales et royales du XIXe siècle. Ces chasses au cérémonial codifié, aux invités prestigieux, aux moyens impressionnants et aux tableaux spectaculaires sont l'héritage des chasses d'Ancien Régime restaurées par Napoléon Ier. C'est d'ailleurs son grand veneur, le comte de Girardin, qui crée les tirés de Rambouillet tels qu'ils subsistent jusqu'à la présidence de Jacques Chirac. La pratique est interrompue par la guerre de 1870 et, à partir de Jules Grévy, les présidents de la IIIe République se mettent à chasser au domaine de Marly-le-Roi, dans la plaine du Trou d'Enfer. Félix Faure, grand chasseur, y ajoute en 1880 les chasses à Rambouillet, dont il raffole au point d'en faire sa résidence d'été. On chasse alors une vingtaine de fois par an, dont une douzaine de façon officielle. Déjà certaines chasses, devenues institutionnelles, sont réservées au corps diplomatique, d'autres au Gouvernement, aux armées, ou encore aux grands hôtes de marque, parmi lesquels les grands ducs Wladimir et Alexis de Russie.

Le faisan et le canard constituent le gibier de base, peu à peu rejoints par les perdreaux, les chevreuils, les lapins et, si l'occasion se présente, par les bécasses, les cailles et les cerfs sika. On compte toujours des centaines de pièces au tableau, ce qui ne contribue pas peu à la réputation des tirés présidentiels. Il a parfois été dit que ces faisans étaient des animaux d'élevage, volant bas, ne connaissant pas le territoire, un gibier peu glorieux donc. Ils sont, en fait, tout à fait accoutumés au terrain et volent haut, car, si leurs œufs sont pondus et couvés par milliers dans des faisanderies, les faisandeaux sont lâchés dès 24 jours pour vivre dans un état de semi-liberté. Les dix ou douze mille faisans élevés chaque année ne sont donc pas si faciles à tirer qu'on put le prétendre. Les perdreaux ne font l'objet d'aucun élevage ; les lièvres ont rapidement disparu de Rambouillet ; les lapins en revanche pullulent. Le dernier daim, dont l'espèce a causé de grands dommages aux plantations, est tué en 1911. Quant aux cerfs

¹ Ainsi celui de Georges Benoist, responsable des chasses présidentielles à la fin du XIXe siècle, dans son ouvrage *Grandes chasses, grands fusils : cinquante ans de prestige*, Paris, Montbel, 2011, 312 p.

² Taillis maintenu à hauteur d'homme pour faciliter la chasse au fusil : les tirés de la forêt de Rambouillet.

sikas, cette espèce japonaise est issue d'un mâle et trois femelles offerts en 1890 par l'empereur du Japon au président Faure à l'occasion d'une visite officielle. Ils s'acclimatent bien à Rambouillet, où l'on peut, à partir de 1906, en prélever certains individus pour la chasse.

Émile Loubet a des goûts plus simples que son prédécesseur, mais garde aux chasses présidentielles leur faste et leur fonction de relations entre personnages d'importance. Marly est alors relativement délaissé et sert pour des chasses de plaine en début de saison, tandis que Rambouillet voit des chasses presque tous les samedis ; c'est là qu'ont lieu les chasses les plus fastueuses, comme celles données pour le roi d'Italie Victor-Emmanuel, en 1903, ou le roi d'Espagne Alphonse XIII, en 1905. Loubet chasse aussi à Compiègne, haut-lieu de la tradition cynégétique, puisqu'un des plus anciens lieux de chasses royales ; le gibier y est moins abondant, mais Loubet s'en contente, d'autant que le protocole, ici assoupli, lui convient bien. Il y reçoit tout de même le roi de Portugal ou le prince Ferdinand de Bulgarie. Le domaine de chasse de Compiègne ne survit pas à la présidence de Loubet. Le président Armand Fallières, aussi bon fusil que Loubet, poursuit assidûment les chasses rambolitaines. Il y reçoit Gustave V de Suède en 1908, et Manuel II de Portugal l'année suivante. Les chasses présidentielles sont réputées à l'étranger pour leur beauté et l'accueil qu'on y reçoit.

Les chasses sont gérées sur le terrain par les Eaux-et-Forêts. Sous Félix Faure, Louis Leddet, inspecteur de ce corps, en a la charge³. Lui succèdent les inspecteurs Bertrand, à partir de 1902, puis Jeannerat, de 1910 à 1913. Le calendrier, les invitations, la sécurité, l'intendance sont en revanche supervisés par l'Élysée et les différents services de la Présidence. Les invités, une douzaine pour les chasses les moins officielles, sont logés sur place avec un service domestique parfaitement rôdé. Un déjeuner précède la chasse ; les officiers des chasses accueillent les hôtes et font leur travail en uniforme. Chaque invité a, durant les tirés, un chargeur à ses côtés. Tous les déplacements se font en voiture, hippomobile à l'époque. La journée se termine par la présentation du tableau et un goûter servi au château.

Raymond Poincaré n'est pas chasseur, mais suit pourtant les traces de Fallières ; les chasses ne s'interrompent donc pas. Lorsqu'Alphonse XIII revient chasser en 1913, Poincaré, pour lui faire honneur, invite Fallières et Loubet ; trois présidents sont donc alors présents à Rambouillet. La guerre interrompt les chasses présidentielles et, faute de régulation, le gibier pullule : les dégâts sur les cultures deviennent problématiques, d'où des conflits avec la

³ Il aurait laissé un témoignage écrit...

Bergerie nationale voisine. Des chasses de régulation sont finalement organisées pour revenir à un certain équilibre. Le parc de Rambouillet ne souffre pas trop du braconnage ; en revanche, Marly le subit de plein fouet, à cause des milliers de soldats cantonnés à proximité. À partir de 1916, les essais et entraînements menés sur les chars d'assaut dans le parc de Marly font fuir ce qui restait de gibier.

La chasse ne peut reprendre avant 1919, et c'est Alphonse XIII qui, le premier, est invité à revenir à Rambouillet. En 1920, c'est un non-chasseur qui est élu à la Présidence en la personne de Paul Deschanel. Ses enfants, en revanche, chassent à Rambouillet, avant que Deschanel ne démissionne dès septembre de la même année. Son successeur, Alexandre Millerand, n'est pas chasseur non plus, ni Gaston Doumergue, ni Paul Doumer, mais Rambouillet garde son prestige durant toutes leurs années de présidence. Ce n'est qu'avec Albert Lebrun, en 1932, que le président de la République est de nouveau un chasseur. Malgré la crise, celui-ci s'efforce de faire les aménagements nécessaires dans les domaines de chasse. Rambouillet est toujours aussi apprécié des souverains étrangers, comme le prince de Monaco ou le roi Carol de Roumanie. Marly ne peut rivaliser avec Rambouillet, mais Lebrun y renouvelle le gibier par des lâchers. C'est à cette époque que l'inspecteur des Eaux-et-Forêts, François Vidron, grand nom de cette institution, est chargé des chasses présidentielles ; il le resta pendant trente-cinq ans.

La Seconde Guerre mondiale vient mettre un coup d'arrêt aux chasses, après tous les efforts menés pendant l'entre-deux-guerres. Durant l'Occupation, les domaines de chasse subissent de graves dommages. Les autorités allemandes ne se privent pas de chasser à Marly, et surtout à Rambouillet. Le maréchal Goering notamment chasse à Rambouillet à l'automne 1940. Le gibier est décimé, en particulier en 1940 et 1941. Après quoi François Vidron réussit à faire de Rambouillet une réserve de chasse, qu'il a toutes les peines à faire respecter : les gardes, privés de leur fusil, ne peuvent pas grand chose contre le braconnage tant des Allemands que des Français, et même des F.F.I. à la fin de la guerre. Les lapins et les faisans sont tués pour faire du pâté en conserve à destination des prisonniers de guerre et de leurs familles, ou pour être envoyés à Vichy pour les réceptions du maréchal Pétain.

À partir de la période suivante, la documentation est plus abondante sur le fonctionnement des chasses présidentielles. Sous la IV^e République, il n'y a plus que six chasses par an, dont une seule à Marly. Organisées en général le samedi matin et suivies d'un déjeuner offert par le Président et sa femme, elles voient le président de la République tirer assez bien. Vincent Auriol n'est pas chasseur à l'origine, mais se met à la pratiquer afin de

faire bonne figure durant les tirés présidentiels, en compagnie de sa femme, de ses enfants et même petits-enfants ; il y réussit d'ailleurs assez bien, acquérant une adresse certaine. En dehors des chasses officielles, Auriol aime aller tirer le cerf sika à l'approche, et le lapin au furet. René Coty est moins assidu que lui, venant à la dernière ou aux deux dernières chasses de la saison seulement. François Vidron est toujours en poste et a réussi à remettre les tirés sur un pied presque équivalent à celui d'avant-guerre. Le cérémonial s'est allégé, mais les principes sont toujours les mêmes ; chaque chasseur est accompagné d'un chargeur ; les rabatteurs en blouse blanche sont désormais des hommes du 501^e régiment de chars de combat basé à Rambouillet, encadrés par des sous-officiers des Eaux-et-Forêts.

Le sort des chasses présidentielles est très inégal sous la Ve République. À partir de la présidence du général de Gaulle, le domaine de Chambord, acquis par l'État en 1932, entre dans le circuit des chasses présidentielles. On n'y tire alors que le sanglier. De Gaulle n'y participe pas, ou ne fait qu'y assister. L'arrivée de la myxomatose provoque une diminution très sensible des populations de lapins, ce qui se ressent dans les tableaux de chasse. Georges Pompidou, grand chasseur dans la veine de Félix Faure ou Albert Lebrun, est très attaché aux tirés présidentiels. Valéry Giscard d'Estaing l'est tout autant. François Mitterrand, en revanche, déteste la chasse et n'y vient jamais. Les chasses présidentielles sont pourtant très actives sous ses deux septennats : il a compris tout le rôle qu'elles peuvent tenir dans la conduite des affaires de l'État. Il crée un Comité des chasses présidentielles, dont la présidence est confiée à son ami François de Grossouvre, jusqu'au suicide de ce dernier en avril 1994. La dernière saison des chasses présidentielles (1994-1995) est conduite par René Souchon, vice-président du Comité des chasses présidentielles, Pierre Chassigneux, directeur de cabinet de la présidence de la République, et Jean-Claude Lebossé, conseiller technique à l'Élysée.

Les chasses présidentielles sont en effet supprimées par Jacques Chirac dès son élection, sous la pression de sa fille Claude notamment. Il nomme un commissaire à l'aménagement des résidences présidentielles de Marly et Rambouillet, assisté d'un comité d'orientation et de coordination ; ces deux résidences perdent alors toute fonction cynégétique. Quant à Chambord, son rôle est désormais plus ambigu ; s'il n'y a plus à proprement parler de chasses présidentielles ni ministérielles, le domaine voit encore des chasses s'y dérouler: tirs de sélection pour éliminer cerfs, chevreuils, et même mouflons, pour préserver l'équilibre de la faune ; panneautages pour le cerf ; stages pour une école de chasse aménagée depuis ce moment ; et surtout une quinzaine de battues par an pour le sanglier et le renard, où, durant toute la présidence de Jacques Chirac, sont invités entre vingt-cinq et trente-cinq fusils. Pour

ces battues, les participants sont invités par l'Office national des forêts [ONF], l'Office national de la chasse et de la faune sauvage [ONCFS], la préfecture de Loir-et-Cher, la mairie de Chambord, et bien sûr la Présidence. Elles restent donc officieusement un lieu de rencontre entre personnalités politiques, industrielles et diplomatiques. Une battue est aussi organisée pour des lauréats du permis de chasser n'ayant commis aucune faute lors de leur examen et tirés au sort. Sous Nicolas Sarkozy, la question des chasses présidentielles est fort délicate et les médias en ont parlé à plusieurs reprises : alors qu'elles étaient officiellement abandonnées et malgré le déni opposé par la Présidence, des bruits courent sur leur maintien secret. Le débat existe principalement à cause du reproche qui leur est fait : elles seraient l'occasion de rencontres coûteuses, informelles et très discrètes entre grands de ce monde, dont aucun nom, photographie, information, ne filtre. Le fait qu'elles aient été maintenues pendant plus d'un siècle, même durant la présidence de non-chasseurs, montre assez qu'elles furent toujours, en effet, une façon de faire se rencontrer des personnes influentes hors des salons et autour d'un loisir commun et prestigieux.

Que trouvera-t-on dans les documents conservés aux Archives nationales ? Les types de documents sont souvent les mêmes : de la correspondance, des notes internes, des listes, des photographies. Ils émanent des différents services de l'Élysée chargés chacun d'un aspect de la chasse, les attributions de chaque service pouvant légèrement varier d'une présidence à l'autre: ce sont notamment le secrétariat général de la Présidence, le cabinet de la Présidence, le secrétariat particulier, le commandement militaire de l'Élysée, le service du protocole (qui émane en fait du ministère des Affaires étrangères), l'état-major particulier, le bureau militaire, le service photographique, le service intérieur, le service de sûreté, le service de l'architecture, le service ronéo ... Grâce à leurs productions, on peut retracer, de façon plus ou moins complète selon les périodes, la planification des calendriers, l'établissement des listes d'invités, l'entretien des résidences de chasse, la mise en place de la sécurité, les tableaux de chasse, ou encore l'évolution d'organismes tels que le Comité des chasses. Le service photographique a laissé une très belle illustration de ce qu'étaient les chasses présidentielles. Toutefois, ces documents, somme toute assez répétitifs pour une bonne part d'entre eux, présentent des lacunes regrettables ; on ne trouvera par exemple que très peu de documentation sur des questions très concrètes telles que celles des armes, des munitions, de la tenue du personnel, des chiens. La production documentaire, très maigre jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'accélère énormément par la suite ; mais comme elle traite

toujours plus ou moins des mêmes aspects, que le lecteur ne s'attende pas à y trouver toutes les réponses à ses questions, surtout les plus cynégétiques.

PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE SOUS LA III^e RÉPUBLIQUE

(1870-1940)

Les documents traitant des chasses présidentielles sous la III^e République sont peu nombreux (deux cartons seulement) et ne commencent que dans les années 1920, aucun service de la Présidence n'ayant laissé de fonds consacré aux chasses, contrairement aux périodes postérieures. Il est donc très malaisé de faire un historique des chasses par ces archives, qui en montrent l'état à un moment où elles étaient pourtant déjà bien établies. On peut compléter quelques aspects de la question par le fonds privé d'Émile Loubet (473 AP).

SOUS-SÉRIE 1 AG

Service intérieur

Les archives du service intérieur, chargé de l'entretien des résidences présidentielles ainsi que de leur mobilier et de leur matériel, peuvent donner quelques renseignements très annexes sur l'aménagement intérieur du pavillon de chasse de Marly-le-Roi, avec des mentions de râteliers d'armes.

1 AG / 96. « Feuilles d'entrées » au pavillon de chasse de Marly-le-Roi de meubles, vaisselle, linge et autres objets mobiliers du 30 mai 1901 au 28 novembre 1914, avec mentions de sorties jusqu'en 1925.

1901-1925

Service de sûreté

Le service de sûreté avait pour charge de veiller sur la personne du président de la République en particulier durant ses séjours privés, réceptions, sorties et déplacements. Les documents qui suivent donneront donc surtout des renseignements sur les chasses du point de vue de la sécurité, de la logistique, de la surveillance, du protocole, des programmes, des autorisations accordées, des accréditations pour la presse.

1 AG / 125. Documents organisant les réceptions, sorties et déplacements présidentiels, notamment : chasses à Marly-le-Roi de 1931 à 1938 (1829, 1931-1938, 1947) ; chasses à Rambouillet en l'honneur du corps diplomatique, du bureau du Sénat, du bureau de la Chambre des députés, des Grands Corps de l'État, du roi de Roumanie et des amis personnels du Président (1932-1939).

FONDS ÉMILE LOUBET (473 AP)

Les archives personnelles d'Émile Loubet et de sa famille fournissent quelques documents pouvant donner de nouveaux éclairages sur les chasses présidentielles sous la III^e République.

473 AP / 1, dossier 6. Album de photographies, dont certaines sur les chasses présidentielles.

1902-1918 et s.d.

473 AP / 21, dossier 2. Chasses à Rambouillet et à Marly-le-Roi : comptabilité de la chasse (1899), menus, tableaux de chasse, remerciements au Président pour avoir reçu du gibier en cadeau.

novembre 1899-janvier 1906

473 AP / 23, dossier 4. Papiers personnels de Paul Loubet (1874-1948), fils d'Émile Loubet, dont menus de repas et tableau de chasse.

novembre 1902-février 1903

473 AP / 27, dossier 1. Papiers de la famille Soubeyran de Saint-Prix⁴: collections de pièces, dont menus de repas de chasse.

novembre 1902-janvier 1903, s.d.

⁴ Marguerite Loubet (1870-1964), fille du Président Loubet, avait épousé, en 1893, Humbert de Soubeyran de Saint-Prix.

ÉTAT FRANÇAIS (1940-1944) (SOUS-SERIE 2 AG)

Le cabinet militaire du chef de l'État français avait conservé des fonctions de conservation des chasses anciennement présidentielles. Les rares archives qui soient parvenues donnent tout de même de précieux renseignements sur leur état durant la seconde guerre mondiale.

2 AG / 603, dossier B : Service des chasses du chef de l'État.

Rapport sur les chasses de Rambouillet et de Marly par M. Vidron.

10 août 1940

Définition des attributions respectives de M. Vidron, chef du service des chasses du chef de l'État, et de M. Rive, conservateur et administrateur des chasses et domaines du chef de l'État.

août-novembre 1940

Mesures prises pour la protection et l'agrandissement du domaine des chasses du chef de l'État : situation de ce domaine par rapport aux autorités d'occupation ; projet d'acquisition du domaine des Vaux-de-Cernay.

1941-1943

Promotions de MM. Rive et Vidron ; nouvelle organisation du service des chasses du chef de l'État.

juillet-octobre 1942

Documents divers : 6 pièces.

1942-1943

Correspondance de M. François Vidron avec le colonel Chapuis et le colonel de Longueau.

novembre 1940-juin 1944

Projet d'attribution d'une indemnité forfaitaire de fonction aux officiers des chasses du chef de l'État.

janvier-juin 1944

Affectation d'immeubles militaires (terrains, batteries) à l'administration des Eaux et Forêts.

avril-septembre 1943

PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE SOUS LA IV^e RÉPUBLIQUE

(1946-1958)

Les fonds de la IV^e République sont bien plus riches que ceux de la III^e. Les fonds du secrétariat général militaire de la présidence de la République, service qui organisait les chasses, contiennent nombre de dossiers liés à leur organisation. Ces archives peuvent être complétées par celles d'autres services de la Présidence dont les attributions pouvaient toucher à la logistique, au protocole, aux bâtiments ; enfin, les archives privées de Vincent Auriol (552 AP) fournissent un beau fonds de photographies.

SOUS-SÉRIE 4 AG

Secrétariat général militaire de la présidence de la République

Le secrétariat général militaire de la présidence de la République a produit les documents les plus intéressants pour les chasses présidentielles, parce que liés immédiatement à leur organisation. Saison par saison, on y trouvera des notes et de la correspondance, des états récapitulatifs, des plans de table, des listes d'invités, les déjeuners et les menus, la répartition du gibier ou sa distribution en cadeau et des relations amicales. Les nombreuses annotations du président Auriol montrent l'intérêt et l'implication de ce dernier dans cette organisation.

4 AG / 316. Saisons 1949-1950, 1950-1951, 1951-1952.

1948-1952, s.d.

4 AG / 317. Saisons 1952-1953, 1953-1954.

1951-1954, s.d.

4 AG / 318. Saisons 1954-1955, 1955-1956.

1953-1956, s.d.

4 AG / 319. Saisons 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959.

1955-1959, s.d.

4 AG / 320. Gestion des chasses, notamment du personnel, des domaines présidentiels et des élevages de gibier, distribution du gibier.

1946-1951, s.d.

Commandement militaire

Emplois du temps présidentiels

Les emplois du temps mentionnent quelques chasses, mais servent surtout à prévenir les différents services (intérieur, automobile...) des mesures à prendre pour ces déplacements.

4 AG / 358. Emplois du temps des présidents Auriol et Coty.

1947-1954

4 AG / 359. Emplois du temps des présidents Auriol et Coty.

décembre 1953-janvier 1959

Service photographique de la Présidence

Les photographies et diapositives réalisées par le service photographique de la Présidence illustrent les chasses les plus officielles et diplomatiques (à l'occasion de visites de personnalités) comme les plus ordinaires.

4 AG / 439. Le Président à la pêche et à la chasse (13 photos).

octobre 1949, s.d.

4 AG / 443. Chasse à Rambouillet en l'honneur du corps diplomatique, avec plusieurs portraits du Président à la chasse (13 photos).

28 octobre 1951

4 AG / 445. Chasse présidentielle à Marly-le-Roi (10 photos).

5 octobre 1952

Chasses diplomatiques à Rambouillet avec notamment la reine Juliana, le prince Bernard des Pays-Bas, ainsi que le duc d'Édimbourg (48 photos).

18-19 octobre 1952

4 AG / 446. Chasse à Rambouillet en l'honneur du corps diplomatique (51 photos).

25 octobre 1953

4 AG / 447. Chasse à Rambouillet ; sur plusieurs photographies, le président Coty et le président Auriol apparaissent ensemble (15 photos).

11 décembre 1954

4 AG / 452. Élevage des faisans.

s.d.

4 AG / 453. Chasses présidentielles à Rambouillet et Marly-le-Roi (365 diapositives) : généralités, invités, personnel, élevage des faisans et plats cuisinés.

s.d.

Services de la Présidence

Sans concerner les chasses directement, les fonds de ces différents services montrent l'activité nécessaire au bon déroulement des chasses, comme les mesures de sécurité prévues lorsque le président de la République se trouve dans l'une des résidences de chasse ; le budget alloué l'entretien de ces dernières fournit quelques renseignements sur leur aménagement intérieur.

Service de sûreté de la Présidence, du Gouvernement et des hautes personnalités

4 AG / 470. Mesures de sécurité mises en place lors de la venue du Président dans les résidences présidentielles, notamment au pavillon de chasse de Marly-le-Roi (1947-1957), au château de Rambouillet (1948-1956) : correspondance, notes et rapports, enquêtes ; consignes au personnel mis en place, plans de sécurité intérieure et extérieure.

Service intérieur du palais de l'Élysée et des résidences présidentielles

4 AG / 486. Budgets de la conservation des résidences présidentielles : années 1945-1947, 1950.

1945-1951

Service de l'architecture

On y trouve le suivi des relations de l'Élysée avec les différents interlocuteurs, partenaires et prestataires pour les travaux effectués à Marly-le-Roi.

4 AG / 647. Travaux au pavillon de chasse de Marly-le-Roi, en Seine-et-Oise, sous la présidence Auriol. Notes et correspondance du service de l'architecture avec la direction de l'Architecture, les services des Eaux et Forêts, des entreprises, des artisans et des fournisseurs ; devis et arrêtés d'engagement de travaux.

1948-1952

FONDS VINCENT AURIOL (552 AP)

Les archives personnelles de Vincent Auriol comportent un certain nombre de photographies sous forme d'albums de format 29x39 cm. Prises et développées par le service photographique de l'Élysée, elles furent remises au président Auriol à la fin de son mandat, à titre de souvenir. Elles peuvent éventuellement compléter les fonds photographiques du commandement militaire de l'Élysée dans la série 4 AG (*cf. supra*).

552 AP 210. Portraits du président Auriol à la chasse à Rambouillet et à Marly-le-Roi (20 photos).

s.d.

Chasse présidentielle à Rambouillet en l'honneur du corps diplomatique, avec de nombreux portraits du président Auriol (48 photos).

28 octobre 1951

552 AP 211. Chasses présidentielles et visite de la reine Juliana des Pays-Bas et du duc d'Édimbourg à Rambouillet : chasse diplomatique, chasse à courre, à l'occasion du voyage en France de la reine Juliana et du prince Bernard des Pays-Bas, ainsi que du duc d'Édimbourg (41 photos).

17-18 octobre 1952

Chasse en l'honneur des amis personnels du Président (19 photos).

14 décembre 1952

552 AP 212. Chasses présidentielles à Rambouillet, en l'honneur du corps diplomatique (22 photos).

25 octobre 1953

En l'honneur des amis personnels du Président (12 photos).

15 novembre 1953

En l'honneur des corps constitués (7 photos).

25 novembre 1953

552 AP 213. Chasse présidentielle à Rambouillet : portraits du Président et de madame Vincent Auriol, scènes de chasse et photographies de groupes (74 photos).

s.d.

Chasse présidentielle de Marly-le-Roi : photographies de groupes de chasseurs parmi lesquels on reconnaît le président Auriol (5 photos).

11 octobre 1953

PRÉSIDENTE DE CHARLES DE GAULLE (1959-1969)

(SOUS-SÉRIE 5 AG / 1)

Cabinet du président de la République

Déjeuners de chasse

Le cabinet ayant, entre autres fonctions, la charge d'organiser les déjeuners, dîners et réceptions de la Présidence, on trouve dans les fonds produits par ce service les papiers organisant les fréquents déjeuners de chasse, papiers composés essentiellement de menus, de plans de table et de listes d'invités. On s'en servira donc plutôt pour étudier la fréquentation des chasses présidentielles ; il faut toutefois noter que tous les invités d'un déjeuner ne sont pas nécessairement invités à la chasse elle-même. Par ailleurs, les documents montrent en général l'état final des déjeuners et non leur préparation.

5 AG 1 / 286. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (8 octobre 1959). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (15 octobre 1959). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (22 octobre 1959). Déjeuner de chasse en l'honneur du Gouvernement, des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, château de Rambouillet (29 octobre 1959). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (5 novembre 1959). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (12 novembre 1959). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (17 novembre 1959).

octobre-novembre 1959

5 AG 1 / 287. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (26 novembre 1959).

novembre 1959

5 AG 1 / 288. Déjeuners de chasse, château de Rambouillet (4, 10 et 15 décembre 1959). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (22 décembre 1959). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (30 décembre 1959).

décembre 1959

5 AG 1 / 290. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (3 janvier 1960).

janvier 1960

5 AG 1 / 297. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (29 septembre 1960). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (4 octobre 1960). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (13 octobre 1960). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (20 octobre 1960).

septembre-octobre 1960

5 AG 1 / 298. Déjeuner de chasse en l'honneur de membres du Gouvernement, des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, château de Rambouillet (28 octobre 1960). Déjeuner de chasse en l'honneur des grands corps judiciaires, château de Rambouillet (3 novembre 1960). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (10 novembre 1960). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (17 novembre 1960). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (24 novembre 1960).

octobre-novembre 1960

5 AG 1 / 299. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (1er décembre 1960). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (16 décembre 1960). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (22-29 décembre 1960).

décembre 1960

5 AG 1 / 301. Déjeuner à l'occasion de la chasse d'écoquetage⁵ offerte aux membres de la Maison du général de Gaulle, château de Rambouillet (5 janvier 1961).

janvier 1961

5 AG 1 / 311. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (17 septembre 1961). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (26 septembre 1961).

septembre 1961

5 AG 1 / 312. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (3 octobre 1961).

octobre 1961

5 AG 1 / 313. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (17 octobre 1961).

octobre 1961

5 AG 1 / 315. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (27 octobre 1961). Déjeuner de chasse en l'honneur de Hubert Maga, président du Dahomey, pavillon de Marly-le-Roi (29 octobre 1961). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (31 octobre et 7 novembre 1961). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (14 novembre 1961).

octobre-novembre 1961

5 AG 1 / 316. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (21 novembre 1961). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (5 décembre 1961). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (12 décembre 1961). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (19-20 décembre 1961).

novembre-décembre 1961

5 AG 1 / 318. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (4 janvier 1962).

janvier 1962

5 AG 1 / 329. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (2 octobre 1962). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (16 octobre 1962). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet et pavillon de Marly-le-Roi (22 octobre 1962).

octobre 1962

5 AG 1 / 330. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (6 novembre 1962). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (13 novembre 1962). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (20 novembre 1962). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (28 novembre 1962). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (4 décembre 1962). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (11 décembre 1962). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (18 décembre 1962).

novembre-décembre 1962

5 AG 1 / 339. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (1er octobre 1963). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (15 octobre 1963). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (22 octobre 1963). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (29 octobre 1963). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (5 novembre 1963). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (19 novembre 1963).

octobre-novembre 1963

5 AG 1 / 340. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (3 décembre 1963). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (10 décembre 1963). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (17 décembre 1963).

décembre 1963

⁵ L'écoquetage consiste à supprimer les mâles en surnombre parmi les diverses espèces de gibier à plumes

5 AG 1 / 342. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (3 janvier 1964).

janvier 1964

5 AG 1 / 347. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (20 octobre 1964). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (27 octobre 1964). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (5 novembre 1964). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (10 novembre 1964).

octobre-novembre 1964

5 AG 1 / 348. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (16 novembre 1964). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (24 novembre 1964). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (1er décembre 1964). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (8 décembre 1964). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (12 décembre 1964). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (17 décembre 1964). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (22 décembre 1964). Déjeuner donné à l'occasion d'une chasse d'écoquetage, château de Rambouillet (29 décembre 1964).

novembre-décembre 1964

5 AG 1 / 350. Déjeuner de chasse à l'hôtel Saint-Michel, près du château de Chambord (9 janvier 1965).

janvier 1965

5 AG 1 / 356. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (7 octobre 1965). Chasses présidentielles pour la saison 1965-1966, listes de chasseurs invités (12-22 octobre 1965). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (14 octobre 1965). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (21 octobre ; 9 et 20 novembre ; 9 décembre 1965). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (28 octobre 1965 ; 4, 18 et 25 novembre ; 2 et 14 décembre 1965). Chasse d'écoquetage, forêts de Rambouillet et de Marly-le-Roi (28 décembre 1965).

octobre-décembre 1965

5 AG 1 / 365. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (4 novembre 1966). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (10 novembre 1966). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (17 novembre 1966). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (19 novembre 1966). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (24 novembre 1966). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (29 novembre 1966). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (6 décembre 1966). Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (29 décembre 1966).

novembre-décembre 1966

5 AG 1 / 371. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (9 novembre 1967).

novembre 1967

5 AG 1 / 372. Déjeuner de chasse, château de Rambouillet (23 novembre 1967).

novembre 1967

5 AG 1 / 374. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (1er décembre 1967).

novembre 1967

5 AG 1 / 380. Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (3 octobre 1968). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (24 octobre 1968). Déjeuner de chasse, pavillon de Marly-le-Roi (7 novembre 1968).

octobre-novembre 1968

Résidences présidentielles

Le cabinet traitait aussi des affaires concernant les résidences présidentielles, dont Marly. Ce sont ici des affaires mettant en cause les chasses présidentielles.

5 AG 1 / 503. Domaine de Marly-le-Roi: affaires sur les clôtures de la forêt, et sur un contentieux entre la direction des chasses présidentielles et le fermier de la plaine du Trou d'Enfer.

février 1961-juin 1963

État-major particulier

L'état-major particulier s'occupait des chasses d'un point de vue protocolaire ; ses archives reflètent la préparation tant des listes d'invités que des déjeuners ; il peut être intéressant de les confronter avec les informations données par les archives du cabinet (cf. *supra*).

5 AG 1 / 518-527. Chasses officielles et privées dans les domaines présidentiels de Chambord, Marly-le-Roi et Rambouillet : programmes, notes, fiches sur les invités et notices biographiques destinées au général de Gaulle sur les personnalités étrangères invitées, notamment les chefs de mission diplomatique, listes des invités, listes de distribution du gibier de chasse, lettres et cartes de remerciements, plans de table et menus des déjeuners de chasse.

5 AG 1 / 518. Saison 1959-1960.

5 AG 1 / 519. Saison 1960-1961.

5 AG 1 / 520. Saison 1961-1962.

5 AG 1 / 521. Saison 1962-1963.

5 AG 1 / 522. Saison 1963-1964.

5 AG 1 / 523. Saison 1964-1965.

5 AG 1 / 524. Saison 1965-1966.

5 AG 1 / 525. Saison 1966-1967.

5 AG 1 / 526. Saison 1967-1968.

5 AG 1 / 527. Saison 1968-1969.

Service de sécurité

Le service de sécurité gérait la sûreté de la personne du Président durant ses voyages et déplacements, et notamment durant les chasses. Ses archives comportent donc, chasse par chasse, des documents sur les mesures de sécurité à prendre, les listes d'invités, les calendriers, les programmes, mais aussi la distribution du gibier.

5 AG 1 / 972. Chasses présidentielles, forêts de Rambouillet et de Marly-le-Roi.

1960-1968

Service intérieur

Le service intérieur envoyait ponctuellement du personnel de l'Élysée dans les autres résidences présidentielles afin de faire du nettoyage et de l'entretien de matériel et de lingerie, notamment avant et après les chasses présidentielles. Les archives produites reflètent cette activité régulière.

5 AG 1 / 1050-1051. Frais de missions réglés au personnel du service intérieur pour leur déplacement à l'occasion des chasses présidentielles : bordereaux d'envoi signés par le chef du service intérieur de l'Élysée et des résidences présidentielles et envoyés à la direction de l'Architecture du ministère d'État chargé des Affaires culturelles, ordres de mission, états des frais de déplacement et calendriers des chasses présidentielles.

5 AG 1 / 1050. 1960-1964.

5 AG 1 / 1051. 1965-1969.

Service photographique

Comme sous la IV^e République, la Présidence est dotée d'un service photographique dont de nombreux reportages couvrent les chasses présidentielles.

5 AG 1 / 1053.

Reportage 1430. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur du corps diplomatique. 17 octobre 1961 (tirages 9568-9586).

Reportage 1434. Chasse en forêt de Marly-le-Roi en l'honneur de la Maison et des amis du général de Gaulle. 27 octobre 1961 (tirages 9611-9630).

Reportage 1435. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur du Gouvernement. 31 octobre 1961 (tirages 9631-9654).

Reportage 1436. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur des corps constitués. 7 novembre 1961 (tirages 9660-9683).

Reportage 1437. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 14 novembre 1961 (tirages 9684-9698).

Reportage 1439. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur du Gouvernement et de l'armée. 21 novembre 1961 (tirages 9719-9741).

Reportage 1440. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur de personnalités militaires. 5 décembre 1961 (tirages 9742-9761).

Reportage 1442. Chasse en forêt de Rambouillet pour la Maison et les amis du général de Gaulle. 12 décembre 1961 (tirages 9777-9789).

Reportage 1445. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur de personnalités civiles. 19 décembre 1961 (tirages 9809-9818).

Reportage 1452. Chasse en forêt de Rambouillet. 4 janvier 1962 (tirages 9826-9886).

5 AG 1 / 1054.

Reportage 1520. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 2 octobre 1962 (tirages 10307-10328).

Reportage 1525. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur du corps diplomatique. 16 octobre 1962 (tirages 10347-10366).

Reportage 1529. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 22 octobre 1962 (tirages 10382-10398).

Reportage 1533. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur des corps constitués. 6 novembre 1962 (tirages 10442-10455).

Reportage 1536. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 13 novembre 1962 (tirages 10468-10470).

Reportage 1539. Chasse en forêt de Rambouillet. 20 novembre 1962 (tirages 10487-10513).

Reportage 1544. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 4 décembre 1962 (tirages 10547-10565).

Reportage 1547. Chasse en forêt de Rambouillet. 11 décembre 1962 (tirages 10571-10590).

Reportage 1549. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur de Harold Macmillan, Premier ministre de Grande-Bretagne. 15 décembre 1962 (tirages 10600-10624).

Reportage 1551. Chasse en forêt de Rambouillet. 18 décembre 1962 (tirages 10637-10656).

Reportage 1627. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 1er octobre 1963 (tirages 11203-11213).

Reportage 1630. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur du corps diplomatique. 16 octobre 1963 (tirages 11246-11249).

Reportage 1631. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 22 octobre 1963 (tirages 11250-11266).

Reportage 1635. Chasse en forêt de Rambouillet. 29 octobre 1963 (tirages 11282-11297).

Reportage 1637. Chasse en forêt de Rambouillet. 5 novembre 1963 (tirages 11303-11326).

Reportage 1638. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 12 novembre 1963 (tirages 11332-11355).

Reportage 1642. Chasse en forêt de Rambouillet. 19 novembre 1963 (tirages 11360-11379).

Reportage 1647. Chasse en forêt de Rambouillet. 3 décembre 1963 (tirages 11444-11469).

Reportage 1648. Chasse en forêt de Rambouillet. 12 décembre 1963 (tirages 11477-11497).

Reportage 1655. Chasse en forêt de Rambouillet. 17 décembre 1963 (tirages 11518-11534).

5 AG 1 / 1055.

Reportage 1664. Chasse en forêt de Rambouillet. 3 janvier 1964 (tirages 11589-11600).

Reportage 1716. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 20 septembre 1964 (tirages 12015-12042).

Reportage 1719. Chasse en forêt de Rambouillet. 27 octobre 1964 (tirages 12051-12074).

Reportage 1721. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 5 novembre 1964 (tirages 12087-12116 *bis*).

Reportage 1724. Chasse en forêt de Rambouillet. 10 novembre 1964 (tirages 12134-12163).

Reportage 1725. Chasse en forêt de Rambouillet. 16 novembre 1964 (tirages 12223-12243).

Reportage 1727. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 24 novembre 1964 (tirages 12223-12243).

Reportage 1729. Chasse en forêt de Rambouillet. 1er décembre 1964 (tirages 12249-12273).

Reportage 1732. Chasse en forêt de Rambouillet. 8 décembre 1964 (tirages 12277-12307).

Reportage 1734. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 12 décembre 1964 (tirages 12317-12342).

Reportage 1735. Chasse en forêt de Rambouillet. 17 décembre 1964 (tirages 12345-12368).

Reportage 1737. Chasse en forêt de Rambouillet. 22 décembre 1964 (tirages 12408-12431).

Reportage 1744. Chasse en forêt de Chambord. 9 janvier 1965 (tirages 12439-12464).

Reportage 1814. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 7 octobre 1965 (tirages 12976-12999).

Reportage 1818. Chasse en forêt de Rambouillet. 14 octobre 1965 (tirages 13022-13049).

Reportage 1821. Chasse en forêt de Rambouillet. 28 octobre 1965 (tirages 13063-13099).

Reportage 1822. Chasse en forêt de Rambouillet. 4 novembre 1965 (tirages 13100-13122).

Reportage 1825. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 9 novembre 1965 (tirages 13142-13149).

Reportage 1826. Chasse en forêt de Rambouillet. 18 novembre 1965 (tirages 13153-13162).

Reportage 1827. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 20 novembre 1965 (tirages 13164-13182).

Reportage 1828. Chasse en forêt de Rambouillet. 25 novembre 1965 (tirages 13183-13206).

Reportage 1830. Chasse en forêt de Rambouillet. 2 décembre 1965 (tirages 13213-13241 *bis*).

Reportage 1831. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 9 décembre 1965 (tirages 13242-13265).

Reportage 1832. Chasse en forêt de Rambouillet. 14 décembre 1965 (tirages 13266-13295).

5 AG 1 / 1056.

Reportage 1885. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 6 octobre 1966 (tirages 13726-13754).

Reportage 1886. Chasse en forêt de Rambouillet. 11 octobre 1966 (tirages 13770-13775).

Reportage 1889. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 20 octobre 1966 (tirages 13783-13809).

Reportage 1892. Chasse en forêt de Rambouillet. 4 novembre 1966 (tirages 13885-13922).

Reportage 1895. Chasse en forêt de Rambouillet. 10 novembre 1966 (tirages 13953-13981).
Reportage 1897. Chasse en forêt de Rambouillet. 17 novembre 1966 (tirages 14007-14015).
Reportage 1901. Chasse en forêt de Rambouillet. 24 novembre 1966 (tirages 14016-14034).
Reportage 1906. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 6 décembre 1966 (tirages 14095-14158).
Reportage 1919. Chasse en forêt de Chambord. 14 janvier 1967 (tirages 14265-14288).
Reportage 1972. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 5 octobre 1967 (tirages 14716-14759).
Reportage 1975. Chasse en forêt de Rambouillet. 12 octobre 1967 (tirages 14770-14809).
Reportage 1983. Chasse en forêt de Rambouillet. 3 novembre 1967 (tirages 14968-15014).
Reportage 1984. Chasse en forêt Marly-le-Roi. 9 novembre 1967 (tirages 14968-15014).
Reportage 1986. Chasse en forêt de Rambouillet. 16 novembre 1967 (tirages 15023-15052).
Reportage 1989. Chasse en forêt de Rambouillet. 23 novembre 1967 (tirages 15092-15123).
Reportage 1991. Chasse en forêt de Rambouillet. 30 novembre 1967 (tirages 15124-15154).
Reportage 1992. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 1er décembre 1967 (tirages 15155-15179).
Reportage 1995. Chasse en forêt de Rambouillet. 15 décembre 1967 (tirages 15374-15408).
Reportage 1997. Chasse en forêt de Rambouillet. 22 décembre 1967 (tirages 15317-15351).

5 AG 1 / 1057.

Reportage 2004. Chasse en forêt de Chambord. 13 janvier 1968 (tirages 15292-15316).
Reportage 2059. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 3 octobre 1968 (tirages 15841-15866).
Reportage 2061. Chasse en forêt de Rambouillet. 10 octobre 1968 (tirages 15876-15903).
Reportage 2063. Chasse en forêt de Rambouillet en l'honneur du corps diplomatique. 17 octobre 1968 (tirages 15910-15949).
Reportage 2065. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 24 octobre 1968 (tirages 15951-15966).
Reportage 2066. Chasse en forêt de Rambouillet. 31 octobre 1968 (tirages 15967-15983).
Reportage 2067. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 7 novembre 1968 (tirages 15984-15997).
Reportage 2069. Chasse en forêt de Rambouillet. 14 novembre 1968 (tirages 15998-16019).
Reportage 2072. Chasse en forêt de Rambouillet. 21 novembre 1968 (tirages 16024-16073).
Reportage 2074. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 28 novembre 1968 (tirages 16042-16057).
Reportage 2075. Chasse en forêt de Rambouillet. 5 décembre 1968 (tirages 16074-16093 *bis*).
Reportage 2078. Chasse en forêt de Marly-le-Roi. 19 décembre 1968 (tirages 16130-16105).
Reportage 2086. Chasse en forêt de Chambord. 11 janvier 1969 (tirages 16173-16188).

Le service ronéo

Le service ronéo avait la charge de l'élaboration et de l'impression des documents protocolaires ; on trouve donc dans ses archives à la fois les documents définitifs à destination de la Présidence comme des invités, et les documents ayant servi à leur préparation.

5 AG 1 / 1058-1071. Chasses présidentielles et déjeuners de chasses (1962-1969) : notes du service du protocole, listes reliées des invités, programmes, notes manuscrites, cartons d'invitations, plans de table et menus.

5 AG 1 / 1058. 4 janvier-29 août 1962.

5 AG 1 / 1059. 11 septembre 1962-31 mai 1963.

5 AG 1 / 1060. 1er juin-21 décembre 1963.

5 AG 1 / 1061. 1er janvier-16 septembre 1964.

5 AG 1 / 1062. 20 octobre 1964-8 janvier 1965.
5 AG 1 / 1063. 9 janvier-5 avril 1965.
5 AG 1 / 1064. 7 avril-7 juillet 1965.
5 AG 1 / 1065. 13 juillet 1965-26 janvier 1966.
5 AG 1 / 1066. 1er février-30 avril 1966.
5 AG 1 / 1067. 3 mai-29 novembre 1966.
5 AG 1 / 1068. 1er décembre 1966-19 juin 1967.
5 AG 1 / 1069. 20 juin-27 octobre 1967.
5 AG 1 / 1070. 3 novembre 1967-10 janvier 1968.
5 AG 1 / 1071. 6 février 1968-11 février 1969.

PRÉSIDENTENCE DE GEORGES POMPIDOU (1969-1974)

SOUS-SÉRIE 5 AG / 2

Secrétariat général de la présidence de la République

Parmi les dossiers des conseillers techniques et chargés de mission au secrétariat général de la présidence de la République, ceux de Michel Woimant (conseiller technique de juin 1969 à avril 1973 pour les affaires relatives à l'agriculture, à l'urbanisme et au logement, à l'environnement et aux rapatriés) donnent quelques précieux renseignements sur les chasses, officielles comme privées.

5 AG 2 / 294. Divers, dont chasses présidentielles : notes.

juillet-août 1969

Bureau militaire

Comme précédemment, le bureau militaire a un rôle dans l'organisation des chasses présidentielles, d'où une production de documents analogue à celle déjà rencontrée.

5 AG 2 / 830-834. Saisons 1969-1974 à Marly, Rambouillet et Chambord : calendrier des chasses présidentielles, correspondance, programmes et notes préparatoires, listes des invités, menus et plans de tables, récapitulatifs du gibier tué et distribué.

5 AG 2 / 830. Saison 1969-1970.

5 AG 2 / 831. Saison 1970-1971.

5 AG 2 / 832. Saison 1971-1972.

5 AG 2 / 833. Saison 1972-1973.

5 AG 2 / 834. Saison 1973-1974.

Service photographique

Le service photographique poursuit son activité et produit pour les chasses des reportages photographiques, dont on conserve les planches contact et les négatifs.

5 AG 2 / 977. (planches n° 2122-2191). Juin-décembre 1969.

Chasse officielle à Rambouillet. 18 octobre 1969 (17029-17099)⁶.

Chasse déléguée à Marly. 23 octobre 1969 (17123-17189).

Chasse officielle à Rambouillet. 8 novembre 1969 (17224-17264).

⁶ Les chiffres entre parenthèses renvoient à la numérotation des négatifs, puis, à partir du 26 novembre 1970, à celle des planches-contact.

Chasse privée à Marly. 15 novembre 1969 (17284-173339).

Chasse déléguée à Rambouillet avec Roger Frey. 20 novembre 1969 (17340-17397).

Chasse déléguée à Marly avec Jacques Chaban-Delmas. 27 novembre 1969 (17398-17429).

Chasse déléguée à Marly avec Pierre Juillet. 4 décembre 1969 (17519-17571).

Chasse officielle à Rambouillet. 6 décembre 1969 (17578-17587).

Chasse déléguée à Marly avec Jean Deguil, chef de l'état-major particulier. 18 décembre 1969 (17631-17687).

Chasse officielle à Rambouillet. 20 décembre 1969 (17739-17793).

5 AG 2 / 978. (planches n° 2192-2310). Janvier-décembre 1970.

Chasse officielle à Chambord. 10 janvier 1970 (17922-17961).

Chasse déléguée à Marly avec Jacques Foccart. 8 octobre 1970 (19057-19099).

Chasse officielle à Rambouillet. 17 octobre 1970 (19104-19181).

Chasse officielle à Marly. 24 octobre 1970 (19235-19298).

Chasse officielle à Rambouillet. 31 octobre 1970 (19363-19429).

Chasse déléguée à Marly avec Jacques Chaban-Delmas. 5 novembre 1970 (19447-19501).

Chasse déléguée à Rambouillet avec Roger Frey. 19 novembre 1970 (19654-19727).

Chasse déléguée à Marly. 26 novembre 1970 (2299).

Chasse officielle à Rambouillet. 28 novembre 1970 (2300).

Chasse déléguée à Marly. 10 décembre 1970 (2304).

Chasse officielle à Rambouillet. 12 décembre 1970 (2307).

Chasse officielle à Rambouillet. 19 décembre 1970 (2309).

5 AG 2 / 979. (planches n°2311-2394). Janvier-août 1971.

Chasse officielle à Chambord. 9 janvier 1971 (2316).

Chasse à Chambord. 20 février 1971 (2325).

5 AG 2 / 980. (planches n° 2395-2457). Septembre-décembre 1971.

Chasse officielle à Rambouillet. 9 octobre 1971 (2418).

Chasse déléguée à Marly avec Jacques Chaban-Delmas. 14 octobre 1971 (2421).

Chasse officielle à Marly. 23 octobre 1971 (2424).

Chasse officielle à Rambouillet. 30 octobre 1971 (2427).

Chasse déléguée à Rambouillet avec Jacques Chirac. 4 novembre 1971 (2428).

Chasse officielle à Marly. 6 novembre 1971 (2431).

Chasse déléguée à Marly avec Pierre Juillet. 18 novembre 1971 (2437).

Chasse officielle à Rambouillet. 20 novembre 1971 (2440).

Chasse déléguée à Rambouillet avec le général Thénnoz. 2 décembre 1971 (2445).

Chasse officielle à Rambouillet. 11 décembre 1971 (2451).

Chasse déléguée à Marly avec Jacques Foccart. 16 décembre 1971 (2453).

Chasse officielle à Rambouillet. 18 décembre 1971 (2455).

5 AG 2 / 981. (planches n° 2458-2554). Janvier-août 1972.

Chasse officielle à Chambord. 5 février 1972 (2470).

Chasse officielle à Chambord. 4 mars 1972 (2478).

5 AG 2 / 982. (planches n°2555-2617). Septembre-décembre 1972.

Chasse déléguée avec Pierre Messmer à Marly. 12 octobre 1972 (2575).

Chasse officielle à Rambouillet. 14 octobre 1972 (2577).

Chasse officielle à Marly. 21 octobre 1972 (2583).

Chasse officielle à Rambouillet. 28 octobre 1972 (2586).

Chasse officielle à Marly. 10 novembre 1972 (2589).

Chasse déléguée à Rambouillet avec Pierre Juillet. 16 novembre 1972 (2593).
 Chasse déléguée à Rambouillet avec Robert Boulin. 23 novembre 1972 (2598).
 Chasse déléguée à Marly avec Jacques Foccart. 30 novembre 1972.(2601).
 Chasse officielle à Rambouillet. 2 décembre 1972 (2603).
 Chasse déléguée à Rambouillet avec le général Thénnoz. 7 décembre 1972 (2606).
 Chasse officielle à Rambouillet. 16 décembre 1972 (2612).
5 AG 2 / 983. (planches n°2618-2705). Janvier-août 1973.
 Chasse officielle à Marly. 6 janvier 1973 (2622).
 Chasse déléguée à Chambord. 10 février 1973 (2634).
 Chasse déléguée à Chambord. 24 février 1973 (2635).
5 AG 2 / 984. (planches n°2706-2756). Septembre-novembre 1973.
 Chasse déléguée à Marly avec Pierre Messmer. 11 octobre 1973 (2720).
 Chasse officielle à Marly. 20 octobre 1973 (2731).
 Chasse officielle à Rambouillet. 27 octobre 1973 (2737).
 Chasse déléguée à Rambouillet avec Joseph Comiti. 8 novembre 1973 (2740).
 Chasse officielle à Rambouillet. 17 novembre 1973 (2745).
 Chasse déléguée à Rambouillet avec Jacques Foccart. 22 novembre 1973 (2749).
 Chasse officielle à Marly. 24 novembre 1973 (2752).
5 AG 2 / 985. (planches n°2757-2825). Décembre 1973-mai 1974.
 Chasse déléguée à Rambouillet avec le général Thénnoz. 6 décembre 1973 (2758).
 Chasse officielle à Marly. 8 décembre 1973 (2760).
 Chasse à Rambouillet déléguée avec Pierre Messmer. 13 décembre 1973 (2766).
 Chasse officielle à Marly. 15 décembre 1973 (2769).
 Chasse officielle à Chambord. 26 janvier 1974 (2787).
 Chasse officielle à Chambord. 23 février 1974 (2794).

FONDS ÉDOUARD BALLADUR (543 AP)

Édouard Balladur comme secrétaire général adjoint, puis secrétaire général de la présidence de la République a conservé ses agendas et d'autres documents sur les activités du Président.

543 AP 15. Agendas des activités du Président, avec des notes aux dates des chasses présidentielles et un calendrier des chasses présidentielles pour la saison 1973-1974, à la première page de l'agenda de 1973.

1970-1974

PRÉSIDENTENCE DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING (1974-1981)

(SOUS-SÉRIE 5 AG / 3)

Secrétariat particulier

Le secrétariat particulier gérait les dossiers du président de la République ; les chasses en relevaient donc pour partie, au moins pour leur organisation générale, affinée par les services du protocole et du bureau militaire.

5 AG 3 / 347-348. Chasses présidentielles : calendrier des chasses, programmes, listes des invités annotées par le président de la République, correspondance adressée par les participants, notes du chef de l'état-major particulier.

5 AG 3 / 347. 1974-1978.

5 AG 3 / 348. 1978-1981.

Cabinet du président de la République

Le cabinet du président de la République a toujours la responsabilité des résidences présidentielles et des chasses. On trouve pourtant dans ses archives assez peu de documents en rapport avec ces domaines ; ces documents concernent des travaux à Rambouillet et Marly, et des notes sur l'organisation des chasses.

Résidences présidentielles

5 AG 3 / 553-559. Travaux mobiliers et immobiliers pour l'entretien des résidences présidentielles, notamment de Marly et Rambouillet : programmes des travaux, comptes rendus d'activités, notes au président de la République, plans, devis, correspondance du service intérieur et travaux de l'Élysée, de l'administration générale du Mobilier national, des architectes en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux.

5 AG 3 / 553-554. Plannings des travaux communs à toutes les résidences.

/ 553. 1974-1977.

/ 554. 1978.

5 AG 3 / 555. Mobilier des résidences présidentielles : correspondance et notes relatives à l'entretien, aux restaurations, aux prêts et aux acquisitions.

1974-1978

5 AG 3 / 559. Travaux effectués par résidence, notamment : Marly-le-Roi, Rambouillet.

1974-1978

Chasses présidentielles

5 AG 3 / 587. Organisation : note du service du protocole sur son rôle dans les chasses présidentielles (s.n.).

Secrétariat général de la présidence de la République

La seule mention des chasses présidentielles est celle tirée d'un document des dossiers de Jean- Daniel Camus, conseiller technique chargé, entre autres, des relations avec le Parlement

5 AG 3 / 1663. Suivi des activités des députés du Parlement, et notamment listes de parlementaires proposés pour les chasses présidentielles.

novembre 1974

Service de presse

Pour la première fois, le service de presse de l'Élysée est chargé d'organiser une couverture des chasses présidentielles par la presse. Mais on ne trouvera dans les dossiers de Marie-Thérèse Sodini ou Élisabeth Richard que les listes des invités et les programmes de cinq chasses en 1976 et 1977.

5 AG 3 / 3290. Chasses présidentielles : listes du *pool* des journalistes.

1976-1977

Service du protocole

C'est dans les archives du service du protocole que l'on trouvera le plus de renseignements sur les chasses et leur organisation, saison par saison et chasse par chasse.

5 AG 3 / 3465-3468. Chasses présidentielles. Organisation : programmes, listes des invités, plans de table, menus, plans de battues et plans de logement dressés par le protocole, tableaux de chasse, notes avec annotations manuscrites du président de la République.

5 AG 3 / 3465. Année 1974. Marly, 19 octobre ; Rambouillet, 25-26 octobre ; Rambouillet, corps diplomatique, 9 novembre ; Marly, Parlement, 12 novembre ; Rambouillet, 23 novembre ; Marly, 28 novembre ; Rambouillet, Armées, 30 novembre ; Marly, 21 décembre.

Année 1975. Rambouillet, 4 janvier ; Chambord, 25 janvier ; Chambord, 22 février ; Chambord, 22 mars ; Marly, 11 octobre ; Rambouillet, 24-25 octobre ; Rambouillet, corps diplomatique, 18 novembre ; Marly, 25 novembre ; Rambouillet, 29 novembre⁷ ; Marly, 6 décembre ; Rambouillet, 20 décembre.

Année 1976. Marly, 3 janvier ; Rambouillet, 4 janvier ; Chambord, 23-24 janvier ; Chambord, 27-28 février ; Chambord, 27 mars.

5 AG 3 / 3466. Année 1976. Marly, 9 octobre ; Rambouillet, 22-23 octobre ; Marly, 2 novembre ; Rambouillet, 13 novembre ; Marly, corps diplomatique, 16 novembre ; Rambouillet, 11 décembre ; Marly, 14 décembre ; Rambouillet, 18 décembre ; Chambord, 27 décembre.

⁷ À partir de ce dossier, on trouve régulièrement les tableaux de chasse.

Année 1977. Rambouillet, 8 janvier ; Chambord, 15 janvier ; Chambord, 12 février ; Chambord, 5 mars ; Marly, 11 octobre ; Rambouillet, 21-22 octobre ; Marly, 27 octobre ; Rambouillet, 5 novembre ; Marly, corps diplomatique, 8 novembre ; Rambouillet, 15 novembre ; Marly, 29 novembre ; Rambouillet, 10 décembre ; Marly, 20 décembre ; Chambord, 26 décembre.

Année 1978. Rambouillet, 8 janvier ; Chambord, 21 janvier ; Rambouillet, 11 février ; Chambord, 2 mars.

5 AG 3 / 3467. Année 1978. Marly, 17 octobre ; Rambouillet, 27-28 octobre ; Marly, 7 novembre ; Rambouillet, 18 novembre ; Marly, corps diplomatique, 23 novembre ; Rambouillet, 2 décembre ; Marly, 12 décembre ; Rambouillet, 16 décembre.

Année 1979. Marly, 9 janvier ; Rambouillet, 13 janvier ; Chambord, 26-27 janvier ; Chambord, 16-17 février ; Chambord, 6 mars ; Rambouillet, 31 juillet.

5 AG 3 / 3468. Année 1979. Rambouillet, 20 octobre ; Marly, 23 octobre ; Rambouillet, 13 novembre ; Marly, 22 novembre ; Marly, 6 décembre ; Rambouillet, 8 décembre ; Chambord, 22 décembre.

Année 1980. Rambouillet, 5 janvier ; Marly, 8 janvier ; Chambord, 11-12 janvier ; Rambouillet, 19 janvier ; Marly, 22 janvier ; Chambord, 8-9 février ; Chambord, 19 février.

Année 1980. Marly, 13 octobre ; Rambouillet, 24-25 octobre ; Marly, 30 octobre ; Marly, 13 novembre ; Rambouillet, 18 novembre ; Marly, 4 décembre ; Rambouillet, 6 décembre ; Chambord, 20 décembre ; Chambord, 22 décembre.

Année 1981. Marly, 3 janvier ; Chambord, 16-17 janvier ; Chambord, 6-7 février.

Service photographique

5 AG 3 / 3490-3525. Reportages photographiques, notamment sur les chasses présidentielles : planches contact et négatifs.

5 AG 3 / 3490. Mai-octobre 1974.

Chasse à Marly. 19 octobre 1974 (planche 2900) .

Chasse à Rambouillet. 26 octobre 1974 (planche 2908).

5 AG 3 / 3491. Novembre 1974-février 1975.

Chasse à Rambouillet avec le corps diplomatique. 9 novembre 1974 (planche 2914).

Chasse à Marly avec des membres du Parlement. 12 novembre 1974 (planche 2916).

Chasse à Rambouillet. 23 novembre 1974 (planche 2925).

Chasse à Marly. 28 novembre 1974 (planche 2927).

Chasse à Rambouillet avec des membres des armées. 30 novembre 1974 (planche 2931).

5 AG 3 / 3494. Août-octobre 1975.

Chasse à Marly. 11 octobre 1975 (planche 3134).

Chasse à Rambouillet. 25 octobre 1975 (planche 3139).

5 AG 3 / 3495. Novembre-décembre 1975.

Chasse avec des membres du corps diplomatique à Rambouillet. 18 novembre 1975 (planche 3154).

Chasse à Marly avec les parlementaires. 25 novembre 1975 (planche 3157)⁸.

Chasse présidentielle à Rambouillet. 29 novembre 1975 (planche 3162).

Chasse des armées à Marly. 6 décembre 1975 (planche 3171).

Chasse à Rambouillet avec des hommes d'affaires. 20 décembre 1975 (planche 3180).

⁸ Quelques diapositives en couleur.

5 AG 3 / 3496. Janvier-avril 1976.

Chasse à Marly. 3 janvier 1976 (planche 3188).

Chasse à Rambouillet. 4 janvier 1976 (planche 3189)⁹.

Chasse à Chambord. 24 janvier 1976 (planche 3201).

Chasse à Chambord. 28 février 1976 (planche 3217).

5 AG 3 / 3499. Octobre-novembre 1976.

Chasse à Rambouillet. 23 octobre 1976 (planche 3351).

Chasse à Marly avec les parlementaires. 2 novembre 1976 (planche 3357).

Chasse des armées à Rambouillet. 13 novembre 1976 (planche 3366).

Chasse avec le corps diplomatique à Marly. 16 novembre 1976 (planche 3368).

5 AG 3 / 3500. Décembre 1976-janvier 1977.

Chasse à Marly. 14 décembre 1976 (planche 3393).

Chasse à Rambouillet. 18 décembre 1976 (planche 3398).

Chasse à Chambord. 27 décembre 1976 (planche 3401).

Chasse à Rambouillet. 8 janvier 1977 (planche 3407).

Chasse à Chambord. 15 janvier 1977 (planche 3411).

5 AG 3 / 3501. Février-mars 1977.

Chasse à Chambord. 5 mars 1977 (planche 3455).

5 AG 3 / 3505. Octobre-novembre 1977.

Chasse à Marly. 11 octobre 1977 (planche 3641bis).

Chasse à Rambouillet. 22 octobre 1977 (planche 3657).

Chasse à Marly. 27 octobre 1977 (planche 3662).

Chasse à Rambouillet. 5 novembre 1977 (planche 3670).

Chasse à Marly. 8 novembre 1977 (planche 3673).

Chasse à Rambouillet. 15 novembre 1977 (planche 3684).

Chasse à Marly. 29 novembre 1977 (planche 3698).

5 AG 3 / 3506. Décembre 1977-janvier 1978.

Chasse à Rambouillet. 10 décembre 1977 (planche 3714).

Chasse à Marly. 20 décembre 1977 (planche 3719).

Chasse à Chambord. 26 décembre 1977 (planche 3722).

Chasse à Rambouillet. 8 janvier 1978 (planche 3730).

Chasse à Chambord. 21 janvier 1978 (planche 3741).

5 AG 3 / 3507. Février-avril 1978.

Chasse à Chambord. 2 mars 1978 (planche 3779).

5 AG 3 / 3510. Octobre 1978.

Chasse à Marly. 17 octobre 1978 (planche 3910).

Chasse à Rambouillet. 28 octobre 1978 (planche 3924).

5 AG 3 / 3511. Novembre-décembre 1978.

Chasse à Marly. 7 novembre 1978 (planche 3927).

Chasse à Rambouillet. 18 novembre 1978 (planche 3939).

Chasse à Marly. 23 novembre 1978 (planche 3944).

Chasse à Rambouillet. 2 décembre 1978 (planche 3957).

Chasse des armées à Marly. 11 décembre 1978 (planche 3964).

⁹ Quelques négatifs en couleur.

Chasse officielle à Rambouillet. 16 décembre 1978 (planche 3969).
5 AG 3 / 3512. Janvier-février 1979.
 Chasse à Chambord. 27 janvier 1979 (planche 3992).
5 AG 3 / 3516. Octobre 1979.
 Chasse à Rambouillet. 20 octobre 1979 (planche 4157)¹⁰.
 Chasse à Marly avec les parlementaires. 23 octobre 1979 (planche 4160).
5 AG 3 / 3517. Novembre-décembre 1979.
 Chasse à Rambouillet. 13 novembre 1979 (planche 4179).
 Chasse à Marly avec le corps diplomatique. 22 novembre 1979 (planche 4189).
 Chasse à Marly. 6 décembre 1979 (planche 4205).
 Chasse à Rambouillet. 8 décembre 1979 (planche 4207).
5 AG 3 / 3518. Janvier-février 1980.
 Chasse à Rambouillet. 5 janvier 1980 (planche 4225).
 Chasse à Marly avec les parlementaires. 8 janvier 1980 (planche 4227).
 Chasse à Chambord. 12 janvier 1980 (planche 4232).
 Chasse à Rambouillet. 19 janvier 1980 (planche 4236).
 Chasse à Marly. 22 janvier 1980 (planche 4237)¹¹.
 Chasse à Chambord. 9 février 1980 (planche 4251).
 Chasse à Chambord. 19 février 1980 (planche 4256).
5 AG 3 / 3523. Octobre-novembre 1980 : planches n° 4435-4513..
 Chasse à Marly. 13 octobre 1980 (planche 4454)¹².
 Chasse à Rambouillet. 25 octobre 1980 (planche 4459)¹³.
 Chasse à Marly avec les parlementaires. 30 octobre 1980 (planche 4467)¹⁴.
 Chasse à Marly avec le corps diplomatique. 13 novembre 1980 (planche 4483)¹⁵.
 Chasse à Rambouillet. 18 novembre 1980 (planche 4493).
5 AG 3 / 3524. Décembre 1980-janvier 1981.
 Chasse à Marly avec les parlementaires. 4 décembre 1980 (planche 4518).
 Chasse à Rambouillet. 6 décembre 1980 (planche 4522).
 Chasse à Chambord. 20 décembre 1980 (planche 4544).
 Chasse des armées à Marly. 3 janvier 1981 (planche 4548).
 Chasse à Chambord. 17 janvier 1981 (planche 4560).
5 AG 3 / 3525. Février-mai 1981.
 Chasse à Chambord. 7 février 1981 (planche 4581).

¹⁰ Négatifs en couleur.

¹¹ Quelques négatifs en couleur.

¹² Négatifs en couleur.

¹³ Quelques négatifs en couleur.

¹⁴ Quelques négatifs en couleur.

¹⁵ Quelques négatifs en couleur.

Bureau militaire

Le bureau militaire conservait ses attributions sur les chasses ; les archives qu'il a produites reflètent son activité surtout du point de vue de la sécurité, du personnel, des dépenses.

5 AG 3 / 4086-4088. Organisation et suivi des chasses présidentielles : liste des invités, liste des chargeurs, liste de l'état-major particulier, notes de service et liste du commandant militaire désignant les véhicules de gendarmerie et des gardes de service, tableau de chasse, répartition du gibier, vente du gibier, somme versée au service financier, photocopies des factures de l'hôtel à Chambord. À partir du 29 novembre 1975 on trouve aussi régulièrement les tableaux de chasse.

5 AG 3 / 4086. Saisons 1974-1977.

Année 1974. Marly, 19 octobre ; Rambouillet, 25-26 octobre ; Rambouillet, corps diplomatique, 9 novembre ; Marly, Parlement, 12 novembre ; Rambouillet, 23 novembre ; Marly, 28 novembre ; Rambouillet, Armées, 30 novembre ; Marly, 21 décembre.

Année 1975. Rambouillet, 4 janvier ; Chambord, 25 janvier ; Chambord, 22 février ; Chambord, 22 mars ; Marly, 11 octobre ; Rambouillet, 24-25 octobre ; Rambouillet, corps diplomatique, 18 novembre ; Marly avec les parlementaires, 25 novembre ; Rambouillet, 29 novembre ; Marly chasse des armées, 6 décembre ; Rambouillet avec des hommes d'affaires, 20 décembre.

Année 1976. Marly, 3 janvier ; Rambouillet, 4 janvier ; Chambord, 23-24 janvier ; Chambord, 27-28 février ; Chambord, 27 mars ; Marly, 9 octobre ; Rambouillet, 22-23 octobre ; Marly avec les parlementaires, 2 novembre ; Chasse des armées Rambouillet, 13 novembre ; Marly, corps diplomatique, 16 novembre ; Rambouillet, 11 décembre ; Marly, 14 décembre ; Rambouillet, 18 décembre ; Chambord, 27 décembre.

Année 1977. Rambouillet, 8 janvier ; Chambord, 15 janvier ; Chambord, 12 février ; Chambord, 5 mars.

5 AG 3 / 4087. Saisons 1977-1980.

Année 1977. Marly, 11 octobre ; Rambouillet, 21-22 octobre ; Marly, 27 octobre ; Rambouillet, 5 novembre ; Marly, corps diplomatique, 8 novembre ; Rambouillet, 15 novembre ; Marly, 29 novembre ; Rambouillet, 10 décembre ; Marly, 20 décembre ; Chambord, 26 décembre.

Année 1978. Rambouillet, 8 janvier ; Chambord, 21 janvier ; Rambouillet, 11 février ; Chambord, 2 mars ; Marly, 17 octobre ; Rambouillet, 27-28 octobre ; Marly, 7 novembre ; Rambouillet, 18 novembre ; Marly, corps diplomatique, 23 novembre ; Rambouillet, 2 décembre ; Marly, 12 (ou 11?) décembre ; Rambouillet, 16 décembre.

Année 1979. Marly, 9 janvier ; Rambouillet, 13 janvier ; Chambord, 26-27 janvier ; Chambord, 16-17 février ; Chambord, 6 mars ; Rambouillet, 31 juillet ; Rambouillet, 20 octobre ; Marly avec les parlementaires, 23 octobre ; Rambouillet, 13 novembre ; Marly, 22 novembre ; Marly, 6 décembre ; Rambouillet, 8 décembre ; Chambord, 22 décembre.

Année 1980. Rambouillet, 5 janvier ; Marly avec les parlementaires, 8 janvier ; Chambord, 11-12 janvier ; Rambouillet, 19 janvier ; Marly, 22 janvier ; Chambord, 8-9 février ; Chambord, 19 février.

5 AG 3 / 4088. Saisons 1980-1981.

Année 1980. Rambouillet, 30 juillet ; Marly, 13 octobre ; Rambouillet, 24-25 octobre ; Marly avec les parlementaires, 30 octobre ; Marly avec le corps diplomatique, 13 novembre ; Rambouillet, 18 novembre ; Marly avec les parlementaires, 4 décembre ; Rambouillet, 6 décembre ; Chambord, 20 décembre.

Année 1981. Rambouillet, 1er janvier ; Marly, 3 janvier ; Rambouillet, 10-11 janvier ; Chambord, 16-17 janvier ; Chambord, 6-7 février.

Service ronéo-dessin-impression

5 AG 3 / 4108 – 4110. Liste des invités, menus, note de l'état-major particulier, plan de chasse, plan de table, attribution des chambres.

5 AG 3 / 4108. 1974-1976.

5 AG 3 / 4109. 1977-1978.

5 AG 3 / 4110. 1979-1981.

Service de sécurité

En collaboration étroite avec le bureau militaire, le service de sécurité assure la sûreté du Président et de ses invités, lors des chasses.

5 AG 3 / 4113. Résidences présidentielles, notamment pour la sécurité des chasses présidentielles à Marly et Rambouillet : photographies, plans, calendriers, programmes, itinéraires, instructions et consignes de sécurité.

1974-1979

Service de l'architecture

Dans les archives du service de l'architecture, on trouvera des renseignements sur les travaux menés dans les résidences présidentielles, en particulier de Marly-le-Roi et Rambouillet.

5 AG 3 / 4177. Programmation de travaux à Marly-le-Roi : propositions de travaux, devis.

1975-1978

5 AG 3 / 4181–4182. Programmation et suivi d'importants travaux de restauration à Rambouillet : propositions de travaux, rapports aux devis, rapports descriptifs, devis et soumissions d'entrepreneurs.

5 AG 3 / 4181. Travaux, dont réfection des pavillons de garde de la Faisanderie.

1961-1962

5 AG 3 / 4182. Travaux, dont réaménagement du pavillon de la Faisanderie.

1963-1965

PRÉSIDENTE DE FRANÇOIS MITTERRAND (1981-1995)

(SOUS-SÉRIE 5 AG / 4)

Secrétariat particulier

Le secrétariat particulier du Président a produit parmi ses archives quelques documents touchant les chasses présidentielles et son comité.

5 AG 4 / 584. Dossier Chasse : création et renouvellement du comité des chasses présidentielles, régulation du gibier à Rambouillet et Chambord.

juillet 1981, décembre 1988, juillet 1991

Commandement militaire

Le commandement militaire conserve la gestion des chasses présidentielles, désormais en concertation avec son comité, présidé par François de Grossouvre. On y trouve les mêmes documents qu'auparavant.

5 AG 4 / 13787-13789. Chasses présidentielles, officielles ou en petit comité tenues dans les bois et tirés de Marly-le-Roi, de Rambouillet ou de Chambord : organisation du transport des invités, chargeurs et rabatteurs ; vente ou distribution du gibier (classement chronologique) ; notes, listes des invités, tableaux, télégrammes, programmes, plans, plans de table, bons de livraison.

5 AG 4 / 13787. 1981-1985.

5 AG 4 / 13788. 1985-1990.

5 AG 4 / 13789. 1990-1995.

Cabinet du président de la République

Différentes personnes ayant travaillé au cabinet du président de la République, notamment comme directeurs de cabinet, ont laissé des dossiers pouvant compléter un aspect ou un autre des chasses présidentielles.

Françoise Carle

5 AG 4 / FC 235, dossier 2. Suicide de François de Grossouvre, président du comité des chasses présidentielles, le 7 avril 1994 : dépêches, presse, notes internes, notes externes, notes manuscrites, *curriculum vitae*, interviews, chronologie.

avril 1994-juin 1994

Jean-Yves Caullet

5 AG 4 / JYC 15, dossier 4. Chasses présidentielles à Rambouillet et Chambord en l'honneur des autorités andorranes ; organisation, établissement des listes d'invités et des programmes.

novembre 1990-janvier 1993

Pierre Chassigneux

5 AG 4 / PCH 9. Chasses présidentielles, saison 1994-1995 : proposition de calendrier, d'invités, réponses, études des coûts de restauration, projets de menus, projet de livre sur les chasses présidentielles.

1992-1995

Jean Daubigny

5 AG 4 / 6406, dossier 1. Présidence de la République, dont chasses présidentielles : reportages de la presse, rapport de la Cour des comptes.

1990

Gaëtan Gorce

5 AG 4 / GG 22. Marly-le-Roi : dossier concernant le projet de réaménagement du pavillon des chasses présidentielles et du parc et le fonctionnement de la résidence.

mai 1989-avril 1994

Michel Jau

5 AG 4 / MJ 24. Rambouillet : entretien, demandes d'accès, manifestations diverses (janvier 1986-novembre 1990) ; état général du domaine dressé par Serge Macel, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux (août 1988) ; chasses (avril 1988 - novembre 1990).

janvier 1986-novembre 1990

Gilles Ménage

5 AG 4 / 1379. Dossier chasse présidentielle : projet d'édition d'un ouvrage consacré aux chasses présidentielles par François de Grossouvre, interventions de François de Grossouvre, invitations à des chasses, assurance pour les chasses présidentielles, projet d'insigne pour les chasses présidentielles.

1988-1993

Cyrille Schott

5 AG 4 / 2935. Chasses présidentielles : listes alphabétique et chronologique des invités (copie des listes de l'état-major particulier).

1974-1981

5 AG 4 / 2872. Chasses présidentielles ; en particulier : recherche d'économies à réaliser.

août 1983-décembre 1985

Secrétariat général de la présidence de la République

Au sein du secrétariat général de la Présidence, deux personnes des affaires économiques ont produit des archives en lien avec les chasses présidentielles : Claude Chéreau, conseiller technique, d'octobre 1988 à novembre 1990, pour l'agriculture, la pêche, le commerce et l'artisanat, la consommation, la chasse et le tourisme, et Jean-Claude Lebossé, chargé de mission, de novembre 1990 à décembre 1994, pour les mêmes domaines d'attribution.

Claude Chéreau

5 AG 4 / CC 10, dossier 2. Suivi de la gestion des chasses présidentielles organisées sur le domaine de Chambord : documents de travail.

juillet 1982-novembre 1990

Jean-Claude Lebossé

5 AG 4 / JCL 40, dossier 3. Organisation des chasses présidentielles : cartes, correspondance, notes externes ; chasses présidentielles à Rambouillet : correspondance, notes internes ; gestion des chasses présidentielles de Chambord : arrêté, correspondance, notes externes, notes internes.

1988-1994

François de Grossouvre

Président du comité des chasses présidentielles de 1981 à 1994, dépendant directement du président de la République, François de Grossouvre est l'homme qui a laissé le plus de documents sur la question. Comme le fonds n'est pas encore classé, on a gardé l'ordre des cotes, qui ne respecte pas tout à fait l'ordre chronologique.

5 AG 4 / 1760. Chasses présidentielles, saison 1994-1995 : dossier général (calendrier, listes d'invités, factures, notes au Président) ; classement chronologique par chasse (listes des invités, lettres d'invitation, procès-verbal) ; domaine de Marly (octobre 1994-décembre 1994) ; domaine de Rambouillet (octobre 1994-26 janvier 1995) ; domaine de Chambord (juillet 1994-février 1995) ; lettres de remerciements au Président (octobre 1994-février 1995).

mars 1994-février 1995

5 AG 4 / 1773. Chasses présidentielles, saison 1992-1993 : listes d'invités et cartons de réponses aux invitations. Correspondance interne concernant les chasses présidentielles : chasse à la tourterelle ; factures (cartouches, cartes de voeux, insignes...) ; invitations ; manifestations de chasseurs ; projet de livre concernant les chasses présidentielles ; ouvrage rédigé par le service des chasses. Comité des chasses présidentielles : invitations au déjeuner du 9 février 1988 ; comptes rendus des réunions des 31 mai et 13 juin 1989.

janvier 1988-janvier 1993

5 AG 4 / 1774. Dossier général de la saison des chasses présidentielles, 1990-1991 : notes au Président proposant des invités, demandes d'invitation, remerciements aux invitations, factures, calendrier, comptes rendus des réunions du comité des chasses ; dossiers par ordre chronologique des vingt-deux chasses présidentielles de la saison 1990-1991 : lettres d'invitation, liste des invités, menu du déjeuner et plan de table, compte rendu de la chasse. Chasses présidentielles, saison 1988-1989 : tirs de sélection, listes d'invités, demandes directes d'invitation, remerciements, calendrier des chasses. Note sur les techniques d'élevage, de lâcher et de chasse à Rambouillet et Marly. Réception à l'Élysée le 10 avril 1990 à l'occasion du départ à la retraite d'André Barbara et Pierre Vachter, responsables des tirés et des agents de Marly et de Rambouillet, note, photographie, facture ; réception à l'Élysée du 17 mars 1988 pour la clôture de la saison de chasse 1987-1988, préparation du discours de François de Grossouvre, note ; questionnaire concernant les chasses présidentielles pour une émission télévisée

consacrée à la Fondation Brigitte Bardot ; participation financière du ministère de l'Environnement au titre des chasses présidentielles.

mai 1984-mars 1991

5 AG 4 / 1775. Chasses présidentielles, saison 1991-1992 ; dossier de préparation des chasses : calendrier, propositions d'invitations, demandes d'invitation ; dossiers des vingt-et-une chasses classées par ordre chronologique : liste des invités, lettres d'invitation, réponses et remerciements, compte rendu de chasse.

octobre 1991-février 1992

5 AG 4 / 1776. Chasses présidentielles, factures et photocopies des chèques de règlement, classées par fournisseurs et ordre chronologique : fleuristes, armurier, vins, champagne, spiritueux, livres et ouvrages commandés, dons et participations aux oeuvres caritatives, abonnements divers.

1983-1989

5 AG 4 / 1785. Chasses présidentielles, saison 1981-1982 ; Comité des chasses présidentielles ; note du 13 juin 1981 de Christian Mary concernant le domaine de Chambord ; comptes rendus de réunions ; chasses hors des domaines présidentiels, invitations adressées à François de Grossouvre ; listes des invités, correspondance, notes au Président ; chasses des 24 et 25 août 1981 à Rambouillet, liste des invités ; listes d'invités par journée de chasse sur le domaine de Chambord ; lettres de remerciements des invités. Saison 1983-1984 ; listes des invités, correspondance, notes au Président, comptes rendus de la saison ; journées de chasse à Chambord, Rambouillet et Marly-le-Roi : classement chronologique des listes des invités, des remerciements.

juin 1981-février 1984

5 AG 4 / 1786. Chasses présidentielles, saison 1982-1983 ; gestion du domaine de Chambord et de Rambouillet ; lettres diverses ; établissement des listes d'invités : lettres, notes au Président ; journées de chasse à Chambord, Rambouillet et Marly-le-Roi : classement chronologique des invitations, des notes du protocole ; remerciements des invités.

février 1981-mars 1983

5 AG 4 / 01787. Chasses présidentielles, saison 1984-1985 ; dossier général : listes des invités, calendrier, bilan de la saison ; lettres diverses ; journées de chasse à Chambord, Rambouillet et Marly-le-Roi : classement chronologique des invitations, des notes du protocole.

Saison 1985-1986 ; établissement des listes d'invités : notes au Président, lettres ; lettres diverses et remerciements des invités ; journées de chasse à Chambord, Rambouillet et Marly-le-Roi : classement chronologique des invitations, des notes du protocole.

août 1984-mars 1986

5 AG 4 / 1788. Chasses présidentielles, saison 1986-1987 ; Comité des chasses présidentielles : comptes rendus de réunions ; notes au Président ; établissement des listes d'invités : lettres, notes ; journées de chasse à Chambord, Rambouillet et Marly-le-Roi : classement chronologique des invitations, des notes du protocole, des remerciements.

avril 1986-février 1987

5 AG 4 / 1789. Chasses présidentielles, saison 1987-1988 : établissement des listes d'invités, lettres, notes au Président ; journées de chasse à Chambord, Rambouillet et Marly-le-Roi : classement chronologique des invitations, des notes du protocole.

juin 1987-février 1988

5 AG 4 / 1790. Chasses présidentielles, saison 1988-1989 : lettres diverses, notes au Président ; journées de chasse à Chambord, Rambouillet et Marly-le-Roi : classement chronologique des invitations, des notes du protocole ; compte rendu analytique de la saison.

juin 1988-mars 1989

5 AG 4 / 1791. Chasses présidentielles, saison 1989-1990 : lettres diverses, notes au Président, comptes rendus de réunions du Comité des chasses, procès-verbaux des chasses, lettres de remerciements des invités ; journées de chasse à Chambord : classement chronologique des invitations, des notes du protocole.

avril 1989-février 1990

5 AG 4 / 1792. Chasses présidentielles, saison 1989-1990. Classement chronologique par journées de chasse, invitation, listes des invités, à Rambouillet et Marly.

Chasses présidentielles, saison 1992-1993 : notes au Président, procès-verbaux, établissement des listes d'invités, remerciements des invités.

septembre 1989-janvier 1993

5 AG 4 / 1793. Chasses présidentielles, saison 1992-1993 (octobre 1992-mars 1993) : classement chronologique par journée de chasse sur le domaine de Chambord, invitations, protocole.

Chasses présidentielles, saison 1993-1994 (février 1993-février 1994) : notes au Président, remerciements des invités, correspondance ; classement chronologique par journée de chasse, invitations, listes des invités, à Chambord, Rambouillet, et Marly.

octobre 1992-février 1994

5 AG 4 / 1795. Domaine de Chambord : budget du domaine (1981, 1983) ; aménagement du domaine ; rapport de Robert Toulemon sur la gestion du domaine (avril 1982) ; coût des chasses présidentielles sur le domaine (août 1983-janvier 1985).

juin 1981-janvier 1985

5 AG 4 / 1796. Rapports concernant le domaine de Chambord (1992-13 janvier 1994) ; campagne de chasse au sanglier et au cerf 1992-1993. Parc de Rambouillet : rapport de l'Office national des forêts concernant les perspectives d'aménagement du parc (1993-2012). Parc de Marly : rapport de l'Office national des forêts concernant les perspectives d'aménagement du parc (1992-2011). Fichier de noms, adresses et numéros de téléphone, de A à Krop.

janvier 1992-janvier 1994

5 AG 4 / 13145. Chasses présidentielles : dossiers sur l'organisation des déjeuners et petits-déjeuners offerts à l'occasion des chasses sur les domaines de Rambouillet, Marly et Chambord ; programmes, listes des invités, plans de table, menus.

octobre 1981-août 1987.

5 AG 4 / 13303-13304. Chasses présidentielles à Rambouillet et Marly : organisation, listes des invités, plan de table, menu.

5 AG 4 / 13303. Octobre 1981-décembre 1988.

5 AG 4 / 13304. Janvier 1989-avril 1995.

Service photographique

5 AG 4 SPH 48. Réception à l'Élysée offerte aux membres du comité des chasses présidentielles.

17 mars 1988

5 AG 4 / 13748-13758. Albums constitués pour Danièle Mitterrand. Agendas, négatifs et planches-contact sur les chasses et les cérémonies privées.

[1981-1995]

PRÉSIDENCE DE JACQUES CHIRAC (1995-2007)

(SOUS-SÉRIE 5 AG / 5)

Bertrand Landrieu

Bertrand Landrieu fut directeur de cabinet durant le septennat de Jacques Chirac. Parmi les archives produites, on trouve des documents consacrés d'une part à l'administration et de la conservation des résidences présidentielles et d'autre part aux chasses organisées à Chambord.

5 AG 5 / BL 28. Préparation et suivi du budget des résidences présidentielles : correspondance, copies de notes, tableaux, rapports.

1997-2001

Travaux de restauration, d'aménagement et d'entretien des résidences présidentielles, notamment au château de Rambouillet : correspondance, copies de notes, plans, coupures de presse, règlement intérieur du personnel privé de l'Élysée (1951).

1951, 1996-2001

Relations avec le ministère de la Culture (cabinet du ministre, direction de l'architecture et du patrimoine, Service national des travaux) concernant les monuments historiques, le mobilier national et la situation de Gabor Mester de Parajd, architecte en chef des Monuments historiques, en charge des résidences présidentielles : correspondance, copies de notes, rapport.

1999-2001

Nominations et affectations de personnel du service de l'administration et de la conservation des résidences présidentielles : correspondance, copies de notes, rapports, décisions.

1995-2001

5 AG 5 / BL 29. Domaine national de Chambord, gestion du domaine et contentieux de la ferme de Lina : notes, correspondance, rapports, plans, comptes rendus de réunions, arrêt du tribunal administratif.

janvier 1995-mars 2002

5 AG 5 / BL 30. Marly-le-Roi et Rambouillet, suppression des chasses présidentielles et reconversion des domaines présidentiels : notes, copies de notes adressées au Président, correspondance, rapports, coupures de presse.

juin 1995-janvier 2002

5 AG 5 / BL 31-34. Gestion de l'Office national des forêts (ONF), domaines présidentiels de Marly-le-Roi et Rambouillet, domaine national de Chambord : notes, lettres, rapports, coupures de presse.

5 AG 5 / BL 31. Juin 1995-décembre 1996.

5 AG 5 / BL 32. Janvier-novembre 1997.

5 AG 5 / BL 33. 1998.

5 AG 5 / BL 34. Janvier 1999-septembre 2000.

5 AG 5 / BL 35-37. Office national des forêts (ONF).

5 AG 5 / BL 35. 1999-2000.

5 AG 5 / BL 36. 2000.

5 AG 5 / BL 37. 1999-2002.

5 AG 5 / BL 38. Domaine national de Chambord.

1999-2001
5 AG 5 / BL 117. Chasses au domaine national de Chambord, saison par saison : calendriers, établissement des listes d'invités, cartons d'invitation, remerciements, factures, tableaux.

1996-2002

5 AG 5 / BL 118. Dossiers divers sur la chasse en France, dont une note sur l'histoire des chasses présidentielles.

s.d. (après 1995)

Michel Blangy

Directeur de cabinet de Jacques Chirac durant son second septennat, il a, comme ses prédécesseurs, laissé des archives sur les chasses de Chambord, les dernières organisées par la Présidence, d'autant plus qu'il était également président du conseil d'administration de l'Office national des forêts et président du conseil d'administration du domaine national de Chambord.

5 AG 5 / MB 8. Résidences présidentielles : commissariat à l'aménagement des domaines présidentiels de Marly-le-Roi et de Rambouillet.

1995-2004

5 AG 5 / MB 9-12. Domaine national de Chambord.

5 AG 5 / MB 9. 2002.

5 AG 5 / MB 10. 2003.

5 AG 5 / MB 11. 2004-2005.

5 AG 5 / MB 12. 2006-2007.

5 AG 5 / MB 13-14. Chasses au domaine national de Chambord, saison par saison : calendriers, établissement des listes d'invités, cartons d'invitation, remerciements, factures, tableaux.

5 AG 5 / MB 13. 2002-2004.

5 AG 5 / MB 14. 2004-2007.

Anne Duthilleul

Conseiller technique auprès de Jacques Chirac pour l'agriculture, l'industrie, les PME, l'équipement, les transports et l'environnement, Anne Duthilleul a laissé quelques documents sur les anciennes chasses présidentielles.

5 AG 5 / AD 116. Chasses présidentielles à Marly-le-Roi et Rambouillet : action des « éco-guerriers » à Marly ; décret sur la nouvelle administration de Marly et Rambouillet, et notes sur la question.

1995, 1997, s.d.

PRÉSIDENCE DE NICOLAS SARKOZY (2007-2012)

(SOUS-SÉRIE 5 AG / 6)

Christian Frémont

5 AG 6 / CFR 6. Projet d'opérations notamment sur le château de Rambouillet par l'architecte en chef des Monuments historiques.

mai 2007-novembre 2008

Suivi du fonctionnement des résidences présidentielles, notamment de Rambouillet.

septembre 2009-mai 2011

Suivi du domaine de Chambord : notes au Président, lettre, article de presse.

février 2010-octobre 2011

SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA CONSERVATION DES RÉSIDENCES PRÉSIDENTIELLES (SOUS-SERIE AG // SACRP)

Le service de l'administration et de la conservation des résidences présidentielles, ou SACRP, avait à sa charge la gestion notamment de Rambouillet, Marly-le-Roi et Chambord. On trouve dans ses archives les documents issus des dépenses et des travaux exécutés dans ces résidences, surtout après que les chasses présidentielles sont abandonnées.

AG // SACRP / 29. Gestion du personnel du service. Salaires versés au personnel recruté à titre ponctuel pour les chasses présidentielles à Rambouillet et Marly-le-Roi : notes, tableaux, bordereaux d'envoi.

1982-1989

AG // SACRP / 63. Dossiers des ouvrages exécutés (DOE). Travaux dans les résidences présidentielles, domaines nationaux de Rambouillet et Marly-le-Roi : dossier documentaire des ouvrages exécutés (DDOE).

1999

AG // SACRP / 91. Contrats d'entretien ou de maintenance notamment pour les sites de Rambouillet, Marly-le-Roi : contrats, notes, correspondance, factures, engagements, documentation.

1997-2001

AG // SACRP / 136. Envoi par le SACRP de factures au Service national des travaux (SNT), titre III, résidences présidentielles notamment de Rambouillet, Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2000

AG // SACRP / 138. Envoi par le SACRP de factures au SNT, titre V, résidences présidentielles notamment de Rambouillet et Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2000

AG // SACRP / 142. Envoi par le SACRP de factures au SNT, Titre III, notamment pour Rambouillet et Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2001

AG // SACRP / 144. Envoi par le SACRP de factures au SNT, Titre V, résidences présidentielles notamment de Rambouillet et Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2001

AG // SACRP / 146. Envoi par le SACRP de factures au SNT, Titre III, notamment pour Rambouillet et Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2002

AG // SACRP / 148. Envoi par le SACRP de factures au SNT, Titre V, notamment pour Rambouillet et Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2002

AG // SACRP / 153. Envoi par le SACRP de factures au SNT, Titre V, résidences présidentielles notamment de Rambouillet et Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2003

AG // SACRP / 156. Envoi par le SACRP de factures au SNT, Titre V, résidences présidentielles notamment de Rambouillet : bordereaux de transmission, factures.

2004

AG // SACRP / 157. Envoi par le SACRP de factures au SNT, Titre V, résidences présidentielles notamment de Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2001-2005

AG // SACRP / 167. Service financier de la présidence de la République, envoi de factures par le SACRP, résidences présidentielles notamment de Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2003

AG // SACRP / 179. Service financier de la présidence de la République, envoi de factures par le SACRP, résidence présidentielle de Rambouillet : bordereaux de transmission, factures.

2005

AG // SACRP / 180. Service financier de la présidence de la République, envoi de factures par le SACRP, résidences présidentielles notamment de Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2005

AG // SACRP / 185. Service financier de la présidence de la République, envoi de factures par le SACRP, résidence présidentielle de Rambouillet : bordereaux de transmission, factures.

2006

AG // SACRP / 186. Service financier de la présidence de la République, envoi de factures par le SACRP, résidences présidentielles notamment de Marly-le-Roi : bordereaux de transmission, factures.

2006

SOURCES JURIDIQUES

Textes de lois et décrets, débats dans les chambres

- *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés*
04/02/1895 ; 27/02/1913 ; 27/03/1913 ; 19/02/1914 ; 05/07/1927.

- *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat*
16/05/1913.

- *Journal officiel de la République française. Lois et décrets.*
04/07/1894 ; 62/04/1913 ; 29/12/1938 ; 26/03/1939 ; 23/05/1944 ; 01/12/1946 ; 08/12/1995.

- *Chroniques constitutionnelles :*

Avril Pierre, Gicquel Jean, « Chronique constitutionnelle française. (1er janvier – 30 avril 2006) », *Pouvoirs*, 3/2006 (n° 118), p. 177-211. Paragraphe 221

Avril Pierre, Gicquel Jean, « Chronique constitutionnelle française. 1er mai – 30 juin 2010 », *Pouvoirs*, 4/2010 (n° 135), p. 207-231. Paragraphe 166

Avril Pierre, Gicquel Jean, « Chronique constitutionnelle française. (1er mai – 30 juin 2011) », *Pouvoirs*, 4/2011 (n° 139), p. 139-159. Paragraphe 144

Avril Pierre, Gicquel Jean, « Chronique constitutionnelle française. (1er octobre – 31 décembre 2011) », *Pouvoirs*, 2/2012 (n° 141), p. 171-199. Paragraphe 186

PRESSE ÉCRITE

A. Quotidiens nationaux et régionaux

- *Le Figaro*, fondé en 1826

16/11/1871 ; 19/11/1879 ; 26/11/1879 ; 29/12/1879 ; 21/11/1882 ; 26/11/1884 ; 02/02/1887 ;
01/11/1887 ; 09/01/1888 ; 14/01/1888 ; 15/01/1888 ; 16/01/1888 ; 22/01/1888 ; 16/12/1888 ;
08/01/1889 ; 12/10/1889 ; 18/11/1890 ; 23/11/1890 ; 11/01/1891 ; 13/01/1891 ; 10/07/1891 ;
13/11/1891 ; 14/11/1891 ; 18/01/1892 ; 15/11/1892 ; 19/06/1893 ; 14/10/1894 ; 04/11/1894 ;
16/11/1894 ; 24/11/1894 ; 13/12/1894 ; 09/12/1895 ; 11/12/1895 ; 30/12/1895 ; 05/08/1896 ;
21/09/1896 ; 19/10/1896 ; 08/12/1896 ; 24/10/1897 ; 12/11/1897 ; 22/07/1898 ; 17/11/1898 ;
13/09/1899 ; 06/10/1899 ; 07/10/1900 ; 06/11/1900 ; 11/11/1900 ; 18/11/1900 ; 28/11/1900 ;
02/12/1900 ; 03/12/1900 ; 09/12/1900 ; 23/08/1901 ; 10/09/1901 ; 25/09/1901 ; 14/10/1901 ;
17/10/1901 ; 07/11/1901 ; 11/11/1901 ; 14/11/1901 ; 03/10/1902 ; 10/11/1902 ; 11/11/1902 ;
20/11/1902 ; 21/11/1902 ; 23/11/1902 ; 18/12/1902 ; 03/08/1903 ; 12/08/1903 ; 03/09/1903 ;
16/09/1903 ; 21/10/1903 ; 25/10/1903 ; 28/10/1903 ; 31/10/1903 ; 07/11/1903 ; 15/11/1903 ;
05/08/1904 ; 23/09/1904 ; 30/09/1904 ; 28/10/1904 ; 19/08/1905 ; 21/11/1905 ; 30/01/1906 ;
16/02/1906 ; 05/08/1906 ; 16/08/1906 ; 11/09/1906 ; 23/09/1906 ; 16/10/1906 ; 07/11/1906 ;
13/11/1906 ; 31/11/1906 ; 28/11/1906 ; 17/12/1906 ; 21/09/1907 ; 29/10/1907 ; 01/11/1907 ;
13/11/1907 ; 20/11/1907 ; 23/11/1907 ; 14/12/1907 ; 03/01/1908 ; 06/01/1908 ; 23/09/1908 ;
14/10/1908 ; 14/01/1909 ; 16/12/1910 ; 11/01/1912 ; 16/01/1913 ; 27/01/1913 ; 08/02/1913 ;
27/08/1915 ; 28/11/1920 ; 27/10/1921 ; 22/11/1921 ; 08/12/1921 ; 22/12/1921 ; 05/01/1922 ;
09/09/1922 ; 26/10/1922 ; 09/11/1922 ; 07/12/1922 ; 15/11/1923 ; 29/12/1923 ; 30/10/1924 ;
19/11/1924 ; 27/11/1924 ; 11/12/1924 ; 21/11/1925 ; 31/12/1925 ; 27/10/1927 ; 17/11/1927 ;
22/11/1928 ; 06/12/1928 ; 01/02/1933 ; 29/10/1936 ; 02/11/1937.

- *Le Matin*, fondé en 1884

20/01/1888 ; 14/10/1894 ; 04/11/1894 ; 16/11/1894 ; 24/11/1894 ; 30/03/1895 ; 03/09/1895 ;
06/09/1895 ; 06/09/1896 ; 28/09/1896 ; 06/04/1897 ; 03/09/1898 ; 23/11/1898 ; 08/02/1899 ;
06/10/1899 ; 11/11/1900 ; 27/09/1901 ; 14/10/1901 ; 05/10/1902 ; 10/10/1902 ; 03/08/1903 ;
04/09/1903 ; 28/10/1903 ; 16/10/1905 ; 21/11/1905 ; 04/02/1906 ; 01/10/1906 ; 29/11/1906 ;
08/01/1908 ; 26/03/1909 ; 11/01/1913 ; 25/12/1921 ; 05/03/1929 ; 16/09/1931 ; 17/09/1931 ;
28/01/1935 ; 13/02/1937 ; 15/04/1939 ; 16/04/1939.

- *Le Petit Parisien*, fondé en 1876

15/11/1891 ; 01/05/1894 ; 15/11/1894 ; 16/11/1894 ; 17/11/1901 ; 16/01/1903 ; 28/10/1903 ;
24/09/1904 ; 21/11/1905 ; 24/09/1906 ; 08/11/1906 ; 22/11/1906 ; 07/01/1907 ; 16/01/1907 ;

30/10/1907 ; 01/12/1907 ; 07/02/1913 ; 25/04/1913 ; 13/11/1913 ; 04/12/1920 ; 17/09/1931 ; 11/09/1935 ; 28/10/1937.

- *Le Petit Journal*, fondé en 1863

25/12/1887 ; 19/12/1890 ; 02/08/1893 ; 15/11/1894 ; 20/10/1896 ; 09/10/1900 ; 09/10/1902 ; 20/11/1902 ; 30/10/1903 ; 24/12/1903 ; 06/02/1904 ; 31/10/1905 ; 16/02/1906 ; 02/02/1908 ; 18/12/1908 ; 08/10/1913 ; 05/09/1931 ; 16/09/1931 ; 17/09/1931 ; 30/10/1932 ; 17/10/1935 ; 01/08/1937 ; 04/11/1937 ; 03/11/1938.

- *La Justice*, fondé en 1880

25/09/1880 ; 06/12/1889 ; 10/11/1891 ; 19/10/1896 ; 10/11/1897 ; 06/10/1900 ; 10/10/1900 ; 01/11/1900 ; 18/12/1900 ; 11/09/1901 ; 26/01/1903 ; 29/10/1903 ; 17/11/1903 ; 26/11/1904 ; 02/12/1905 ; 25/09/1906 ; 05/02/1908.

- *Le Gaulois*, fondé en 1868

28/10/1880 ; 07/05/1883 ; 28/01/1888 ; 16/01/1889 ; 27/12/1889 ; 29/01/1890 ; 30/09/1892 ; 29/12/1892 ; 07/12/1893 ; 15/10/1894 ; 22/01/1895 ; 27/01/1896 ; 16/12/1896 ; 10/02/1897 ; 27/09/1897 ; 22/09/1898 ; 17/11/1898 ; 31/01/1899 ; 26/02/1899 ; 16/01/1903 ; 24/11/1908 ; 20/05/1911 ; 16/11/1912 ; 25/01/1913 ; 07/02/1913 ; 18/09/1913 ; 26/09/1913 ; 26/08/1919 ; 15/12/1919 ; 05/11/1925.

- *L'Ouest-Éclair*, fondé en 1899

03/09/1899 ; 08/12/1900 ; 28/10/1903 ; 14/11/1903 ; 04/01/1904 ; 17/12/1906 ; 25/09/1909 ; 29/11/1909 ; 20/11/1912 ; 22/05/1934.

- *L'Intransigeant*, fondé en 1880

14/10/1890 ; 13/01/1891 ; 25/09/1891 ; 13/07/1893 ; 18/08/1895 ; 14/12/1896 ; 16/02/1906 ; 05/12/1907 ; 05/09/1908 ; 25/09/1908 ; 25/11/1911 ; 30/10/1912 ; 19/04/1913 ; 26/11/1920 ; 05/11/1921 ; 26/11/1921 ; 21/09/1928 ; 22/03/1929 ; 17/01/1929 ; 06/01/1932 ; 06/05/1932 ; 01/12/1933 ; 23/11/1934 ; 28/01/1935 ; 18/10/1935 ; 30/10/1936 ; 15/11/1936 ; 27/11/1936 ; 13/05/1937.

- *Le Temps*, fondé en 1861

30/11/1888 ; 02/11/1890 ; 11/11/1890 ; 17/12/1890 ; 14/11/1891 ; 19/12/1892 ; 27/06/1893 ; 23/12/1893 ; 26/01/1894 ; 16/11/1894 ; 08/03/1895 ; 08/05/1896 ; 25/10/1896 ; 30/11/1897 ; 12/03/1898 ; 03/10/1898 ; 27/08/1900 ; 11/11/1900 ; 22/08/1901 ; 16/01/1903 ; 11/09/1903 ; 28/10/1903 ; 08/11/1903 ; 16/11/1903 ; 18/07/1904 ; 18/10/1905 ; 16/11/1905 ; 21/11/1905 ; 17/12/1907 ; 29/10/1908 ; 04/11/1910 ; 24/11/1910 ; 20/05/1911 ; 12/09/1911 ; 05/11/1911 ; 23/11/1911 ; 28/11/1911 ; 18/12/1911 ; 16/11/1912 ; 22/01/1913 ; 27/01/1913 ; 02/02/1913 ; 07/02/1913 ; 28/03/1913 ; 27/09/1913 ; 31/12/1913 ; 20/02/1914 ; 08/06/1914 ; 27/09/1917 ; 14/02/1936 ; 14/02/1937.

- *La Croix*, fondé en 1880

01/10/1892 ; 12/01/1893 ; 17/01/1896 ; 08/08/1896 ; 09/12/1898 ; 22/11/1898 ; 04/10/1900 ; 13/11/1900 ; 08/12/1900 ; 27/09/1901 ; 15/10/1901 ; 04/10/1902 ; 14/08/1903 ; 22/09/1903 ; 27/10/1904 ; 18/06/1907 ; 04/02/1908 ; 28/10/1909 ; 04/11/1910 ; 05/01/1911 ; 17/11/1912 ; 23/01/1913 ; 29/03/1913 ; 20/02/1914 ; 27/12/1921 ; 27/10/1933 ; 29/01/1935 ; 12/02/1937 ; 18/02/1937.

- *Le Journal des Débats politiques et littéraires*, fondé en 1789

09/11/1891 ; 14/10/1894 ; 30/03/1895 ; 18/10/1896 ; 08/12/1897 ; 08/10/1900 ; 26/09/1901 ; 15/10/1901 ; 13/08/1903 ; 17/09/1903 ; 29/10/1903 ; 26/11/1903 ; 06/08/1904 ; 24/09/1904 ; 01/10/1904 ; 19/10/1905 ; 16/02/1906 ; 18/12/1906 ; 21/12/1907 ; 28/01/1913 ; 11/12/1913 ; 10/11/1921 ; 22/01/1925 ; 02/02/1933 ; 28/01/1935 ; 14/02/1936 ; 27/01/1938 ; 26/02/1938.

- *L'Aurore*, fondé en 1897

28/03/1899 ; 01/11/1900 ; 16/01/1903 ; 02/12/1903 ; 18/04/1905 ; 19/09/1908 ; 29/10/1908 ; 24/12/1908 ; 17/01/1913 ; 23/01/1913 ; 12/03/1913 ; 27/09/1913.

- *La Presse*, fondé en 1836

11/11/1895 ; 10/04/1895 ; 22/10/1895 ; 20/01/1896 ; 25/01/1896 ; 21/10/1896 ; 09/11/1896 ; 07/12/1896 ; 25/12/1896 ; 05/09/1897 ; 08/11/1897 ; 15/11/1897 ; 13/12/1897 ; 20/12/1897 ; 23/02/1898 ; 03/12/1900 ; 27/09/1904 ; 19/05/1905 ; 11/12/1905 ; 16/02/1906 ; 17/05/1907 ; 19/08/1907 ; 28/01/1913 ; 06/01/1914 ; 20/02/1914.

- *L'Univers*, fondé en 1833

17/11/1888 ; 01/10/1892 ; 15//10/1894 ; 17/11/1894 ; 10/12/1895 ; 10/09/1897 ; 08/10/1899 ;
09/10/1900 ; 07/11/1900 ; 30/11/1900 ; 11/09/1901 ; 26/09/1901 ; 29/10/1903 ; 17/02/1906 ;
15/01/1907 ; 30/10/1907 ; 24/01/1909.

- *L'Action Française*, fondé en 1908

20/02/1914 ; 12/01/1921 ; 02/04/1924 ; 12/03/1928 ; 03/12/1934 ; 17/02/1937.

- *L'Humanité*, fondé en 1904

18/10/1905 ; 29/09/1906.

B. Journaux et revues hebdomadaires

- *La Vie au grand air : revue illustrée de tous les sports*, fondé en 1898

17/12/1899

- *Le Sport universel illustré*, fondé en 1895

07/01/1899 ; 03/07/1904 ; 02/07/1905 ; 02/07/1905 ; 01/07/1906 ; 05/01/1908 ; 05/01/1913.

- *La Revue hebdomadaire*, fondé en 1892

14/11/1903 ; 02/1904 ; 10/1905.

- *Le Monde illustré*, fondé en 1857

16/09/1922 ; 24/11/1934 ; 02/02/1935 ; 14/09/1935.

- *La Revue diplomatique*, fondé en 1891

11/11/1900 ; 25/11/1900 ; 15/09/1901 ; 20/09/1903 ; 25/10/1903 ; 25/09/1904 ; 02/10/1904 ;
30/10/1903 ; 13/11/1904 ; 27/11/1904 ; 30/09/1906 ; 30/11/1936 ; 31/12/1936.

- *La Semaine politique et littéraire de Paris*, fondé en 1912

23/03/1913

- *Les Annales politiques et littéraires* : revue populaire paraissant le dimanche, fondé en 1883
31/12/1899 ; 25/01/1903 ; 27/09/1903 ; 16/02/1908 ; 09/11/1924.

- *Le Travailleur normand. Organe républicain des cantons de Boos, Elbeuf et Grand-Couronne*, fondé en 1891

21/08/1898 ; 13/11/1898.

- *Le Cri de Paris*, fondé en 1897

31/08/1913.

- *Ric et Rac* : grand hebdomadaire pour tous, fondé en 1929

26/09/1931.

- *Le Pince sans rire* : chroniques hebdomadaires de la vie nantaise, fondé en 1920

19/03/1920.

- *Le Journal du Dimanche*, fondée en 1855

24/01/1904.

- *La Joie dans la maison* : hebdomadaire illustré, fondé en 1891

04/10/1894.

- *La Vie parisienne* : mœurs élégantes, choses du jour, fantaisies, voyages, théâtres, musiques, modes, fondé en 1863

05/01/1894 ; 06/01/1906 ; 17/11/1906 ; 20/04/1912 ; 15/11/1919.

- *La Vie à la campagne* : travaux, produits, plaisirs, fondé en 1906

15/05/1907 ; 15/12/1908 ; 01/05/1935.

- *Le Chenil* : journal des dresseurs et des éleveurs, fondé en 1882

26/01/1888 ; 28/11/1912.

- *L'Oued-Sahel* : journal politique, littéraire, commercial et agricole, fondé en 1887

27/07/1890.

C. Journaux bihebdomadaires

- *La Croix de l'Algérie et de la Tunisie*, fondé en 1893

23/06/1907 ; 16/02/1908.

- *Les Échos de Damas*, fondé en 1928

19/09/1931.

Bibliographie

A. Ouvrages généraux, dictionnaires, base de données

- Annuaire Didot-Bottin :

- 1903-1945 : *Bottin Mondain*
- 1946-1949 : *Bottin mondain : Tout Paris*
- 1950-1954 : *Bottin mondain : Tout Paris, toute la France*

- Baron de Tully

Annuaire des grands cercles : Cercle de l'Union, Jockey-Club, Cercle agricole, Cercle de la rue Royale, Cercle des chemins de fer, Cercle de l'Union artistique, Sporting-Club, Paris, A. Lahure, éditions de 1897 ; 1899-1906 ; 1908-1910 ; 1914 ; 1920 ; 1925-1927 ; 1929-1930.

- *Who's Who in France : Dictionnaire biographique de personnalités françaises vivant en France, dans les territoires d'Outre-Mer ou à l'étranger, et de personnalités étrangères résidant en France*. 1ère édition, 1953-1954, éditée en 1953 jusqu'à la 26ème édition, 1994-1995, éditée en 1994, Paris.

- Cardoni Fabien, Carré de Malberg Nathalie, Margairaz Michel (dir.)

Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances, Paris, IGPDE-CHEFF éditions, 2012.

- Jobard Fabrice, Pascariello Paule

Guide des usages, du protocole et des relations publiques. Territorial Editions, 2006.

- Base de données des députés français depuis 1789 :

URL : <http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>

- Base de données des sénateurs français :

Troisième République. URL : <https://www.senat.fr/senateurs-3eme-republique/senatl.html>

Quatrième République. URL : <https://www.senat.fr/senateurs-4eme-republique/senatl.html>

Cinquième République. URL : <https://www.senat.fr/anciens-senateurs-5eme-republique/index.html>

- Base de données des récipiendaires de la Légion d'honneur :

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/recherche.html>

B. Histoire politique française entre 1870 et 1995

Nouvelle Histoire de la France contemporaine

- Mayeur, Jean-Marie,

Les Débuts de la troisième République, 1871-1898, tome 10, Paris, Éditions du Seuil, 1973, collection Points Histoire, 256 p.

- Rebérioux, Madeleine,

La République radicale, 1898-1914, tome 11, Paris, Éditions du Seuil, 1975, collection Points Histoire, 260 p.

- Becker, Jean-Jacques ; Bernstein, Serge,

Victoire et frustrations, 1914-1929, tome 12, Paris, Éditions du Seuil, 1990, collection Points Histoire, 455 p.

- Borne, Dominique ; Dubief, Henri,

La crise des années 30, 1929-1938, tome 13, Paris, Éditions du Seuil, 1989, collection Points Histoire, 352 p.

- Azéma, Jean-Pierre,

De Munich à la Libération, 1938-1944, tome 14, Paris, Éditions du Seuil, 2002, collection Points Histoire, 408 p.

- Rioux, Jean-Pierre,

La France de la Quatrième République. 1. L'ardeur et la nécessité (1944-1952), tome 15, Paris, Éditions du Seuil, 1980, collection Points Histoire, 308 p.

- Rioux, Jean-Pierre,

La France de la Quatrième République. 2. L'expansion et l'impuissance (1952-1958), tome 16, Paris, Éditions du Seuil, 1983, collection Points Histoire, 382 p.

- Bernstein, Serge,

La France de l'expansion. 1. La République gaullienne (1958-1969), tome 17, Paris, Éditions du Seuil, 1989, collection Points Histoire, 375 p.

- Bernstein, Serge ; Rioux, Jean-Pierre,

La France de l'expansion. 2. L'Apogée Pompidou (1969-1974), tome 18, Paris, Éditions du Seuil, 1995, collection Points Histoire, 332 p.

- Becker, Jean-Jacques (avec la collaboration de Pascal Ory),

Crises et Alternances (1974-2002), tome 19, Paris, Éditions du Seuil, 1983, collection Points Histoire, 382 p.

C. Histoire et ethnologie de la chasse, des pratiques cynégétiques et de la société de cour avant la Troisième République

- Faure, Félix,

Les chasses de Rambouillet depuis les temps primitifs de la Gaule jusqu'à nos jours. 1898. Livre de collection relié. Imprimerie nationale, 168 pages, 42 planches, 1 carte.

- de Bertier de Sauvigny, Guillaume,

« Aristocratie et monarchie dans la vie culturelle au temps de Louis XVIII et de Charles X », in Werner, *Hof, Kultur und Politik im 19. Jahrhundert*, Bonn, Röhrscheid, 1985 p. 61-75.

- Buc, Philippe,

« Pouvoir royal et commentaires de la Bible (1150-1350) », *Annales*, Vol. 44, n° 3, 1989, 691-713, p. 698-699.

L'Ambiguïté du Livre. Prince, pouvoir et peuple dans les commentaires de la Bible au Moyen Âge, Paris, Beauchesne, 1994, 427 p.

« Rituel politique et imaginaire politique au haut Moyen Âge », *Revue Historique*, T. 303, Fasc. 4 (620), *Rituels médiévaux* (Octobre / Décembre 2001), pp. 843-883, ici p. 846-848.

- Salvadori, Philippe,

La chasse sous l'Ancien Régime, Paris, Fayard, 1996, 462 p.

- Duprat, Annie,

« Le roi, la chasse et le parapluie ou comment l'historien fait parler les images. » in *Genèses*, 27, 1997, pp. 109-123.

- Leferme-Falguières, Frédérique,

« La ritualisation du quotidien : les temps de la cour », *Les courtisanes*, Paris, Presses Universitaires de France, « Partage du savoir », 2007, p. 223-302.

- Guizard-Duchamp, Fabrice,

« Louis le Pieux roi-chasseur : gestes et politique chez les Carolingiens » in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 85, fasc. 3-4, 2007. Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse. moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 521-538.

- Hluszko, Alexis,

Le Terrain de chasse du roi. Les capitaineries royales en Ile-de-France, Paris, Montbel, 2009, 240 p.

- Chamayou, Grégoire,

« II. Nemrod, ou la souveraineté cynégétique », *Les chasses à l'homme*, Paris, La Fabrique Editions, « Hors collection », 2010, p. 21-32.

- Vial, Charles-Eloi,

Les derniers feux de la monarchie. La cour au siècle des révolutions 1789-1870, éditions Perrin, 2016, 600 p.

D. Histoire de la Présidence de la République et du pouvoir exécutif

- Winock, Michel,

La fièvre hexagonale: les grandes crises politiques, 1871-1968, Paris, Calmann-Lévy, 1986, rééd. Editions du Seuil, 2009, 480 p.

- Lacroix, Bernard ; Lagroye, Jacques (dir.)

Le Président de la République. Usage et genèse d'une institution, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

- Roussellier, Nicolas,

La force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France XIXe – XXIe siècles, Paris, Gallimard, 2015.

- Hauuy, Cédric,

« Le président de la République, vu par la doctrine publiciste, sous la IIIe République », *Revue française de droit constitutionnel*, 1/2013 (n° 93), p. 67-82.

- Benjamin, Ringot; Thierry, Sarmant,

« « Sire, Marly ? » : usages et étiquette de Marly et de Versailles sous le règne de Louis XIV », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 18 décembre 2013, consulté le 10 avril 2017. URL : <http://crcv.revues.org/11920>

- Oppermann, Fabien,

« Usage des lieux royaux par la République gaullienne », *Espoir, Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, 1/2016 (n°183), p.71-78.

E. Présidents de la République et chefs de l'exécutif

- Andrieux, Louis,

A travers la République, Paris, Payot, 1926, 359 p.

- Benoist, Georges,

Grandes chasses, grands fusils. Cinquante ans de prestige. Paris, Montbel, 2011, réédition de 1952, 312 p.

- de Cossé Brissac, Pierre,

Chasse (ill. J. P. M. Boyrie), Crépin-Leblond et cie, 1957, 4 planches, 109 p.

- Auriol, Vincent,

Mon septennat, Paris, Gallimard, 1970, 616 p.

Journal du septennat, Paris, Armand Colin, Coll. « Témoins » 1970-1980, 802 p.

- Lacouture, Jean,

De Gaulle 3. Le Souverain (1959-1970), Paris, Ed. du Seuil, 1984-1986, 3 vol., rééd. coll. «Points», 1999, 866 p.

- Rives, Jean,

Doumergue : du modèle républicain au sauveur suprême, Toulouse, Presses de l'IEP de Toulouse, 1992, 438 p.

- Harismendy, Patrick,

Sadi-Carnot : un héritier de la République, université de Paris IV-Sorbonne, thèse de doctorat, 1994.

- Billard, Thierry,

Félix Faure, Paris, Julliard, 1995, 1046 p.

- Roth, François,

Raymond Poincaré : un homme d'Etat républicain, Paris, Fayard, 2000, 716 p.

- Berstein, Serge ; Rémond, René ; Sirinelli, Jean-François (dir.)

Les années Giscard : institutions et pratiques politiques 1974-1978, actes de la journée d'études organisée par le CHEVS et l'Institut pour la démocratie en Europe le 20 janvier 2002, Paris, Fayard, 2003.

- Marcus, Paul,

Raymond Poincaré : l'architecte d'une carrière d'Etat, Biarritz, Séguier, 2006, 250 p.

- Giscard d'Estaing, Valéry,

Le pouvoir et la vie, 3 tomes, Paris, Compagnie 12, 1988-1991-2006, 399 p., 486 p. et 560 p.

- Freysselinard, Éric,

Albert Lebrun, le dernier président de la IIIe République, Paris, Belin, 2013, 592 p.

- Winock, Michel,

François Mitterrand, Paris, Gallimard, NRF, 2015, 432 p.

F. Entourage du Président de la République

- Viansson-Ponté, Pierre,

Les Gaullistes. Rituel et annuaire, Paris, Seuil, 1963.

- Pilleul, Gilbert,

« *L'entourage* » et de *Gaule*, Paris, Plon, 1979.

- Chaussinand-Nogaret, Guy,

« De l'aristocratie aux élites », in *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1991, p. 217-315

- Le Béguec, Gilles,

« Les entourages des chefs de l'Etat sous les IIIe et IVe Républiques », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°8, mai-août 2009

- Cotillon, Jérôme,

« Les entourages de Philippe Pétain, chef de l'Etat français, 1940-1942 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°8, mai-août 2009.

- Castagnez, Noëlline,

« L'entourage de Vincent Auriol : au service d'une stratégie présidentielle », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2009, N°8.

- Chiaradia, Éric,

« L'entourage du général de Gaulle à l'Elysée (janvier 1959-28 avril 1969) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2009.

- Tricaud, Sabrinat ; Willaert, Emilie,

« Les cabinets de Georges Pompidou à Matignon et à l'Elysée (1962- 1974) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°8, mai-août 2009.

- Tristram, Frédéric,

« Un instrument politique mal assumé ? L'entourage de Valéry Giscard d'Estaing à l'Elysée de 1974 à 1981 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°8, mai-août 2009.

- Guillot, Pascal,

André Morizet. Un maire constructeur dans le grand Paris, Paris, Créaphis, 2013.

- Eymeri-Douzans, Jean-Michel ; Bioy Xavier, Mouton Stéphane,

Le règne des entourages, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Académique », 2015, 876 pages.

G. Histoire et sociologie des élites politiques, administratives, économiques et culturelles françaises

- Charle, Christophe,

Les hauts fonctionnaires en France au XIXe siècle, Gallimard, 1980, 270 p.

- Bourdieu, Pierre,

«Comment peut-on être sportif?», *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, pp. 173-195.

- Dagnaud, Monique ; Mehl, Dominique

L'élite rose. Sociologie du pouvoir socialiste 1981-1986, Paris, Ramsay, 1988, 371 p.

- Bourdieu, Pierre,

La noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps, Paris, Ed. de Minuit, 1989, 576 p.

- Pinçon, Michel ; Pinçon-Charlot, Monique,

La Chasse à courre. Ses rites et ses enjeux, Paris : Payot, coll. « Documents Payot », 1993, 368 p.

- de Saint Martin, Monique,

« 2. Le titre et le nom », *L'espace de la noblesse*, Paris, Editions Métailié, « Leçons De Choses », 1993, p. 65-91.

- Grange, Cyril,

Les gens du Bottin Mondain 1903-1987. Y être, c'est en être, Fayard, 1996, 573 p.

- Dogan, Mattei,

« Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », dans M. Offerlé (dir.), *La profession politique 19e-20e*, Paris, Belin, 1999, p. 171-200.

- Eymeri-Douzans, Jean-Michel,

La fabrique des énarques, Paris Economica, 2001, 261 p.

- Charle, Christophe,

Les Élités de la République (1880-1900), Paris, Fayard, 1987, 556 pages ; 2ème édition revue et augmentée, 2006.

- Pinçon, Michel ; Pinçon-Charlot, Monique,

Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces. Paris, Éd. Le Seuil, coll. Essais, 2007, 295 p.

- Costa, Olivier ; Kerrouche, Eric,

Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues, Paris, Presses de Science po, 2007, 216 p.

- Berstein, Serge ; Birnbaum, Pierre ; Rioux, Jean-Pierre ; Larcan, Alain,

« 1. De l'élitisme selon le général de Gaulle, avant 1940 », et avec Kessler Marie-Christine « 5. L'impératif des grands corps » *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, « Hors collection Sciences Humaines », 2008, p. 17-34, 77-94

- Pinçon, Michel ; Pinçon-Charlot, Monique,

Sociologie de la bourgeoisie, 3e éd., Paris, La Découverte, « Repères », 2009, 128 pages.

- Genieys, William,

Sociologie politique des élites, Paris, Armand Colin, « U », 2011, 368 pages.

Tables des illustrations et des matières

Table des illustrations

Caricature de Moisan : de Gaulle en Louis XIV (1).....	41
Caricature de Moisan : de Gaulle en Louis XIV (2).....	42
Caricature de Moisan : de Gaulle en Napoléon III.....	43
Exemple-type d'un courrier pour le recensement des chasseurs.....	60
Accréditation presse pour une chasse lors de la saison 1932.....	61
Photographie : Le Président Félix Faure avec Gabriel Hanotaux.....	75
Photographie : Le Président Loubet et le roi Alphonse XIII.....	75
Photographie : Déjeuner après la chasse du 5 octobre 1952 à Marly-le-Roi.....	76
Photographie : Valéry Giscard d'Estaing chassant à Marly-le-Roi le 23 octobre 1971.....	77
Photographie : Jacques Chirac lors d'une chasse à Rambouillet le 4 novembre 1971.....	78
Photographie : Chasse en l'honneur du corps diplomatique avec Georges Pompidou.....	79
Photographie : Georges Pompidou lors d'une chasse officielle le 9 janvier 1971.....	80
Photographie : Serge Dassault lors d'une chasse à Marly-le-Roi, le 15 décembre 1973.....	80
Photographie : Chasse à Rambouillet, Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis en France en train de tirer, le 18 octobre 1969.....	81
Carte : Régions militaires et corps d'armée le 2 août 1914.....	141

Tables des matières

Remerciements.....	5
Sommaire.....	6
Introduction.....	9
Première partie. La place des chasses présidentielles au sein du pouvoir.....	24
Chapitre premier. Les chasses présidentielles, dernier joyau de la Couronne ?.....	26
Les chasses royales au Moyen-Age (dynastie carolingienne et XIII ^e siècle).....	27
Le moment de cristallisation : Louis XIV et l'étiquette.....	30
Le tumulte du XIX ^e siècle : l'héritage direct.....	34
Chapitre deux. Radiographie d'une chasse présidentielle.....	44
Les invitations et les préparatifs.....	45
La journée de chasse (battues et déjeuner).....	49
Le suivi (envoi de gibier et budget d'une journée de chasse).....	55
Chapitre trois. Les chasses présidentielles : le pouvoir en représentation.....	62
Analyse des reportages photographiques et du service photo de l'Elysée.....	63
La dimension symbolique d'une culture de classe.....	67
Le Président d'une France rurale ?.....	72
Deuxième partie. Les chasses présidentielles : outil d'influence des Présidents.....	82
Chapitre quatre. Une influence sur la politique intérieure.....	84
Les Grands corps d'Etat : le Président comme clef de voute des institutions.....	85
Les parlementaires : rencontre entre l'exécutif et le législatif.....	98
Le Gouvernement.....	103
Chapitre cinq. Les élites culturelles et économiques en ligne de mire.....	108
Les élites économiques : du « copinage » de classe à l'Etat stratège ?.....	109
Les élites culturelles : Existe-t-il une culture « officielle » ?.....	118
A la croisée des chemins : les patrons de presse.....	124
Chapitre six. Guerre et Paix : « <i>Terror belli, decus pacis</i> » Le corps diplomatique et les organisations militaires.....	127
Les militaires et les grandes organisations internationales, symbole de deux mondes.....	129
Les relations diplomatiques lors des chasses sous la Troisième République.....	142
Les relations diplomatiques lors des chasses présidentielles depuis 1945.....	148
Troisième partie. Les chasses, les élites, les Présidents et les Républiques : un rapport complexe.....	155
Chapitre sept. Elites des Républiques, Républiques des élites.....	157
La « républicanisation » des élites et des institutions.....	158
Les élites cynégétiques correspondent-elles aux élites françaises dans leur ensemble ?.....	164
Comment relier les élites appartenant aux chasses présidentielles ?.....	167
Chapitre huit. Présidents « monarque » contre Présidents « arbitres ».....	172
Présidents « monarque » : vellétés de puissance.....	173
Présidents « arbitres » : un sens du devoir affirmé.....	180
Présidents « fantômes » : une absence omniprésente.....	184
Chapitre neuf. Régimes parlementaires contre régime semi-présidentiel.....	187
Les chasses dans les régimes parlementaires : une prérogative constitutionnelle.....	188
Les chasses dans la Cinquième : une énième corde à l'arc présidentiel.....	193
La contestation des chasses : une scorie monarchique.....	198
Conclusion.....	202
Annexes.....	210
Etat des sources.....	211

Introduction.....	213
Présidence de la République sous la IIIe République.....	219
Fonds 1 AG.....	219
Service intérieur.....	219
Service de sûreté.....	219
Fonds 473 AP (Émile Loubet).....	219
État Français.....	221
Présidence de la République sous la IVe République.....	222
Fonds 4 AG.....	222
Secrétariat général militaire de la présidence de la République.....	222
Commandement militaire.....	222
Emplois du temps présidentiels.....	222
Service photographique de la Présidence.....	223
Services de la Présidence.....	223
Service de sûreté de la Présidence, du Gouvernement et des hautes personnalités.....	223
Service intérieur du palais de l'Élysée et des résidences présidentielles.....	224
Service de l'architecture.....	224
Fonds 552 AP (Vincent Auriol).....	224
Présidence de Charles de Gaulle.....	226
Cabinet du président de la République.....	226
Déjeuners de chasse.....	226
Résidences présidentielles.....	228
État-major particulier.....	229
Service de sécurité.....	229
Service intérieur.....	229
Service photographique.....	230
Le service ronéo.....	232
Présidence de Georges Pompidou.....	234
Fonds 5 AG 2 (Présidence de la République).....	234
Secrétariat général de la présidence de la République.....	234
Bureau militaire.....	234
Service photographique.....	234
Fonds 543 AP (Édouard Balladur).....	236
Présidence de Valéry Giscard d'Estaing.....	237
Secrétariat particulier.....	237
Cabinet du président de la République.....	237
Résidences présidentielles.....	237
Chasses présidentielles.....	237
Secrétariat général de la présidence de la République.....	238
Service de presse.....	238
Service du protocole.....	238
Service photographique.....	238
Bureau militaire.....	242
Service ronéo-dessin-impression.....	243
Service de sécurité.....	243
Service de l'architecture.....	243
Présidence de François Mitterrand.....	244
Secrétariat particulier.....	244
Commandement militaire.....	244
Cabinet du président de la République.....	244

Françoise Carle.....	244
Jean-Yves Caullet.....	244
Pierre Chassigneux.....	245
Jean Daubigny.....	245
Gaëtan Gorce.....	245
Michel Jau.....	245
Gilles Ménage.....	245
Cyrille Schott.....	245
Secrétariat général de la présidence de la République.....	245
Claude Chéreau.....	246
Jean-Claude Lebossé.....	246
François de Grossouvre.....	246
Service photographique.....	248
Présidence de Jacques Chirac.....	249
Bertrand Landrieu.....	249
Michel Blangy.....	250
Anne Duthilleul	250
Présidence de Nicolas Sarkozy.....	251
Christian Frémont.....	251
Service de l'administration et de la conservation des résidences présidentielles.....	252
Sources juridiques	254
Presse.....	255
Bibliographie.....	261
Tables des illustrations et des matières	
Table des illustrations	
Table des matières	